



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

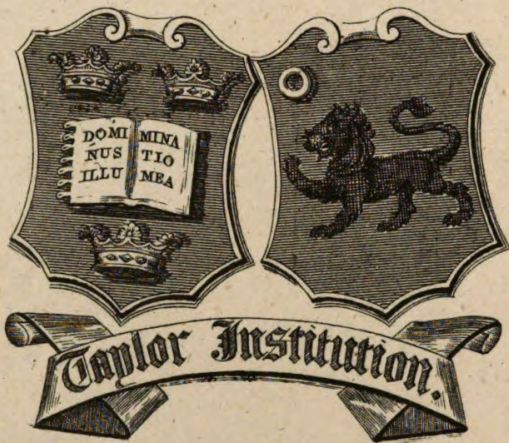
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



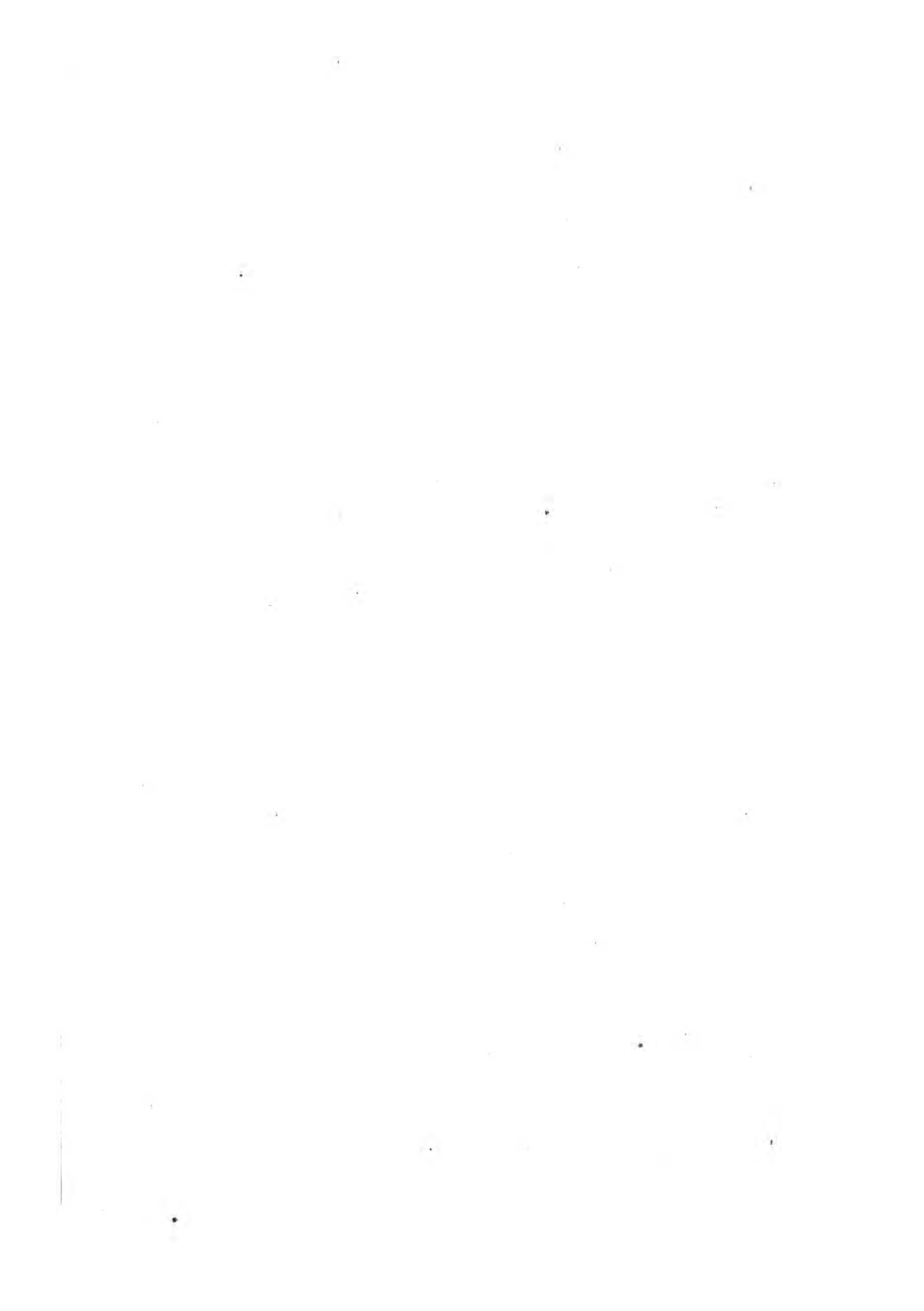
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

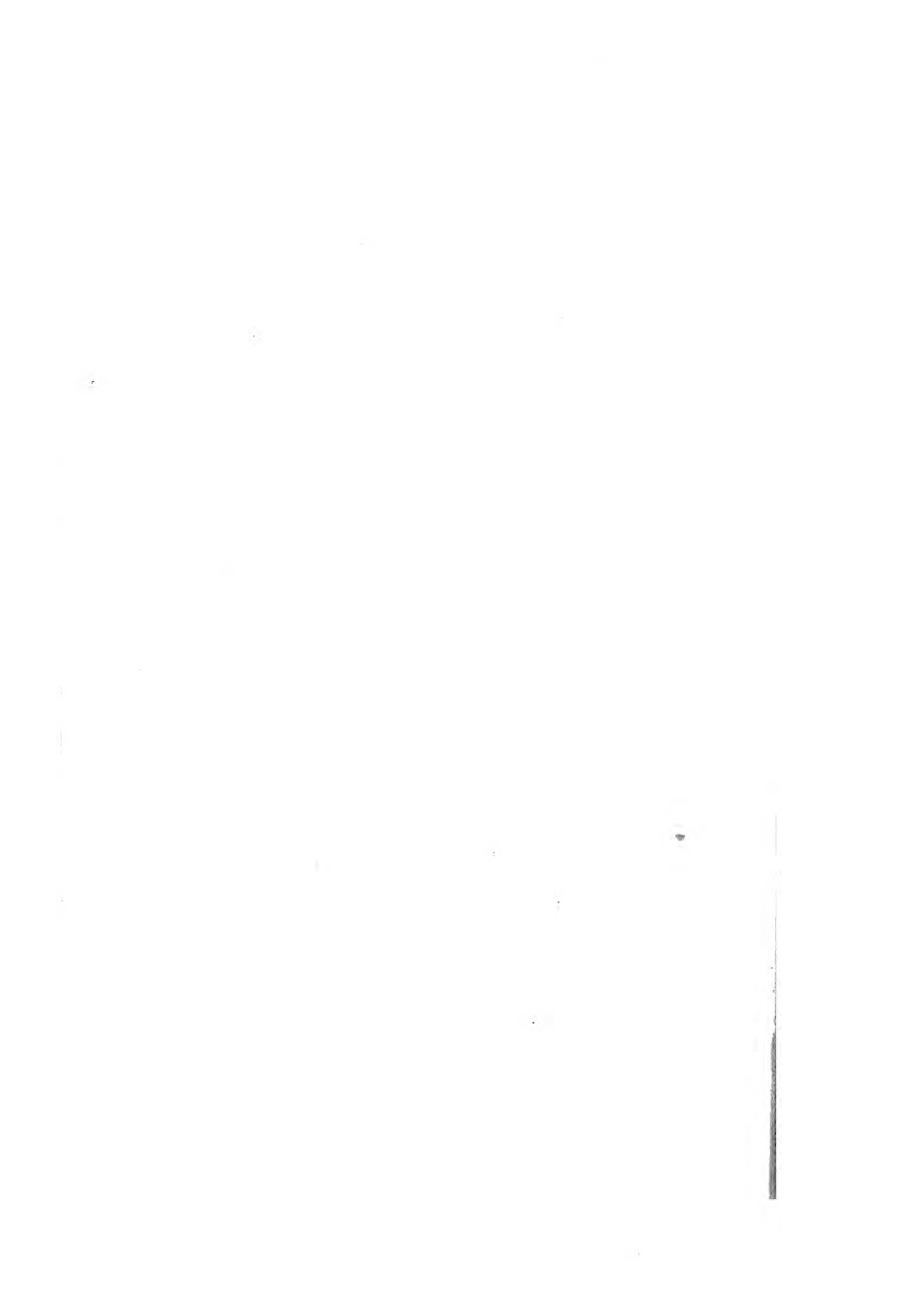


27. f. 5.











**LETTRES INÉDITES**

**DU**

**R. P. H.-D. LACORDAIRE**



PROPRIÉTÉ

*Propriété*

# LETTRES INÉDITES

DU

# R. P. H.-D. LACORDAIRE

DES FRÈRES PRÊCHEURS



PARIS

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES

RUE CASSETTE, 27

—  
1874

*27. f. 5.*



## AVERTISSEMENT

---

Le trésor que nous communiquons au public a été pendant bien des années en notre garde sans que nous eussions la pensée de le mettre au jour. Comme certains vins généreux, les documents destinés à l'histoire n'acquièrent toute leur valeur qu'en vieillissant. Nous n'étions donc nullement pressés. Les circonstances nous ont fait changer d'avis.

La révolution du 4 septembre 1870 livrait notre couvent de Lyon aux précurseurs de la Commune. Les papiers des religieux furent brûlés, dispersés, détruits de mille manières ; les autographes du Père Lacordaire n'eurent pas un meilleur sort. Réintégrés au bout d'un an, nous en retrouvâmes des lambeaux souvent in-

déchiffrables, souillés, lacérés, à moitié rongés par la moisissure des caves où gisaient ces débris; un grand nombre de lettres étaient perdues pour toujours. Il nous est impossible d'évaluer cette perte : il y a mieux à faire aujourd'hui : c'est de mettre à l'abri les épaves qui nous restent, en les livrant à la publicité.

Ces lettres se classent naturellement en trois séries. La première comprend la correspondance du Père Lacordaire avec d'anciens religieux de son Ordre, ses premiers compagnons. L'intérêt du recueil ne saurait être le même dans toutes ses parties : chacune des pièces cependant a sa valeur, et l'on nous saura gré de les avoir publiées. On remarquera surtout les lettres ayant trait à la jeunesse de la Province dominicaine de France, ressuscitée, chacun le sait, au souffle du génie du Père Lacordaire; mais au prix de quelles sollicitudes et par quelles vertus, c'est ce qu'on ignore davantage.

Plusieurs fragments de cette correspondance, communiquée au R. P. Chocarne, ont paru dans sa *Vie du Père Lacordaire*. Mais aucune lettre n'ayant été donnée dans toute sa teneur, une reproduction complète et intégrale est loin de faire double emploi. Malheureusement les lettres adressées au P. Aussant ont été presque toutes détruites.

Les lettres de la seconde série sont adressées à M. de Saint-Beaussant, ami du Père Lacordaire, le confident de sa pensée, le bienfaiteur de son œuvre, avant d'être son fils par la profession religieuse. Une page extraite d'un mémoire inédit du restaurateur des Frères Prêcheurs, fera connaître suffisamment le rôle de M. de Saint-Beaussant et sa place dans l'histoire du rétablissement de l'Ordre.

La troisième série est la plus maltraitée. Elle comprenait un très-grand nombre de lettres adressées à une femme du monde. Le mérite des fragments échappés au désastre fera comprendre celui des lettres perdues.

Lyon, le 4 août 1873.

---

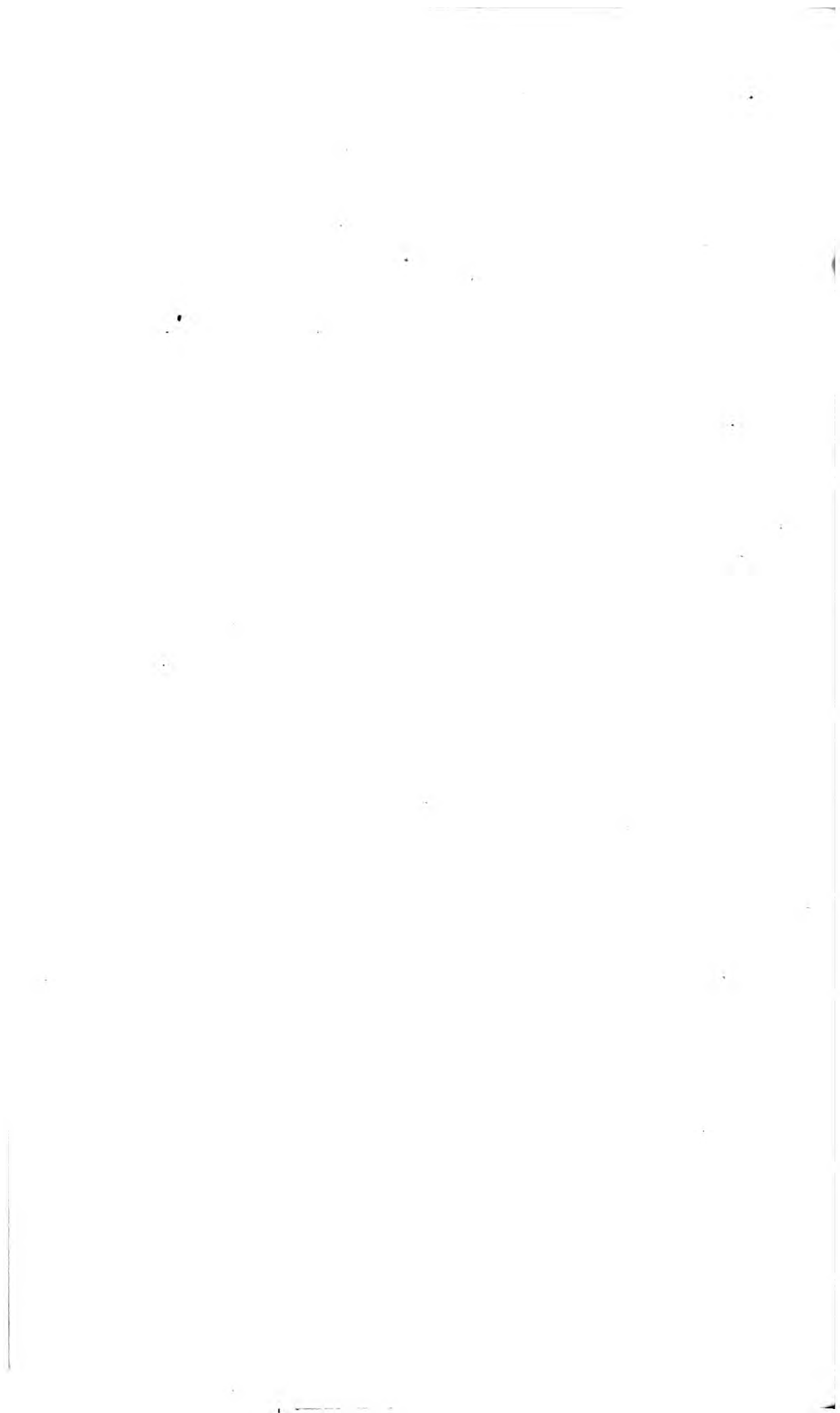
[The page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is scattered across the page and cannot be transcribed.]

**PREMIÈRE SÉRIE**



**LETTRES A DES RELIGIEUX**





# I

Nancy, 4 mars 1843.

Mon bien cher Père,

J'ai bien tardé à vous écrire ; vous ne l'aurez point imputé à négligence ni à oubli ; vous savez tout ce que je suis pour vous, et tout ce que vous êtes pour moi. Mon principal regret est de ne pouvoir vous le dire par écrit comme je le voudrais, et de ne pouvoir non plus me croire à la veille de me retrouver près de vous. Mes conférences s'achèveront le dimanche 30 avril, quinze jours après Pâques, et je devrais être dans votre sein quelques jours après, si nos projets d'établissement ne contrariaient pas mon ardent désir. Nous commencerons bien petitement, pas plus de trois ; mais c'est assez pour prendre pied, sans essuyer les inconvénients d'une association nombreuse. Le gouvernement ne nous est pas favorable, d'abord par peur, ensuite parce qu'il ne m'aime pas, à cause des principes politiques qu'il me suppose. Mais Dieu nous sera en

aide. L'évêque, le clergé et la population de Nancy sont pour nous. Quant à Rome, le révérendissime Maître général est on ne peut mieux disposé; le Père Lamarche m'a écrit à ce sujet une excellente lettre, en me demandant de nouveaux détails, que je lui ai transmis vers la mi-février. J'espère dans quinze jours avoir une lettre de lui, qui m'apportera la permission du Général dans la mesure où je l'ai demandée. Vous communiquerez ceci au Père Jandel, qui en fera part aux frères. Je ne lui écris pas, pour ne pas grossir inutilement ce paquet, qui contient déjà deux autres feuilles pour les frères Raymond et Pierre.

Je n'ai jamais éprouvé de la part de tout le monde autant de paix et de tranquillité qu'à Nancy. Je suis allé à Metz récemment, où l'on m'a fait aussi un excellent accueil. Il y a eu réunion publique de la société de Saint-Vincent-de-Paul, que j'y ai fondée autrefois et qui aujourd'hui compte six à sept cents membres, tant affiliés qu'actifs; M. l'abbé Chalandon, vicaire général, a pris la parole en terminant, et m'a rendu autant d'hommage qu'il pouvait. Je note ce fait, mon bien cher Père, non par orgueil, mais parce que le clergé de Metz était celui de tous dont j'avais eu le moins à me louer.

Quant à mon intérieur, tout va passablement; mais je regrette amèrement d'être seul; je voudrais désormais avoir un compagnon, afin de pouvoir au moins m'édifier et me soutenir avec lui. Seul, on est toujours trop faible, et impuissant à mille choses.

Je vous recommande, mon bien cher Père, le frère Pierre, auquel j'écris, et d'être avec tous nos frères aussi bon que vous pouvez, puisque vous êtes l'un des anciens. Corrigez-vous de ce que vous avez d'absolu et de moins flexible dans le caractère et dans l'esprit; on ne gouverne les hommes, même austèrement, qu'avec infiniment de douceur et de conciliation. Embrassez pour moi notre pauvre frère malade..., de qui j'ai reçu une lettre qui m'a bien consolé et touché. . . . .

Adieu, mon bien cher Père, je vous embrasse tendrement, et vous charge de toutes mes amitiés pour tous nos frères.

FR. L.

---

## II

Nancy, 6 juin 1843.

Mon cher ami,

Ainsi que vous le confirmera le Père Jandel, je vous ai choisi pour le remplacer et être mon représentant près de notre petite communauté. Vous aurez donc, en mon absence, toute l'autorité dont je puis disposer sur les frères, outre la charge de sous-maître des novices, qui vous est destinée par le Père Maître. Vous tiendrez le chapitre, vous correspondrez avec moi pour toutes les affaires qui se présenteront, vous prendrez connaissance des lettres actives et passives. C'est un grand fardeau pour vous; vous le supporterez comme imposé par Notre-Seigneur pour le bien d'une œuvre utile à son Église. Je vous recommande, mon cher enfant, une grande douceur envers les frères, du respect pour les Pères; évitez dans les conversations de vous énoncer d'une manière trop absolue; sachez souffrir et comprendre les opinions des autres; faites-vous tout à tous, afin

que le joug de l'obéissance paraisse toujours aimable. Il faut dans le gouvernement de la fermeté sans doute, mais aussi beaucoup de flexibilité, de patience, de compassion. Je ne vous dis que ce peu de mots, mon cher enfant, et vous mets entre les bras de Notre-Seigneur et de sa très-sainte Mère, en vous embrassant moi-même de tout mon cœur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Frères Prêcheurs.

---

### III

Nancy, 6 juin 1843.

Mes frères bien-aimés,

Le Père Jandel va vous quitter pour venir me rejoindre à Nancy, où la divine Providence nous a donné la première maison qui ait été habitée en France par des Frères Prêcheurs depuis cinquante ans. Quelque grande que soit pour vous et pour moi, pour nous tous ensemble, la consolation de poser en France la première pierre de notre établissement, il en résulte toutefois une séparation que je ressens vivement pour ma part. Dieu nous y avait préparés sans doute par des séparations préliminaires; mais celle-ci est plus complète que les autres, et me fait éprouver le besoin de vous dire la peine qu'elle me cause. Un jour viendra où Dieu nous réunira dans notre patrie, où nous ne formerons tous ensemble qu'une seule maison comme un seul cœur; mais lui seul connaît l'heure qu'il a fixée dans ses décrets éternels. Notre devoir est d'agir

au jour le jour, sans nous inquiéter du lendemain, sûrs qu'il veille sur nous comme le père le plus tendre. Vous en avez eu déjà bien des preuves, et celle qu'il nous en donne aujourd'hui doit nous pénétrer d'une confiance sans bornes. Nous voici possesseurs, dans une des grandes villes de France, d'une maison et d'une bibliothèque : d'une maison qui nous est donnée par un homme qui, il y a trois ans, n'était pas même chrétien ; d'une bibliothèque formée par quarante ans de patience, et dont nous n'aurions pu réunir à aucun prix les riches et rares matériaux. Ne voyons-nous pas se vérifier en nous la parole de Notre-Seigneur, que *quiconque abandonnera pour lui son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, sa maison, recevra ici-bas des pères, des mères, des frères, des sœurs, et le centuple de tout ce qu'il aura laissé, même au milieu des persécutions ?* Que notre cœur ne se trouble donc point, qu'il ne se laisse jamais aller à la défiance ; rappelons-nous sans cesse les épreuves que nous avons subies depuis cinq ans, les frères que nous avons perdus, les calomnies par où l'on a essayé de nous perdre, la dispersion qui a été faite de nous, les prédictions que jamais nous ne poserions un pied en France ; tout cela nous a purifiés sans nous abattre, et il en sera de même par la suite, et bien mieux encore, parce que plus nous allons, plus, grâce à Dieu, nous acquérons le mérite de la persévérance, de la prière, des mortifications et de toutes les bonnes œuvres, selon la mesure de l'esprit qui nous est donné.



Après ces paroles d'encouragement, mes frères bien-aimés, je dois remplir un autre devoir en pourvoyant à remplacer près de vous le Père Jandel. Je devais naturellement jeter les yeux sur le plus ancien après moi et le Père Jandel, je veux dire sur le frère Besson, que Dieu m'avait envoyé pour compagnon il y a trois ans, qui a été des frères de Sainte-Sabine et de Saint-Clément, qui a vu mourir les frères Réquédat et Piel, et qui a souffert de toutes nos tribulations passées. J'ai été combattu, il est vrai, dans ce choix, par la pensée que frère Besson n'est encore que diacre, et qu'il y a parmi nous plusieurs prêtres; mais, outre que nos frères dans le sacerdoce sont beaucoup moins anciens, ils peuvent, d'un moment à l'autre, être appelés en France, et il m'a paru préférable de choisir quelqu'un qui pût demeurer avec vous de longues années, et sur qui je pusse me reposer même dans le cas où je serais obligé d'appeler ceux qui sont tout prêts pour le ministère actif. Enfin, mes très-chers frères, je vous présente frère Besson comme chargé de toute l'autorité qu'il m'est permis d'avoir sur vous, tant par la volonté de nos supérieurs que par la disposition de la Providence; c'est lui qui présidera le chapitre, et qui correspondra avec moi pour toutes les affaires de notre petite communauté. Je suis sûr que vous lui rendrez le gouvernement facile par votre obéissance, comme il vous rendra l'obéissance aimable par l'esprit de fraternité qui est en lui. Ce sera pour moi une bien grande consolation au mi-

lieu des travaux sans cesse renaissants qui me sont imposés, et au milieu desquels je ne cesse de penser à vous, me disant que c'est pour vous que je travaille, et qu'un jour vous recueillerez le fruit de cette semence laborieuse dont il a plu à Dieu de me charger le premier. Le Père Jandel vient m'aider à présent; que chacun de vous aspire à se rendre digne de coopérer un jour à nos faibles efforts. La France est affamée de la parole de Dieu; son retour à la foi s'opère visiblement, malgré les contradictions; déjà l'ennemi, étonné de nos progrès, cherche à réveiller les vieilles haines; mais sans doute elles seront impuissantes; elles doivent seulement nous avertir qu'il nous faut redoubler de soins et d'ardeur pour devenir un jour de bons ouvriers, dans cette riche moisson de l'avenir.

Je me recommande instamment à vos prières, mes frères bien-aimés, et suis tout à vous tous du fond de mon cœur,

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Frères Prêcheurs.

---

#### IV

Nancy, 30 juillet 1843.

Mon cher ami ,

Je ne puis consentir au voyage que frère A. désire faire pour sa santé; si le Père V. m'avait consulté pour celui qu'il a fait avec frère L., je n'y aurais pas consenti davantage, à cause des conséquences infinies de cet exemple. Nous ne devons pas prendre l'habitude de sortir du couvent à cause de nos maladies, sauf des cas très-particuliers, comme celui de frère D. L'air de Bosco est bon; on peut y faire de l'exercice, on s'y promène souvent; il y a beaucoup plus d'imagination que de réalité dans les désirs de voyage pour cause de santé. Dans tous les cas, un religieux est un pauvre, et les pauvres ne voyagent pas pour leur santé. Je vous prie de communiquer ce passage de ma lettre au frère A., auquel je n'écris pas pour ne pas grossir inutilement les ports de lettre. S'il a besoin d'une nouvelle paire de lunettes, il peut faire écrire

à Turin par le Père Syndic, en indiquant le numéro et la nature des verres, ainsi que le marchand chez lequel il les a achetés.

Cela dit, mon cher ami, j'entre tout à fait dans la pensée du Père Morassi. Nous parlons sans cesse de mener une vie plus dure qu'en Italie, et au fond nous avons moins de patience et de courage que les Italiens. Nous faisons des rêves pour l'avenir, au lieu de supporter les réalités présentes. Ainsi vous-même, mon cher ami, vous me paraissez beaucoup trop abattu. Qu'y a-t-il donc de si pénible dans votre position ? Vous êtes dans un couvent réglé, où tout le monde vous aime; vous faites des études que vous seriez obligé de faire partout ailleurs; vous avez des compatriotes autour de vous : qu'y a-t-il là de si pénible ? Nous voudrions des heures de travail mieux distribuées, moins de congés, etc. Mais qui sait si plus de travail ne nuirait pas davantage encore à la santé des frères ? Vous aurez deux classes l'an prochain ; les Italiens, quoi qu'il en soit, parviennent à achever leurs études, et en savent dix fois plus qu'on n'en sait en sortant de nos séminaires de France. Il me semble que le plan idéal que vous vous faites d'un couvent français, et le regret de n'y point être, agissent sans cesse sur votre moral à tous, comme si vous ne pouviez pas acquérir science et vertu à Bosco. Je conçois qu'un prêtre, un homme tout prêt, puisse souhaiter d'être en France pour y exercer son ministère; mais vous et les autres, partout où vous seriez, vous devriez

faire en silence vos études. Je vous conjure donc, mon cher ami, de réfléchir à cet esprit que je ne crois pas sain, et qui finirait par gâter vos meilleures dispositions. Sans doute j'ai désiré moi-même quelque chose de plus qu'à Bosco ; mais lorsque nous y serons, peut-être comprendrons-nous que partout, même en France, la vie religieuse a son sacrifice qu'il faut accepter. Abandonnez-vous à la Providence, faites chaque jour ce que vous pouvez, apprenez ce que vous pouvez apprendre ; vos études peut-être dureront un an ou deux de plus, et voilà tout. Au plus beau temps de notre Ordre, les frères passaient indifféremment d'un pays à l'autre ; saint Thomas étudiait à Cologne, et on ne voit pas qu'il s'estimât malheureux pour avoir quitté sa langue, son pays et son climat natal. Quant à la direction des études, nous traiterons cette affaire à mon retour à Bosco, que j'avancerai le plus qu'il me sera possible.

Vous avez sans doute mal fait de vous ouvrir au Père L. ; cependant sa position particulière a pu vous y encourager. Désormais, à l'égard des novices, soyez très-prudent, et ne les entretenez point des affaires de notre œuvre.

Nous avons ici un procès sur les bras, comme vous avez pu le voir par l'*Univers*. Nous l'avons entrepris de l'avis de Monseigneur, et avec l'assentiment des catholiques les plus zélés. C'est le 25 août qu'il sera plaidé. Ce jour-là, je prie tous les profès de dire pour nous les litanies de la sainte Vierge

et l'O *spem miram!* Le dimanche précédent, ils offriront la sainte communion à cette intention.

Ne soyez point triste, mon cher ami, de mes observations ; je dois vous parler avec confiance, simplicité et vigueur, comme à un enfant que j'aime. Un jour vous serez dans la vie active ; présentement ne songez qu'à apprendre les vertus et la science dont vous aurez besoin un jour. Tâchez, dans vos discours avec les frères, de ne point les encourager à mal penser de leur état présent, en vue de la perfection à venir. Rien ne trouble et ne décourage à la longue comme l'usage de blâmer l'état où la Providence nous a mis. Voici deux mots pour les frères N. et H. Je vous embrasse et vous aime de tout cœur en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Frères Prêcheurs.

---

## V

Nancy, 20 août 1843.

Mon cher ami ,

Votre lettre achève de m'éclairer sur un sujet bien grave, et qui m'a bien des fois occupé : je veux dire, la vocation du Père K. Je rends comme vous justice à son mérite, à ses excellentes qualités; mais je ne le crois point appelé à la vie de communauté, surtout dans une communauté naissante comme la nôtre. Nous ne le pouvons pas davantage accepter comme tertiaire; cette position mitoyenne serait d'un funeste exemple, découragerait nos frères, et n'empêcherait pas le Père K. d'exercer sur eux, sans le vouloir, dans des communications inévitables, bien de fâcheuses impressions. Notre œuvre, que Dieu bénit si visiblement, tout en l'éprouvant d'un autre côté, ne peut réussir qu'à force de patience et de persévérance, et le caractère du Père K. n'est pas propre à inspirer ces sentiments à nos frères. J'ai donc pris mon parti à son égard, et la

lettre ci-jointe que vous lui communiquerez, *quelle que soit d'ailleurs votre pensée finale à son égard*, est destinée à rompre les liens commencés entre nous. Agissez comme étant assuré que je ne reviendrai pas de cette détermination.

Voici une autre lettre pour le P. H. J'ai écrit à Rome pour demander la permission qu'il vienne nous rejoindre en France. On ne la lui refusera point; mais je ne puis répondre du moment où il pourra en user. Cela dépendra des circonstances.

C'est le 20 septembre que je partirai pour vous revoir, et j'arriverai à Bosco le 30 au plus tard. Je désire bien ardemment de vous retrouver tous, et vous en particulier. Dieu m'est témoin que mon bonheur serait de passer ma vie avec vous; mais notre séparation est nécessaire au progrès de l'œuvre, et toutes les fois que j'ai voulu prendre des arrangements pour demeurer avec vous d'une manière fixe, Dieu les a brisés. C'est vous, mon cher ami, qui êtes destiné à veiller sur notre petit troupeau jusqu'à sa maturité et à la vôtre; en rappelant près de lui les frères Réquédat et Piel, il vous a institué leur héritier. Armez-vous donc de force, de patience; ayez une foi indomptable dans notre avenir; ne soyez point pressé du succès, puisque Dieu lui-même n'a jamais rien fait qu'avec le temps. Presque tous nos frères vous aiment et vous sont dévoués; les autres seront pour vous un moyen d'apprendre à supporter la contradiction. Vous seriez trop heureux de n'avoir point quelques carac-



tères plus ou moins difficiles; ne vous rebutez pas de leur défaut de bienveillance, ou d'une certaine résistance sourde. Il faut savoir beaucoup pardonner, quand on gouverne les hommes. Ce rude apprentissage vous servira tout le reste de votre vie : ne le dédaignez pas, et ne vous en plaignez point. Vous trouverez d'ailleurs des consolations dans l'obéissance et l'humilité de la plupart de nos frères, comme je vous en ai donné moi-même en vous ouvrant mon cœur et en m'humiliant devant vous. Nulle part, hors de la religion, vous n'auriez rencontré de pareils sentiments.

Adieu, mon cher ami, je vous embrasse tendrement, et prie Dieu de répandre sur vous son esprit.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Frères Prêcheurs.

---

## VI

Nancy, 11 septembre 1843. (Rue Sainte-Anne, n° 9.)

Mon cher ami,

J'ai reçu vos deux lettres du 30 août et du 5 septembre; vous avez bien fait de retenir le Père K., d'après la connaissance plus ample que vous avez eue de son intérieur. Si je le trouve tel que je le désire, et tel que je l'espère, j'aurai une grande joie à le conserver parmi nous. Dites-lui donc que je le prie d'attendre mon arrivée, qui aura lieu le 28 ou 30 de ce mois, et de rester jusque-là dans la paix et la sécurité. Ce n'est plus qu'une affaire de peu de jours.

Tout ici est parfaitement tranquille. Le calme le plus profond a succédé à une tempête de deux mois. Le Père Jandel, dont la santé se soutient et se fortifie, prêche beaucoup et avec fruit. Nous avons eu hier la visite du Prieur de notre couvent de Gand, jeune Espagnol que j'avais déjà vu à Turin. Il repart ce soir.

J'ai écrit à frère Aussant de revenir à Bosco, et de laisser à Varazzo le frère Rey, qui n'a plus besoin de sa présence. Il importe que frère Aussant ne perde pas cette nouvelle année, et, en outre, que personne ne se sépare du corps de notre petite communauté sans une extrême nécessité. Je suis bien aise du retour heureux du frère A. ; espérons que le temps et le régime achèveront sa guérison.

Dites au frère HERNSHEIM que je ne lui écris pas, mais que je serai pour lui, dans l'avenir comme dans le passé, un ami et un père. Et vous, mon cher enfant, continuez à réfléchir sur vous-même, et à profiter de toutes les expériences qui résulteront pour vous de la conduite des frères. Vous acquerrez à la longue, et en le demandant à Dieu, cette douceur flexible et patiente, sans laquelle il est impossible de gouverner les âmes. Je vous embrasse et vous aime tendrement en Notre-Seigneur.

FR. L.

*P. S.* Je partirai le 20, et suivrai la route de Bâle, Lucerne, le Saint-Gothard, Bellinzona, Novare et Alexandrie; c'est le plus court. Je vous apporterai quelques livres.

---

## VII

Nancy , 29 octobre 1843.

Mon-bien cher Père ,

Je suis arrivé hier matin à Nancy en bonne santé, et j'y ai trouvé le Père Jandel mieux portant que jamais, tellement qu'il s'est remis au maigre absolu. Nous nous sommes réjouis ensemble de toutes les bonnes nouvelles que j'apportais, et nous avons mis immédiatement en vigueur le règlement dont nous étions convenus, avec quelques modifications pour les heures. Je vous en enverrai prochainement une copie pour la communiquer aux frères en chapitre. Aujourd'hui je n'ai que le temps de vous écrire un mot pour vous donner de mes nouvelles, et vous envoyer l'obédience du Père H., qui partira immédiatement après l'avoir reçue, parce que le Père Jandel allant prêcher l'Avent à Pont-à-Mousson, il est important que le Père H. arrive à Nancy avant son départ.

Adieu, mon cher Père , je vous embrasse bien

tendrement, vous et tous nos frères, particulièrement le pauvre frère Raymond, dont je vous prie de me donner des nouvelles détaillées. Je ne vous répète pas combien j'ai été heureux de mon séjour à Bosco, et de tout ce que vous avez été en particulier pour moi. Je vous en remercie, et vous presse de nouveau sur mon cœur. Mille compliments et respects de ma part aux Révérends Pères Barbaroux et Morassi. Le Père Jandel vous dit mille choses.

FR. L.

---

## VIII

Paris, 24 novembre 1843. (Rue Chanoinesse, n. 11.)

Mon bien cher Père,

J'ai reçu vos deux lettres, la première qui me préparait à la mort de notre cher frère Raymond, la seconde qui m'annonçait son passage au Seigneur. C'est le troisième de nous qui ait été appelé à Dieu dans un si petit nombre d'années; nous pouvons le regretter, mais non pas nous en plaindre. Car nous ne sommes ici-bas que pour mériter par notre mort la vie véritable; nous sommes, durant cette vie, comme Isaac portant le bois du sacrifice et gagnant la montagne où il doit être immolé; la longueur ou la brièveté du chemin ne change rien à notre direction, et pour un religieux surtout, la mort prématurée au sein de ses frères est une grande grâce de Dieu. Je vous remercie de tous les pieux détails que vous m'avez donnés, et de l'empressement qu'ont mis nos frères à remplir tous les devoirs de la charité fraternelle envers notre pauvre frère. Je suis persuadé aussi que cet exemple aura contribué à les

détacher de la vie présente, et à les faire s'immoler de plus en plus du fond de leur cœur sur la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. J'espère qu'ils n'oublieront point les suffrages dont ils sont redevables à l'âme de notre frère, selon le texte de nos constitutions. J'ai dit hier une première messe pour lui ; je célébrerai demain et aujourd'hui les deux autres.

Le Père Jandel, que j'ai laissé à Nancy, continue ses prédications avec fruit ; tout est tranquille. J'attends le Père H., qui doit arriver prochainement, si déjà ce n'est chose faite. Pour moi, mon bien cher Père, j'ai échappé ici à bien des embûches de l'enfer ; il avait réuni toutes ses forces pour m'empêcher de monter dans la chaire de Notre-Dame ou pour m'obliger du moins à quitter l'habit religieux. Le gouvernement, effrayé de la guerre que l'Université et ses journaux font à l'Église depuis six mois, craignait que ma présence en chaire ne fût la cause de grands troubles, et il a employé tous ses moyens pour persuader à M<sup>sr</sup> l'archevêque de retirer l'invitation qu'il m'avait faite. Mais M<sup>sr</sup> l'archevêque a résisté constamment, par devoir d'abord, et aussi par nécessité ; car il se fût aliéné tous les catholiques, qui attendent cette prédication avec d'autant plus d'impatience que la guerre est plus acharnée contre eux. Monseigneur aurait bien désiré que je quittasse l'habit ; mais je m'y suis absolument refusé. Le peuple, du reste, est fort tranquille ; je passe sans inconvénients dans les rues ; il est manifeste que les clameurs de nos ennemis ne l'ont

point ému jusqu'à présent. Il faut attribuer ce résultat au peu d'intérêt qu'a pour lui la question universitaire, et aussi à l'action qu'exercent sur lui les frères des Écoles chrétiennes, les écoles d'adultes, les associations pieuses des ouvriers, et tout ce que la foi catholique a fait pour eux depuis treize ans. Sans doute aussi le peu de fruits qu'il a recueilli de la révolution de 1830 l'a rendu moins crédule aux promesses des partis et à leurs clameurs.

Je suis logé chez madame votre mère avec le bon C. Nous pouvons tenir tous trois à l'aise. Je suis bien heureux de ce rapprochement, qui sera désormais la règle quand je viendrai à Paris. Votre mère se porte bien et paraît contente, tout en vous regrettant toujours. Elle vous dit mille choses, ainsi que C.

En arrivant à Paris, j'ai fait cesser l'envoi de l'*Univers* à Bosco, comme il était convenu. Je vous écrirai avec détails, quand il y aura quelque chose qui intéressera notre œuvre.

Adieu, mon bien cher Père, je vous embrasse tendrement vous et tous nos frères. Priez tous bien pour moi comme je prie pour vous. Jamais mon séjour en France n'a été soumis à plus de chances diverses et plus importantes qu'aujourd'hui. Adieu, confions-nous en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Frères Prêcheurs.

P. S. Dites au frère L. que j'ai vu l'un de ses frères, qui m'a paru bien aimer les Dominicains.



## IX

Paris, 11 décembre 1843.

Mon bien cher Père,

Vos prières ont été couronnées de succès <sup>1</sup>. Le dimanche 3 décembre, après des efforts inouïs du gouvernement et même du roi, pour m'empêcher de monter dans la chaire de Notre-Dame, j'ai commencé mes conférences. L'auditoire était considérable; on craignait du bruit, des sifflets, le désordre qui s'ensuivrait, et que le gouvernement s'emparât de ce motif pour fermer la chaire de Notre-Dame. Rien de tout cela ne s'est réalisé. J'ai prononcé un discours conciliant; l'auditoire a été calme et bienveillant; la presse s'est tue ou a été favorable; le *Siècle*, feuille libérale extrêmement répandue dans Paris, a même fait un article on ne peut plus flatteur pour moi, sans que je sache comment cela s'est passé dans son esprit. Cependant, par suite de la

<sup>1</sup> Tous les Frères de Bosco étaient en prières, à l'heure du premier discours qui inaugura la nouvelle série des conférences de Notre-Dame, 1843-1844.

nature même de mon discours, une partie du clergé avait été mécontente : elle l'avait trouvé trop humain, sans faire attention à la circonstance difficile où l'on se trouvait. Hier, il y a eu unanimité de satisfaction : M<sup>sr</sup> l'archevêque m'a témoigné la sienne avec une effusion complète. La bataille est absolument gagnée. Monseigneur voulait que je quittasse l'habit, et il avait écrit au Souverain Pontife pour lui demander de me l'enjoindre. Je reçus, en effet, par l'intermédiaire du Nonce Apostolique et de l'archevêque, une lettre du Maître général, qui m'ordonnait de prêcher en *prêtre séculier* ; j'ai cru suffisamment obéir en mettant, pour prêcher seulement, le rochet et la mozette de chanoine. Partout ailleurs je vais comme auparavant avec une entière liberté ; je n'ai même jamais été aussi tranquille dans les rues de Paris. Veuillez, mon cher enfant, communiquer ces bonnes nouvelles à nos frères bien-aimés et les remercier de ma part de leurs bonnes prières. J'ai appris avec une joie indicible que l'unité s'établissait de plus en plus entre vous tous ; c'est là le grand point. Si vous vous aimez les uns les autres, si la simplicité, la bonté, l'ouverture, l'obéissance, la pénitence vous resserrent chaque jour, notre œuvre est fondée. Aimons-nous jusqu'à donner notre vie les uns pour les autres, jusqu'à désirer de souffrir la mort et l'ignominie les uns pour les autres ; pour moi, je vous aime tant, que mon plus grand bonheur, après celui de mourir pour Jésus-Christ, serait de mourir pour vous.

Le Père H. est arrivé à Nancy en bonne santé. Sa présence n'a produit aucune impression dans la population; on est déjà accoutumé à nous voir. Le rédacteur du *Patriote*, journal qui nous avait attaqués avec violence cet été, a fait une banqueroute honteuse et a quitté Nancy. Ne nous réjouissons pas de sa punition, et prions Dieu qu'elle lui soit profitable. . . . .

Je vous serre contre mon cœur, mon cher enfant, vous et tous nos frères.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Frères Prêcheurs.

---

## X

Paris, 19 décembre 1843.

Je ne suis pas très-surpris, mon bien cher Père, de la nouvelle que vous me donnez au sujet du frère P., et nous ne devons pas nous en affliger ; c'est à Dieu d'inspirer la force à ceux qu'il appelle avec nous, et là où nous trouvons langueur et faiblesse, il faut nous réjouir de ce que Dieu nous éclaire, et ne permet pas que nous recevions dans notre sein des ouvriers qui *regarderaient en arrière*. Laissez donc aller les choses. Notre petit nombre ne doit pas vous effrayer, ni le peu que vous savez ; le temps mûrit tout ; il est probable que ce serait un désavantage si tout de suite nous avions beaucoup d'ouvriers éclatants. Mon plan est d'arriver à ce que nos douze plus anciens soient en état d'activité de service, et puissent former une communauté fortement unie dans la fraternité, la charité, l'obéissance et la pénitence ; tout nous sera facile ensuite. Continuez donc avec courage et confiance.

Il se présente ici divers sujets; mais je suis difficile et les éprouve par le temps.

Mes conférences continuent à être bénies. La foule est énorme, attentive, bienveillante, pleine de bonnes dispositions : j'ai déjà recueilli quelques fruits. Notre Tiers Ordre est en plein chemin; on en imprime les *Heures*; un curé de Paris nous a offert une chapelle; M<sup>gr</sup> l'archevêque a donné son consentement. Avant mon départ, l'installation définitive sera faite. Je réimprime aussi la *Vie de saint Dominique*, avec le *Mémoire* en tête et la *Lettre sur le Saint-Siège* à la fin. Ce sera la troisième édition. Le libraire s'est chargé de tous les frais, et me donne quinze cents francs nets de bénéfice. Ce n'est pas trop mal pour une troisième édition. Au mois de mai, en passant à Lyon, au retour de Grenoble, je vous enverrai les livres que vous m'avez demandés.

Dites au Père Syndic que, dans le courant de janvier prochain, je lui enverrai deux à trois mille francs pour vous.

Voici un billet pour frère HERNSHEIM. Votre mère se porte bien, et vous embrasse. Et moi, mon cher enfant, je vous presse sur mon cœur avec tous nos bons frères en Jésus-Christ.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Frères Prêcheurs.

P. S. Ce matin, en présence de plusieurs de nos amis, j'offrirai le saint sacrifice pour le second anniversaire de la mort de notre cher frère Piel.

## XI

Paris, 5 janvier 1844.

Mon bien cher Père ,

Voici deux mille francs à votre ordre pour commencer cette année, comme je vous l'avais annoncé. C'est une année de plus sur nous et sur notre œuvre, et dont nous devons bien rendre grâces à Dieu, puisque c'est l'année où nous aurons réellement pris pied en France par notre établissement de Nancy. L'arrivée du Père H. n'a produit aucune sensation; il confesse déjà beaucoup, et prêche aux Allemands; on m'écrit qu'il est bien vu, et qu'on est content de lui. D'un autre côté, les conférences de Notre-Dame se poursuivent avec le plus grand calme et un succès très-consolant. Aujourd'hui le port de l'habit en chaire ne souffrirait aucune difficulté, et c'est ainsi que j'ai parlé à Saint-Merry, le jour de Noël, devant une congrégation de cinq à six cents hommes. *L'Ami de la Religion* a rapporté le fait, et le *Journal des Débats*, après lui, sans aucun commentaire. Les ad-

## XII

Grenoble, 7 février 1844.

Mon cher Père,

J'ai reçu, avant de quitter Paris, vos deux lettres du 15 et du 19 janvier, dont j'ai été bien heureux, à cause des bonnes nouvelles qu'elles me donnaient de vous tous, de votre progrès dans l'étude et la piété, et de votre parfaite union. Ce sont des grâces dont je remercie Dieu sans cesse.

Me voici bien rapproché de vous depuis quelques jours. J'ai quitté Paris le 29 janvier, et suis arrivé à Grenoble le 2 février. Tout s'était soutenu à Paris jusqu'au bout avec la même faveur. J'avais prononcé mon dernier discours l'avant-veille des discussions qui devaient avoir lieu à la Chambre au sujet du passage de l'adresse relatif à la liberté d'enseignement. On s'attendait à ce que les corps religieux seraient vivement attaqués, et, en effet, MM. Dupin et Isambert ont prononcé des discours où ils ont fait grand bruit des associations reli-

gieuses. Mais le ministre des cultes a déclaré que ces associations ne pouvaient inspirer de défiance légitime, et qu'on ne les poursuivrait pas. C'est la première fois qu'une semblable assurance était donnée à la tribune, et cela pour apaiser les craintes des catholiques. Du reste, notre nom n'a pas même été mis en jeu; personne n'est revenu sur l'affaire de Nancy, ce qui achèvera de décourager nos adversaires de cette ville, en leur montrant le peu d'écho qu'ils ont trouvé. Ils nous laissent, au surplus, fort tranquilles; les Pères sont-tout à fait à leur aise, bien portants et fort occupés. Remercions-en Dieu.

J'ai commencé mes conférences à Grenoble dimanche dernier. Le clergé était nombreux, et s'est montré fort satisfait, ainsi que tout l'auditoire, qui remplissait l'église. L'évêque de Grenoble est un vieillard de quatre-vingts ans passés, mais sain d'esprit et de corps; je craignais de rencontrer en lui un vieux gallican renfrogné, et j'ai trouvé un homme aimable, qui m'a fort accueilli. Nous pouvons donc espérer que tout se passera bien pendant ces trois mois, et que Notre-Seigneur opérera quelque bien par mon ministère. Priez néanmoins à cette intention; car c'est la prière qui est le grand levier des grâces.

Notre cérémonie de Notre-Dame-des-Victoires, le 15 janvier, a été magnifique. Il y assistait beaucoup de monde; vingt-six hommes ont fait profession du Tiers Ordre, quatre ont pris l'habit seulement.



On a chanté pendant la messe un chant en vers français, que nous avons appelé la *Dominicaine*, et dont la musique est de toute beauté. On l'imprima avec la musique. Il a produit un grand et pieux effet. Le lundi suivant, la fraternité du Tiers Ordre a pris possession de la chapelle qu'on lui a attribuée à Saint-Séverin, et les élections ont eu lieu. C'est X. qui est prieur; M., un jeune médecin, est secrétaire, et G., trésorier. Le directeur de la fraternité, pendant mon absence, est un jeune prêtre du clergé de Notre-Dame-des-Victoires. Une particularité fort touchante est que, ce jour-là, M. le curé Desgenettes a fait profession du Tiers Ordre dans mes mains. Tous les frères portent une ceinture de cuir sous l'habit.

J'ai laissé votre mère un peu souffrante, mais ne donnant aucune inquiétude. Elle a été pour moi tout le temps d'une attention et d'un soin parfaits; ayez soin de lui en parler dans votre prochaine lettre. Elle songe toujours à vous toute la journée, mais sans tristesse, du moins habituellement. Nous avons réglé ses affaires sur ce qui vous concerne. Il vous faut maintenant faire un testament olographe, où vous lui lèguerez toutes vos rentes sur l'État.

J'ai donné ordre à mon libraire d'envoyer à l'évêque de Tortone un exemplaire du *Mémoire*, et au régent de Bosco le livre sur *les Princes légitimes* qu'il m'a demandé. Quant au chanoine de Tortone, les œuvres spirituelles de Fénelon sont trop volu-

mineuses pour les lui envoyer ainsi ; j'attendrai une occasion.

Adieu, mon cher Père, je vous presse sur mon cœur, vous et tous nos frères. Mille compliments au Père prieur, au Père Morassi, au Père régent, au Père Costa et au Syndic.

FR. L.

*P. S.* Vous ne m'avez pas dit si vous aviez reçu les deux mille francs. Accusez-moi toujours réception de ces sortes de choses.

---

### XIII

Grenoble, 21 mars 1844.

Mon bien cher Père,

Je viens d'acheter à trois lieues de Grenoble, du consentement de M<sup>sr</sup> l'évêque de cette ville, l'ancienne Chartreuse de Chalais, avec des bois, des prairies et des terres, le tout pour cinquante mille francs, payables en trente ans. La Chartreuse est en bon état, avec une église, et peut loger quarante religieux. Je l'achète toute meublée, avec les instruments aratoires et le bétail. Ce sera notre maison d'études, et comme le succès dépend de la promptitude de l'exécution, vous allez faire partir immédiatement le Père X. et nos trois étudiants, qui seront rejoints plus tard à Chalais par frère Hernsheim et le Père Jandel. Je ne laisserai à Nancy que le Père H., le frère A. et moi-même. Le Père Jandel sera le prieur de Chalais et en même temps professeur. Vous resterez provisoirement à

Bosco, à la tête de notre noviciat. Ce sera pour vous, mon cher ami, un sacrifice sans doute; mais la nécessité l'exige jusqu'à nouvel ordre. Vous continuerez votre théologie sous le Régent; les novices viendront à Chalais à mesure de leur profession. Je ferai toujours en sorte que vous en ayez plusieurs à la fois, afin que le noviciat puisse être plus sérieux. Un assez grand nombre se présente maintenant; mais j'attendrai jusqu'à ce que j'aie vu le succès de notre établissement de Chalais.

J'écris au Prieur une lettre relative au départ de nos frères.

Ils partiront tous quatre ensemble, se rendront à Turin, et partiront pour Chambéry dans la diligence Bonafous. Chambéry n'est qu'à huit heures de Grenoble. Tous les matins, une voiture part pour Grenoble, à huit heures, et arrive à quatre de l'après-midi. Nos frères s'arrêteront à Chambéry dans une auberge, et m'écriront pour me donner avis du jour de leur départ pour Grenoble, afin que j'aie les attendre sur la route, à quelque distance de Grenoble, dans une voiture particulière, qui les mènera à Chalais. Ils s'informeront du départ des lettres pour Grenoble, afin qu'ils soient sûrs que je serai averti à temps. Ils emporteront avec eux leurs hardes, leurs papiers et leur théologie.

Ces nouvelles dispositions rendent inutiles les réponses que j'aurais eu à faire à divers points de votre lettre du 8 mars.

Cent francs suffisent à chacun des frères pour la

route. Vous direz au Syndic qu'il recevra dans peu de jours une lettre de change.

Adieu, mon cher enfant; voici un événement bien grave pour nous. Vous priez, vous et tous nos frères, à cette intention. N'en écrivez à personne, parce que le secret importe provisoirement. Je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur, vous et tous nos frères, et nos chers novices.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Frères Prêcheurs.

---

## XIV

Grenoble, 4 avril 1844.

Mon bien bon et cher enfant,

Nos frères sont heureusement arrivés à Grenoble le mardi de la semaine sainte, 2 avril, à trois heures de l'après-midi. Nous les attendions avec deux voitures particulières à quelque distance de la ville, et nous les avons immédiatement conduits à Notre-Dame de Chalais, par le plus beau temps du monde. Nous étions au couvent à sept heures du soir, et nous y avons tous couché. Le lendemain, j'ai célébré la sainte messe dans la chapelle de la Sainte-Vierge, seule partie de l'église restée parfaitement intacte; nous avons auparavant récité les matines canoniquement. Rien ne saurait vous peindre notre joie de nous retrouver, et de nous voir en possession, sur le sol de France, d'un vieux et pieux monastère, où nous venions prier et nous sanctifier à la suite des Chartreux et des Bénédictins, successi-

vement établis en ce lieu, et l'ayant consacré par six siècles consécutifs de leur présence. C'était après cinquante ans que Dieu rendait cette maison à sa destination primitive.

Chalais est une des plus belles vues que je connaisse en ce monde, ouvert au midi et au couchant par deux larges vallées qui permettent au soleil de l'inonder de lumière et de chaleur, malgré son élévation, et gardé au nord et à l'est par de hautes montagnes qui le préservent du vent et du froid. Tout à côté est une terrasse ombragée de vieux tilleuls magnifiques, au bas de la terrasse un grand jardin potager entouré de murs; deux longues allées s'étendent à droite et à gauche de la maison; de vertes prairies l'entourent; une forêt de sapins la couronne du côté du nord et une ceinture de rochers du côté de l'est.

Je suis reparti mercredi matin, après avoir installé le Père Martin, comme vicaire, et frère Aussant en qualité d'économe. Le Père Jandel ne viendra point encore, afin d'éviter la publicité à Nancy, publicité que son départ occasionnerait infailliblement. Tout Grenoble sait l'affaire; mais la disposition d'esprit y est si bonne pour nous, qu'aucune réclamation n'aura lieu, et qu'il est probable que le *Patriote des Alpes*, seul journal qui nous serait hostile, n'en parlera pas. Il s'est tu jusqu'à présent. Vous voyez, mon cher ami, qu'il ne faut point encore dans vos lettres parler de Chalais; recommandez-le pareillement à nos chers novices.

Je n'ai point encore reçu de Nancy la nouvelle de l'arrivée des frères.

Vous avez dû recevoir de Paris un mandat de douze cents francs. Veuillez à ce sujet demander un petit compte au Syndic, afin que je sache où nous en sommes, et que je prenne mes mesures à cet égard, la dépense étant considérablement diminuée par le départ consécutif de huit de nos frères.

Je vous prie d'informer les Révérends Pères Barbaroux et Morassi de l'heureux succès de notre affaire, et de les remercier de la part si cordiale qu'ils y ont prise. Je n'oublierai jamais toute leur bonté pour nous.

Adieu, mon cher ami, je vous embrasse et vous aime en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Frères Prêcheurs.

---



## XV

Grenoble, 13 avril 1844.

Mon cher enfant,

J'attendais avec impatience la nouvelle de votre arrivée en Lorraine, et je ne comprenais pas que je ne l'eusse point encore reçue. Votre lettre du 1<sup>er</sup> de ce mois m'a expliqué le retard qui m'inquiétait. Vous avez eu des raisons graves de vous arrêter à \*\*\* plus que je ne vous avais dit, et de vous séparer de votre compagnon ; cependant vous eussiez pu écrire immédiatement au Père \*\*\*, et lui en demander la permission, la rapidité des communications vous le permettant sans peine. Je n'aurais pas voulu surtout que vous quittiez votre compagnon. L'obéissance religieuse doit être aussi grande que l'obéissance militaire, et, comme je vous aime beaucoup, j'aime mieux vous traiter avec rigueur, parce que vous êtes capable de la comprendre et d'en tirer parti pour votre avancement. Vous vous mettez donc à genoux devant votre crucifix après

avoir reçu ma lettre ; vous penserez que vous avez été un enfant désobéissant ; vous en demanderez pardon à Dieu. Puis, vous étant préparé pour recevoir la discipline, *à moins que vous ne soyez malade*, vous irez confesser votre faute à genoux au frère P., qui vous donnera immédiatement vingt-cinq coups. Vous vous prosternerez ensuite devant lui, et lui baiserez autant de fois les pieds. Si vous êtes malade, vous retrancherez de cette pénitence la partie qui pourrait nuire à votre santé. Je suis persuadé, mon cher enfant, que vous reconnaîtrez votre faute, et que vous sentirez la nécessité de maintenir au dedans de vous et dans les autres, par votre exemple, l'esprit d'une humble et parfaite obéissance. Si je ne vous aimais pas, je ne vous châtierais pas. Vous êtes devenu l'esclave de Jésus-Christ de votre plein gré ; votre âme et votre corps ne vous appartiennent plus. Il vous faut porter ce joug ignominieux aux regards de la chair, mais plein de gloire et de douceur aux yeux de la foi.

Mes conférences finissent le dimanche 28 de ce mois. Je serai à Nancy et près de vous vers la fin de mai. Le Père \*\*\* vous aura dit que nous avons une nouvelle maison près de Grenoble, Notre-Dame de Chalais, où quatre de nos frères sont déjà installés. Priez Dieu pour cet établissement.

Je vous presse sur mon cœur, mon cher et béni enfant, vous et le cher frère P. Je serai bien heureux de vous revoir.

FR. L.

## XVI

Nancy, 12 juin 1844.

Mon bien cher Père,

J'ai reçu hier matin, en arrivant ici, votre lettre du 29 mai, qui ne m'a causé que du plaisir, à cause de la franchise avec laquelle vous m'y exprimez vos craintes. Vous savez que je n'ai jamais fui les conseils, et qu'en particulier j'ai toujours bien reçu les vôtres, et même vos corrections. Mes dispositions n'ont pas changé, et tel vous m'avez vu, tel je serai toujours, obligé sans doute de décider, tant que Dieu me conservera l'autorité, mais prêt à tout entendre, et à m'humilier devant le moindre des frères, s'il y a lieu de m'imputer des fautes.

Vous savez, mon cher enfant, avec quel scrupule nous avons adopté l'entier accomplissement de nos saintes règles, en sorte que je ne crois pas que nulle part ailleurs elles soient si bien observées que chez nous. Un seul point restait, le plus difficile de tous, et je n'avais pas voulu le décider avant qu'une année

d'expérience eût appris à nos frères ce qui était praticable, et comment l'*office de nuit* pouvait être placé, afin d'être à la fois *réel* et toujours *praticable*<sup>1</sup>. Or le Père Jandel, le Père K. et moi, après une année d'expérience, avons reconnu qu'il était impossible à des religieux exerçant le ministère dans une ville, de se coucher avant dix heures du soir. Dès lors se lever à deux heures du matin devenait une tâche surhumaine, que les Ordres religieux les plus austères ne pratiquent pas, puisqu'ils se couchent à six heures du soir, pour se lever à onze heures ou minuit, ce qui leur donne toujours *cinq ou six heures consécutives pour le premier sommeil*. Reporter le lever à quatre heures du matin, c'était manquer évidemment à nos engagements, nous préparer pendant la moitié de l'année un jeûne de huit heures, rendu encore plus pénible par la récitation préalable de la plus longue partie de l'office au sortir du lit. En plaçant, au contraire, les matines à dix heures du soir, nous restions fidèles à la *lettre* et à l'*esprit* de nos engagements, ainsi qu'aux exemples les plus respectables, et nous évitions tous les inconvénients, en fondant une pratique toujours possible.

Premièrement, nous restions fidèles à la *lettre* de nos engagements, puisque l'office de nuit avait lieu *avant deux heures du matin*, et en se rapprochant de minuit, à mesure que s'avancerait la psalmodie.

<sup>1</sup> Le Père Lacordaire revint en 1846 sur le règlement dont il est fait ici mention.

En second lieu, nous restions fidèles à l'esprit de nos engagements, puisque nous avions un office de nuit réel, exigeant une veille assez longue, et placé *circa mediam noctem*. En quelque temps que ce soit, dix heures du soir est la vraie nuit, et même une profonde nuit pendant les deux tiers de l'année.

Troisièmement, nous restions fidèles à des traditions respectables; car, à côté de nous-mêmes, les Chartreux commencent l'office de nuit à onze heures du soir, et les Carmélites déchaussées, instituées par sainte Thérèse, à neuf heures du soir. Personne ne soupçonnera sainte Thérèse de relâchement, et de n'avoir pas su ce que c'est que l'office de nuit. Or elle a voulu expressément, dans ses constitutions, que l'office de nuit commençât à neuf heures du soir, par la raison, dit-elle, que c'est l'heure où les gens du monde se rassemblent pour oublier et offenser Dieu, en sorte que les bals, les théâtres, les plaisirs s'étendant de neuf heures à minuit, c'est l'heure la plus convenable de la prière pour les âmes vouées au service de Dieu.

Votre erreur est de croire que l'interruption du sommeil est le but de l'office de nuit. Ce n'est pas son but; l'interruption du sommeil a été introduite pour adoucir une veille trop longue, en finissant le jour de très-bonne heure, et en le recommençant vers minuit et au delà. C'est un adoucissement pour tous ceux qui peuvent se coucher avec le soleil et même bien avant le coucher du soleil en été. C'est ce que nous ne pouvons pas faire, et ce qui nous a

obligés de chercher un moyen raisonnable d'accomplir la loi. L'office de nuit n'a péri dans notre Ordre et dans les Ordres semblables, que par l'impossibilité où l'on s'est trouvé de l'observer en dehors des noviciats, et surtout dans les couvents peu nombreux. Loin que nous trouvions là une cause de division, j'ai la confiance que ce règlement assure chez nous l'observance régulière, d'autant que notre règle n'a point déterminé l'heure précise de l'office de nuit.

Nos frères ont accepté cette solution; ils la pratiquent avec joie. J'ai l'espoir, mon cher enfant, que l'obstacle ne viendra pas de vous, que j'aime à la vie et à la mort, et à qui j'ai donné des preuves de confiance, d'abandon et d'amour aussi multipliées que profondes. Disposé à me mettre sous vos pieds par esprit de foi et de pénitence, je ne puis pas renoncer au devoir de conduire, et de vous demander le sacrifice de votre manière de voir.

J'ai trouvé les frères de Nancy tranquilles et contents. Les frères A. et P. vont assez bien. Ils me chargent tous de leurs amitiés pour vous. Et moi, mon cher enfant, je vous embrasse et vous presse sur mon cœur comme toujours.

FR. L.

## XVII

Nancy, 29 juin 1844.

Mon cher enfant ,

J'ai été bien consolé par votre lettre du 20 de ce mois. Je ne rentrerai pas dans l'exposé des raisons que je vous ai données, encore bien qu'en considérant vos difficultés, je pusse ajouter quelque chose à ce que j'ai déjà dit dans ma dernière lettre. Le temps et l'expérience achèveront d'éclaircir ce point, le seul qui soit encore susceptible d'examen, puisque, dans tout le reste, nous pratiquons la plus stricte observance. J'ai eu la pensée, mon cher enfant, de vous imposer une pénitence à cause de la dureté et du peu de respect avec lesquels vous m'avez parlé; mais comme vous vous en êtes humilié devant Dieu et devant votre père, j'aime mieux ne pas vous infliger la peine que vous auriez méritée. Je vous en fais seulement la confiance, parce qu'un des devoirs les plus sacrés des supérieurs religieux est d'imposer la pénitence à ceux qui en sont dignes,

sans quoi l'obéissance, l'humilité et toutes les vertus religieuses disparaissent bien vite des communautés. C'est la lâcheté à remplir ce devoir qui tue la discipline et réduit à néant des maisons où il y avait de bonnes semences. Nous n'avons qu'à considérer la discipline militaire pour voir combien l'esprit des enfants du siècle est souvent supérieur à celui des enfants de Dieu.

J'ai été bien heureux, mon bien cher Père, d'apprendre la profession des frères X. et Y., et la joie qu'ils en ont ressentie. Dites-leur de ma part toute la consolation que j'en ai reçue. J'écris au Révérend Père Parassolo, pour le prier de les présenter tous aux ordres jusqu'au sacerdoce inclusivement. Comme toutefois cela pourrait être long, je demande au Père Parassolo si je ne pourrais pas, tout en les faisant venir en France, les renvoyer à Bosco pour l'époque des ordinations. Vous vous entendrez avec lui à ce sujet, et vous me communiquerez sa réponse le plus tôt possible, afin que je prenne mon parti.

Je dois toujours vous laisser le frère X.; dites-moi pourtant si vous préféreriez que ce fût un autre et pour quelles raisons.

Nos deux maisons vont très-bien et sont tranquilles. Tout est achevé à Nancy; les livres ont été transportés dans la nouvelle bibliothèque, et nous allons bientôt célébrer la messe dans notre oratoire, Monseigneur nous ayant accordé cette permission. Nous avons déjà quatre postulants convers en acti-



vité de service, trois à Chalais, l'autre à Nancy, et tous quatre très-bons.

Je suis bien aise que notre nouveau novice vous ait plu; j'espère encore vous envoyer quelques prêtres dont vous serez contents, et dont nous avons grand besoin.

Pour l'emploi de vos vacances, mon cher enfant, je vous conseille aussi de préparer votre examen de la confession. Vous n'avez pas besoin de vous occuper d'études classiques, une demi-heure par jour... suffirait. . . . .

Voici aussi une lettre de remerciements pour le Révérend Père Barbaroux. Vous savez que le Révérend Père Vincent Ajello, Provincial de Calabre, a été élu pour Maître général.

Adieu, mon cher enfant; je vous presse sur mon cœur, comme un enfant fidèle et chéri, et me recommande à vos prières.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## XVIII

Nancy, 30 septembre 1844.

Mon bien cher Père ,

J'approuve tout à fait les réflexions contenues dans votre lettre du 16 septembre, je crois être pénétré du même esprit que vous ; nous ne différons que sur l'interprétation de l'*office de nuit*, que vous joignez toujours à l'interruption du sommeil, tandis que je n'y vois qu'un office accompli en pleine nuit, et *circa mediam noctem*. Ainsi des religieux se couchant à sept heures du soir, et se levant à deux heures du matin, après sept heures de sommeil, pour ne plus se recoucher, me paraissent satisfaire pleinement à l'office de nuit, et si nous vivions dans la solitude, je préférerais ce mode ; mais, en disant l'office à dix heures du soir, je crois que nous y satisfaisons réellement et sincèrement. Seulement la pénitence est moins forte ; mais il n'y a rien dans notre règle qui nous oblige à prendre la manière qui est la plus pénitente. Considérez donc toujours

que nous affectionnons notre règle, et que nous voulons la pratiquer loyalement, courageusement et en entier, avec la grâce de Dieu. Plus je vais, plus je l'aime et m'y attache, plus je désire y vivre et y mourir. Je vois tous nos frères animés du même esprit ; pourquoi vous alarmez-vous ? Songez que le démon peut nous tenter de bien des manières, et qu'il ne détruit pas toujours les Ordres religieux par le relâchement. En ce moment, les Trappistes sont divisés par suite de l'austérité excessive de leur règle, et Rome est obligée d'intervenir ; il arrive, dans certains couvents, que, sur un grand nombre de religieux, trois ou quatre peuvent à grand'peine observer strictement le carême, tel qu'il est établi parmi eux, et que tout le reste est obligé de demander dispense. Croyez-vous qu'un tel état de choses favorise l'observance et le bon état de l'Ordre ? Votre esprit est bon, sauf un peu de rigorisme judaïque, dont vous vous déferez par l'expérience. Quant à votre personne, rien de mieux, tant que votre santé n'en souffre pas ; mais il faut considérer le plus grand nombre des âmes, et non celles qui sont plus haut. Je puis vous assurer, mon enfant, que j'aime la régularité, l'observance, que mon désir est de la faire régner parmi nous, et c'est pourquoi je cherche un point qui soit tenable, et qui n'aille pas au delà de la règle. Je ne prends pas le *possible* pour mesure, mais la *règle* sincèrement entendue. Vous ne pouvez vous dissimuler que notre saint fondateur a voulu éviter de désigner des heures

fixes : pourquoi ne profiterions-nous pas d'une latitude que, dans sa sagesse, il a voulu nous donner? D'autres Ordres ont leurs heures marquées expressément, et alors ils ne sont plus libres d'y changer une minute; pour nous, il n'en est pas ainsi, vous le savez bien. Soyez donc en paix, mon cher ami, et confiez-vous en notre bon dessein à tous.

Pour ce qui vous regarde, continuez vos austérités dans la mesure que nous avons dite. Ne prenez pas la discipline plus de deux fois par semaine, sauf dans les temps de retraite ou dans des occasions particulières.

Je suis bien heureux que nos novices vous donnent de la satisfaction. J'espère qu'ils arriveront tous à terme, et seront de bons ouvriers dans notre pauvre petite vigne. Dites au frère C. d'écrire à Monseigneur de Tours. Maintenant que les novices sont habitués à vous, et vous à eux, je n'ai plus de raison de vous laisser frère X. Voici donc pour lui une lettre d'obédience, qui lui enjoint de se rendre à notre maison de Nancy, par la route de Turin et de Lyon. Vous vous entendrez avec le Révérend Père Prieur, pour le faire partir le 15 octobre prochain, et vous prierez le Révérend Père Syndic de lui remettre cent cinquante francs. A propos de Syndic, c'est à vous qu'il doit rendre compte désormais de nos fonds; entendez-vous avec lui, et faites-moi savoir d'avance quand vous aurez besoin d'argent. Vous savez que les novices sont à leurs frais quand ils le peuvent; vous ferez donc prendre les

dépenses du frère P. sur l'argent qu'il a apporté.

Je regrette bien, mon cher enfant, de ne pas vous voir cette année. Mais jugez ! je fais imprimer en ce moment les conférences que j'ai données à Notre-Dame de Paris en 1835, 36 et 43. C'est un travail sans relâche de deux mois, après quoi je suis obligé d'être à Paris pour reprendre ces conférences. Ainsi pardonnez-moi, et continuez de m'écrire. Je vous presse tendrement sur mon cœur. Mille choses à nos novices.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P. S.* Dites au frère X. d'apporter avec lui notre *Goudin*, s'il vous est inutile, et un modèle des lettres dimissoriales pour l'ordination, dont nous avons besoin.

---

## XIX

Nancy, 4 novembre 1844.

Mon bien cher Père,

Le frère X. nous est arrivé, il y a quelques jours, en bonne santé, et tout chargé des bonnes nouvelles de Bosco, qui nous ont tous bien réjouis. Vous voilà seul, des anciens, mon cher enfant, demeuré sur la terre étrangère, si tant est qu'il y ait quelque part pour des chrétiens une terre étrangère. Dieu vous avait prédestiné à l'office que vous remplissez, office de la dernière importance pour notre œuvre, puisqu'il doit en communiquer l'esprit aux âmes nouvelles que le Seigneur nous envoie, et maintenir la perpétuité de notre tradition. J'ai appris avec une grande consolation que nos novices, même les plus âgés, avaient accepté avec simplicité les pratiques de la vie religieuse, même celles qui sont le moins familières à la nature. J'espère que tous persévèreront, et que nous aurons, l'an prochain, quatre

bons ouvriers de plus. Cela nous est nécessaire; car sur douze que nous sommes en France, nous n'avons encore que quatre ouvriers actifs. Le Père H. travaille ici beaucoup et avec fruit; il confesse force Allemands, et leur prêche tous les quinze jours. J'ai été l'entendre, et j'ai été fort surpris de son aisance et de sa bonne tenue en chaire; il prêche aussi en français d'une manière satisfaisante.

. . . . . Chalais nous coûte beaucoup présentement, à cause des réparations et de l'ameublement, tout simple et religieux qu'il soit; mais ces dépenses n'auront qu'un temps. C'est, du reste, le seul établissement pour lequel nous aurons eu des frais d'achat et de réparation à faire; car la maison de Nancy ne nous coûte rien, et celle de Champel sera également mise, l'an prochain, à notre disposition, sans bourse délier. La Providence nous soutient d'une manière admirable, en ne nous donnant toujours pourtant que le nécessaire. Prions-le qu'il continue d'en être ainsi. Je vous rappelle de me prévenir d'avance quand vous aurez besoin de fonds.

N'oubliez pas non plus d'envoyer à Nancy, à Chalais et à moi, un exemplaire de l'*Ordo* de 1845, en le faisant affranchir à la poste; car si vous ne l'affranchissiez pas, il nous coûterait horriblement cher. Je pense qu'en Piémont, comme en France, on peut affranchir les imprimés.

C'est demain que je pars pour Paris, mon cher enfant; je tâcherai de consoler un peu votre bonne

mère, qui est étonnée de vous voir demeurer seul en Italie.

Dites bien des choses de ma part à nos novices. Tous les frères vous embrassent cordialement, et moi, je vous presse sur mon cœur comme un enfant bien-aimé.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Frères Prêcheurs.

---



## XX

Paris, 4 décembre 1844.

Mon bien cher Père,

Me voici de nouveau à Paris, auprès de votre bonne mère, et j'ai commencé dimanche dernier mes conférences devant l'auditoire ordinaire de Notre-Dame. Toutes les précédentes viennent de paraître dans un beau volume, que j'espère trouver l'occasion de vous envoyer à Bosco; car autrement ce serait vous le faire payer trop cher. J'ai retrouvé le Tiers Ordre de Saint-Dominique florissant et déjà nombreux. On m'a bien demandé de vos nouvelles, et votre bonne mère, en particulier, aspire au moment de vous revoir. Elle est toujours dans le même état de santé, et je ne l'ai pas trouvée changée. C., qui est toujours avec elle, est toujours aussi excellent pour elle et pour moi.

Dieu achève dans la bénédiction cette année 1844, qui nous a été si favorable, et où l'on peut dire que notre saint Ordre a été replanté en France par l'é-

tablissement de Notre-Dame-de-Chalais, et l'affermissement de Notre-Dame-du-Chêne, de Nancy. Une foule de circonstances heureuses n'ont cessé de se presser sur mes pas pendant cette année bénie, et j'en ressens chaque jour l'influence dans mon ministère. Les hostilités qui m'étaient personnelles se sont beaucoup affaiblies et ont presque disparu. Je me sens arrivé à une époque de paix et de certitude. Remerciez Dieu, mon cher Père et mon cher enfant, de toutes ces grâces signalées, que je ne dois point à mes mérites, mais aux prières et à la pénitence de nos frères, et à l'amour que Dieu porte à notre saint Ordre, dont il voit en nous les humbles serviteurs. Vous voilà, mon cher enfant, dans l'hiver, vous et nos chers novices. J'espère qu'ils supporteront cette épreuve qui est bien grande. Dites-leur bien que je compatis à leur pénitence, et que je voudrais la partager avec eux. Donnez-moi de leurs nouvelles détaillées quand vous m'écrirez, et faites-le prochainement. Votre mère et moi sommes impatients d'avoir de vos nouvelles.

Les frères de Nancy vont bien. Cette petite communauté est florissante. Je n'ai plus d'inquiétudes sur les frères A. et P. Vous ai-je dit que, l'été prochain, on nous bâtirait la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne, dans une arrière-cour qui touche à notre jardin, en face de la bibliothèque, en sorte que le petit couvent sera complet. L'église de Chalais est en état. Les vitraux, les stalles, l'autel, les chandeliers, le christ, tout est placé. Les frères L. et P.

seront ordonnés prêtres à Noël ; ils ont déjà passé leur examen devant Monseigneur de Grenoble, qui a voulu lui-même les interroger. Frère N. recevra aussi les ordres moindres. Les frères A. et P. recevront le sacerdoce en février, aux quatre-temps de carême. Nous aurons donc quatre prêtres de plus avant trois mois. Priez bien pour ces chers ordinands.

On fait ici dans les journaux une guerre bien vive à l'Église, à propos toujours des Jésuites et de la liberté d'enseignement ; mais le peuple jusqu'ici reste spectateur. Le prosélytisme catholique gagne étonnamment près des ouvriers ; on en compte déjà six ou sept mille dans l'association de Saint-François-Xavier, qu'on a fondée pour eux depuis quelques années.

C. vous fait mille amitiés ; votre mère vous embrasse, et moi, mon cher enfant, je vous presse tendrement sur mon cœur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## XXI

Lyon, 11 février 1845.

Mon bien cher Père,

Vous trouverez ci-joint un mandat de mille francs, sur le receveur général de Grenoble; il vous était destiné; mais, par un hasard, on l'a pris sur Grenoble, au lieu de le prendre sur Turin. C'est pourquoi je vous prie de l'endosser à l'ordre du Père Jandel; ce que vous ferez en écrivant au dos : *Payer à l'ordre du Père Jandel, Bosco, le février 1845*, puis votre signature. Et, cela fait, vous enverrez directement le mandat au Père Jandel le plus tôt possible. Quant à vous, mon cher enfant, il faudra que vous attendiez jusqu'à la fin de mars; vous en préviendrez le Père Syndic, pour lui ôter toute inquiétude. Vous êtes d'ailleurs trop peu nombreux pour qu'il en soit gêné.

Je n'ai, mon bien cher Père, qu'à vous donner des nouvelles consolantes. J'ai laissé votre mère en bonne santé, et heureuse de la pensée que vous re-

viendrez prochainement en France. C. entre décidément parmi nous, comme tertiaire vêtu, faisant vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; il continuera de se livrer à la peinture, et sera à Chalais avec moi au commencement d'avril. Sa conversion religieuse me paraît tout à fait achevée et solide, et, en repassant les dix années qui viennent de s'écouler, j'admire comment Dieu l'a conduit au terme sans le perdre un instant de vue.

Mes conférences se sont terminées le plus heureusement du monde, et j'ai déjà prêché une fois dans la cathédrale de Lyon. Le cardinal de Bonald, chez lequel je suis logé, est plein de bienveillance pour moi, ainsi que tous les ecclésiastiques que j'ai vus. Si la station réussit, elle sera fort heureuse pour nous, à cause de la grande importance de Lyon dans le monde catholique. Je finirai à Pâques, et me transporterai immédiatement à Chalais au milieu de nos frères. Cette sainte montagne de Chalais est vraiment bénie; ma pensée m'y reporte sans cesse. Notre chœur est tout à fait organisé, et je me représente sans cesse la louange de Dieu montant vers Dieu, de ces montagnes abandonnées pendant soixante ans. C'est là que je travaille à établir notre noviciat, s'il plaît à Dieu.

Samedi prochain, 15 février, nos deux frères A. et P. seront ordonnés prêtres par M<sup>gr</sup> l'évêque de Nancy. Je les recommande à vos prières et à celles de nos deux novices. Cette ordination nous donne neuf prêtres profès, et achève de régulariser la po-

sition de tous nos anciens, ce qui était bien important pour l'ordre et l'unité. Remerciez-en Dieu. Nos deux ordinands, surtout frère A., vont bien ; ce dernier m'écrit qu'il devient un Hercule.

Adieu, mon bien cher Père, je vous embrasse en Notre-Seigneur, et de tout mon cœur comme mon frère et mon enfant.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---

## XXII

N. D. de Chalais, 6 avril 1845.

Mon bien cher Père,

Me voici de retour à Chalais, après dix mois de séparation, qui se sont écoulés bien vite comme tout ce qui est de la terre. C'est de là que je voulais vous écrire, le cœur rafraîchi par la vue de nos frères, et l'esprit moins distrait par l'accablement du ministère apostolique. J'ai trouvé l'église de Chalais avec son autel, son chœur, sa sacristie, Notre-Seigneur au tabernacle, et j'en ai éprouvé une bien vive joie. C'est la première église régulière où nous chantions les louanges de Dieu ; car Nancy n'a qu'une chambre pour chapelle, et la chapelle dont on va la doter ne sera qu'une jolie miniature comme la maison. Quelques autres travaux ont amélioré Chalais, et l'ont mis à même de recevoir un plus grand nombre d'hôtes sans sortir de la pauvreté. Cette pauvreté est grande, quoique rien ne manque à nos frères,

par la grâce de Dieu. Ils ont passé un hiver rigoureux sans souffrir plus de froid qu'à Paris même; cela tient à la latitude plus méridionale du Dauphiné, et à la bonne exposition de Chalais. Tous nos frères sont heureux et bien portants; c'est vous dire que l'âme va bien. Le Père Jandel s'est attaché à cette maison, et ne regrette point la Lorraine, quoiqu'il y ait toute sa famille. Sa santé s'est fortifiée, malgré tous ses travaux. Il vient de donner à Voreppe, à l'occasion des pâques, une longue retraite, qui a opéré un très-grand bien, beaucoup de conversions parmi les hommes, et qui a achevé de nous attacher cette commune. Le Père P. l'assistait dans la prédication et a fort bien réussi. Nos Pères A. et R. ont aussi fait leurs premières armes à Nancy, et l'on en a été content.

Pour moi, mon bien cher Père, Dieu m'a comblé à Lyon de faveurs si grandes et si nouvelles, que je n'ose presque pas vous en parler. La station a été suivie avec une sorte de frénésie. L'église était pleine dès cinq heures du matin; la magistrature, le barreau et l'armée y étaient par un grand nombre de représentants. Le soir de la dernière conférence, on m'a donné une sérénade sous les fenêtres de l'archevêché, avec le concours d'une multitude considérable. On a même crié : Vivent les Dominicains ! Dieu permet tout cela pour montrer sans doute qu'il soutient les Ordres religieux, et qu'il ne les abandonnera pas à leurs ennemis. Le lendemain, l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon,



m'a donné un banquet dans le salon ordinaire de ses réunions, et le président m'a annoncé, dans un discours très-aimable, que l'Académie m'avait donné à l'unanimité le titre d'associé, en me dispensant de toutes les formalités préalables requises à l'effet de l'obtenir. Je ne vous parle pas de tous les témoignages de satisfaction particulière qu'on m'a prodigués ; il vaut mieux finir en vous disant que la station, malgré tout cet éclat, n'a point été sans fruits.

Votre lettre du 4 mars, mon bien cher Père, m'est arrivée au beau milieu de toutes ces consolations, et les a encore augmentées par les bonnes nouvelles que vous m'y donnez de vous et de nos deux novices. Tout me persuade qu'ils persévéreront jusqu'au bout, et que saint Dominique aura en eux des fils utiles et dévoués. Dites-leur bien des choses de ma part, que j'aspire au moment de les voir, et que Dieu sans doute nous accordera bientôt à tous ce bonheur.

Voici un billet de quinze cents francs sur Turin, à l'échéance du 4 mai prochain. Il suffira pour vos besoins présents.

Vous savez que votre mère va changer de logement, et qu'elle demeurera avec C. dans une petite maison que nous avons louée près de Saint-Sulpice. J'ai l'intention de les rejoindre au commencement de mai, et de poser là les premières bases de notre établissement à Paris. Je recommande ce projet à

vos prières, en vous embrassant et en vous renouvelant sur mon cœur l'expression de tous mes sentiments pour vous.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---

## XXIII

Paris, 17 mai 1845.

Mon bien cher Père,

Dieu vient de combler la mesure de ses grâces à notre égard et de mettre la dernière main à l'œuvre de notre rétablissement en France, commencée il y a six ans. Le Maître général, en m'envoyant un diplôme de maître en théologie, après avoir pris la dispense du Saint-Père, m'a autorisé à ouvrir en France un noviciat, soit à Chalais, à Nancy, ou partout ailleurs. C'est Chalais que j'ai choisi, et je vous ai destiné pour être notre premier maître des novices. Vous partirez donc avec le Père G., immédiatement après qu'il aura prononcé ses vœux, et vous vous rendrez tous les deux à Chalais, vous pour y rester, lui pour y passer son examen de confession, auquel je l'engage à se préparer. Ses vœux devant avoir lieu le 10 juillet prochain, vous seriez rendu à Chalais pour le 15 environ. Vous laisseriez le Père C. achever son noviciat, à moins toutefois que

vous n'estimiez nécessaire de ne point l'abandonner pendant les deux derniers mois. Vous seul êtes juge de cette question. Dans ce cas, vous ne partiriez qu'avec lui, et le Père G. vous précéderait. Répondez-moi tout de suite à cet égard.

Nous avons pris possession depuis deux jours de notre maison de Paris, *rue Honoré-Chevalier, n° 3, près Saint-Sulpice*. C'est le Père A. qui est mon compagnon. Nous sommes occupés d'accommoder notre chapelle. On nous en bâtit une à Nancy.

Veillez communiquer au Révérend Père Prieur et au Père Morassi les nouvelles que je vous donne. Je leur écrirai, ainsi qu'au Père Provincial, lorsque le dernier de nous quittera Bosco.

Vous trouverez Chalais en bon ordre et bien gouverné. L'affection des populations voisines est sans pareille.

Adieu, mon bien cher Père, je vous presse tendrement sur mon cœur, et suis tout à vous pour jamais en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## XXIV

Paris, 9 juin 1845.

Mon bien cher Père,

Vous trouverez ci-jointe une obédience pour partir de Bosco le 11 ou 12 juillet prochain, et vous rendre immédiatement à Notre-Dame de Chalais. Je n'envoie point d'obédience pour le Père G., parce qu'il n'est encore que novice; mais vous l'emmènerez avec vous à Chalais, et il y restera jusqu'à ce qu'il reçoive une obédience. Vous demanderez deux cent cinquante francs au Syndic pour le voyage, et en même temps la note de notre état de dépense, dont vous m'enverrez seulement le résultat, afin que je sache quelle somme je dois lui envoyer avant le départ du frère C. Il importe, pour éviter les frais, de ne pas envoyer de l'argent inutilement.

Quant aux habits et aux livres, voici ce que vous ferez. Vous disposerez dans une malle tous les habits qui peuvent servir encore pour des frères convers, et vous laisserez le reste au Syndic, pour en faire ce

qu'il voudra. Vous conduirez cette malle avec vous. Tous les livres utiles, sauf ceux que vous laisserez au frère C., vous les emballerez dans une caisse, laquelle caisse vous mettrez au roulage à Alexandrie, avec cette adresse : *A M. le curé de Voreppe, pour le Père Jandel, à Voreppe (Isère)*. Vous ferez inscrire cette caisse et en prendrez un reçu.

Nous avons pris pleine possession de notre maison *rue Honoré-Chevalier, n° 3*. La chapelle a été bénite le 5 juin dernier, en présence d'une partie du Tiers Ordre et de nos meilleurs amis. Ce même jour, j'ai reçu quatre dames du Tiers Ordre, destinées à être le noyau de la fraternité des dames.

Votre mère et C. habitent au quatrième étage de la maison et vivent à part. Votre chère mère a été un peu fatiguée de tout ce tracas de déménagement; mais elle va bien maintenant.

Adieu, mon bien cher Père et enfant; je suis bien heureux de votre retour en France, et de la pensée que votre cœur battra plus près du mien. Vous ne pouvez pas, en effet, être régulièrement maître des novices; mais rien n'empêche que vous ne soyez pro-maître, ce qui évite toute difficulté. Je vous presse sur mon cœur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## XXV

Paris, 30 juin 1845.

Mon bien cher Père,

Vous voici sur le point de votre départ de Bosco ; je vous y écris une dernière fois, pour vous donner quelques instructions définitives.

Nous aurions besoin d'avoir les formules principales qui manquent au *Formulaire* imprimé de l'Ordre, par exemple, la formule de l'*assignation*, de l'*examen de confession*, etc., celles, en un mot, qui sont usuelles, et ne sont pas contenues dans les gros volumes de nos Constitutions. Je vous prie de les apporter avec vous, et, s'il n'y a pas le temps de les copier, d'en laisser la charge au frère C., qui les apportera au mois de septembre.

Voici maintenant l'itinéraire que vous suivrez. Vous prendrez à Turin la diligence de Lyon jusqu'à *Pont-de-Beauvoisin* seulement, limite extrême de la frontière de France de ce côté ; à Pont-de-Beauvoisin, partie française, vous trouverez une voiture qui va tous les jours à Grenoble ; vous la prendrez jusqu'à Voreppe. Étant descendu à Voreppe, vous irez chez M. le curé, lequel vous donnera un guide pour

monter à Chalais. Il y a deux avantages dans cet itinéraire ; premièrement de ne changer qu'une fois de voiture , et , en second lieu , d'éviter Grenoble. Vous feriez bien d'écrire au Père Syndic de Turin , pour le prier de vous retenir deux places dans la voiture de Lyon ; autrement vous courriez le risque d'attendre plusieurs jours. Si on ne voulait pas assurer votre place jusqu'à Pont-de-Beauvoisin seulement , il faudrait faire ce sacrifice et la payer jusqu'à Lyon.

Au Pont-de-Beauvoisin , partie française , vous pourrez aller voir M. le curé , qui vous donnera les renseignements dont vous aurez besoin.

Vous trouverez à Chalais l'acte de votre nomination comme pro-maître des novices.

Vous direz au frère C. de m'écrire directement lorsqu'il en sera besoin. J'écrirai aussi plus tard au Révérend Père Morassi et au Père Prieur de Bosco. Présentez-leur mes respects à tous deux , ainsi qu'au Révérend Père Provincial , si vous le rencontrez à Turin ou ailleurs.

Il me tarde , mon cher enfant , de vous savoir en France , dans notre chère maison de Chalais , au milieu de nos Pères et de nos novices. Dieu , qui vous a conduit , vous soutiendra plus que jamais , et vous fera les grâces dont vous avez besoin pour diriger notre premier noviciat.

Je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE ,

Des Fr. Prêch.



## XXVI

Paris, 24 juillet 1845.

Mon bien cher Père et mon cher enfant,

Vous voici de retour en France, au milieu de nos frères, et destiné par la volonté de Dieu à diriger le premier noviciat de notre Ordre qui ait été établi en France depuis cinquante-cinq ans. Vous savez que, dans un Ordre, tout dépend de cette direction des novices, et que par conséquent le maître des novices est comme le fondateur perpétuel de l'Ordre. Je vous ai confié cette charge si capitale, par la connaissance que j'ai de votre foi, de votre piété, de votre esprit de discernement, et de votre attachement à l'esprit et à la lettre de notre saint Institut. Vous aurez à donner constamment aux autres l'exemple de l'obéissance, de la soumission de cœur, d'esprit et de corps, de la pauvreté, de la pénitence, de la douceur, enfin de toutes les vertus religieuses. Dieu vous soutiendra dans cette tâche laborieuse, et achèvera de vous purifier des défauts

qui vous restent encore, tels peut-être que l'attachement à votre propre sens. Nous avons établi dans nos maisons, à bien peu de chose près, la stricte observance de nos Constitutions, l'abstinence perpétuelle, le grand jeûne, la laine du corps et du lit, le chapitre de la coulpe, la proclamation réelle des fautes, suivie des pénitences même les plus dures marquées dans nos règles. Le seul point où nous ayons établi quelque adoucissement est l'office de nuit, parce que l'heure n'en est pas désignée dans nos Constitutions, et que nos rubriques si anciennes marquent expressément trois moments pour l'office de nuit : *ante mediam noctem*, *media nocte*, *post mediam noctem*. Le tempérament que nous avons pris est favorable à l'étude, à la prière, à la santé, au libre exercice de notre vie apostolique, surtout avec le petit nombre de religieux que nous aurons longtemps encore dans nos maisons. Vous respecterez ces dispositions, et ne chercherez point, au préjudice du bien qui est fait, l'établissement d'un bien problématique. Je suis convaincu que notre province gardera l'austérité présente, parce qu'elle est possible; je doute qu'elle en gardât une plus grande, contrariée à tout moment par les nécessités de notre petit nombre et de la vie apostolique.

Vous tiendrez régulièrement le chapitre et y infligerez fréquemment les pénitences voulues, étant persuadés, vous et moi et nous tous, que c'est là où se forment l'humilité, la mortification, et cette ai-

mable fraternité qui fond les uns dans les autres des religieux habitués à une maternelle correction, et se faisant tour à tour petits enfants les uns devant les autres. Nous avons eu le bonheur ou plutôt la grâce immense de rétablir ce point, qui est l'écueil de presque toutes les restaurations, à cause du respect humain si difficile à vaincre en matière d'humiliations infligées ou subies. Vous y tiendrez donc comme à la prunelle de l'œil, vous souvenant de la manière dont j'ai voulu être traité par vous-même tant de fois.

Vous expliquerez chaque jour aux novices nos saintes Constitutions, afin qu'ils les sachent de fond en comble, et que la tradition s'en perpétue. Vous leur ferez aussi des exhortations au chapitre.

Ces devoirs ne vous empêcheront pas sans doute de continuer vos études théologiques ; mais vous considèrerez toujours que votre principale étude, que votre vocation tout entière est la formation des novices, et ne laisserez pas établir par votre exemple cette terrible tradition qui fait trop souvent d'un maître des novices un homme occupé de tout, excepté de son noviciat. Vous ne regarderez pas au nombre de vos enfants ; n'en eussiez-vous qu'un, souvenez-vous que cette âme est l'âme d'un religieux, une âme prédestinée, qui en perdra ou en sauvera plusieurs, qui perpétuera ou renversera l'observance régulière.

Vous serez sévère et aimable tout à la fois, sachant châtier avec la verge, et atteindre en même

temps jusqu'au plus profond du cœur de vos enfants, de manière à ce qu'ils aiment en vous jusqu'à la correction, ainsi qu'on le voit dans les enfants à l'égard de leur mère. Vous ne les habituerez point à un visage contraint, à des yeux baissés avec affectation, mais à cette piété naturelle, simple, ouverte, attirante, qui fait le fond de la nature dominicaine, et que vous avez vue reluire partout sur le visage de nos Pères.

Après avoir lu cette lettre, mon cher enfant, vous vous mettrez au pied de votre crucifix, et l'ayant baisé neuf fois pieusement, vous lui demanderez les grâces dont vous avez besoin pour être un bon maître des novices, et lui protesterez que vous êtes prêt à passer votre vie tout entière dans cet office, s'il plaît à vos supérieurs de vous y laisser toujours.

Je vous presse tendrement sur mon cœur, mon bien cher Père et mon cher enfant, et me recommande à vos prières.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---

## XXVII

Paris, 6 février 1846.

Mon cher enfant,

J'ai appris avec une sensible joie votre heureux retour à Nancy, au milieu de nos frères, et le bon esprit dont vous les avez trouvés animés. J'espère, mon cher enfant, que vous contribuerez, par votre obéissance et votre ferveur, à l'édification de cette maison qui est notre première maison professe. Il y a, dans une maison semblable, à cause de l'absence des frères, pour cause de prédication, un certain mouvement moins favorable au recueillement et à l'observance monastique. Vous y suppléerez par votre ferveur, par votre amour de la règle, du silence, du travail et de la mortification. Je vous sens avec joie dans cette maison.

Je vous remercie, mon cher enfant, de la consolation et des secours dont vous m'avez été pendant votre séjour avec moi. Je vous prie de me conserver votre ouverture de cœur, votre sainte liberté

avec moi , et que je puisse toujours trouver en vous  
l'appui surnaturel dont vous m'avez été prodigue.  
Je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---

## XXVIII

Paris, 7 décembre 1846.

Mon bien cher Père,

Je viens de vous nommer sous-prieur de notre couvent de Chalais et maître des novices en remplacement du Père Besson, qui, aussitôt après votre arrivée à Chalais, se mettra en route pour Nancy, où je l'ai assigné. Vous trouverez à Chalais vos lettres de sous-prieur et de maître des novices, qui y seront portées par le Révérend Père Aussant, lequel vient d'arriver à Paris. . . . .

Je vous envoie à Chalais avec la double persuasion que votre santé achèvera de s'y remettre sous l'influence de cet air vif et pur, et que par votre piété et votre zèle vous servirez heureusement à la formation de nos novices. Ce soin doit devenir maintenant votre grande et presque unique occupation; vous devrez parler aux novices au moins une fois par semaine, le vendredi, au chapitre, et les initier par vos discours comme par vos exemples à la vie

dominicaine. Vous vous entretiendrez volontiers avec eux; vous leur ouvrirez votre âme, afin qu'ils vous ouvrent la leur. Enfin, mon cher ami, j'ai l'espoir que ma confiance ne sera point trompée dans le choix que je fais de vous pour remplacer l'excellent Père K.

Après avoir communiqué cette lettre au Révérend Père Y., vous réglerez avec lui tout ce qui concerne votre départ. Je désire qu'il soit le plus prompt possible. Vous passerez par l'Alsace... Vous vous rendrez ensuite à Lyon, par la voiture qui part de Mulhouse, et vous y verrez le Père Jandel, qui est logé à l'archevêché. Vous irez faire vos adieux à Monseigneur de Nancy, et lui annoncerez l'arrivée du Père K. pour vous remplacer. Si vous aviez quelque prédication promise, le Père X. pourrait vous suppléer. Le Père Y. vous remettra l'argent nécessaire pour le voyage. Dites-lui que j'ai reçu le billet de *deux mille francs* qu'il vient de me faire passer.

• • • • •

Adieu, mon bien cher Père, je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur, et me recommande à vos prières.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---



## XXIX

Paris, 7 décembre 1846.

Mon bien cher Père,

Je profite du retour du Révérend Père Aussant pour vous annoncer que j'ai jugé à propos, pour l'avancement de notre œuvre et la gloire de Dieu, de vous retirer de Chalais et de vous assigner à notre couvent de Nancy. Le Révérend Père A. est appelé à vous remplacer comme sous-prieur et maître des novices. Je crois que dans le monde, par vos rapports avec les laïques, vous rendrez plus de services encore que vous n'en avez rendu par le passé. Vous devez désormais vous appliquer à la prédication et à la confession, et vaincre la timidité qui vous empêcherait de paraître en public. Peu à peu vous vous formerez à la parole, de manière à annoncer au moins convenablement le saint Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Aussitôt après l'arrivée du Père A., vous quitterez Chalais, et vous mettrez en route pour Nancy, par Lyon et Dijon.

Je prie Dieu, mon bien cher Père, de vous conserver dans sa sainte paix, et de recevoir les embrassements de votre père qui vous aime on ne peut plus tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---

### XXX

Paris, 2 janvier 1847.

Mon bien cher Père et mon enfant bien-aimé ,

J'ai reçu la lettre où vous me demandez mes instructions au sujet de la charge si importante que je viens de vous confier. Je vous les donnerai au pied du crucifix, en suppliant Notre - Seigneur, la très - sainte Vierge, saint Dominique et tous les Saints de notre ordre, de m'éclairer sur ce que je dois vous dire, et de vous éclairer vous-même sur la grandeur de vos devoirs.

Ce que vous devez avant tout avoir présent à l'esprit, mon bien cher enfant, c'est que votre charge de maître des novices est le principal de votre vie, et que tout le reste, études, prières, prédications, n'est plus qu'un accessoire. Vous devez rapporter toute votre vie à vos enfants spirituels; vous devez méditer pour eux, lire pour eux, préparer des discours pour eux, prier pour eux, châtier votre corps pour eux, corriger vos défauts pour eux, en un mot,

les avoir présents dans votre âme en tout ce que vous faites, comme la mère a ses enfants dans son cœur à tous les instants du jour. Si votre charge était pour vous l'accessoire de votre vie, vous seriez en état permanent de prévarication, et il n'y a aucune peine que vous ne mériteriez pour une aussi cruelle trahison de tous vos devoirs.

Cela posé, mon cher enfant, et par suite de ce grand principe, qui est le fondement de tout, vous serez toujours prêt à recevoir vos novices, à causer longuement avec eux, à écouter leurs confidences, et aussi à les prévenir et à les visiter, ne laissant jamais passer une semaine sans avoir vu chacun d'eux en particulier, soit dans votre cellule, soit dans la leur, et cela indépendamment de leur confession hebdomadaire.

Soit dans les conversations, soit dans les exercices communs, en récréation, en promenade, partout, votre conduite avec eux doit être un mélange de douceur et de fermeté : de douceur, pour gagner leur confiance ; de fermeté, pour leur apprendre à obéir et à porter le joug. De même qu'on caresse et qu'on bat un chien, pour en faire un bon chien, il faut caresser et battre un novice, pour en faire un bon religieux. Celui qui vient pour obéir et s'immoler à Jésus-Christ, désire lui-même une main ferme, capable de le corriger, de le réprimander, de l'humilier, de le marteler ; sans quoi il souffre intérieurement de ne pas sentir la présence d'un maître, encore que la nature éprouve à cet abandon

une sorte de satisfaction. Accoutumez vos enfants à se mettre volontiers à genoux pour vous parler, même en dehors de la confession. Cette posture humble et pénitente facilite l'ouverture du cœur, bien qu'elle répugne à l'orgueil dans les premiers temps. Il y a des religions où les inférieurs ne peuvent rien demander qu'à genoux à leur supérieur, parce qu'en effet le supérieur est la personne même de Jésus-Christ, et qu'il convient à des religieux de s'humilier profondément devant Jésus-Christ.

Ne laissez jamais les conversations dégénérer en disputes. Dès qu'elles prennent cette tournure, interposez votre autorité. Ayez soin de veiller à ce que vos novices ne disent jamais ni *médiances* ni *légèretés*; ce sont les deux fléaux des entretiens. Proclamez en chapitre ceux qui se permettent de tomber dans ces fautes, et même au moment où vous remarquerez une médiance ou une légèreté, faites une réprimande, commandez au coupable de se mettre à genoux et de demander pardon, envoyez-le dans sa chambre prendre une discipline, faites-le coucher par terre pour le reste de la récréation; en un mot, châtiez-le sévèrement. C'est ainsi que vous déracinerez dans vos enfants cette triste habitude de médire ou de dire des choses légères indignes d'un religieux.

Quant aux jeûnes, au coucher sur la planche, et à toutes les pénitences capables de nuire à la santé, soyez à cet égard d'une grande sobriété. Dispensez aisément du jeûne; ne laissez pas veiller après ma-

tines ceux qui ont besoin de plus de repos. Considérez souvent le visage de vos enfants, afin de voir si quelque chose ne vous décèle pas une santé souffrante. Le corps vous est confié comme l'âme; il faut les former tous deux sans les briser. Si vous aimez vos enfants, si vous vivez d'eux et en eux, il vous sera facile de connaître et de prévoir tous leurs légitimes besoins.

Vous leur parlerez avec suite au moins une fois par semaine, au chapitre du vendredi, ou à l'issue du chapitre, s'il fait trop froid pour parler dans la salle même du chapitre. Vos discours doivent être enchaînés les uns aux autres, et rouler principalement sur les vertus des religieux, leur nature, leurs degrés, les moyens de les acquérir, ainsi que vous en avez l'exemple dans la *Perfection chrétienne*, de Rodriguez. La parole a toujours un effet plus puissant qu'une simple lecture. Il ne faut pas craindre les redites; Dieu bénit un jour ce qu'il n'a pas béni un autre jour; il fait entrer par la parole ce que la lecture n'a pas fait entrer.

Quant aux exercices particuliers du noviciat, vous conserverez ceux que vous avez trouvés établis, et si par hasard il ne se faisait pas des leçons régulières sur les Constitutions et les rubriques, vous aurez soin, je vous l'enjoins formellement, de les établir. Tous les jours, sauf le dimanche et le jeudi, il doit y avoir alternativement une classe de rubriques et une classe de Constitutions. Lorsque les rubriques sont finies, il n'est pas nécessaire de

les reprendre immédiatement. Le lundi, le mercredi et le vendredi pourraient être consacrés aux Constitutions, le mardi et le samedi aux rubriques.

Vous communiquerez cette lettre au conseil, et si le conseil avait quelque observation à me présenter, vous me les transmettriez.

Que Dieu, mon cher enfant, soit avec vous, et vous donne les grâces dont vous avez besoin pour une charge d'où dépend tout l'avenir de notre œuvre. Je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---

## XXXI

Paris, 27 janvier 1847.

Mon bien cher Père,

Voici la règle que vous devez suivre à propos des questions théologiquement débattues. Nous ne pouvons imposer à tous nos Pères sur les *opinions libres* un même sentiment. A part les lecteurs qui doivent enseigner la doctrine de saint Thomas, et le respect que nous devons tous à cette doctrine, il ne faut point exiger sur les matières controversées une unanimité qui n'est pas possible, et qui n'est pas conforme à l'esprit de notre Ordre. Mais vous devez exiger la modestie et la modération dans l'expression des opinions, et en donner vous-même l'exemple. Ainsi, sans imposer votre opinion, vous devez reprendre et corriger ceux qui expriment la leur avec orgueil, emportement et mépris, rien n'étant plus contraire à l'esprit religieux que ces défauts. Vous pouvez faire des instructions très-précieuses sur *la*



*manière d'exprimer les opinions*, et vous-même être en ce point un modèle de retenue et de douceur. Dès que vous vous apercevez que l'amour-propre prend le dessus chez vous, sachez vous arrêter, gardez le silence, et si vous passez outre, comprenez que vous avez commis une très-grande faute dont il faut vous accuser à votre directeur et au chapitre. Oh! mon enfant, soyons humbles dans l'expression de nos opinions, si nous voulons que les autres le soient. Quant à espérer l'unanimité sur des opinions, c'est une chimère impossible à réaliser dans un couvent comme ailleurs, sauf des cas déterminés lorsque certaines opinions peuvent avoir du péril.

Venant à la question qui a donné lieu à vos réflexions, il est certain que le saint-siège considère les vœux des religieux français comme solennels, et cela suffit pour qu'ils le soient, parce qu'en cette matière, l'intention de l'Église est tout. En outre, selon le droit canonique, le religieux n'est pas incapable d'acquérir, mais *seulement d'acquérir pour lui*, selon l'adage du droit : *Quidquid monachus acquirit, religioni acquirit*. Le religieux en France acquiert pour son Ordre et non pour lui, tout le reste n'est plus qu'une affaire de subtilité qui n'a aucune valeur réelle.

Vous ne devez pas être étonné, mon bien cher Père, de ne pas rencontrer dans nos ecclésiastiques le même abandon que dans nos jeunes laïques; cela tient à l'âge et n'empêche pas un dévouement réel

et profond d'exister dans l'âme. Il leur faut plus de temps pour arriver à toute la naïveté de la vie religieuse ; mais ils y arrivent enfin. Je ne pourrais me priver d'eux sans anéantir notre œuvre ; car il se présente peu de jeunes laïques , et de ceux d'entre eux qui arrivent à la vie religieuse , un assez grand nombre passe d'abord par le séminaire. Mon soin est de choisir ceux qui *ont été dans le monde*, qui *sont jeunes*, qui ont de *l'aptitude pour la prédication* et un *heureux caractère*. Il serait très-fâcheux d'ailleurs qu'on crût que nous repoussons le clergé ; au lieu qu'en les admettant, les évêques et les diocèses prennent confiance en nous. Cette espèce de démarcation entre les laïques et les ecclésiastiques tient aujourd'hui à notre petit nombre ; elle disparaîtra dans quelques années , lorsque plusieurs de nos ecclésiastiques ayant été tout à fait formés , seront pleinement fondus en nous comme le Père Jandel. Il est important que vous et le Révérend Père Prieur quittiez ces idées , et que vous agissiez de manière à ce qu'il ne soit jamais question d'une différence entre les divers membres de notre province. Je vais très-lentement pour donner au temps le moyen de nous mûrir tous. Quand vous serez plus âgé , vous aurez sur les ecclésiastiques mêmes plus d'autorité qu'aujourd'hui.

. . . . .

Je vous recommande de nouveau, mon cher enfant, de bien veiller sur vous, quant à l'expression des opinions, et de vous faire traiter sévèrement à

cet égard par votre directeur et par le Révérend Père Prieur. Et enfin, je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

**FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,**

Des Fr. Prêch.

---

## XXXII

Liège, 7 mars 1847.

Mon très-cher Père et mon très-cher enfant,

Il ne me paraît pas, d'après ce que vous m'exposez, que le Père X. ait une vocation assurée et suffisante pour notre Ordre. Il est évident qu'il y a en lui, par la grâce de Dieu, une grande foi, un désir de se donner à Notre-Seigneur, de l'humilité, de la simplicité, de la bonté, un goût de pénitence assez prononcé, mais qu'il manque de deux choses, savoir: l'amour ardent de notre Ordre et l'énergie de la constance. Sa vie antérieure démontre qu'il manque absolument de cette dernière vertu. Il a été médecin, étudiant en droit; il est prêtre aujourd'hui, et après quelques mois de noviciat, le voilà déjà dégouté de la vie qu'il mène. A son âge surtout, cette mobilité et cette incertitude me paraissent décisives; la force du caractère est nécessaire à notre vie. Je crois donc, mon Révérend Père, que vous pouvez sans inconvénient laisser partir le Père X.;

mais s'il veut rester jusqu'à mon retour à Chalais, j'y consens bien volontiers.

Il vous arrivera très-prochainement comme postulant, s'il ne vous est déjà arrivé, M. l'abbé A., jeune prêtre élevé à Saint-Sulpice et ordonné à Noël. Il avait auparavant vécu dans le monde et avait achevé ses études de droit. Il a près de vingt-huit ans et me paraît dans des dispositions qui me font espérer de lui. Les supérieurs de Saint-Sulpice, avec lesquels je suis très-bien, m'en ont rendu un bon témoignage sous le rapport du caractère et de la piété. Ils n'ont point remarqué en lui un talent éminent, mais suffisant. L'abbé A. est fils unique; sa mère est dans une position de fortune convenable, et j'ai prévenu le fils de s'arranger pour payer sa pension de noviciat. Il est aussi instruit de notre manière de vie, et vous pourrez aller avec lui en toute simplicité. Après Pâques, plusieurs autres sujets se présenteront à Chalais, et maintiendront votre noviciat sur un pied suffisant. J'espère que vous ne serez jamais moins de trois à quatre novices, ce qui donnera bien vite au noviciat des étudiants de très-bonnes proportions.

Dites au Révérend Père Prieur d'accepter les mille messes qui lui ont été apportées par le frère M., et de les faire dire un dixième par an, comme on l'a demandé.

A l'égard des formules épistolaires entre les simples Pères, sur lesquelles il me consulte, dites-lui qu'ils sont libres d'employer telles formules *cordiales*

*et polies* qu'ils voudront. Rien n'empêche non plus les inférieurs de témoigner leur affection aux supérieurs dans le cours des lettres, pourvu qu'ils se servent des formules que j'ai prescrites à la fin et au commencement.

Il sera bon d'abandonner aux pauvres les honoraires qu'on vous offrirait pour la mission de Saint-Joseph-de-Rivière, soit à cause de la misère présente, soit à cause des inconvénients qui ont eu lieu par suite de cette collecte.

Dans l'affaire avec les forêts, le Révérend Père Prieur pourra demander quatre ou cinq sapins en échange du terrain que nous réclamons, si les choses en viennent à un accommodement de cette sorte pour éviter un procès. Ne parlez de cela qu'au Père Prieur.

Ma station de Liège, grâce à Dieu, est dans une bonne voie. L'évêque est un homme très-pieux et très-aimable, qui fait beaucoup trop grandement les honneurs de chez lui, en sorte que j'ai bien besoin, mon cher enfant, de rentrer un peu sous la verge du couvent et sous la vôtre en particulier. Priez Dieu pour moi, afin qu'il me conserve dans les sentiments d'un religieux, et que vous ne me retrouviez pas pire qu'auparavant. Combien je me réjouis, mon bon Père, de me retrouver avec vous, avec le Père Aussant, et avec toute notre famille spirituelle ! J'en ai faim et soif. C'est toujours là mon plus grand sacrifice dans la vie que je mène. Je voudrais pouvoir ne plus sortir de Chalais et me

borner à vous aider dans l'éducation de nos enfants. Je suis sans cesse avec vous et vous aime tous plus que jamais, vous en particulier, mon bien cher enfant et mon bien doux Père.

Le Père Jandel réussit très-bien dans sa station de Paris. Le Père Hershheim, à la suite d'une retraite, où il a fait merveille, a éprouvé une défaillance de tête. J'espère que ce ne sera rien.

Adieu, mon bien cher Père ; je prie Dieu de vous bénir et vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

### XXXIII

Liège, 13 août 1847.

Mon bien cher Père et mon cher enfant,

Je suis bien douloureusement affecté des nouvelles que vous me donnez de notre pauvre et cher Père HERNSHEIM; je ne puis me faire à l'idée que nous le perdrons après tant d'autres pertes si cruelles que nous avons éprouvées. Dieu voudrait-il donc chaque année nous frapper de quelque coup sensible? Espérons en lui et soumettons-nous à son adorable volonté. J'ai écrit au Révérend Père JANDEL de faire une neuvaine à Notre-Dame du Chêne ou à Notre-Dame de Bon-Secours.

Quant au désir que vous a témoigné notre cher malade d'être déchargé de la fonction de sous-prieur, dites-lui que je ne saurais y consentir, et qu'il doit, par obéissance, rester au poste que je lui ai confié. Je vais d'ailleurs le lui écrire sur la page suivante que vous lui remettrez.

Vous ne devez pas, mon cher enfant, vous pré-



occuper d'aucune formule en m'écrivant. J'ai dû établir une règle générale ; mais vous savez tout ce que je vous suis, tout ce que vous êtes pour moi, ce que vous devez toujours être, et je vous laisse libre d'employer à mon égard toutes les expressions que vous voudrez, les plus tendres comme les plus dures. Rien ne doit altérer les rapports si intimes qu'a mis entre nous la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je suis constamment à vos pieds comme votre pénitent, et aucune position dans le monde ne m'est plus douce et plus précieuse.

J'ai su avec joie combien Dieu avait béni les premières missions que vous avez données. Ce pieux succès doit vous encourager à entrer pleinement dans la vie apostolique et à y tout rapporter. C'est notre vocation à tous, mais surtout à ceux qui en ont reçu le don particulier. Prenez garde néanmoins de dépasser la mesure du travail ; l'obéissance n'empêche pas d'exposer à ses supérieurs le besoin que nous pouvons avoir de repos. Tâchez aussi de vous vaincre à l'égard de la peine que vous éprouvez pour commander. C'est une mauvaise honte. Quand on commande au nom de Jésus-Christ, avec foi et charité, il faut être intrépide et fouler aux pieds tout respect humain.

Adieu, mon bien cher Père, je vous presse tendrement sur mon cœur, et tiens toujours mon corps et mon âme entre vos mains.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

*P. S.* En temps opportun, vous vous mettez à genoux au pied du lit du frère Hemsheim, et lui baiserez les deux pieds pour moi avec affection. — J'ai donné l'ordre au frère V. de retourner à Nancy.

---

## XXXIV

Toulon, 20 décembre 1847.

Mon bien cher Père et mon bien cher enfant,

Rien ne s'oppose à ce que vous admettiez comme postulant le jeune homme dont vous me parlez, si le conseil estime qu'il présente les dispositions et les garanties suffisantes. Quant à M. de Saint-M., il est parti hier pour la Picardie, avant de mettre le sceau à tous ses arrangements de famille, et il ne sera à Chalais que dans le courant de janvier. Nous aurons donc le temps d'en parler. Son père se rend directement à Nancy.

J'ai reçu de Marseille de très-vives sollicitations d'y donner au moins un discours en y passant. La société de Saint-Vincent-de-Paul m'a écrit lettres sur lettres à ce sujet, et M<sup>gr</sup> l'évêque de Marseille a joint ses instances à celles de ces bons jeunes gens. Il m'est donc impossible de leur refuser ce qu'ils souhaitent, et je prêcherai à Marseille le dimanche 9 janvier. Le lendemain, à sept heures du matin,

je partirai pour Valence par la diligence Notre-Dame-des-Victoires, et j'y arriverai le 11 de grand matin. S'il est encore temps de prendre la voiture de Grenoble, j'arriverai à Voreppe le même jour, sinon le lendemain matin. Priez donc le Révérend Père Prieur de m'envoyer un mulet dans la soirée du 12 janvier, avec ordre d'attendre jusqu'au lendemain matin, le cas échéant de mon retard.

Que Dieu, mon bien cher Père, soit avec vous, et m'accorde la grâce de vous presser bientôt sur mon cœur !

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---

## XXXV

Paris, 27 mars 1848.

### AUX FRÈRES DE CHALAIS

Mes chers enfants et mes frères bien-aimés,

J'ai été on ne peut plus heureux de recevoir la lettre que vous venez de m'écrire pour m'assurer de vos dispositions au milieu des événements qui ont surgi dans notre patrie. Le calme intérieur dont vous jouissez et qui vous permet de poursuivre vos études comme par le passé, est la marque assurée que l'esprit de notre saint Ordre habite en vous, et que vous êtes vraiment des enfants de saint Dominique. Lui aussi vivait au milieu des révolutions; il a fondé son Œuvre à travers des passions et des bouleversements plus terribles que les nôtres sous plusieurs rapports; sa vie fut souvent en danger, et la fureur des hérétiques était tout autre assurément que l'animadversion qu'un petit nombre de nos

compatriotes conserve encore contre le christianisme et les Ordres religieux. Vous avez donc bien raison de ne pas vous émouvoir des circonstances présentes, et d'attendre en paix que la volonté de Dieu se fasse. Songez souvent à cette parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que *tous nos cheveux sont comptés, et que pas un ne tombera sans la permission de notre Père céleste*. Mon seul chagrin est de ne pouvoir être avec vous, prier avec vous, obéir avec vous, pratiquer nos saintes règles avec vous. Dieu sait que je ne suis jamais plus heureux qu'au couvent, parmi mes frères. Mais il est bien évident que la volonté de Dieu ne me permet pas ce bonheur aujourd'hui, et je m'en console en pensant que mes travaux actuels, non-seulement sont utiles à la religion, mais qu'ils profitent à notre Ordre plus que tout ce que je pourrais faire autrement.

Quoi qu'il arrive, en supposant que nos novices actuels ne persévèrent pas, nous sommes dix-neuf religieux de chœur, dont treize sont honorés du sacerdoce. C'est une semence, fût-elle un moment dispersée, qui ne périra pas. Dieu la suivra partout de sa bénédiction, et lui donnera l'accroissement au sein même de la tribulation et de la mort. Nos frères rappelés à Dieu prient pour nous, nous prions tous les uns pour les autres. Ayons donc, quoi qu'il arrive, une pleine confiance dans l'avenir. Afin de l'obtenir de plus en plus, tous les vendredis, en chapitre, à tour de rôle, un des étudiants subira la pénitence que nous avons coutume de faire les jours

où il y a vêpres de la férie. Le chapitre se terminera par cet exercice accompagné du *Miserere*, que tout le monde récitera à genoux.

Je vous embrasse tous bien tendrement, mes chers enfants et mes frères bien-aimés, en priant Dieu de veiller sur vous et de vous conserver tous ensemble dans la joie de notre saint état.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---

XXXVI

Paris, 10 avril 1848.

Mon bien cher Père,

Vous pouvez admettre au noviciat M. Émile <sup>\*\*\*</sup>, qui vous est arrivé de Rome, après le temps de postulat et les examens ordinaires. D'après les renseignements que l'on m'a donnés, c'est un très-bon jeune homme.

. . . . .  
. . . . .

Dans le cas de troubles ultérieurs, et même d'expulsion <sup>1</sup>, je ne pense pas que nos frères devraient s'embarquer pour les missions. Il est manifeste, en effet, que ce temps de violences serait court, et qu'après quelques mois de guerre civile, tout rentrerait dans l'ordre. Le meilleur sera donc pour chacun et pour tous de se rendre dans leurs familles, et d'y attendre le retour de la tranquillité sous la protection de Dieu. Mais encore ne faudra-t-il prendre ce

(1) On était au lendemain de la révolution de 1848.



parti que si vous êtes matériellement expulsés de Chalais. Quoi qu'il arrive, vous y resterez tant qu'on vous y laissera, lors même qu'on vous menacerait chaque jour de venir vous troubler et vous chasser. Les menaces et les craintes ne devront jamais vous faire lâcher pied. Nous serions trop heureux si quelqu'un de nous pouvait être frappé et même tué pour Jésus-Christ.

Le Révérend Père Prieur m'a demandé, au nom des Pères, de participer à la pénitence temporaire que j'ai imposée aux étudiants. Je vous y autorise tous bien volontiers jusqu'à nouvel ordre.

Le Révérend Père Lamarche vient de m'écrire au nom du Maître général, qu'il ratifiait ma nomination honorifique de vicaire général de Paris, nomination, me dit-il, qui n'était point contraire à nos règles, puisqu'il ne s'agissait que d'un témoignage d'honneur. Le Maître général ne s'oppose pas non plus à ce que j'accepte la députation ; il m'exprime seulement le désir que je n'accepte aucun emploi civil, ce qui est très-juste et fort naturel. Vous pourrez donner ces explications à nos Pères.

. . . . .

Adieu, mon bien cher Père, mon cœur ne cesse pas d'être avec vous et aux pieds de tous nos frères. J'embrasse tendrement les vôtres et me recommande à vos bonnes prières.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

## XXXVII

Paris, 30 mai 1848.

Mon bien cher Père,

Vos réflexions sur le noviciat simple me paraissent parfaitement justes, et, dans le fond, je ne voyais qu'avec une grande inquiétude l'exécution de la mesure que je vous avais accordée. Il n'y faut donc plus penser. Les choses resteront comme elles sont. Quant à vous envoyer de nouveaux novices, cela est difficile, parce que ceux sur lesquels je comptais suspendent eux-mêmes leur détermination. Nous devons en cela, comme en tout le reste, nous abandonner à la volonté de Dieu. Lui seul connaît où il nous conduit. Votre position, sans doute, est ingrate et pénible; j'en comprends toute la difficulté; mais marchez devant vous chaque jour sans vous occuper du lendemain. Dieu nous secourra si nous nous confions en lui.

Le Révérend Père Prieur me reparle de la ques-

tion de l'*Ère nouvelle* à communiquer aux étudiants. Dites-lui qu'il peut le faire en la manière qu'il me marque.

Il me demande aussi ce que j'entends faire par rapport aux ouvriers de la commune pour lesquels le maire sollicite notre contribution. En d'autres temps, je n'eusse pas hésité à verser les mille francs que nous avons promis pour l'achèvement du chemin de Voreppe à Chalais ; mais l'état de nos finances ne nous permet pas d'aller jusque-là. M. le maire de Voreppe doit aisément le comprendre. Je prie le Révérend Père Prieur de lui écrire, en mon nom ; tous les regrets que j'éprouve de ne pouvoir verser les mille francs ; que nous n'avons pas voulu interrompre nos travaux de Chalais malgré les difficultés de la situation ; que c'est déjà un secours aux ouvriers de la commune ; et que de plus, nous verserons deux cents francs sur les mille francs que nous avons promis pour l'époque où l'on achèverait le chemin de Voreppe à Chalais.

Je ne vous dis rien de ma démission. Le temps, je le crois, me justifiera. Jusque-là, il faut subir en paix les jugements des hommes. Je vais publier mes conférences de cette année dans l'*Ère nouvelle* ; cela me mènera jusqu'au 25 juillet. Il est probable qu'alors je pourrai aller passer une quinzaine de jours à Chalais, si toutefois les événements m'en laissent la liberté.

Nos frères de Nancy vont bien.

Adieu, mon bien cher Père, faites mes amitiés à

tous nos frères et au Révérend Père Prieur en particulier. Je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## XXXVIII

Oxford, 15 mars 1852.

Mon très-révérend et bien cher Père,

J'ai reçu ce matin, en repassant à Londres, votre lettre du 10 courant et tous les envois qui avaient précédé. Après avoir visité nos maisons de Hinckley et de Leicester, je pars demain pour me rendre à Wodchester, où est le noviciat; mais mon intention est de n'y demeurer qu'un jour et de revenir à Londres jeudi prochain, 18 courant, puis de m'embarquer à Douvres pour Calais le samedi 20. De là, traversant la Belgique et suivant les bords du Rhin par les chemins de fer, je rentrerai en France par Strasbourg, d'où je me rendrai immédiatement à Chalais. C'est à Chalais que je me propose de demeurer jusqu'à la tenue du chapitre provincial, afin de le préparer tranquillement et d'éviter d'ailleurs tous les inconvénients d'une rentrée trop prompte à Paris. J'ai renoncé au voyage d'Irlande, qui m'eût pris au moins quinze jours, et m'aurait

empêché de passer les fêtes de Pâques dans une de nos maisons de France. Je serai le 28 au plus tard à Chalais.

Écrivez-moi désormais à *Calais, poste restante*, et cela jusqu'au 19 courant. Passé ce terme, envoyez tout à Chalais. Si cependant il venait des lettres de Rome, que vous n'eussiez pu m'envoyer à Londres ni à Calais, vous pourriez me les adresser à *Strasbourg, poste restante*; j'y serai le 23 ou le 24.

J'ai écrit, dès le 2 mars, au révérendissime Père Buttaoni, maître du sacré palais, pour le consulter confidentiellement sur notre situation. Je ne ferai rien jusqu'à sa réponse.

. . . . .  
. . . . .

Je vous renouvelle l'expression de mes sentiments affectionnés en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Prov. des Fr. Prêch.

---

## XXXIX

Toulouse, 24 novembre 1853.

Mon bien cher Père et mon cher enfant,

J'autorise volontiers le Révérend Père Prieur et vous à s'occuper de la petite œuvre dont vous me parlez dans votre lettre du 21 de ce mois. Quant au prêt des livres, je crois bien nécessaire que les livres à prêter soient à part, comme une bibliothèque destinée à périr peu à peu. Tout livre prêté est tôt ou tard un livre anéanti, et nous avons déjà bien assez de nos frères pour les mettre en loques. Si donc on veut prêter des livres, il faudrait en former un rayon séparé. On ne peut pas faire toutes les bonnes œuvres, et celle des livres est, dans un couvent où tant de religieux peuvent vouloir prêter, sujette à de très-grands inconvénients. Je ne crois pas que jamais, en Italie, le Provincial lui-même eût osé tirer un livre d'une bibliothèque pour le prêter : tant l'expérience a démontré le soin jaloux avec lequel il faut garder les collections de livres !

Quelques livres d'instruction ou de piété usuelles peuvent être mis à part, et, dans cette mesure, leur diffusion au dehors n'entraîne pas de grandes pertes, comme il arrive en sortant des ouvrages de prix.

Je suis bien touché, mon cher Père, des sentiments que vous m'exprimez. J'ai eu beaucoup de peine à quitter Flavigny, et vous êtes un des religieux dont je me suis éloigné avec le plus de tristesse. Les premiers temps ont été assez durs ici, l'arrivée du frère \*\*\* m'a consolé. Nous avons aussi un bon frère convers venu avec moi de Paris. La maison s'arrange peu à peu. Nous n'avons point encore le saint Sacrement; mon intention est de le placer dans la chapelle du chapitre, en attendant la bénédiction de la chapelle publique par M<sup>gr</sup> l'archevêque, laquelle aura lieu après l'arrivée de nos frères.

Le petit nombre de nos novices cette année ne doit pas trop nous affliger. Il y a eu année double l'année dernière, et Dieu ne mesure pas ses grâces mathématiquement. Il y a déjà des postulants ici, entre autres un postulant converti du diocèse de Nîmes. Nous verrons ce qui en adviendra.

Je vous charge de choses particulières pour le Révérend Père \*\*\*, s'il est encore avec vous. Priez Dieu pour moi, qui vous aime et vous embrasse tendrement.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Prov. des Fr. Préch.



## XL

Toulouse, 14 février 1854.

Mon bien cher Père,

Une lettre du Révérend Père \*\*\*, sous la date du 9 de ce mois, m'annonce son départ pour Rome. Il a dû vous dire les arrangements que j'ai pris pour le gouvernement de Flavigny pendant son absence. Le frère \*\*\* a dû être mandé de Chalais, où il remplit la charge de sous-maître des novices, en continuant ses études théologiques en particulier. Je vous nomme, dans la même intention, vice-maître des novices et vice-prieur pendant toute l'absence du Révérend Père \*\*\*. Comme vice-maître des novices, vous pourvoirez à tout ce qui concerne le noviciat, et comme vice-prieur à tout ce qui concerne l'administration du couvent, lorsque le Révérend Père \*\*\* sera absent. Je vous nomme vice-prieur, au lieu de vicaire, afin que votre autorité soit plus complète et que vous puissiez faire tout ce que ferait

le Révérend Père Prieur, dans l'ordre de nos Constitutions.

. . . . .  
. . . . .

Dès que les frères \*\*\* et \*\*\* auront fait profession, ils devront partir pour Chalais, où il y a encore place pour eux. La mère du frère \*\*\* me prie instamment de retarder ses vœux : elle me parle du caractère peu solide de son fils, et il me semble me rappeler que le Révérend Père \*\*\* m'avait témoigné quelque inquiétude à cet égard. Veuillez en délibérer et me transmettre votre pensée à cet égard.

Je vous prie de dire au Révérend Père \*\*\* que je reçois à l'instant une lettre de M<sup>gr</sup> l'évêque de Dijon, où il me parle avec reconnaissance de tout le bien que ce Père fait dans son diocèse par ses prédications. Il est aussi fort satisfait des autres ; mais il me nomme spécialement les Pères \*\*\* et \*\*\*.

Je compte beaucoup, mon bien cher Père, sur votre zèle et votre bon esprit pour maintenir notre maison de Flavigny en l'absence du Révérend Père \*\*\*. Recommandez bien aux Pères et aux novices de demander à Dieu son prompt retour, et que ce voyage soit utile à une santé qui nous est si précieuse.

Je vous embrasse en Notre-Seigneur, avec tous nos chers novices, et vous renouvelle, mon bien cher Père, l'expression de tous nos sentiments affectueux.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

## XLI

Toulouse, 21 juin 1854.

Mon bien cher Père,

Mon intention est de vous procurer le repos dont vous avez besoin. C'est pourquoi le Révérend Père <sup>\*\*\*</sup>, à son retour de Hollande, rentrera au noviciat comme maître des novices. Vous pouvez lui faire préparer sa chambre à cet effet. Profitez de ce moment de répit pour vous reconforter. Nous sommes tous plus ou moins comme vous. Partout où nous sommes, un travail excessif nous arrache les jours, les heures, et ne nous laisse guère le temps de pourvoir à notre âme, si ce n'est en l'immolant tout entière à Dieu. Mais j'avoue que vous avez été surchargé plus que personne, par suite du départ imprévu du Révérend Père <sup>\*\*\*</sup>. Je suis bien heureux qu'il rentre au bercail, et que sa présence vous soulage un peu.

Le frère \*\*\* a été accepté du Tiers Ordre; mais il ne prononce ses vœux qu'aux vacances.

Adieu, mon bien cher Père, je me recommande à vos prières et vous embrasse en Notre-Seigneur.

FR. L.

---

## XLII

Toulouse, 2 juillet 1854.

Mon très-révérend Père,

Nous n'avons pas besoin à Sorèze d'un professeur des hautes classes ; mais il est possible qu'on en ait besoin à Oullins, et hier, en recevant votre lettre, je me suis empressé d'écrire au Révérend Père Cédoz, pour lui faire part de cette ouverture. Veuillez en prévenir M. l'abbé \*\*\*, afin qu'il attende une réponse définitive.

En ce qui touche la demande de M<sup>gr</sup> l'archevêque de Bordeaux, il m'est absolument impossible d'y satisfaire, et je vous prie de le lui faire savoir d'une manière très-positive, afin qu'il n'y revienne plus. L'on m'a dit d'ailleurs, en passant à Bordeaux, que tout son clergé était opposé à cette manifestation, et je ne veux pas que notre Ordre prenne part, le pût-il, à une sorte d'exhibition générale du clergé régulier. Ce sont là des choses peu naturelles, peu graves, et qui, je le crois, sont plutôt une représen-

tation fastueuse qu'un travail sérieusement apostolique. Qu'un seul Ordre envoie plusieurs de ses religieux pour évangéliser une grande ville, cela se conçoit : encore est-il rare que le succès réponde à ce que l'on s'est proposé. Les capucins ont réussi à Toulon ; mais ils ont échoué à Avignon, et je crois que ce serait pire à Bordeaux. J'avais prévenu M<sup>sr</sup> l'archevêque de Bordeaux, dès l'origine, que je lui donnerais des prédicateurs pour l'Avent, mais non pas pour le Carême, et je suis bien aise que l'engagement ait été rompu du fait même du cardinal.

Veillez répondre à M. l'abbé Cruïce que nous ne pouvons lui céder le corridor du rez-de-chaussée qu'il réclame. Nous en avons besoin pour dépôt, pour promenoir, et pour nous séparer de l'école, et je n'entends l'abandonner à aucun prix.

. . . . .

Je me recommande à vos prières et vous renouvelle, mon bien cher Père, l'expression de mes sentiments affectionnés en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Prov. des Fr. Prêch.

---

## XLIII

Sorèze, 10 août 1834.

Mon très-révérend Père,

Nos religieux me demandent de tous les côtés à aller dans leurs familles à cause du choléra. Je trouve ce mouvement très-naturel, mais mal fondé dans des hommes voués à Dieu. Si, lorsqu'une épidémie règne, chaque religieux veut se rendre dans sa famille, où en serons-nous? Veuillez donc dire au Révérend Père \*\*\* qu'il m'est impossible de lui accorder sa demande. Il en est de même de celle du Révérend Père \*\*\*. Si le choléra vient à Paris, ce sera l'occasion. Quant au secours à prêter à nos frères de Flavigny, dont la charité a été réclamée expressément pour le diocèse de Dijon par son évêque, si vous pouvez les aider avec mesure, je vous y autorise, *mais seulement pour le diocèse de Dijon.*

Le Révérend Père \*\*\* est pressé par M<sup>gr</sup> l'évêque de Soissons, d'aller le voir pour s'entendre avec lui

au sujet d'une prédication. Il me semble que cela est très-facile par lettres. Veuillez donc dire au Père \*\*\* que je l'autorise à s'arranger de loin avec Monseigneur de Soissons, pourvu que cela ne nuise en rien à ses autres engagements et à sa santé.

La distribution des prix de Sorèze s'est très-bien passée, et tout annonce un succès consolant.

Je me recommande à vos prières et vous renouvelle, mon très-révérend Père, l'expression de mes sentiments affectionnés.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

*P. S.* Je vous remercie de votre lettre du 6 août, des vœux que vous avez formés pour moi à l'occasion de la fête de saint Dominique, qui est aussi la mienne, et des détails que vous me donnez sur cette solennité qui s'est aussi très-bien passée à Toulouse. M<sup>gr</sup> l'archevêque a posé la première pierre de notre chapelle. Veuillez dire aussi au Révérend Père \*\*\* que je suis très-sensible à tout ce qu'il m'a dit là-dessus. Les affaires qui me pressent ne me permettent pas de lui répondre directement. — Le Révérend Père Loyson m'a recommandé un artiste pour Sorèze; veuillez lui dire qu'il m'est absolument impossible de le placer. Je ne crois pas devoir non plus pour le moment solliciter en sa faveur la dispense d'âge pour confesser les femmes. Je ne lui écris pas faute de temps.



## XLIV

Sorèze, 28 septembre 1854.

Mon bien cher Père,

Je suis très-touché de la lettre que vous venez de m'écrire. Il m'a toujours semblé que votre attachement pour moi était sincère, et je ne crois pas en avoir douté. Si j'ai été quelquefois sévère à votre égard, ç'a été pour l'acquit de ma conscience et le bien du service de Dieu, lorsque j'étais persuadé que vous ne répondiez pas en tout aux obligations de votre charge, non par défaut de volonté, mais parce que la force vous manquait. Le couvent de Paris était d'ailleurs le plus difficile de tous à gouverner, soit à cause de l'église grande et publique, soit par la composition des religieux, soit enfin par les dangers que présente toujours une capitale. Il est probable que bien d'autres échoueront contre ces difficultés.

Une de mes intentions constantes a été de ne rien donner à mes affections dans le gouvernement, mais

de suivre toujours le devoir. Cette conduite a sans doute diminué en plusieurs l'attachement qu'ils avaient d'abord ; mais c'est un malheur à quoi il faut se résigner, rien n'étant plus dangereux que de mettre les sentiments privés au-dessus des intérêts publics.

J'ignore ce qui arrivera de vous, si vous serez élu Prieur quelque part, ou si d'autres choix se manifesteront. Quoi qu'il advienne, je suis persuadé que vous serez ce que vous devez être. Vous avez rendu des services dans des commencements bien difficiles : Dieu ne les oubliera pas, et quant à moi, ils me sont et me seront toujours présents.

On m'écrit du Pecq, près Saint-Germain-en-Laye, qu'on voudrait placer à Saint-Nicolas un jeune homme de treize à quatorze ans, qui se destine à l'état ecclésiastique, et qui est fort intelligent.

. . . . .  
Adieu, mon bien cher Père, je vous embrasse et vous renouvelle tous mes sentiments affectueux et dévoués.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

## XLV

Sorèze, 21 décembre 1854.

Mon bien cher Père,

J'ai été peiné de la tristesse que vous éprouvez à mon sujet, et qui ne me semble pas fondée. Sans doute j'ai eu du plaisir et de la consolation à vivre avec nos frères, et j'ai dû éprouver quelque peine à m'en séparer. Mais il m'a semblé manifeste que c'était le bien de la province et la volonté de Dieu, et je m'y suis soumis comme je le devais. Les chagrins que j'ai eus dans mon gouvernement se réduisent à un seul. Vous y avez eu votre part sans doute, je ne puis me le dissimuler; mais aucune œuvre ne se fonde sans épreuves, et la mienne aurait pu être beaucoup plus douloureuse qu'elle ne l'a été réellement. Si mes sentiments n'ont pas prévalu en tout, l'expérience a justifié le plus grand nombre, et peut-être l'avenir en justifiera d'autres encore. Quoi qu'il arrive, Dieu m'a accordé au delà de mes mérites; il nous a bénis, et dans l'œuvre

nouvelle qu'il m'a confiée, je sens déjà l'effet de sa protection. Les nombreuses traverses de ma vie m'ont affermi contre les vicissitudes; sans oublier le passé, je me fais au présent.

Donnez-moi de vos nouvelles quelquefois; je les recevrai toujours avec plaisir. Priez aussi pour moi, et soyez assuré des sentiments affectueux que je vous conserve. Si vous quittez le gouvernement, vous en serez plus libre pour travailler au salut des âmes. C'est là, je crois, votre vocation particulière, et pourquoi Dieu vous a tiré du siècle. A mesure que vous vieillirez, votre action augmentera, et vous emporterez avec vous dans l'éternité une ample moisson de bonnes œuvres. C'est là, je l'espère, que nous nous retrouverons, si, dès cette terre, nous ne devons plus nous rencontrer d'une manière permanente.

Veillez dire bien des choses de ma part au Révérend Père \*\*\* et au bon frère \*\*\*, et croyez-moi tout vôtre en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## XLVI

Sorèze, 25 juillet 1855.

Mon bien cher Père,

J'ai eu tous les jours la pensée de répondre à votre bonne lettre du 8 juillet; mais elle est venue me réjouir dans un moment où j'ai à peine le temps de respirer, à cause des examens de la fin de l'année, des compositions pour les prix, et d'une foule de soins qui se pressent à la veille d'une clôture. Grâce à Dieu, cette année, quoique très-laborieuse, a passé avec rapidité et consolation. J'ai accompli de grandes réformes, et elles ont été filialement acceptées. L'esprit de nos élèves s'est amélioré sous tous les rapports. Ils étaient gouvernés durement et militairement : je les ai conduits avec la douceur d'une paternité véritable. Ils l'ont senti, et peu à peu leur cœur s'est ouvert à la confiance et à l'affection. Tout le reste s'en est suivi naturellement. La réputation de l'école est relevée à l'exté-

rieur, et au dedans tout est prêt pour une rénovation plus profonde encore.

Notre noviciat aussi a bien marché. Il est composé de huit novices. L'un d'eux est un ancien élève de l'école; un autre est un élève de troisième, qui a quitté les bancs pour achever ses études au noviciat même. Ce petit troupeau, malgré les difficultés d'une œuvre naissante, m'a donné beaucoup de consolation.

Le vôtre, d'après ce que vous me dites, est nombreux et en bonne voie. C'est une grande grâce de Dieu.

Le lieu d'où vous m'avez écrit me prouve que vous n'avez pas soigné votre santé autant qu'elle le méritait. Notre régime de vie est difficile. Ce n'est qu'avec de la discrétion qu'il est possible de le mener loin, ou d'être mené loin par lui.

Si vous voyez la bonne madame <sup>\*\*\*</sup>, je vous prie de lui dire mille choses de ma part. C'est une âme bien dévouée à notre Ordre, et qui me l'est personnellement depuis bien des années.

Adieu, mon bien cher Père, priez quelquefois pour moi, et soyez assuré des sentiments affectueux que je vous conserve.

FR. L.

---

## XLVII

Sorèze, 5 mars 1856.

Mon très-révérend Père,

Je vous adresse ci-joint le traité passé, en 1849, entre M<sup>gr</sup> l'archevêque de Paris et moi. Quant à la correspondance échangée à ce sujet, elle n'a aucune importance. Le traité dit tout, et est la seule sauvegarde que nous ayons. Je ne pense pas qu'on puisse et qu'on veuille le violer en hâtant le terme où nous devons remettre à Monseigneur la partie du couvent des Carmes que nous occupons. La nouvelle que vous m'avez donnée ne m'a point surpris. Il m'a toujours semblé qu'on regrettait de nous avoir donné les Carmes, et quoique nous ayons quelque personne favorable auprès de l'archevêque, je crois que la grande généralité de ce qui l'entoure ne nous a point vus avec plaisir et a dû agir sur lui dans le sens de notre exclusion.

Quant à la maison de Nancy sur laquelle vous me consultez, je n'y vois d'autre inconvénient que

de quitter une position faite, tranquille, et qu'on pouvait agrandir peu à peu, comme on l'avait fait en acquérant le jardin qui nous touche. Je ne vois pas à Nancy, dans l'intérieur, aucun site plus souhaitable, si ce n'est près du cours d'Orléans, à une extrémité presque inhabitée, où il y a, en effet, des jardins attenants aux murs de la ville. Je crois aussi qu'une maison à acquérir et à approprier irait beaucoup plus loin qu'on ne le pense, et j'en juge parce que nous ont coûté toutes nos maisons. Mais enfin les circonstances peuvent ouvrir à cet égard des propositions dont vous serez le juge.

Le Révérend Père <sup>\*\*\*</sup>, que vous nous avez donné<sup>1</sup>, a réussi très-convenablement. Il parle d'une manière suffisante, et la sûreté de son caractère, sa piété, sa bonté et son âge, ont produit un bon effet. Le Révérend Père <sup>\*\*\*</sup>, qui n'a point de talent pour la parole, s'occupe beaucoup des élèves et en confesse un très-grand nombre que lui attirent sa douceur et son zèle. Nous sommes en ce moment quinze religieux, et nous attendons plusieurs novices.

Veillez agréer, mon très-révérend Père, l'expression de mes sentiments affectionnés.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

<sup>1</sup> Pour l'école de Sorèze.

---



## XLVIII

Oullins, 23 mai 1856.

Mon très-révérend Père,

L'affaire de Bourges, c'est-à-dire de la prise de possession du petit séminaire de ce diocèse par le Tiers Ordre enseignant, approche de son terme. Le Révérendissime Maître général y a vu de grandes difficultés, comme il y en a, et sans vouloir prendre sur lui la responsabilité de cette fondation, il me laisse libre de la poursuivre. Après y avoir réfléchi de nouveau et en avoir traité avec nos Pères du Tiers Ordre, il nous a été évident qu'on ne pouvait reculer. Son Éminence ne demande que trois religieux jusqu'à nouvel ordre, et sans exiger davantage pour un terme fixe, s'en rapportant à notre bonne volonté dans l'avenir. La prise de possession aurait lieu à la Toussaint prochaine, ce qui nous laisse encore cinq mois. Je crois avoir le supérieur, qui est la pièce principale, et même, si je reçois les novices attendus, les deux autres religieux néces-

saires. Toutefois, à cause de vocations non encore éprouvées, il y a là une chance et des incertitudes. Je voudrais donc savoir si vous pourriez, le cas échéant, ou même en thèse générale, nous aider dans cette fondation. Je la crois capitale pour le Tiers Ordre, qu'elle place dès l'origine sous la protection d'un prince de l'Église, et aussi pour nous donner une base assez large pour nous recruter et nous consolider pendant huit ou dix années, sans recourir à de nouvelles expansions. Votre point de vue peut être autre et analogue à celui du Père Général. Mais pour lui, comme pour vous, sans doute, la difficulté vient des voies et moyens, c'est-à-dire du petit nombre de sujets expérimentés et dévoués. Or, pourquoi le grand Ordre, dans une affaire aussi considérable que l'érection du Tiers Ordre enseignant, ne nous aiderait-il pas ? Il a eu lui-même des collèges, soit en France, soit ailleurs, et je me rappelle avoir vu dans Fontana une ordination d'un chapitre général, ordonnant à une de nos provinces françaises de veiller avec soin sur le collège qu'elle avait à Grenoble. Pourquoi aujourd'hui que la direction de l'enseignement sollicite de toutes parts, même pour les petits et les grands séminaires, l'intervention des corps religieux, notre grand Ordre ne ferait-il rien pour nous aider à suivre cette direction de la Providence ? Il est vrai que tous vos religieux ne sont pas aptes à ce ministère, même temporairement. Le Révérend Père \*\*\* n'y a pas tenu. Mais il y en a d'autres qui n'ont pas

les mêmes obstacles. Par exemple, le Révérend Père \*\*\* se plaît on ne peut mieux à Sorèze, et il agit efficacement, quoique malade. Le Révérend Père \*\*\* s'y trouve bien aussi. Il a moins d'action, à cause de son âge et d'un peu de froideur; mais cependant il a inspiré la confiance et le respect à nos élèves, il leur prêche très-utilement et leur donne dans les conférences hebdomadaires une solide instruction. On m'a dit que le Général l'appellerait bientôt en Angleterre. Soit; mais ce qu'il a fait, d'autres ne peuvent-ils le faire utilement? Puisque vous envoyez de vos sujets en Crimée et à Mossoul, n'en peut-on destiner d'autres provisoirement à un ministère dans un collège?

Quoi qu'il en soit, ce que je désire principalement, mon très-révérend Père, c'est de connaître votre pensée à cet égard. Dites-la-moi très-simplement, sans craindre de me peiner. Je désire votre concours dans ces commencements laborieux; mais il est possible que vous ne puissiez pas me le donner ou que, le pouvant, vous ayez des raisons de vous abstenir. Une fois éclairé sur votre pensée intime, j'aurai une grande lumière dans un sens ou dans un autre.

Je quitte Oullins, le mardi 27, pour retourner à Sorèze, et j'y attendrai votre réponse.

Veillez agréer, mon très-révérend Père, l'expression de mes sentiments affectionnés.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

## XLIX

Sorèze, 17 juillet 1856.

Mon très-révérend Père,

La fin de l'année approche, et je dois songer déjà à l'organisation de l'année prochaine. Déjà vous m'avez accordé le Père \*\*\* pour Bourges, et, d'après ce que vous m'en avez dit, il conviendra pour ce poste de confiance. A Sorèze, rien ne nous manque si le Révérend Père \*\*\* doit nous rester avec le Révérend Père \*\*. Ces deux religieux ont bien réussi. Le Père \*\*\*, par sa douceur et sa piété, a gagné le cœur de nos jeunes gens, et il les confesse presque tous, sauf une vingtaine qui s'adressent à moi, et à peu près autant au Révérend Père \*\*. Celui-ci, dépourvu d'initiative, mais bon, honnête, religieux zélé, a inspiré beaucoup de respect, et sa parole solide et pieuse a suffi, soit pour les homélies du dimanche, soit pour les conférences religieuses de la première division. Mais si nous devons le perdre, le Révérend Père \*\*, à cause de sa

santé, de sa jeunesse et de son peu d'habitude de la parole, est absolument incapable de remplir à lui seul les fonctions d'aumônier de l'école, encore que j'en fasse une partie, et le Révérend Père Mourey une autre. Je désire donc, mon très-révérend Père, être fixé à cet égard.

Je préfère de beaucoup conserver le Père \*\*\*; car rien n'est plus nuisible dans une école que le changement des personnes, surtout des aumôniers. Nous avons été très-malheureux sous ce rapport au commencement de l'année. La retraite successive du Père C. et du Père L. a fait vaciller notre œuvre jusqu'à Pâques, et je tiendrais infiniment à ce que cette épreuve ne se renouvelât pas l'an prochain, même en partie. Je ne puis pas juger les raisons qui détermineraient le Révérendissime Maître général à envoyer le Père \*\*\* en . . . . . Le Père \*\*\* est un homme essentiellement passif, qui ne voit rien, qui ne conduit jamais rien, et dont la parole est incapable de produire aucun autre effet que d'édifier. Assisté du Père X., du Père Mourey et de moi-même, il fait bien sa part; mais voilà tout. Si cependant il est impossible d'obtenir du Général que le Révérend Père \*\*\* nous demeure, je vous prie, mon très-révérend Père, d'aviser dès à présent à le remplacer près de nous, afin que le changement eût lieu, s'il était possible, avant la rentrée, par exemple, vers la fin de septembre.

Vous m'obligerez beaucoup, mon très-révérend Père, de vous occuper de cette question, qui est

capitale pour nous. A mon sens, indépendamment de nos besoins transitoires, le grand Ordre aurait un intérêt sérieux à donner des aumôniers au Tiers Ordre. Ce serait un moyen d'utiliser des religieux à qui d'autres ministères ne vont pas, et, en outre, de maintenir des rapports intimes entre les deux branches de notre Ordre. Mais quelles que soient les vues que vous ayez et que l'on ait à cet égard, je me recommande pour le moment à votre bon vouloir pour nous.

Le Révérend Père \*\*\*, arrivé deux jours trop tard par ma faute, a réussi admirablement dans sa retraite, et je vous remercie de nous l'avoir accordé de nouveau pour la retraite du commencement de l'année. Je lui ai trouvé de la solidité, de l'invention, du feu et quelque chose d'apostolique.

Veillez agréer, mon très-révérend Père, l'expression de mes sentiments affectionnés.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---

L

Sorèze, 11 septembre 1856.

Mon très-révérend Père,

Il ne m'était pas resté l'idée que le Révérend Père \*\*\* fût capable de remplir les fonctions d'aumônier dans un collège; mais, puisque vous le jugez ainsi, je m'en rapporte à vous et je l'accepte volontiers en remplacement du Révérend Père \*\*. Ce dernier religieux ne pourra guère se rendre à Paris que dans les premiers jours d'octobre; car le Révérend Père \*\*\* est parti, dès le lendemain de la distribution des prix, pour les eaux de Cauterets, qui lui ont fait pour la seconde fois un très-grand bien, et il est en route pour aller passer quelques jours dans sa famille. Ce n'est qu'à son retour que j'enverrai à Paris le Révérend Père \*\*. Quant au Révérend Père \*\*\*, vous m'obligeriez de le faire rendre ici au 1<sup>er</sup> octobre, afin qu'il ait le temps de voir un peu notre genre de vie et de s'entendre avec nous tous. Le Père \*\*\*, son compatriote, sera ravi, j'en

suis sûr, de l'avoir pour compagnon, et le bonheur qu'il goûte à l'école, dans la direction de la jeunesse, s'en accroîtra encore.

Le Père Lécuyer, Prieur du petit séminaire de Bourges, et le frère Houllès, son assistant, seront rendus à leur destination du 15 au 20 de ce mois; mais les classes ne devant s'ouvrir que le 24 octobre, je vous prie d'y envoyer le Révérend Père \*\*\* pour le 10 de ce même mois.

Nous avons eu à Prouille une très-belle et touchante cérémonie. Monseigneur de Carcassonne est venu bénir l'emplacement de l'église et du couvent projetés; il a dit la messe sur les lieux, à l'abri d'une tente, et devant une nombreuse population accourue des environs.

Le Père Aussant va un peu mieux. Sa vie est une sorte de miracle que les médecins ne s'expliquent pas. J'ai été satisfait de le revoir, quoiqu'en une aussi triste situation.

Je me recommande à vos prières et vous renouvelle, mon très-révérend Père, l'expression de mes sentiments affectionnés.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---

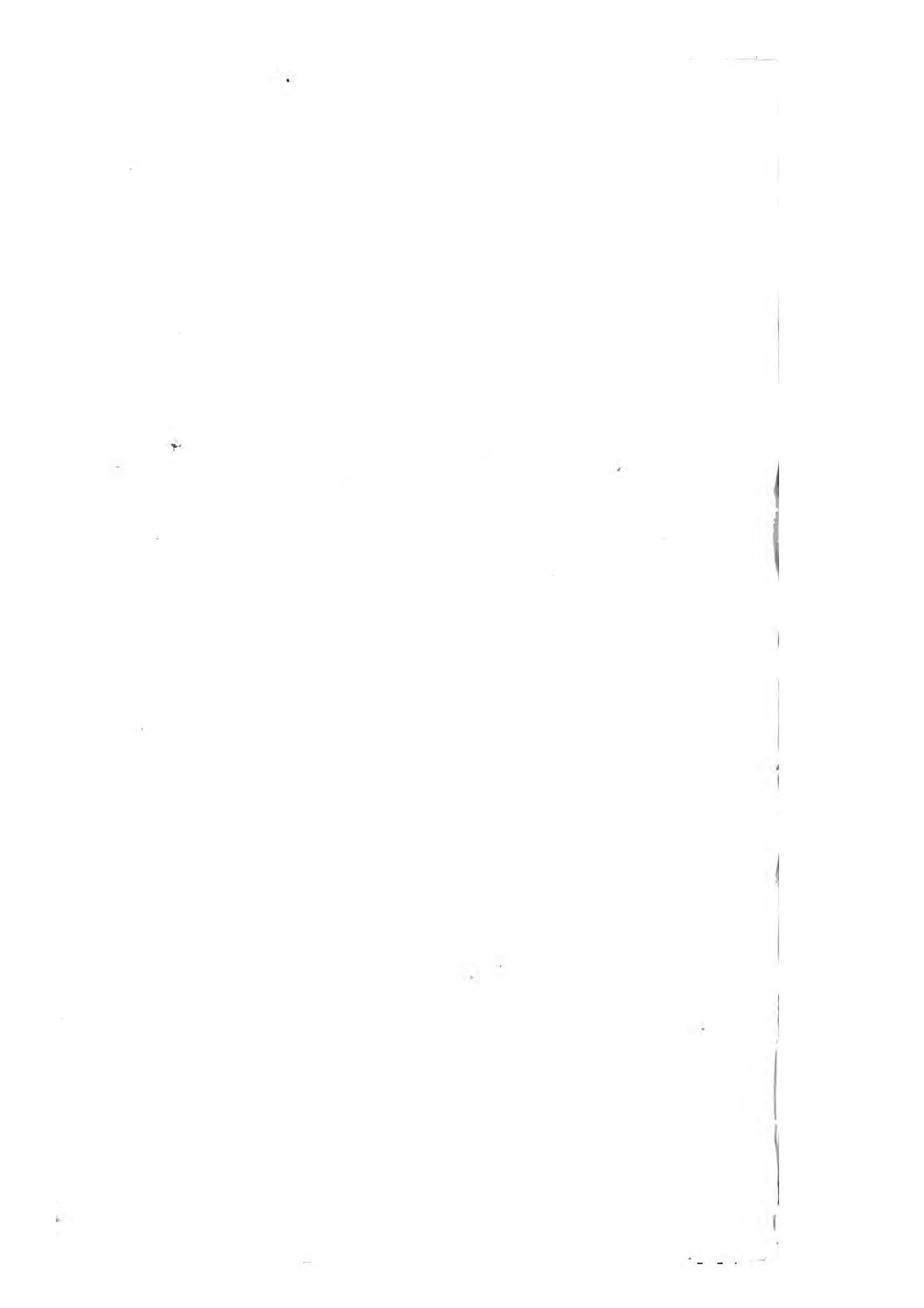




## DEUXIÈME SÉRIE



LETTRES A M. A. DE SAINT-BEAUSSANT



# NOTICE

SUR M. DE SAINT-BEAUSSANT

EXTRAITE DU RAPPORT DU PÈRE LACORDAIRE AU CHAPITRE PROVINCIAL  
DE 1854



Le Frère de Saint-Beaussant appartenait à une ancienne et noble famille de Lorraine. Sa jeunesse s'était passée dans les voluptés du corps et les plaisirs de l'esprit. Ornement d'une société qu'il charmait par la souplesse inépuisable de ses dons naturels, il ne découvrit que tard un bonheur plus grand que celui d'être aimé des hommes. Dieu lui apparut en un instant, par une lumière brusque et souveraine, qui ne lui laissa guère d'intervalle entre le repentir et le pardon, entre ses fautes et ses vertus. C'étaient deux ans avant que notre Ordre, représenté encore en France par moi seul, se présentât dans Nancy, pauvre, inconnu, sans appui. M. de Saint-Beaussant, qui ne savait rien jusque-là de sa prédestination, commença de l'entrevoir. Il nous

offrit une maison, l'acheta, la meubla, et le 4 juin 1843, pour la première fois depuis cinquante ans, un dominicain français logea sous un toit qui appartenait à son Ordre.

Saint Dominique récompensa son bienfaiteur en lui donnant son habit quelques années après, lorsque de longues réflexions et de prudents essais eurent persuadé M. de Saint-Beaussant que les forces de son corps suffiraient au dévouement de son cœur. Il parut revivre en effet : sa nature épuisée trouva des ressources que nous admirions tous, y voyant un gage des volontés miséricordieuses de Dieu sur lui et sur nous. Mais cette fois encore, et c'était la quatrième, une grande âme ne nous avait été donnée que pour la perdre. Le Frère de Saint-Beaussant avait achevé la construction et l'ornement du couvent de Nancy; il avait planté de ses mains l'allée de tilleuls de Flavigny, ajouté un étage au couvent de Chalais : il se croyait fort et victorieux, lorsque, vers la Pâques de 1852, il pressentit que lui-même approchait de son passage et de sa résurrection. Aux premiers jours de l'automne, nous le transportâmes dans un séjour moins froid que Chalais, sous les ombrages du collège d'Oullins, que nous venions d'acquérir, espérant l'y ranimer de nouveau. Mais il ne venait que le bénir par sa présence, et laisser ses chères reliques dans les fondements du Tiers Ordre enseignant. Il expira le 15 octobre 1852, vers midi, dans une tranquillité si pieuse et si divine, qu'elle ne nous permit pas de

douter que, comme saint Dominique, *il nous serait plus utile encore loin de nous qu'il ne l'avait été sur la terre*. Son corps repose dans le caveau de la chapelle d'Oullins, sous une inscription que nous avons écrite comme celle du Frère Réquédât, et gravée sur le marbre. Puissent ces deux marbres, où nous avons exprimé nos regrets, être les derniers où s'appliquera notre main ! Puissent-ils, visités toujours par notre postérité, lui être un mémorial éternel des grands cœurs qui nous furent donnés et ravis !

---

## LI

Nancy, 3 février 1843.

Monsieur et très-cher frère en Jésus-Christ,

Je ne crois point, en effet, que vous soyez appelé à quitter le monde; mais votre résolution de vous consacrer uniquement à Dieu n'en exige pas moins de sérieuses méditations, pour savoir en quelle manière vous pourrez tirer de votre vie le meilleur parti. La grâce que Dieu vous a faite en vous ramenant de si loin, l'esprit de sacrifice qu'il vous inspire, exigent évidemment de vous un retour proportionné. Ce n'est jamais sans raison que Dieu accorde des faveurs aussi particulières; car combien qui se convertissent à lui, sans ressentir aussi profondément les attraits dont vous êtes pénétré! Si vous m'en croyez donc, Monsieur, vous ne vous arrêterez point à un sentiment vague; mais vous prierez Dieu ardemment de vous manifester sa volonté à votre égard, et quel est le service qu'il espère de vous, en vous tenant prêt à accomplir tout

ce qu'il lui plaira de vous faire connaître. J'y réfléchirai de mon côté, et lui demanderai de m'éclairer à votre sujet. Ce ne sera point une présomption de ma part, puisque c'est vous qui m'avez prévenu, et que c'est lui qui vous a donné cette confiance. Jusqu'à présent je n'avais aucune mission spéciale à remplir à votre égard ; mais votre mouvement vous ayant porté à me demander conseil et à m'ouvrir votre cœur, je ne fais plus qu'accomplir un devoir en tâchant de connaître la direction à laquelle vous êtes appelé. Je vous proposerai donc les pratiques suivantes :

1° De consacrer neuf jours, à partir de lundi prochain, à rechercher votre vocation ;

2° De dire chacun de ces jours, après vous être levé, le *Veni, creator Spiritus*, d'assister à la sainte messe, de lire dans la journée un chapitre du Nouveau Testament, en ouvrant le livre au hasard, et de communier trois fois durant cette neuvaine, le jeudi, le dimanche et le mardi qui la terminera.

Je m'unirai d'intention avec vous pendant tout ce temps.

Permettez-moi de ne pas employer les formules usitées, et de me dire simplement votre très-affectionné frère en Notre-Seigneur,

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.



## LII

Nancy, 17 juillet 1843.

Mon cher ami ,

Nous attendions tous avec impatience, et moi en particulier, la nouvelle de votre arrivée aux eaux. Grâce à Dieu, vous voilà au terme, et vous n'avez plus qu'à profiter de l'air, de la lumière, de la chaleur et des eaux des Pyrénées. Mais vous nous manquez bien ici. Depuis votre départ, la mauvaise volonté de nos adversaires a éclaté dans une querelle dont l'*Espérance* vous aura entretenu, et nous sommes avec un procès probable sur les bras. Tous nos amis et Monseigneur lui-même ont été d'avis que nous ne pouvions garder le silence ni sur les attaques du recteur ni sur celles du *Patriote*. Nous attendons la décision du ministre, auquel Monseigneur et moi nous nous sommes adressés pour avoir justice, et si elle n'est pas pour nous ce qu'elle doit être, nous poursuivrons le *Patriote*, et par lui indirecte-

ment, le recteur. La partie est on ne peut plus belle. Si vous n'avez pas lu l'*Espérance*, vous n'entendrez pas un mot de ce que je vous dis; mais dans tous les cas, soyez tranquille, nous ne ferons rien qu'avec l'assentiment de nos amis. Priez pour nous, afin que Dieu nous dirige, et nous inspire la conduite que nous devons tenir. Il est nécessaire d'unir la fermeté à la charité; c'est ce juste tempérament qu'il est bien difficile de garder.

Le Père Jandel est arrivé en bonne santé. Sa présence n'a excité de la part du gouvernement et du public aucune manifestation. On dit que nos adversaires cherchent à exciter le peuple contre nous; si cela est vrai, je crois qu'ils n'en viendront pas à bout. Il faut un prétexte aux passions du peuple, et il n'en a aucun contre nous présentement. Quoiqu'il en soit, nous sommes entre les mains de Dieu; il me donne en ce moment une sécurité d'esprit parfaite, et c'est le meilleur signe que sa Providence veille sur nous particulièrement.

Je vous ai bien peu dit, mon cher ami, tous les sentiments de reconnaissance et d'affection que j'éprouve pour vous. Il a plu à Dieu de vous choisir pour coopérer, de la manière la plus efficace, et par voie de prémice, au rétablissement de notre Ordre en France. Sans vous, nous nous serions contentés de nous établir à Champel, ce qui n'aurait point résolu la question. Encore quelques mois de patience et de persévérance, et, grâce à vous, nous aurons un pied solide en France. Dieu vous récompensera

un jour de ce bienfait, et je ne puis que vous en remercier avec effusion.

Voici maintenant quelques détails sur le ménage. Nous sommes toujours parfaitement contents de Victor; il sait tout faire. C'est pourquoi, afin de l'occuper, nous avons converti le gazon en un potager partagé en plusieurs bandes égales, sans autre division que de petites allées de terre foulée. La porte de la bibliothèque est faite et posée, les livres mis en ordre, et, dans quelques jours, nous commencerons le catalogue.

C'est demain notre fête de saint Vincent de Paul; vous nous manquerez bien. Adieu, mon cher ami, donnez-moi souvent de vos nouvelles, et croyez-moi bien sincèrement et inviolablement tout à vous.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## LIII

Paris, 14 décembre 1843.

Mon cher ami,

J'ai appris avec joie que votre convalescence continuait, quoique lentement; je m'en suis bien réjoui, et je vous l'aurais dit déjà sans la vie effroyablement dévorée que je mène ici depuis un mois. Dieu a béni mon travail; les circonstances étaient difficiles, l'épreuve décisive, elle a réussi. Mon premier discours, jugé sévèrement par le clergé, m'avait concilié l'auditoire et la presse; le second a paru satisfaire tout le monde. Je suis donc en pleine voie; encore quelques semaines et nous aurons gagné bien du chemin.

Les dispositions des âmes sont admirables; jamais, dans le peuple même des rues, je n'avais trouvé un passage plus libre et plus respecté. Dieu nous sauve.

Je vous prie, mon cher ami, de faire mes compliments à nos amis, à M. de Dumast, à MM. de Fo-

blant, Gény, père et fils. Je pense souvent à Nancy, et j'aspire à notre été prochain. Adieu, mon cher ami, que Dieu vous conserve pour moi et pour nous tous.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## LIV

Paris, 9 août 1845.

Mon cher ami,

Je vous remercie de la promptitude avec laquelle vous m'avez envoyé la description de la fête de saint Dominique à Nancy. J'ai été ravi du choix des convives et de la cordialité qui a régné entre eux. A Chalais, il y a eu le matin la première messe chantée en France par des Dominicains depuis cinquante-cinq ans, et le soir la première vestition qui ait également eu lieu depuis la même époque. A Paris, M. l'abbé Desgenettes nous a dit la messe, et le soir, nous avons eu un banquet fraternel, où assistaient le Père de Ravignan, l'abbé de Solesmes et les principaux membres de notre Tiers Ordre. Vous voyez, mon cher ami, qu'il y a encore de la place dans le monde pour la joie des enfants de Dieu. L'impiété a beau faire, elle n'est plus maîtresse en France, elle le sera bien moins encore

dans vingt-cinq ans; elle est ruinée par son impuissance à établir une doctrine et à soulager le peuple, dont le nombre et la misère s'accroît partout dans nos sociétés modernes. Les démolisseurs n'ont d'empire que sur une société rongée par de vieux abus, dont le joug pèse à tout le monde, et qui font illusion sur ceux qui se présentent pour les abolir; mais rien n'est bête comme des démolisseurs devant un sol nu, où chacun sent le besoin de se bâtir un abri. En vain promettent-ils que de nouvelles ruines apaiseront la faim et la soif du pauvre; cela est difficile à croire dans une île déserte. Ces deux causes, l'impuissance doctrinale et l'impuissance économique, ramènent sans cesse à nous des âmes détrompées, et elles finiront par devenir si fortes, qu'on craindra l'avènement trop rapide de la vérité, comme on craint le mouvement d'un char emporté sur la pente d'un précipice. C'est pourquoi le peuple, depuis trois années, est resté si insensible aux provocations du parti antireligieux. Le peuple, sans doute, n'aime pas les jésuites qu'il ignore; mais il ne croit pas aux bourgeois se plaignant du jésuite, et leur querelle passe à côté de lui sans l'émouvoir. Si les jésuites travaillaient pour le peuple comme les frères des Écoles chrétiennes, avant dix ans l'insulte serait impossible à leur égard.

Je compte arriver à Nancy au commencement d'octobre, et je hâte de tous mes vœux ce moment de vous revoir. Puissions-nous alors constituer le Tiers Ordre à Nancy! Celui de Paris s'augmente et

se fortifie; il se réunit maintenant dans la chapelle des Martyrs, près des Carmes.

Je vous félicite de votre entrevue avec le général Drouot; c'est une récompense que vous avez bien méritée.

Adieu, mon cher ami, priez pour nous et notre prochaine entrevue. Mille choses à nos amis, et tout à vous de cœur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---



LV

Paris, 13 novembre 1845.

Mon cher ami ,

J'ai bien tardé à vous dire tout le bonheur que j'ai eu de vous revoir à Nancy et toute la reconnaissance que j'ai de la chapelle que vous nous avez bâtie. Je ne vis plus que dans la pensée de sa bénédiction future après notre voyage commun à Chalais; je compte les mois et les jours, qui heureusement iront très-vite comme à leur ordinaire. En attendant, il n'y a rien de nouveau ici; tout se prépare tranquillement pour les conférences de Notre-Dame, qui, je l'espère, seront bénies comme les années précédentes. Priez cependant à cette intention.

Deux nouveaux novices vont prendre l'habit à Chalais, le jour de la Présentation prochaine, 21 novembre. Frère C. s'est résolu aussi à le prendre ce jour-là, afin de s'unir plus étroitement encore à la famille dominicaine. C'est dans ce costume que nous

le reverrons au mois d'août, et qu'il fera sa profession et ses vœux perpétuels.

Donnez-moi donc des nouvelles des sermons prêchés par nos Pères à la Toussaint et pour les Morts; personne ne m'en a rien écrit. Je ne sais rien aussi de la bonne famille de Narp; faites-leur mes amitiés, et dites-moi s'ils viennent enfin à Paris pour cet hiver.

Vous m'avez parlé des fagots à distribuer aux pauvres pendant la mauvaise saison. Le Père A., qui est avec moi, m'a dit que cette distribution publique avait eu des inconvénients, et que des pauvres avaient crié contre nous sous prétexte d'injustice. N'y aurait-il pas quelque autre procédé à suivre? Vous savez combien il faut de précautions aujourd'hui pour faire le bien; tout peut être mal interprété. Ne vaudrait-il pas mieux faire venir isolément les pauvres par le derrière de la maison? Vous en jugerez.

Adieu, mon cher ami; ne cessons pas, quoique de loin, de rester en présence l'un de l'autre, et de nous soutenir jusqu'au jour de la réunion qui n'aura pas de fin. Je suis tout à vous pour dix mille raisons, dont Dieu pourtant est encore la meilleure.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

P. S. Mille choses à nos amis.

## LVI

Paris, 10 janvier 1846.

Mon cher ami ,

J'ai reçu avec bien de la joie les nouvelles que vous me donnez de vous-même au commencement de cette année. Une année de plus est un malheur humainement ; c'est un bonheur pour le chrétien qui s'est approché davantage de la patrie , et qui peut croire qu'avec la grâce de Dieu , il a fait quelque bien. Je trouve maintenant que la vie est longue , et je suis étonné quand je pense à tout ce qui nous reste entre les mains pour nous perdre ou nous sauver. En avançant, les misères de la vie humaine apparaissent toujours davantage, et on comprend, de cœur et non d'esprit seulement, ce que l'Écriture appelle à tout moment la *vanité des vanités*. Je voudrais savoir si les hommes qui mûrissent dans l'incrédulité ne finissent pas par éprouver ce sentiment. Il me semble impossible qu'on n'en soit pas frappé, quel que soit d'ailleurs le parti qu'on adopte

sur l'avenir éternel. Qu'est-ce que la vie pour un homme de soixante ans ? Que peut-il y trouver encore ?

Dieu a béni mes conférences de cette année plus que jamais. Le sujet était d'une extrême difficulté, soit en lui-même, parce qu'il est fort élevé, soit à cause des questions brûlantes qui s'y rencontrent à chaque pas. Néanmoins jamais l'opinion n'a été plus favorable, surtout du côté qui m'était auparavant hostile. Ils sont tout surpris de ne pas me trouver un communiste et mille choses comme cela. Qu'est-ce que l'opinion, et qu'il est facile de l'égarer ! Enfin il vaut mieux tard que jamais, et vous apprendrez avec satisfaction, cher ami, ce petit revirement de fortune.

Mon voyage de Strasbourg est décidé. L'engagement était positif, et puis j'ai vu la difficulté de passer l'hiver à Paris sans être accablé de discours de toute nature, équivalant par morceaux à un carême de province. Le bien étant beaucoup plus grand, de l'aveu de tout le monde, je me suis résolu à continuer de prêcher hors Paris pendant deux mois de l'année. Mais je ne prendrai aucun engagement formel pour l'avenir, afin de me réserver ma liberté, le cas échéant où j'en aurais besoin. On peut toujours six mois d'avance trouver une chaire quelque part.

Adieu, mon cher ami, je me réjouis de vous revoir en allant à Strasbourg, ou bien au retour, si je laissais la Lorraine à ma gauche, en me rendant

en Alsace. Je prévois cette hypothèse par suite de quelques circonstances qui me feraient dévier de ma route.

Je vous souhaite bien des progrès dans la paix, la prière et l'amour, pour cette année, qui sera, je l'espère, marquée par la bénédiction de notre et votre chère chapelle. Tout à vous de cœur en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## LVII

Paris, 6 février 1846.

Mon bien cher ami,

Je ne vous ai point encore entretenu du malheur qui nous est arrivé, soit à cause des occupations qui ont rempli tous mes jours, soit pour ne pas vous causer un chagrin prématuré.

Le Père M. nous a quittés le 29 décembre dernier. Depuis six semaines, j'étais instruit des peines qu'il éprouvait dans l'Ordre ; il m'en avait écrit, et avait même souhaité de m'exposer son état de vive voix. Je le fis venir à Paris, et, après l'avoir entendu, j'eus la certitude que ce pauvre malheureux était tourmenté de tentations violentes contre la stabilité, qui provenaient de la nature même de son esprit. Mais j'eus aussi la conviction que son âme était sincère, et qu'en entrant parmi nous, il avait tenté un effort suprême pour asseoir sa vie. Je le renvoyai à Nancy avec la crainte de le perdre un jour, et en m'humiliant devant Dieu de m'être

trompé à son sujet. Mais jugez si je ne devais pas être trompé.

Le Père M. était venu à Nancy en 1844. Il logea au grand séminaire, où il plut à tout le monde, et d'où il me fut présenté. Il était porteur d'une lettre de nos sœurs de Paris, qui m'affirmaient le connaître particulièrement comme un bon et saint prêtre. Sa carrière antérieure s'était écoulée dans les missions de l'Océanie, sur lesquelles il avait écrit un livre fort convenable. L'un des nôtres, le Père Aussant, que vous connaissez, et qui était comme lui du diocèse de Rennes, a su plus tard qu'il avait la réputation d'une tête ardente et aventureuse, mais sans autre reproche. Le Père Morin, de Metz, nous apprit aussi qu'il avait commencé un noviciat chez les Pères Jésuites, et qu'il en était sorti par inconstance. Mais ces notions ne nous parvinrent que lorsque le Père M. faisait son noviciat à Bosco, où il édifiait tout le monde par sa régularité, sa simplicité, son obéissance et son caractère heureux. Nous ne crûmes pas devoir le repousser, à quarante ans, parce qu'il avait eu jusque-là une vie peu fixée, d'autant plus qu'il n'eut pas un seul mouvement d'hésitation pendant toute l'année de son noviciat.

Vous savez ce qui est arrivé. Le jour même de son départ, il m'écrivit une lettre pour me témoigner ses regrets, me dire que notre genre de vie au milieu du monde était incompatible avec l'inquiétude de son esprit, qu'il n'avait été heureux qu'au

noviciat, et qu'il allait s'ensevelir dans une solitude où l'on n'entendrait plus jamais parler de lui. Une circonstance de son départ a fait naître d'autres soupçons; je n'ai rien su jusqu'à présent qui les justifie. La démarche antérieure du Père M. près de moi et tout ce que j'ai vu de lui, me prouvent qu'il était sincère, et que, doué d'une imagination extrêmement vive, il avait espéré trouver parmi nous l'asile final de sa vie.

Maintenant, mon cher ami, quelque affligeante que soit une semblable défection, je suis loin d'en être abattu ni même ébranlé. Aucun Ordre religieux, en France, n'est exempt de ces misères; tous renvoient des sujets, et tous en perdent par une défection spontanée. Je pourrais vous en citer de bien remarquables exemples et de bien inattendus, parmi les Ordres les plus saints. C'est même là un des avantages de la situation présente des Ordres religieux. Autrefois les vœux étant sous la protection de l'État, un religieux dégoûté de son monastère y restait malgré lui, et y causait une foule de maux cachés ou publics; aujourd'hui ce même religieux s'en va librement et délivre sa communauté d'un périlleux fardeau. Le monde, il est vrai, est initié par là à la chute d'une âme vouée à Dieu; mais cette publicité n'est-elle pas préférable à des maux secrets et prolongés? L'Église tout entière subit en ce moment cette épreuve d'une publicité qui ne souffre plus de mystères. Dieu l'a jugée assez forte pour supporter une telle épreuve, et pour se



purifier par le rejet éclatant de tout ce qu'elle a d'impur. Nous devons accepter les inconvénients comme les avantages de ce régime, et, pour ma part, j'estime une bénédiction d'avoir conservé si peu de temps parmi nous un frère qui n'avait pas une solide vocation. C'est le seul qui me causait de l'inquiétude ; le monde l'a repris subitement, je le plains, je m'en afflige, mais pourquoi en serais-je surpris ou ébranlé ? Jésus-Christ lui-même a été délaissé et trahi par un des siens, nous avertissant ainsi qu'aucune œuvre, même la plus sainte, ne serait exempte d'un tel malheur. Je rends grâce à Dieu des âmes si pures et si dévouées dont il a composé le germe de notre restauration, et je courbe la tête, sans en être abattu, sous l'expérience amère qu'il y a mêlée pour nous rendre plus vigilants et moins sûrs de notre force propre.

Vous donc, mon cher ami, qui nous aimez, prenez un cœur tel qu'il le faut en ces sortes de rencontres. J'espère vous voir bientôt et me consoler dans votre amitié d'une si vive affliction. Pendant que Dieu nous frappait de ce côté, il bénissait outre mesure mon ministère apostolique et nous créait dans Paris une sympathie plus ardente que jamais. Remercions-le de ses grâces et de ses coups.

Je vous embrasse de cœur et suis tout à vous pour la vie.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

## LVIII

Strasbourg, 10 avril 1846.

Mon bien cher ami,

M. Gaiffe, que j'ai vu hier, m'a remis votre lettre du 6 de ce mois, à laquelle je m'empresse de répondre, à cause du plaisir qu'elle m'a fait, et aussi parce que je désire vous exposer ma pensée sur les projets dont vous me parlez.

Je suis tout à fait de votre avis de supprimer l'entrée par la rue Sainte-Anne, et de la reporter dans la rue Janot. C'est gagner de la place et nous assurer une beaucoup plus grande tranquillité. La nouvelle distribution du rez-de-chaussée en cuisine, réfectoire, hospice, chapitre et récréation me paraît excellente et très-simple à opérer. Mais au premier étage, je n'admettrais qu'une chambre de plus, comme au second étage. Toute diminution plus grande des cellules me paraît impossible et peu convenable. Contentons-nous d'avoir dix cellules et les lieux réguliers. On pourrait disposer la lin-

gerie dans une partie du grenier accommodée à cet effet.

Mais au lieu du cloître de la chapelle, voici quelle serait mon idée. Ce cloître devient inutile, puisque nous en aurons un plus grand dans l'ancien jardin. Dès lors on pourrait construire sur la rue un simple rez-de-chaussée, contenant un vestibule, un parloir à droite et la cellule d'un convers à gauche. Ce rez-de-chaussée serait uni par un couloir couvert à fenêtres au petit couloir qui mène à notre jardin actuel, et la cour de l'église resterait tout aussi grande et aérée qu'aujourd'hui, puisqu'il y aurait deux côtés non diminués par le cloître. Vous trouveriez facilement l'emploi des matériaux de ce cloître dans celui du jardin.

Voici le plan selon cette pensée :

Cellule du convers		
] Vestibule [		Chapelle
Parloir		
[	Couloir de jonction	Couloir du jardin

Nous aurions ainsi une entrée commode, isolée, un parloir suffisamment grand, une issue pour s'y

rendre, à couvert, de l'intérieur, onze cellules, et tous les lieux réguliers. De ces onze cellules, trois seraient pour des convers, une quatrième pour les hôtes, et sept pour les Pères. Ce n'est pas douze. Mais il est manifestement impossible d'avoir douze cellules dans le local actuel, à moins qu'on ne construise un troisième étage, ce qui donnerait juste les cinq cellules manquant pour aller à douze, ou que, plus tard, on ne construisît dans le jardin de M<sup>me</sup> Joly. Dans toutes les hypothèses, le rez-de-chaussée en face de la chapelle serait utile et ne nuirait à rien. Je conçois que vous teniez au cloître de la chapelle comme artiste ; mais un jour, s'il plaît à Dieu, nous bâtirons plus en grand. Aujourd'hui songeons au nécessaire. Sept Pères et trois convers à Nancy peuvent suffire jusqu'à nouvel ordre.

Vous trouverez ci-jointe, mon cher ami, une lettre du Père Pitra, où il est question d'une image miraculeuse de notre couvent d'Unterlinden de Colmar, qui se trouverait actuellement à Maréville. Si vous pouvez vérifier ce fait, ce serait une bonne chose ; car il faut que vous sachiez que le couvent de nos sœurs de Colmar est on ne peut pas plus célèbre par les faits miraculeux qui s'y sont passés, et sur lesquels le Père Pitra se propose de m'adresser une série de lettres dans l'*Auxiliaire catholique*.

Je quitterai Strasbourg le 1<sup>er</sup> mai prochain, et arriverai à Chalais le 4 au soir, s'il plaît à Dieu.

Je vous souhaite une heureuse Pâque. Mille compliments à nos amis, et à M. Gény fils en particulier, qui a bien voulu m'écrire un mot par M. Gaiffe. Vous savez avec quels sentiments d'affection et de dévouement je suis tout à vous pour la vie.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

*P. S.* Dans le cas où l'on pratiquerait la lingerie dans une partie du grenier, il serait nécessaire de rectifier l'escalier qui y conduit, ce qui serait facile en faisant un escalier tournant au lieu d'un escalier droit.

---

## LIX

Notre-Dame-de-Chalais, 16 juin 1846.

Mon cher ami,

Le Père X. m'a apporté votre excellente lettre des premiers jours de juin, et hier il nous est arrivé un jeune convers qui nous a donné aussi des nouvelles de Nancy. Je ne saurais vous dire combien je suis heureux du progrès de vos travaux, qui étaient si nécessaires à l'établissement définitif de notre maison, et qui, en lui donnant tous les lieux réguliers, vont achever d'en faire un petit paradis. La vie religieuse exige certaines conditions matérielles qui ne se trouvent point encore pour nous à Nancy, et qui maintenant vont nous donner une assiette à toute épreuve. Je regrette, sans doute, que l'inauguration de la chapelle soit retardée de trois mois; mais, d'un autre côté, tout se fera avec plus de calme et de présence d'esprit. J'ai reçu du Maître général l'autorisation d'ériger formellement la maison de Nancy en maison conventuelle, de sorte que nous aurons

désormais en France deux couvents canoniquement érigés. Il ne nous en manquera plus qu'un pour être province, et je pense que ce sera encore une affaire de quatre ou cinq ans, à moins que Dieu ne suscite plus tôt une occasion très-favorable qu'il ne faudrait pas négliger.

Nos travaux avancent aussi à Chalais; tout sera terminé pour la fête de Saint-Dominique, sauf l'hospice extérieur, auquel on consacrera les trois derniers mois de l'été. Il vous faut donc venir pour cette belle fête que vous n'avez pas encore vue à Chalais. MM. de Mijou et Foblant avaient paru avoir quelque intention de venir. Si vous pensez qu'ils en aient le moindre désir, je leur écrirai pour les en prier, et vous pouvez, dans tous les cas, les en presser de ma part.

Notre noviciat réussit à merveille; nous aurons probablement deux professions pour le jour de saint Dominique. Notre œuvre me paraît maintenant arrivée, si petite qu'elle soit encore, à un point de maturité tout à fait consolant et encourageant pour l'avenir. Ce qui aurait pu nous perdre, ce n'était pas seulement la difficulté de mettre le pied en France, mais la difficulté bien plus grande de réunir dans un même cœur et un même esprit religieux une douzaine d'hommes venus de France à l'étranger, et plutôt juxtaposés que fondus ensemble. Tout nous manquait en Italie pour former nos premiers sujets, et même pour reconnaître suffisamment leur vocation. C'est ce qui a été cause du malheureux

événement de cet hiver. Mais quelle grâce de ne s'être trompé qu'une fois ! Le Père X. est le seul qui ne soit pas complètement tout ce que nous voudrions ; sa santé et une imagination trop vive le rendent victime de beaucoup d'inégalités ; mais le fond n'est point mauvais. Tous les autres nous comblent de consolations à Chalais et à Nancy. Je m'ouvre de tout ceci avec vous comme avec un des nôtres ; car, après Dieu, il n'est personne à qui nous devons plus qu'à vous, et je vous assure que je pense sans cesse à la grâce que Dieu nous a faite dans votre amitié et votre dévouement.

Je passerai un grand mois à Nancy ; mais je ne compte pas sur ma présence pour détruire les impressions fâcheuses dont vous me parlez. Les gens équitables n'en ont pas besoin, et quant aux autres, c'est une affaire de temps et de la grâce de Dieu. *Oportet esse scandala*, a dit Notre-Seigneur, et ce n'est pas l'une des moindres preuves de la divinité de l'Église que sa subsistance au milieu du monde, malgré tous les scandales dont elle a eu à gémir dans son propre sein. Mais ses plaies se guérissent parce qu'elle a le souffle de la vie, souffle inextinguible qui vient de Dieu, et qui finit toujours par cicatriser les blessures les plus dangereuses, tandis que le monde, malgré quelques beaux exemples, n'est qu'un corps mourant, à qui l'Église seule communique la vie dont elle a le secret et la vertu ; mais une vie qui n'est pas naturellement celle du monde, et dont le monde a autant de peur que de besoin.



Voyez l'état où est la France après cinquante ans d'essais et d'efforts pour vivre du seul sens humain. Quel pitoyable état que celui du libéralisme, et comme il trouve la mort dans sa victoire ! Point de principes, point de cœur, point de gloire, voilà depuis quinze ans toute sa vie. Non qu'il n'ait eu des pensées généreuses et qu'il n'ait accompli des réformes utiles ; mais il n'a jamais voulu de l'Église pour compagne de ses desseins, et il expire, après cinquante ans, dans le vide et la platitude. Si l'Église n'était pas là, nous toucherions au bas-empire, et, malgré elle, on sent partout une odeur d'eunuque. Je ne crois pas qu'une doctrine et un parti aient jamais reçu de châtiment plus sanglant de la Providence.

L'élection du Souverain Pontife est un bien grand événement dans les circonstances présentes, pour l'Église et pour l'Europe. Je doute qu'il y ait dans le Sacré-Collège un seul homme tel qu'il le faudrait pour préserver Rome des maux qui sont à ses portes, et peut-être est-il dans les desseins de Dieu qu'elle n'en soit point préservée. Le malheur est l'un des instruments que la Providence emploie le plus souvent, et peut-être est-il nécessaire que Rome passe par une de ces grandes tribulations qui l'ont tant de fois purifiée et renouvelée. Le sentiment de la conservation y pousse les hommes les meilleurs à bien des aveuglements ; le malheur ouvrira leurs yeux, et leur fera voir où sont aujourd'hui les vrais ennemis de l'Église. Si la France était gouvernée

par des idées au lieu de l'être par des intérêts, elle aurait là un magnifique rôle à jouer; mais il ne paraît pas que Dieu doive se servir d'elle aujourd'hui pour de grandes choses, si ce n'est pour donner le spectacle de la résurrection de la foi dans son sein par sa propre force et malgré tous les obstacles humains.

Adieu, mon cher ami, écrivez-moi si et quand vous viendrez. Voici un mot pour le Père H., que je vous prie de lui remettre. Vous savez avec quels sentiments de reconnaissance et d'affection je suis à vous *usque ad cineres*.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

LX

Chalais, 11 septembre 1848.

Mon cher ami,

Je n'ai pas encore reçu la lettre que vous m'écriviez à Paris, ni celle du Révérend Père Jandel; mais j'ai reçu dans le temps les deux mille dix-sept francs dont le Père Jandel est inquiet. Il fera bien de m'adresser de nouveau les questions qui étaient contenues dans sa lettre de Paris.

Je ne crois pas conforme aux règles que vous preniez vos repas avec nous au réfectoire; mais rien n'empêche que vous les preniez à l'hospice en même temps.

Pour votre voyage à Chalais, il vaut mieux, en effet, le retarder jusqu'à l'an prochain, et faire à votre famille la visite que vous lui avez promise. Dans un an, les choses auront pris une tournure définitive, et nous pourrons nous voir avec plus de douceur et de sécurité!

Dieu est intervenu avec une grande bonté dans

l'affaire de l'*Ère nouvelle*. Loin que ma retraite lui soit nuisible, elle lui donne plus de stabilité, à cause de la crainte perpétuelle où l'on était de ma séparation <sup>1</sup>. Ces Messieurs comprenaient comme moi que ma présence et ma direction n'étaient que transitoires; mais ils souhaitaient qu'elles durassent au moins une année, tandis que, malgré mes efforts pour y consentir, je me sentais porté à prendre une décision plus prochaine. Grâce à Dieu, tout s'est terminé sans secousse et de bon accord. J'étais nécessaire peut-être à la fondation du journal; j'étais au moins inutile à son heureuse continuation. Nul homme n'est moins journaliste que moi; j'ai une trop grande répugnance à attaquer les personnes, et une réserve excessive en tout ce qui peut devenir un sujet de polémique. Outre que ces qualités ou ces défauts sont dans ma nature, ils résultent encore des habitudes de la vie religieuse, qui exigent un extrême tempérament.

Dans le dernier article *aux abonnés*, je n'ai pas eu l'intention de blesser l'*Univers*, mais d'expliquer les raisons qui m'avaient conduit à fonder un nouveau journal catholique. Il était impossible que j'évitasse, en m'expliquant là-dessus, les choses que j'ai dites sans nommer personne. Pour ce qui est des petites attaques qui ont eu lieu çà et là, et fort rarement, elles ont presque toujours été insérées

<sup>1</sup> Le P. Lacordaire avait toujours combattu l'idée démocratique du journal; il était surtout en dissentiment avec M. l'abbé Maret, aujourd'hui évêque de Sura.

sans ma participation ; car c'est là un des malheurs d'une œuvre quotidienne, de ne pouvoir la surveiller jusque dans les moindres détails. En jetant un regard sur les six mois qui viennent de s'écouler, je crois avoir rempli mon devoir envers la religion et notre patrie, quoique j'aie trompé l'attente du plus grand nombre en renonçant à la vie politique. Cette vie m'eût anéanti moralement, et déjà la fureur des partis monarchiques était montée contre moi à un degré inouï. J'aurais fait des fautes inévitables en paraissant m'unir à des hommes dont j'étais fort loin, mais avec lesquels on m'aurait à dessein confondu, et ces mêmes hommes m'eussent repoussé comme un auxiliaire dangereux ou inconséquent. Pour le plaisir de prononcer quelques discours plus ou moins applaudis, j'aurais jeté le reste de ma vie dans un abîme d'impuissance et de calamités. Sans doute, si je n'avais pas eu d'autres devoirs, d'autres moyens de servir, il eût fallu me sacrifier à ceux-là ; mais précisément, j'en avais d'autres, d'autres plus incontestables, plus grands, plus dignes du respect de tous. J'y suis rentré, après avoir sincèrement essayé de les conduire de front avec le fardeau que les circonstances m'avaient inopinément jeté sur les épaules. L'avenir jugera si j'ai fait prudemment et dignement, si je n'ai pas sacrifié la gloire et la popularité à mes vrais devoirs, si je n'ai pas donné au clergé de France un exemple utile, dont il se félicitera plus tard. Mais, quel que soit le jugement dernier des hommes, je me sens

déjà récompensé dans ma conscience. L'amour-propre peut avoir des regrets, le cœur n'en a pas.

Adieu, mon cher ami, tous nos frères vont bien et me chargent de mille choses pour vous qui êtes plus que jamais leur frère. Pour moi, je vous embrasse bien cordialement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P. S.* Je travaille aux quatre conférences qui restent à imprimer. J'enverrai le manuscrit à M. Wagner un peu plus tard, conférence par conférence.

---

## LXI

Dijon, 5 décembre 1848.

Mon bien cher ami,

Je croyais pouvoir vous annoncer d'avance le résultat d'une négociation entamée depuis plusieurs mois, et dont le secret me pesait beaucoup à votre endroit; mais le dénouement s'est précipité si vite, qu'il faut que je vous dise la fin avant le commencement. Nous avons aujourd'hui une troisième maison de notre Ordre à Flavigny, petite ville ancienne, agréablement située sur une colline, à quinze lieues nord-ouest de Dijon et trois de Semur. J'en ai pris possession il y a deux ou trois jours, et après-demain nos frères y seront installés au nombre de deux Pères, cinq novices et deux serviteurs; c'est vous dire que j'ai transféré là le noviciat, ne laissant à Chalais que les études; les Pères y sont encore au nombre de onze, ce qui est bien suffisant pour une bonne petite communauté. Flavigny, après quelques réparations, pourra loger trente à quarante reli-

gieux. La maison est spacieuse, en bon état, avec des dépendances considérables et de magnifiques jardins assis sur les murs extérieurs de la ville, du côté d'une belle vallée arrosée par la rivière de l'Ozerain. Le champ de l'ancienne Alise, détruite par César, est tout près de là. Le chemin de fer de Paris à Lyon passera tout proche, à la distance de deux ou trois kilomètres. Ce sera notre point de passage du midi au nord.

Voici maintenant comment le bon Dieu nous avait préparé cet asile. Flavigny était, en 1822, le petit séminaire du diocèse de Dijon. Il fut abandonné peu après comme trop éloigné de la ville épiscopale, et cédé à une communauté de religieuses qui l'abandonnèrent elles-mêmes en 1846. Plusieurs ecclésiastiques, qui y avaient été élevés, le rachetèrent alors, avec l'intention de le consacrer à une œuvre religieuse. Ils me l'ont offert il y a quelques mois, et on avait remis la conclusion à mon arrivée à Dijon pour l'Avent. Bien que M<sup>gr</sup> l'évêque de Dijon eût consenti à l'établissement, on craignait quelque retour de sa volonté, par suite des événements politiques, et c'est pourquoi je n'en disais rien à personne, pas même à vous. Aussitôt mon arrivée, trouvant Monseigneur bien disposé, et craignant de compromettre l'affaire en la renvoyant au printemps, je l'ai brusquée comme un faucon qui tombe sur sa proie. Nous ne croyons pas que le gouvernement songe même à réclamer, et si la presse de Dijon dit quelque chose, ce sera comme à Nancy et à Gre-



noble, un bruit sans efficacité. Priez néanmoins pour que Dieu ne nous abandonne pas ; car souvent on périt à la veille du triomphe. Si nous réussissons, la province dominicaine de France sera fondée, et nous aurons dans la ligne du nord-est huit établissements de notre Ordre, tant hommes que femmes ; savoir : Nancy, Bar, Neufchâteau, Langres, Flavigny, Châlon-sur-Saône, Bourgoin et Chalais. Il est singulier que ce soit sur cette ligne que Dieu nous ait appelés à reparaître et à nous fonder.

Je voudrais bien, mon cher ami, rentrer à Paris par la Lorraine ; mais ma situation de cet été m'a tellement mis en retard, que je n'ai rien de préparé pour mes conférences de Carême, si ce n'est leurs titres et leur ordre. Dans cet état, quelques jours pour moi sont infiniment précieux. Je ne vous verrais d'ailleurs qu'en courant, et j'aime mieux vous réserver pour le printemps. Rien n'empêchera alors que je prêche pour vos frères des écoles, et je vous le promets bien volontiers, sauf ce grand Maître qui dispose de nous sans nous. Je pourrai vous ramener à Chalais en passant par Flavigny ; car il est impossible que vous ne connaissiez pas notre nouvelle oasis.

Les événements de Rome et l'arrivée du pape en France nous prouvent de plus en plus que Dieu veut sauver notre patrie, et qu'il la réserve pour de grandes et saintes choses. Je suis heureux, au milieu d'un temps si grave, de me sentir en parfait

accord avec vous... Levons les yeux, mon cher ami, plus haut que tous les partis; soyons calmes, droits et sincères, et tôt ou tard, fût-ce dans cinquante ans, nous aurons l'avenir pour nous justifier de n'avoir pas trempé dans les habiletés trompeuses de ce moment. 1848 était un affranchissement; la démocratie nous sauve d'une bourgeoisie corrompue : voilà le vrai mot de la situation. Ce qui ne veut pas dire que les démagogues et les assassins soient les meilleures gens du monde, je vous en préviens. Cette précaution prise, je me dis bien cordialement tout à vous maintenant et à jamais.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## LXII

Flavigny, 1<sup>er</sup> mai 1849.

Mon cher ami <sup>1</sup>,

Depuis que j'ai reçu votre bonne lettre du jour de Pâques, je n'ai pas trouvé un moment commode pour y répondre, et j'ai mieux aimé attendre pour le faire que je fusse tranquille à Flavigny. M'y voici enfin, grâce à Dieu. Cette communauté naissante compte déjà six prêtres, cinq novices et trois frères convers, en tout quatorze personnes. Les travaux matériels s'avancent rapidement; tout sera prêt pour la cérémonie du 3 juillet. Car c'est maintenant le 3 et non le 2, Monseigneur ayant un empêchement pour le 2. Nous aurons beaucoup de monde

<sup>1</sup> Les lettres de M. de Montalembert seront tôt ou tard publiées. Nous savons qu'il en existe ayant trait au P. Lacordaire, pendant l'époque que celui-ci a appelée *l'éclipse de leur amitié*, et qui a duré depuis 1849 jusqu'au mois d'août 1853.

Il était juste de donner la parole au P. Lacordaire, en publiant cette lettre, la seule de notre collection sur ce sujet qui ait échappé au naufrage.

de Dijon, de Paris et de nos environs. Je compte toujours sur vous pour cette époque.

Vos réflexions au sujet de la cessation de l'*Ère nouvelle* correspondent à mes propres pensées. Vous jugez la situation comme je la juge moi-même. Les événements, je le crois, justifieront vos craintes et vos regrets. Il s'en faut que l'*Ère nouvelle* ait été irréprochable, si on l'examine à la rigueur et dans tous les détails; je suis toujours persuadé qu'on a tort de faire de la démocratie une thèse absolue; mais si l'on s'arrête à l'esprit général de cette feuille, on y reconnaîtra un grand esprit de charité, un libéralisme sincère, un éloignement de tous les excès, une fidélité à la ligne qu'avait suivie la presse catholique pendant de longues années, et qui lui avait valu l'honneur de contribuer à la bonne situation de l'Église en 1848. M. de Montalembert, en se rejetant dans une politique tout humaine et en y entraînant beaucoup des nôtres, détruit de ses propres mains l'édifice de toute sa vie, et nous prépare des maux dont il gémera plus tard. Lui et ses amis ont déployé contre l'*Ère nouvelle* une tactique plus odieuse encore que celle qui fut employée contre l'*Avenir*. Ils ont sciemment détourné l'attention du vrai point de la question, pour persuader à leurs lecteurs que l'*Ère nouvelle* était un journal révolutionnaire, démagogue, socialiste; ils ont caché les réponses faites à leurs attaques; ils les ont constamment dénaturées, en recouvrant leur silence tantôt de ménagements hypocrites, tantôt de violences calculées. Je

n'ai jamais rien vu qui m'ait semblé plus loin de l'honnêteté. Aussi la séparation est complète et irrémédiable, et, pour moi, je rends grâce à Dieu qui m'a tiré authentiquement de toute solidarité avec des hommes dont j'entrevois depuis longtemps l'esprit, dont je pressentais la fausse direction, et avec lesquels on eût pu me confondre dans le présent et dans l'avenir. Je suis libre, ces tristes liens sont publiquement brisés. Ils l'ont été par eux bien plus que par moi. J'eusse pu, dans une brochure de cinquante pages, rétablir les faits, montrer le point de départ de la scission qu'ils ont osé appeler un schisme, comme s'ils étaient l'Église; j'aurais pu dévoiler toute leur route, et faire voir qu'au fond la démocratie n'était pas le moins du monde l'objet du débat; mais qu'il s'agissait de savoir si on immolerait à la peur des révolutions les nationalités opprimées, les libertés civiles et religieuses, les intérêts des pauvres, si l'Europe et l'Église se rejetteraient dans les bras de l'Autriche et de la Russie, pour assurer de nouveau, dans cette sainte alliance, le règne reconstitué d'une bourgeoisie égoïste, rationaliste et voltairienne, si enfin l'on choisirait M. Thiers au lieu de la Providence, Madame la duchesse d'Orléans en place et en haine de la république. J'ai mieux aimé me taire par amour de la paix, par respect pour d'anciennes affections qu'on avait si peu ménagées, et aussi, je l'avoue, parce que je ne pouvais accepter la responsabilité de l'Ère nouvelle depuis que j'avais cessé

de la diriger. Le temps nous jugera les uns et les autres. Il dira de quel côté furent la bonne foi, le désintéressement, l'impartialité, la véritable entente des droits et des devoirs, le véritable esprit chrétien.

Je suis bien consolé, mon cher ami, d'être si profondément d'accord avec vous. M<sup>gr</sup> l'archevêque de Paris est dans les mêmes sentiments. Il m'a comblé de marques de confiance et d'affection, et désire vivement voir notre Ordre à Paris. L'abbé Gerbet, récemment revenu de Rome, est aussi demeuré fidèle à son passé. Tout en regrettant comme moi ce qu'il y a eu de trop absolu dans l'esprit de l'abbé Maret, il est avec nous de cœur et d'âme. Au fond, il n'y a eu dans tout ceci que la défection de M. de Montalembert et son alliance avec des hommes qui, eux, étaient conséquents à leur vie et à leurs principes, en agissant comme ils l'ont fait. C'est un grand malheur, mais qu'il faut accepter des mains de Dieu, en le bénissant d'une séparation qui met les choses au clair.

Adieu, mon cher ami, écrivez-moi bientôt, et dites-moi si nous pouvons vous espérer pour le 3 juillet. Tout à vous quoi qu'il arrive.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P. S.* Je vais m'occuper de la correction de mes Conférences. L'impression pourra commencer du 15 au 20 courant. Veuillez en prévenir M. Vagner.

## LXIII

Flavigny, 19 juin 1849.

Mon cher ami <sup>1</sup>,

Vous ne pouviez me donner une nouvelle plus agréable que celle de votre arrivée à Flavigny avant

<sup>1</sup> En lisant cette lettre, pourtant si éloquente, nous nous sommes demandé s'il était opportun de la publier. Nous nous sommes alors souvenu d'un texte de l'Écriture, parlant *d'un aliment qui périt et d'un aliment qui demeure pour la vie éternelle*.

Nous avons vu dans certaines fluctuations d'idées, dont cette lettre a gardé l'empreinte, un tribut aux choses passagères, facile à comprendre dans l'état de perturbation où se trouvait alors la société. Le lecteur remarquera avec nous des sentiments noblement exprimés et qu'il était utile de faire connaître : *Cibus qui permanet in vitam æternam*.

Remarquons, de plus, qu'à l'époque où cette lettre fut écrite, l'épiscopat ne s'était pas encore prononcé, comme il le fit plus tard unanimement, sur la question du pouvoir temporel, et que les consciences catholiques n'avaient pas été affermies par la condamnation de la proposition suivante (LXXVI du Syllabus) : « L'abrogation de la souveraineté civile dont le saint-siège est en possession, servirait même beaucoup à la liberté et au bonheur de l'Église. »

Ajoutons enfin que bien avant, et dès l'année 1850, le Père Lacordaire avait été mis en mesure de signer (et il le fit avec une

notre fête du 11 juillet. Partez donc le 3, et venez vite. Outre le plaisir de vous voir, vous nous serez infiniment utile pour l'organisation des détails, vous nous donnerez des idées et vous nous prêterez main forte.

Louis sera aussi le très-bienvenu. Il nous sera très - précieux, et je suis bien aise d'ailleurs qu'il voie nos maisons, et s'accoutume à la pensée d'être un peu dominicain.

La déroute démagogique de Paris va nous donner huit à dix mois de paix, je l'espère. Mais combien est triste la situation de Rome ! Pas un mouvement des populations en faveur de Pie IX, et partout résistance opiniâtre à Bologne, à Ancône, à Rome. On criera beaucoup contre notre intervention ; mais si le pape rentre sans donner une nouvelle forme à l'administration pontificale, cette restauration ne durera pas dix ans. J'ai vu Rome six fois, et je suis persuadé que ce que nous voyons est dû à une antipathie très-générale contre les abus du vieux régime des États romains. Dans l'état de l'Europe, cette situation n'est pas tenable, et le malheur est que personne à Rome, dans le clergé, ne veut rien modifier. Pie IX a succombé faute d'appui. Mais qu'obtiendront les Français, et que deviendront-ils ? C'est là l'inconnu. Toute administration est difficile à renouveler, celle des États romains plus qu'une autre,

sincérité qui ne peut être mise en doute par personne) plusieurs propositions, dont l'une était relative au pouvoir temporel. (*Vie du Père Lacordaire*, par le Père Chocarne, page 557. — 1<sup>re</sup> édit.)



à cause des deux grands intérêts qui sont en présence, et dont la conciliation est épineuse surtout. Il y a bonne intention dans ceux qui tremblent du moindre changement; mais trembler ne sauve rien et n'assure rien. Rome a toujours changé politiquement, selon l'état général des choses humaines; comment croire que la voilà éternellement telle que le xvi<sup>e</sup> siècle l'a faite, et que Dieu associera son établissement terrestre, et même la forme de cet établissement, aux promesses du *Portæ inferi non prævalebunt*? Dieu déliera ce nœud, malgré ceux qui veulent tout bouleverser et ceux qui veulent tout conserver, deux classes d'hommes qui exècrent les gens intermédiaires, mais qui finissent toujours par succomber. La vie de ce monde n'est qu'une transaction. Un jour Pie IX se relèvera. On verra en lui l'homme qui a voulu répondre à une nécessité évidente de son temps, qui l'a voulu sincèrement, qui y aurait travaillé avec persévérance tous les jours de sa vie, mais qui a été accablé par la résistance universelle de ceux qui ne voulaient pas de réforme, et par l'agression impie de ceux qui voulaient anéantir le gouvernement temporel de la papauté. Illustre victime, que le génie même de Sixte-Quint n'aurait pas sauvée, et qui eût péri avec moins de gloire s'il eût péri avec plus d'énergie! La victime précède toujours; elle est le vestibule de tout salut. Pie IX a terminé sa carrière, à moins qu'il ne lui reste encore quelque lamentable infortune à subir, pour laquelle il vivra le temps qu'il faudra. La plus

grande de toutes sera de mourir sans amis, excepté quelques hommes, comme vous et moi, qui n'appartenons à aucun parti, et qui n'avons que notre conscience pour donner le branle à nos affections.

. . . . .

Je vous attends donc, mon cher ami; quelle joie de vous revoir et de causer un peu à fond ensemble! Il y a aujourd'hui si peu de gens avec qui je puisse m'entendre! Mais cet isolement m'est cher, et je bénis Dieu tous les jours de m'avoir séparé d'hommes dont la conduite et les pensées m'allaient si peu.

Je n'ai pas besoin de vous dire tout ce que je vous suis dans le cœur et en Dieu.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.



## LXIV

Flavigny, 25 juillet 1849.

Mon cher ami,

J'écris une longue lettre au Révérend Père Jandel, au sujet du projet de Paris, lequel est encore réalisable sans sacrifier notre chère maison de Nancy. Il vous montrera cette lettre, dont il est inutile de vous retracer les considérations.

Je serai à Paris le 1<sup>er</sup> août, et j'espère y trouver une seconde lettre qui me donnera votre avis définitif et celui du Père Jandel. Il est important que je l'aie avant de voir M<sup>gr</sup> l'archevêque.

Le chemin de fer de Tonnerre à Paris vient d'être mis en activité. Il ne me faudra que douze heures pour être rendu à ma destination. Il est probable que je ne ferai pas un long séjour à Paris, et que nous nous reverrons dans très-peu de jours. Lorsque vous parlez de mes voyages à Nancy, ayez toujours soin de leur donner une forme plus ou moins hypothétique; car il est manifeste qu'il m'est impossible

de ne pas aller d'abord à ce qui est plus nécessaire. On m'accuse quelquefois de variation dans mes plans, parce qu'on ne considère pas que *le principal emporte l'accessoire*, et c'est pourquoi j'évite de donner des paroles précises tant que je ne suis pas absolument certain de ce que la Providence me permettra de faire.

J'ai besoin, mon cher ami, de vous remercier de votre excellent séjour à Flavigny, qui nous a été si agréable et si utile. Plus d'une fois, je me le suis reproché, j'ai été bien brusque avec vous; mais le temps nous pressait tellement, que je n'avais pas le loisir de réprimer les premiers mouvements de la nature, et il faut bien que vous me pardonniez de vous avoir traité souvent comme un novice. En tout cas, c'était comme un ami qui comptait pleinement sur l'indulgence de votre cœur. Le mien vous est acquis à jamais, vous le savez bien, et c'est pourquoi il agit dans la double liberté de l'affection et de la simplicité chrétienne.

Je ne vous dis pas adieu, puisque nous allons nous revoir, sauf un ordre plus haut que nos faibles volontés.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

LXV

Flavigny, 30 septembre 1849.

Mon cher ami,

Une lettre de M<sup>sr</sup> l'archevêque de Paris m'annonce que le concile provincial de sa métropole a décidé que désormais l'école des Carmes serait une école provinciale, dirigée en commun par les Pères de la province, et qu'ainsi le *statu quo* était nécessaire jusqu'à ce que les règlements eussent été dressés délibérativement par une commission, ce qui n'aura lieu que dans l'année. Néanmoins Monseigneur me presse de venir prendre immédiatement possession du Carmel, en y laissant provisoirement les débris tels quels de l'école fondée par M<sup>sr</sup> Affre. J'ai refusé péremptoirement de me rendre aux Carmes à ces conditions imparfaites et viagères, et j'attendrai que l'affaire ait été décidée à fond pour en accepter la charge, si toutefois les Pères de la province de Paris consentent à suivre l'idée première de M<sup>sr</sup> l'archevêque. S'ils y consentent, nous

serons mieux préparés; s'ils n'y consentent pas, nous aurons évité de nous avancer pour reculer. Vous voyez, mon cher ami, que la Providence nous sert à souhait. Combien de fois n'avons-nous pas dit que c'était trop tôt! Et voilà justement un obstacle très-simple et très-naturel qui nous arrête au passage, sans toutefois détruire absolument l'ouvrage commencé!

. . . . .  
J'ai reçu la 26<sup>e</sup> feuille que vous m'avez adressée, et je vous la renvoie par le courrier d'aujourd'hui. Si par hasard vous ne la receviez pas, parce que la poste aurait oublié le privilège que j'ai de faire circuler sous bande des épreuves corrigées, veuillez donner le *bon à tirer* après avoir corrigé les deux fautes ci-dessous :

Vers le milieu de la conférence, au lieu de *lumière et amour divin*, mettre *divin* avec un *s*, parce qu'il se rapporte aux deux substantifs à la fois.

Vers la fin de la conférence, au lieu de *a maudi*, mettre *maudit* avec un *t*.

Pour les autres feuilles, si la poste ne vous les faisait pas parvenir, je vous enverrais par lettre les corrections à faire, avec l'indication des pages et des lignes.

Je pars le 15 pour Chalais. Avant de partir, je vous adresserai la dernière conférence très-lisiblement transcrite, et vous donnerez le *bon à tirer* sans me communiquer les épreuves, pour éviter une perte de temps. Mais envoyez-moi jusqu'au bout la

cinquante-huitième conférence, même la feuille qui sera incomplète. Vous aurez le 12 la cinquante-neuvième, comme je l'ai promis.

Voilà votre voyage de Paris fixé au Carême. Quant au rendez-vous de novembre, nous verrons d'ici là s'il est utile de s'y trouver.

Adieu, mon cher ami, je vous renouvelle l'expression de mes sentiments les plus tendres et les plus dévoués.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

LXVI

Flavigny, 4 octobre 1849.

Mon cher ami,

Je reçois une seconde lettre de M<sup>sr</sup> l'archevêque de Paris, et je pars à l'instant. Il est probable que l'affaire s'arrangera. Instruisez - en nos Pères. J'écris au Père Jandel.

Vous recevrez toujours le 12 la dernière conférence. Envoyez-moi à Paris, *rue de Vaugirard, n° 89*, la partie de feuille qui achèvera la cinquante-huitième conférence.

Tout à vous en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---



## LXVII

Paris, 6 octobre 1849.

Mon cher ami,

Je vous envoie la première partie de la cinquante-neuvième conférence, ce qui suffira pour achever la feuille qui est en voie de composition. Vous recevrez prochainement le reste, et ainsi rien ne s'opposera à la conclusion de notre publication pour un temps voisin.

J'ai vu hier soir M<sup>sr</sup> l'archevêque. Tout est conclu de la plus heureuse manière et au delà de ce que j'espérais. La communauté religieuse est séparée de l'école, séparée *administrativement, matériellement et juridictionnellement*. La partie principale des Carmes, savoir : l'église, le rez-de-chaussée et le premier étage, avec une grande partie du jardin, nous sont abandonnés ; le deuxième étage est laissé à l'école, dont les débris sont peu nombreux, ne vivront probablement pas, et, dans tous les cas, nous seront étrangers. Si elle vient à mourir, on ne pourra

pas nous l'imputer, et nous serons mis en possession de toute la maison. Si elle persévère et s'organise, soit qu'on nous la confie, soit qu'on ne nous la confie pas, elle s'étendra du côté de la maison des Carmes qui est louée aujourd'hui, bâtiments et jardins qui sont considérables et où l'on bâtira.

Notre communauté de Paris sera donc comme celle de Nancy, une simple maison professe ayant les études, sauf à remettre plus tard les études à Chalais, s'il y a lieu, ou bien à les développer à Paris.

Donnez ces bonnes nouvelles à nos Pères. Je ne leur écris pas, étant fort pressé. . . . .

. . . . .

Quelques dispositions matérielles étant nécessaires aux Carmes pour la séparation des deux communautés, nous ne prendrons possession que du 20 au 30 de ce mois.

Priez Dieu pour nous, vous qui n'êtes qu'un avec nous.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P. S.* Envoyez-moi le plus tôt possible la feuille que va compléter la copie ci-jointe. J'en ai besoin pour diriger mon travail, de manière à ce qu'il n'aille pas au delà d'une dernière feuille. Cette petite attention est nécessaire pour ne pas dépasser la grosseur du second volume, qui est déjà de

660 pages. Les deux premières livraisons du troisième iront déjà à plus de 450. — Vous avez dû comprendre que nous ne sommes point chargés de l'école provisoirement.

---

## LXVIII

Paris, 16 novembre 1849.

Mon cher ami,

Mes libraires et moi, nous sommes dans une grande inquiétude au sujet des Conférences de 1849 qui n'arrivent pas. On a reçu quatre cents exemplaires, il y a quinze jours, et depuis ce temps-là rien. Je ne puis comprendre un semblable résultat. Le public vient sans cesse à la porte du libraire; on sait que des exemplaires ont été distribués et vendus, et puis rien ne paraît. Il me semble qu'il était de la dernière facilité de faire des envois successifs. Les affaires ne se gouvernent pas ainsi. Veuillez, je vous en prie, mon cher ami, voir M. \*\*\*, et lui demander sérieusement d'en finir. Sa négligence nous laisse au dernier degré. Car enfin, la livraison est imprimée et tirée depuis le 25 octobre, et avec tant soit peu de soin, nous devrions avoir le tout depuis longtemps.

Je regrette bien, mon cher ami, le vide qu'a

souffert notre maison de Nancy ; mais la chose a tenu plus au choléra qu'à l'établissement de Paris, et la conduite de nos Pères dans cette épidémie a suffisamment compensé leur absence. Je compte vous envoyer un religieux après Noël, et porter peu à peu la maison à son nombre régulier de dix religieux ; il ne faut plus qu'un peu de patience. Mon intention absolue est de ne plus fonder de couvents jusqu'à ce que les quatre premiers aient atteint le développement naturel qu'ils comportent. A part les révolutions imprévues, nous avons, je crois, passé les moments les plus difficiles de notre œuvre. Il est vrai trop souvent qu'on périt au port. Espérons qu'il en sera autrement de nous.

M. de Dumast est arrivé, ainsi que tous vos jeunes catholiques. Ils trouvent la guerre allumée plus que jamais, et malgré leur désir de concilier, je doute qu'ils parviennent à y réussir. La division n'est pas à la surface, dans les amours-propres blessés ; elle est dans la dernière profondeur des caractères et des convictions.

M<sup>sr</sup> l'archevêque vient d'acheter la *Voix de la vérité*, qui compte quatre mille abonnés, pour en faire la base d'un nouveau journal, sous le titre de *Moniteur religieux*. Là se trouve quelque espérance d'une bonne presse catholique, et un point de réunion qui peut-être se fécondera. Je n'espère rien d'ailleurs, si ce n'est des passions, des disputes et des haines. Un coup fatal nous a été porté, en 1848, par le changement à vue de ceux que vous savez. La volonté

de Dieu soit faite ! L'important est de rallier peu à peu, s'il est possible, d'autres et plus solides éléments. L'avenir montrera si Dieu est avec nous.

Adieu, mon cher ami, résignez-vous encore quelque temps à être le gardien d'une presque solitude, et croyez que je serai bien heureux chaque fois que je pourrai ajouter une nouvelle pierre à l'édifice auquel vous avez tant contribué.

Tout à vous *usque ad cineres*.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---

## LXIX

Paris, 4 décembre 1849.

Mon cher ami,

J'autorise très-volontiers l'impression par M. Vagner de notre *Ordo*, aux conditions qu'il propose. Il en est de même de l'augmentation des étrennes pour Louis et Pierre. Le Révérend Père Prieur a d'ailleurs toute l'autorité nécessaire pour ces sortes de détails.

Nous avons eu hier chez M. de Dumast une réunion de nos amis de Nancy. On s'est retrouvé dans les mêmes termes où l'on s'était quitté, c'est-à-dire parfaitement d'accord, et il m'a même semblé que la visite de Paris avait affermi les pensées où l'on était précédemment. Nos amis ont été stupéfaits de ce qu'ils ont entendu dire à des hommes dont ils croyaient avoir partagé les convictions, et qui aujourd'hui nient hardiment tout ce qu'ils ont écrit et fait.

M<sup>sr</sup> l'archevêque va toujours de l'avant pour la

fondation du *Moniteur religieux* ; ce journal paraîtra au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il y a quelque espérance qu'il sera convenable dans la forme, et que le fond sera ce qu'on peut souhaiter. Je n'y prendrai d'autre part qu'un article signé tous les deux mois, sur des matières de théologie ou de philosophie religieuse, et encore je me réserve de voir comment il tournera. Plusieurs ecclésiastiques et laïques connus y prendront ainsi part en dehors de la rédaction ordinaire.

Adieu, mon cher ami, mes amitiés à nos Pères, et tout à vous du fond du cœur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---



LXX

Paris, 22 décembre 1849.

Mon cher ami ,

Vos observations sur le stage des postulants convers à notre maison de Nancy sont très-justes. Désormais donc on enverra directement les postulants à Flavigny, après leur avoir fait connaître la règle et les avoir avertis que les frais d'aller et de retour seront à leur charge dans le cas où ils ne resteraient pas. Priez le Révérend Père Prieur de faire partir immédiatement le jeune cuisinier qui a servi chez M. de R... Quant aux deux autres, il faut prendre des renseignements précis, que le Révérend Père Prieur me transmettra, afin que je puisse prendre une décision à leur égard. Il y a deux places vacantes à Flavigny, par suite du départ de deux postulants qui n'étaient point venus de Nancy.

. . . . .

Tout va parfaitement ici. Nous sommes treize re-

ligieux de chœur depuis l'arrivée des quatre frères qui ont professé le 10 de ce mois. Nos études de théologie sont bien organisées; notre Église est suivie, et l'on commence à confesser beaucoup. Dieu soit béni!

Mille vœux et compliments pour l'année qui va s'ouvrir. Dites - moi quand vous viendrez nous voir.

Tout à vous bien tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

LXXI

Paris, 3 janvier 1850.

Mon cher ami,

. . . . .  
Vous aurez sans doute vu pour vos étrennes les premiers numéros du *Moniteur catholique*. C'est une tentative bien hasardeuse qu'un journal religieux quotidien, purement religieux, où la politique ne paraîtra que comme narratrice, sauf les idées sociales générales qui se confondent avec la religion. On a beaucoup prédit à M<sup>sr</sup> l'archevêque que le projet échouerait, et que notre temps était trop passionné pour une expérience aussi calme et raisonnable. Il compte beaucoup sur les hommes distingués qui lui ont promis leur concours par des articles de différente nature; mais ces hommes sont tous occupés à autre chose, et vous savez ce que c'est qu'une collaboration qui n'est point obligée. Il faut pour bien faire un journal trois à quatre hommes de talent, qui s'y mettent corps et âme, et qui y

gagnent leur vie. La question est de savoir si l'on a ces trois ou quatre hommes. Mais enfin la tentative est utile et généreuse ; on en verra le succès. Je ne pourrai y coopérer que bien chétivement ; mes occupations s'accroissent chaque jour et ne me laissent guère le loisir de tenir une plume.

. . . . .

Adieu, mon cher ami ; je vous renouvelle, au commencement de cette année, l'expression de mes sentiments tels que vous les connaissez, et que Dieu les a formés entre nous pour la gloire de son nom. L'Église est bien faible en apparence ; mais ses ennemis le sont bien davantage, et ils ont reçu des coups dont ils ne se relèveront qu'en reconnaissant dans l'Évangile et Jésus-Christ les seuls instituteurs de la société humaine. Nous sommes heureux d'avoir les secrets de la Providence dans cette énigme où se perd la sagesse humaine, et plus heureux encore d'avoir été choisis, chacun à notre place, comme des instruments de la bonté et de la lumière de Dieu sur les hommes. Continuons à le servir, et fions-nous à lui.

Le Père Aussant vous dit mille choses, ainsi que tous ceux de nous qui vous connaissent. Chargez-vous de ma bénédiction pour nos enfants ; elle est dans vos mains mieux encore que dans les miennes, puisque vous êtes de plus près leur père à tous.

Je vous embrasse cordialement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

LXXII

Paris, 9 février 1850.

Mon cher ami,

Nous attendons avec impatience la nouvelle de votre arrivée parmi nous; votre chambre est prête, et le feu sera allumé pour le jour où vous vous annoncerez.

Mon petit voyage de Flavigny m'a réussi. Je suis en mesure de reprendre mes conférences comme de coutume, et je vous garde un billet pour le banc de l'œuvre.

. . . . .

Sans adieu donc, et tout à vous de cœur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## LXXIII

Paris, 6 avril 1850.

Mon cher ami,

J'ai appris avec joie l'heureuse conclusion des affaires dont nous avons parlé ensemble à Paris. Je suis on ne peut plus heureux que votre famille soit contente; c'était un point de la plus haute importance pour vous, pour nous et pour la religion. Il y avait une sorte d'ambition à user, dans de nouvelles œuvres, un patrimoine dont vous aviez déjà consacré une notable partie à Dieu. La mesure, même dans le bien, est nécessaire, et l'une des grâces les plus indispensables pour communiquer le sceau de Dieu aux choses que nous faisons pour lui. Désormais votre esprit et le nôtre seront tranquilles sous ce rapport. J'en bénis Dieu du fond du cœur. Il me semble qu'en cette année 1850, j'attends le terme des volontés de Dieu sur moi, et j'en vois un signe de plus dans la grâce qu'il vous fait à vous-même, après sept années de préparation, d'entrer pleine-

ment dans la voie de l'obéissance, de la pénitence et de l'abnégation de soi-même. Cette récompense qui vous est donnée, m'est donnée à moi-même, et je sens dans mon âme un besoin de dire comme le bienheureux Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, in pace*. Tout au plus me reste-t-il à achever, l'an prochain, mes conférences de Notre-Dame, bien qu'elles pussent déjà se clore à ma conférence de demain, qui traitera du mystère de la Rédemption. Mais l'avis de personnes graves et chères me décide à les compléter par quelques questions sur les moyens et les résultats de la Rédemption. C'est donc au Carême de 1851, si Dieu me prête vie, que je terminerai cette longue carrière apologétique que Dieu a bénie parallèlement à la restauration de notre Ordre en France, comme les deux pages d'un même dessein.

Quant à vous, mon cher ami, après y avoir pensé devant Dieu, j'estime que la pensée de M<sup>sr</sup> l'évêque de Nancy est conforme à la volonté de Dieu sur vous. Il vous a appelé de trop loin pour ne pas vous rapprocher de lui autant que possible, et pour que vous ne mouriez pas sous le double et saint habit du religieux et du prêtre. Une position intermédiaire ne satisferait pas toute votre âme, et elle ne donnerait pas tout l'exemple que vous pouvez donner. Notre siècle de ruines, comme le xvi<sup>e</sup>, doit produire de grandes leçons dans le bien et dans le mal. On n'entend plus à demi la voix du démon et celle de Dieu. Nous sommes poussés jusqu'aux abîmes dans

les deux routes. Je vous conseille donc d'entrer au noviciat avec l'intention arrêtée de faire des vœux complets et d'aspirer au sacerdoce. Votre noviciat fini, je vous enverrais à Nancy. Là, tout en vous occupant des pauvres, vous étudierez les éléments de la théologie, et il vous serait facile en deux années, peut-être même en une seule, de recevoir le sacerdoce, votre intention n'étant pas de prêcher, ni d'enseigner, ou d'avoir charge d'âmes. Monseigneur de Nancy serait d'ailleurs juge du temps. Dans cette hypothèse, il est vrai, vous perdriez l'administration des revenus que vous avez conservés; mais ce sacrifice inévitable ne pouvant plus nuire à votre famille et être mal interprété, vous le feriez sans craindre de rien compromettre. Vous pourriez d'ailleurs, dans votre testament préalable, stipuler que vous donnez aux pauvres une part déterminée de ces revenus.

Il est arrêté entre nos frères que je passerai l'été à Flavigny, à partir des premiers jours de mai et jusqu'en octobre, puis que je rentrerai au couvent de Paris après avoir visité Nancy, et même Chalais, s'il en était besoin. Je ne passerais ainsi que les hivers à Paris, et je me partagerais entre nos deux noviciats. Je vous retrouverai donc bientôt et pour plusieurs mois. Je m'en réjouis bien vivement, et vous renouvelle, en attendant, l'expression de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.



LXXIV

Paris, 16 avril 1850.

Mon cher ami,

Je ne vois aucune difficulté à l'emploi que vous vous proposez de faire des douze ou quinze mille francs qui resteront sur les deux ventes dont vous me parlez, à moins que votre famille ne dût le voir de très-mauvais œil, ce que je ne crois pas. Allez donc en avant avec la grâce de Dieu.

Je vois s'approcher avec bonheur le moment de notre réunion; le 10 mai au plus tard, nous nous retrouverons dans ce cher Flavigny, et nous y passerons ensemble, je l'espère, la fête de saint Dominique.

. . . . .

Tout à vous bien tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

## LXXV

Flavigny, 6 octobre 1852.

Mon cher ami,

Nous avons commencé une neuvaine pour vous dimanche matin, après la messe de communauté. Nous disons le *Memorare* et l'*O spes miram* avec leurs versets et leurs oraisons. On en fait une aussi à Paris. Nous sommes tous pénétrés de votre situation et du désir de vous conserver. Nous espérons que Dieu exaucera nos prières, et que nous aurons longtemps encore le bonheur de vivre avec vous et de nous édifier de votre vie. Faites-moi donner de vos nouvelles de temps en temps, et ne prenez pas la peine de le faire vous-même ; cela vous fatiguerait inutilement.

Nos tertiaires enseignants ont commencé leur retraite. Il règne entre eux une grande union, qui me donne l'espoir que nous arriverons à une conclusion heureuse.

Notre chapelle et les bâtiments qui en dépendent

avancent avec rapidité. J'espère que vous la verrez l'été prochain, et que vous en serez content.

Je me recommande à vos prières, et vous renouvelle, mon bien cher ami, l'expression de mon cordial attachement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

---

## TROISIÈME SÉRIE



LETTRES A UNE FEMME DU MONDE



LXXVI

Paris, 21 novembre 1838.

Madame ,

Vous avez pu voir, par la réponse que j'ai eu l'honneur de vous adresser il y a quelque temps, que je n'étais pas le moins du monde indifférent aux choses de votre âme. Plus votre situation intérieure est douloureuse, plus je dois m'y intéresser. Si vous avez le temps, vous me trouverez demain jeudi, à trois heures moins un quart de l'après-midi.

Je suis avec respect,

Madame,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

H. LACORDAIRE.

---

## LXXVII

La Quercia, 25 septembre 1839.

Quoique votre lettre ait été écrite sous l'impression d'un certain découragement, je n'en suis pas moins frappé de la force que vous commencez à acquérir sur vous-même. C'est beaucoup d'avoir résisté au désir de venir à Rome et à Viterbe ; vous ne m'auriez vu qu'un instant, à la porte, et pas seul. Je n'aurais pas été mécontent que vous fussiez venue ; mais vous avez beaucoup mieux fait de rester. Se vaincre ! voilà le dernier mot de la science divine et humaine. Se vaincre pour aimer ! Car entre l'amour et nous il y a les terribles barrières de nos appétits sauvages et indisciplinés, cette fureur des sens qui n'est pas de l'amour, mais une pulsation du sang, un instinct égoïste, semblable à celui qui nous ferait manger de la chair humaine dans une famine. Vous ne comprenez pas le jeûne, les austérités, la répression du corps, vous qui en êtes si cruellement dominée ! Hélas ! si, en vous coupant

un membre, vous pouviez vous guérir, vous pouviez connaître et aimer, ce sacrifice vous coûterait-il ? L'homme est un esclave et un malade : vous vous étonnez que sa délivrance et sa guérison coûtent de la peine ! Dites-moi, si votre fils avait des penchants vicieux, s'il était colère, brutal, égoïste, paresseux, indiscipliné, ne concevez-vous pas dans votre cœur de mère qu'il faudrait à tout prix le corriger, et que son plus grand malheur serait de l'abandonner à ses penchants ? Est-il donc si difficile de concevoir que Dieu, notre Père céleste et parfait, travaille ici-bas à notre éducation, afin de nous rendre capables de le connaître et de le posséder ? On ne vous dit pas que le jeûne soit l'avenir de l'homme, mais, au contraire, un éternel rassasiement. On ne vous dit pas que la souffrance du corps soit l'avenir de l'homme, mais, au contraire, un inexprimable accroissement de sa force et de sa beauté dans un air plus pur que la lumière. On ne vous dit pas que l'affliction soit l'avenir de l'homme, mais, au contraire, une joie telle que le nom même ne nous en est pas connu, et que les extases d'ici-bas n'en sont pas même l'ombre. L'avenir, c'est la vie, la connaissance, l'amour dans leur plénitude : le présent, c'est une lutte du néant contre la vie, de l'ignorance et de l'erreur contre la connaissance, de l'égoïsme contre l'amour. Dieu, dans cette lutte, est venu au-devant de vous sous la forme de votre humanité, comme une mère s'abaisse pour apprendre à son fils les premiers éléments des choses. Quoi ! des



montagnes et des torrents vous révèlent Dieu davantage que le sacrifice ! Je pardonne aux cœurs froids de ne pas entendre le christianisme ; car ils n'entendent pas l'amour ; mais vous ! Pour moi , quand je lis une page de l'Évangile, le ciel et la mer me semblent muets.

Du reste , je vous le répète , vous avez fait des progrès. J'en trouve une nouvelle preuve dans la diminution de certaines influences. Vous verrez plus tard encore bien mieux la vanité et l'impuissance des hommes les mieux doués , dès qu'ils se séparent de la tige de la révélation. Que voulez-vous qu'un homme sache plus que vous sur rien ? Qu'est-ce qu'un orateur, un chimiste, un mathématicien, un général d'armée ont vu de l'infini ? On ne sait que ce qu'on a vu, et nous ne voyons ici-bas, comme vous en Suisse, que des montagnes et des vallées, qui ne nous apprennent pas même le secret de leur formation. Vous pouvez correspondre maintenant sans crainte avec X. ; vous êtes plus forte que lui, toute misérable et pauvre que vous êtes. Car vous sentez votre misère, et lui ne la sent pas encore. Je ne pourrais à présent, comme vous le souhaitez, entrer en correspondance avec lui ; le temps me manque, et lui-même n'est pas mûr.

Ne vous désespérez pas de la pensée que vous n'avez pas encore la foi. Vous en avez déjà beaucoup, mais sans lumière ; vous êtes comme un aveugle-né à qui on vient de donner la vue ; il voit la lumière sans la connaître et sans en jouir. Elle

l'accable par son éclat même. Figurez-vous bien aussi que le sentiment n'est pas nécessaire au salut ; l'acte de foi est un acte de volonté : qui veut croire croit, bien que son intelligence ne saisisse pas la vérité qu'accepte sa volonté. Il y a des saints qui ont des tentations terribles contre la foi, pour qui tout devient ténèbres, et qui cependant sont très-agréables à Dieu dans cet état, parce qu'il regarde leur cœur et non leur intelligence.

Le sixième mois de notre noviciat s'achève. Nous avons eu un été très-chaud, mais qu'enfin nous avons passé. Le reste n'est plus rien. Le maigre et le jeûne me sont à peine sensibles, ce qui me prouve de plus en plus combien le monde s'abuse sur les prétendues nécessités de la santé. S'il vous est agréable de jeûner le vendredi, je n'y vois aucun inconvénient. Priez toujours pour moi et adieu.

FR. L.

---

## LXXVIII

Sorèze, 21 mai 1857.

Madame et très-chère fille en Notre-Seigneur,

Il est vrai que je n'ai pas répondu au billet qui m'annonçait votre départ; mais la raison en est bien simple. Vous ne me disiez ni le temps de votre séjour ni le motif de votre voyage, et je ne savais pas même si ma lettre vous parviendrait. Votre lettre du 14 mai m'explique tout ce que j'ignorais, en m'annonçant votre entrée à X. C'est un grand parti, sur lequel je n'ose guère vous dire ma pensée; mais il me semble qu'en vous la cachant, je manquerais à mon amitié envers vous. C'est pourquoi j'aime mieux me hasarder à vous la dire.

La vie de communauté est une vie essentiellement calme et monotone. Elle exige une grande solidité de caractère, la puissance de vivre de soi tranquillement, en mettant Dieu en part de notre vie. Or, ce qui vous manque, ce n'est ni la foi, ni la charité, ni le dévouement, mais peut-être et précisément les

qualités du cloître. Il vous est difficile de vivre tout simplement, en laissant couler les jours et en faisant le petit bien de chaque jour. Vous croyez, par exemple, que les épines de Y. sont la cause que vous le quittez. Il n'en est rien. Vous supporteriez très-bien les épines, si vous étiez à une chose où votre nature prît feu; c'est l'ennui qui vous chasse d'un village où vous n'avez rien qui excite, remue et attache. La continuité simple est votre plus grande incapacité. Or, qu'aurez-vous à faire à X.? tous les jours la même chose, sans secousse, sans émotion. Vous êtes pénétrée de la vanité des choses humaines, cela est vrai, vous me le dites et je le sens très-bien; mais néanmoins ce sentiment profond ne vous donne pas la force et le secret de vivre tranquillement n'importe où. Dieu ne vous suffit pas partout où sa Providence vous jette. Vous allez de Y. à Rome, parce que c'est un mouvement, une espérance, un inconnu, quelque chose qui n'est pas de tous les jours. C'est ce tous les jours qui vous tue. Or, précisément le tous les jours est la grande croix du cloître pour les personnes faites comme vous.

Néanmoins il est peut-être bon que vous fassiez encore cette expérience. Tant que vous ne l'aurez pas faite, c'est une illusion qui vous poursuivra. Il faut qu'elle tombe à son tour. Mais quoi! me direz-vous, n'ai-je donc rien à faire? Mais si, vous avez à vivre tranquillement avec Dieu, en le servant dans ce qu'il met sous vos pas. A X., vous étiez utile; le

travail, il est vrai, n'était pas bien considérable; mais enfin c'en était un. Il avait ses épines, et parla ses mérites. Qu'aviez-vous à chercher? Pourquoi ne pas vivre dans une maison qui est à vous, où vous aviez de l'air, de la lumière, des fleurs, des voisins, et le bon Dieu pour remplir votre âme? Qu'un jeune homme ne le puisse pas, à la bonne heure; il est ardent et il ne sait rien. Mais, à notre âge, la simple respiration des jours suffit à la vie. Quelques lectures, quelques lettres, les petits soins du ménage, la culture des souvenirs, le repos dans la prière, voilà plus qu'il n'en faut. Enfin, très-chère amie, faites encore cette expérience. Si elle peut vous fixer, j'en serai bien heureux, et soyez assurée que, quoi qu'il arrive, je ne cesserai jamais de vous suivre partout avec la fidélité de la reconnaissance et de l'affection.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.



## SECOND AVERTISSEMENT

---

Les lettres qui précèdent allaient être livrées au public, quand des circonstances qu'il est inutile d'expliquer nous ont remis en possession des lettres qui font suite.

Nous les répartissons, cette fois, non plus en trois séries, la matière ne le comportant pas, mais en deux : *lettres à des Religieux*, — *lettres à M. de Saint-Beaussant*.

Nous avons été heureux de trouver, parmi les premières, plusieurs lettres adressées au R<sup>m</sup>e P. Jandel, alors subordonné du P. Lacordaire, et depuis Maître général de l'Ordre de Saint-Dominique.

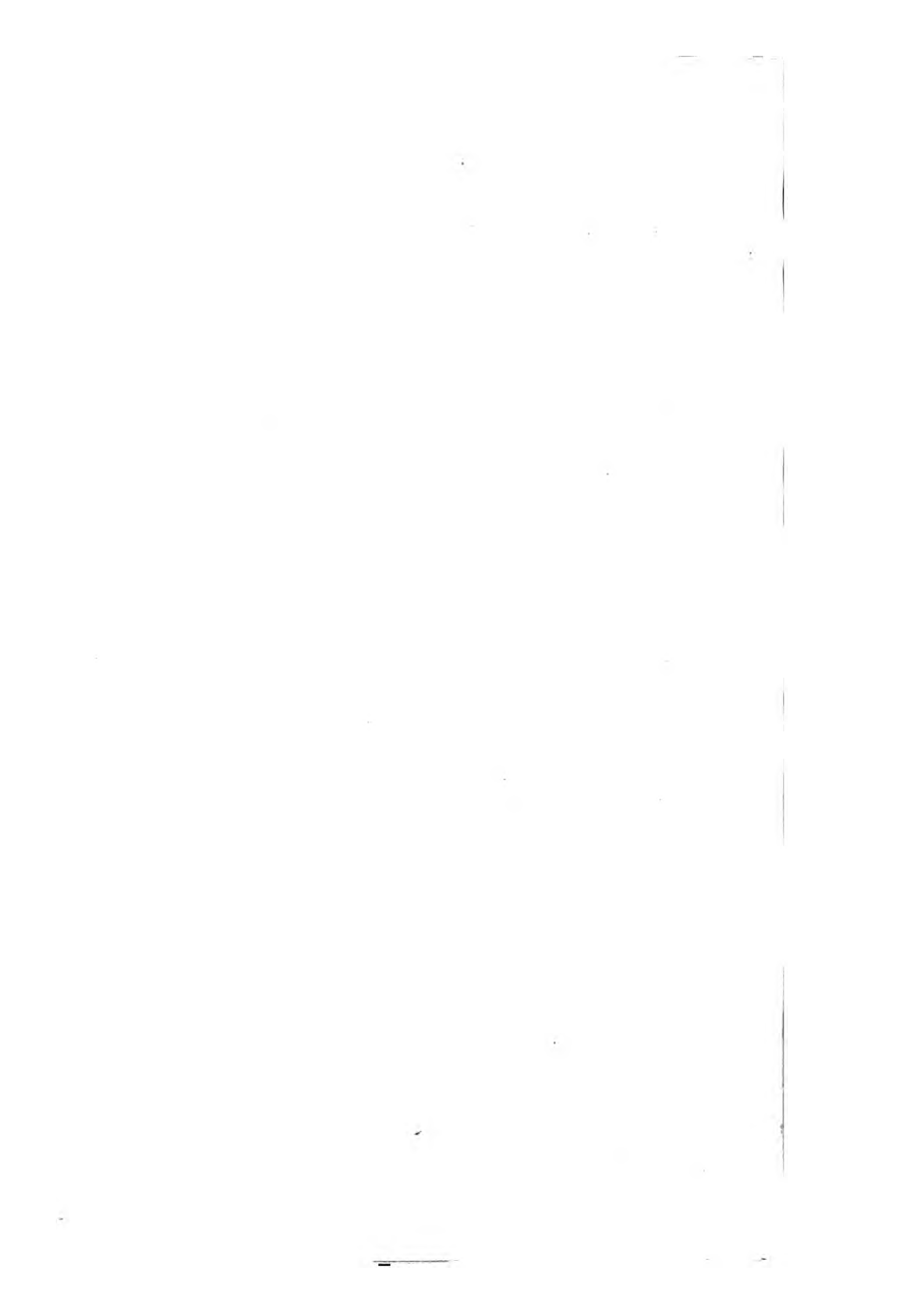
La plupart des *Lettres à des Religieux* proviennent de la correspondance échangée entre le P. Lacordaire et le P. Aussant. Cette correspondance nous avait été soustraite dans son entier, ou à peu près, comme nous le déplorions dans notre premier *Avertissement*.

L'intérêt qui s'attache à cette publication est nécessairement inégal. Parmi ces nouvelles lettres, il en est de fort belles. Peut-être trouvera-t-on que d'autres pièces du recueil n'offrent qu'une importance secondaire, et qu'elles auraient dû être supprimées. Nous avons fort hésité : nous nous trouvions partagé entre le désir de ne rien sacrifier de ce qui était tombé de la plume du P. Lacordaire, et celui de satisfaire à la légitime attente des lecteurs. Quoiqu'à regret, nous avons opéré des retranchements : ils sont tombés sur des redites ; nous avons conservé, dans son ensemble et dans sa physionomie, la correspondance administrative du P. Lacordaire. L'intérêt de certaines lettres sera plus historique que littéraire. Elles révèlent dans leur auteur un côté peu connu : c'est la sollicitude des détails. Sans parler du pain, des habits et des autres

nécessités dont le P. Lacordaire devait pourvoir ses fondations naissantes, on le voit, retenu loin de Chalais par ses prédications ou par les événements politiques, s'occuper de la haie qu'il faut planter, de l'allée à tracer, du mur à relever; on voit l'homme du devoir et le père; on aperçoit aussi, dans la simplicité de ses goûts, un contraste qui n'est pas sans charme quand on songe à l'orateur de Notre-Dame.

---

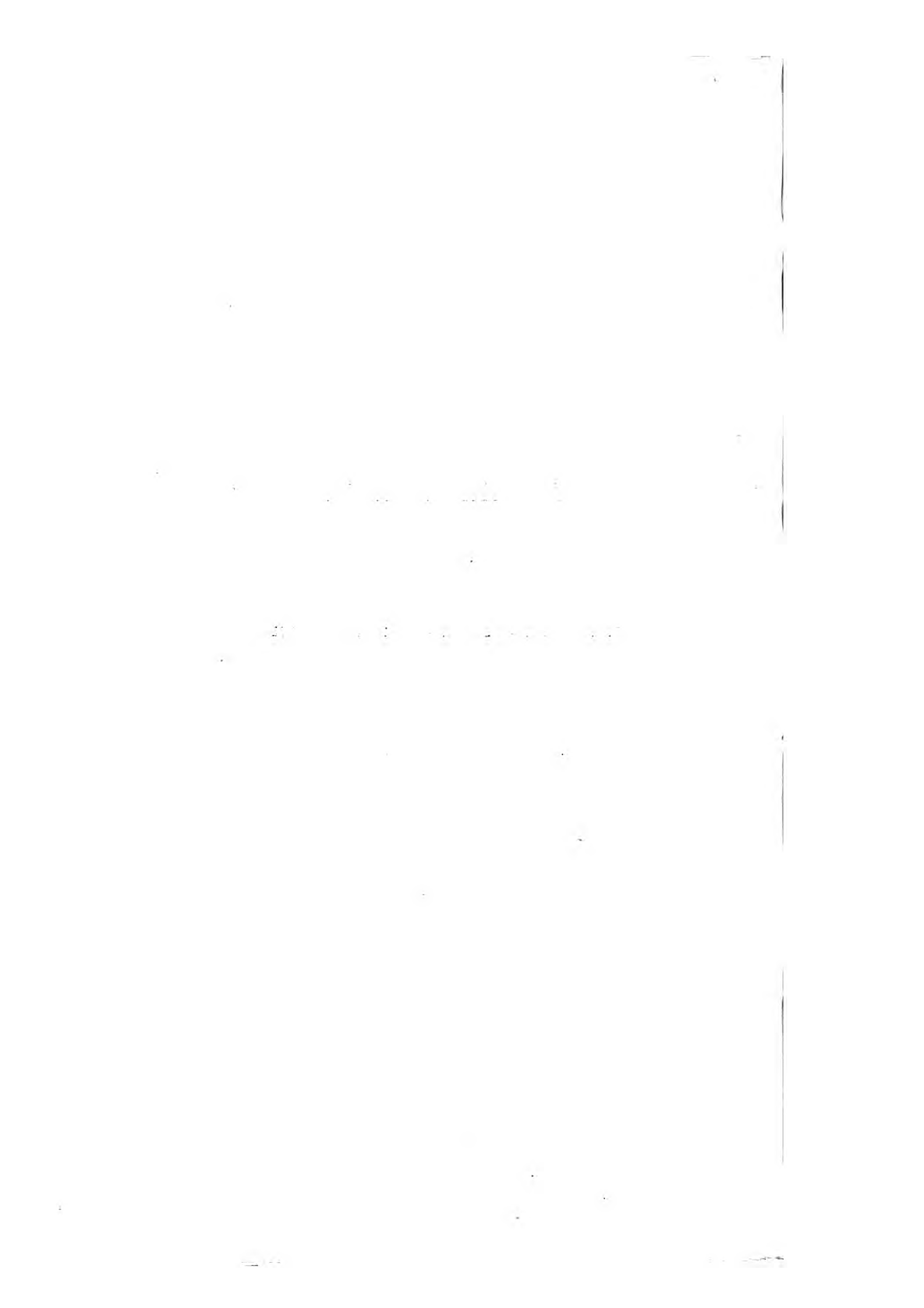




**PREMIÈRE SÉRIE**



**LETTRES A DES RELIGIEUX**



## LXXIX

Paris, 12 septembre 1845.

Mon bien cher Père<sup>1</sup>,

Je vous remercie de m'avoir ouvert votre cœur aussi pleinement. Je crois bien, en effet, qu'il y a en vous quelque chose qui s'accommode mal du commandement ; mais il est bien rare de trouver un homme qui en ait toutes les qualités. Les uns pèchent par faiblesse, les autres par dureté ; les uns souffrent du pouvoir, les autres en jouissent trop et sans assez de ménagement ; les uns condescendent trop aux conseils, les autres sont portés du côté opposé, dès qu'on leur donne un avis. La fusion du père et du maître, de l'humilité et de l'énergie, est extrêmement rare. Vous penchez plutôt du premier bord que du second ; c'est un malheur, sans doute, mais dont il faut vous consoler en veillant sur vous-même et en vous forçant à exercer l'autorité dans

<sup>1</sup> Le T.-R. Père Jandel.

les occasions où elle doit se montrer. J'avais, du reste, l'intention, lors de votre retour à Nancy, de vous laisser quelque temps au moins sous l'obéissance, afin de ne pas établir parmi nous la tradition qu'un supérieur ne peut plus redevenir un simple religieux, obéissant comme les autres et soumis à la même discipline. Les circonstances décideront de la mesure dans laquelle j'exécuterai cette résolution. Il suffit, quant à présent, que vous soyez prêt à tout accepter, la première comme la dernière place. D'après tout ce qui m'a été rapporté, je vois que l'esprit de Dieu et de notre saint Ordre règne à Chalais, et c'est pour nous tous une bien grande consolation.

Je n'ai pas été surpris des observations de MM.\*\*\* et \*\*\*. Au mois d'avril, ces messieurs approuvaient la cession d'une garderie, jusqu'à concurrence de 2,800 francs; lorsque j'ai retiré cette offre, à cause de l'emplacement qui ne me semblait pas convenir, ils ont refusé de plaider et ont dit que nous n'entendions pas nos intérêts; aujourd'hui que je reviens à la cession d'une garderie, sauf un chemin inoffensif qui ne coûte rien et qui termine toutes les difficultés, ils trouvent que j'ai tort, parce qu'ils auraient au moins gagné la moitié du procès. Ces incertitudes dans leur marche sont très-simples à expliquer. Au fond, le procès est chanceux, et il est presque sûr que nous le perdrons pour le pavillon de la porte : dès lors, ils n'ont pas voulu prendre sur eux la responsabilité d'un avis final ni pour

plaider ni pour traiter, afin d'éviter tous les reproches, que le public et nous, dans un cas ou dans l'autre, aurions pu leur adresser. Je ne m'en plains pas ; il est certain qu'ils étaient, par leur amitié même pour nous, dans une position très-difficile. Ne vous inquiétez donc pas de ce côté, et allez en avant dans le sens de mes instructions antérieures ; mon parti est irrévocablement pris. Je veux affranchir notre maison de tout contact avec l'administration, même pour le pavillon de la porte, qui au fond est très-précieux pour nous sous divers rapports, et je ne vois point avec peine un garde s'établir sur nos terres. Ce sera un voisinage souvent utile. Que de grandes abbayes qui étaient autrefois entourées de petites maisons et de servitudes ! Écrivez donc à X. que je persiste absolument à traiter sur les bases contenues dans la lettre de M<sup>\*\*\*</sup>, qu'il a entre les mains, et que je le prie de s'entendre avec lui pour la rédaction de la supplique au préfet.

C'est nous qui serons chargés de construire la garderie jusqu'à concurrence seulement de 2,800 francs. Nous n'avons pu stipuler une somme à verser, parce que l'administration aurait retenu la somme et n'aurait pas bâti la garderie, dont on se passe depuis quinze ans ; or, c'est ce que ne veut pas, bien entendu, la conservation locale, qui est intéressée à avoir un logement dans ces montagnes. Mais il nous sera facile de nous entendre avec elle pour que tout se passe à la fois commodément et régulièrement.

Après m'être informé de nouveau de l'état des choses et du nombre croissant des visiteurs, j'ai pensé qu'il fallait, dès cette année, préparer le logement des hôtes dans le pavillon de la terrasse. Il reste encore du temps pour ce travail, qui d'ailleurs sera plus intérieur qu'extérieur. Dites donc au Père Aussant d'aviser à tirer le meilleur parti possible du pavillon, mais sans faire les cellules trop petites ; il vaut mieux en avoir huit convenables que dix en miniature. Il y aurait dans le bas deux salles séparées par un vestibule, au fond duquel serait l'escalier. On m'a dit que la salle où les ouvriers préparent leur repas, et où l'on passe cependant pour aller à des chambres d'hôte, était naturellement dans un grand état de malpropreté. Ne pourrait-on pas la transporter dans l'une des salles du rez-de-chaussée du pavillon de la terrasse, et plus tard, dans la chambre du devant ou du fond du pavillon de la porte ? Tôt ou tard d'ailleurs cette partie où les ouvriers font leur ménage sera réunie au noviciat.

Je crois que nous ferons dans M\*\*\* tel que vous me le dépeignez, une bonne acquisition. Vous pouvez donc lui écrire que je le reçois bien volontiers, et vous aussi. Vous me mentionnerez son établissement, quand il aura eu lieu.

Vous pouvez suivre pour vos jambes le conseil de M\*\*\* et du Frère \*\*\*. Je ne vous en ai parlé que d'après ce que m'avait dit M\*\*\*.

Vous mettez toujours sous votre signature les

lettres *S. O. P.*; ces initiales étant latines ne correspondent pas à une signature en français. Elles sont d'ailleurs inintelligibles pour la plus grande partie des lecteurs. Tous les Frères, sur ma recommandation, mettent au-dessous de leur signature française les initiales suivantes : *des Fr. Préch.* Et au-dessous de leur signature latine, celles-ci : *Ord. Præd.* Cela vaut mieux pour l'uniformité. Vous vous y conformerez donc à l'avenir, et vous ferez au P<sup>\*\*</sup>, qui est dans votre usage, la même recommandation.

Je ne suis pas d'avis que les Tertiaires vivant en communauté avec des vœux, ne fassent d'abord que des vœux de cinq ans. Cette mesure est nécessaire pour les Frères Convers, parce que les hommes de cette classe ont besoin d'être longtemps éprouvés, leurs motifs de vocation n'étant pas toujours généreux ; mais il n'en est pas de même d'hommes sortant du monde et faisant un sacrifice réel. Au bout d'une année, les illusions de la solitude et du repos sont finies, et ceux qui restent le font avec une pleine connaissance de cause, aussi bien qu'avec un esprit de dévouement incontestable, surtout si on leur a appliqué l'exercice du chapitre et des pénitences.

Dans votre prochaine lettre, vous me donnerez le détail des exercices particuliers du noviciat, tels qu'ils se pratiquent depuis la fondation.

Dites à Cabat que M<sup>me</sup> Swetchine veut avoir de lui un tableau représentant *Chalais par un lever ou un coucher de soleil.*



Je prie Cabat de s'en occuper le plus tôt qu'il pourra.

Dites au Frère \*\*\* que j'ai reçu sa lettre, que je l'en remercie, et que je suis bien heureux des dispositions où Dieu l'a mis.

Tout à vous de cœur en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

---

## LXXX

Nancy, 11 octobre 1845.

Mon bien cher Père<sup>1</sup>,

Je suis arrivé heureusement à Nancy, où j'ai trouvé notre communauté dans un bon état spirituel et matériel. La chapelle est de très-bon goût, suffisamment grande, et donne à notre maison un complément satisfaisant sous tous les rapports.

Je me suis empressé de voir Monseigneur, et j'ai réglé avec lui que vous viendriez prêcher le Carême de cette année à la cathédrale de Nancy, puisque c'est le seul que vous ayez de libre pour longtemps. Il importait d'ailleurs de lui donner satisfaction pour rendre plus facile votre prolongation de séjour à Chalais. Vous avez prêché, il est vrai, le Carême de 1844 ; mais il vous sera facile d'en préparer un nouveau ; puisque vous avez encore cinq mois devant vous. Vous partiriez huit ou dix jours avant le

<sup>1</sup> Le T.-R. P. Jandel.

Carême , et retourneriez à Chalais une quinzaine après Pâques. Désormais vos prédications de l'hiver vous tireront environ deux mois de suite de Chalais ; et c'est pourquoi , sauf l'Avent de Châlons , cette année , je crois qu'il vaut mieux vous abstenir de prendre des engagements pour cette époque. Avec un Carême tous les ans , et des retraites ménagées durant l'été , vous remplirez suffisamment votre ministère apostolique , sans nuire à vos fonctions si importantes de Chalais.

Je tiens aussi à votre séjour de Nancy cet hiver pour votre famille , à qui il est d'autant meilleur de donner cette consolation , que je renonce définitivement à l'établissement de Champel. Il vaut mieux nous établir à Lyon ou dans une autre ville , dès que nous serons en mesure de fonder une quatrième maison.

Parmi les points qui ont attiré mon attention à Nancy , je mets en première ligne la forme de notre saint habit. J'ai été frappé de l'air tout à fait disgracieux des nouveaux capuces , et de la bigarrure qui résulte du changement commencé à Chalais. Ces capuces , diminuant et se fronçant sur les épaules , à mesure qu'ils sont lavés , sont quelque chose de très-déplaisant , qui ne ressemble ni au capuce primitif , ni à celui qui est en usage présentement dans notre Ordre. Après y avoir donc réfléchi de nouveau , je crois nécessaire de ne pas pousser plus loin cette expérience , et d'en revenir simplement à un usage déjà ancien , universel aujourd'hui , et dont nous ne pourrions poursuivre le redressement sans nous

exposer plus tard à bien des désagréments. Je ne vois rien de plus religieux dans le changement de forme, et j'avoue que je le trouve très-laid. Il est probable que primitivement cette forme était beaucoup plus franche, et que ce que l'on ferait ne serait qu'une imitation bâtarde. Je vous enjoins donc de vous conformer désormais à l'usage établi, *sauf une très-légère diminution dans le capuchon proprement dit*. On usera les habits actuels pour éviter la dépense; mais tous les nouveaux seront confectionnés sur le modèle de nos Pères d'Italie. Quoique je ne doute pas un instant de votre obéissance, je crois devoir néanmoins vous donner cette prescription..., afin de témoigner par là l'importance que j'attache à rentrer dans l'uniformité dont nous étions sur le point de sortir.

J'ai vu, en effet, M. le curé de Notre-Dame de Versailles. Je crois que le meilleur ordre à suivre pour vos Carêmes est Paris en 1847, Versailles en 1848, et Reims en 1849 : mais il faudrait écrire à Paris, afin d'être sûr que 1847 est encore libre; sinon vous commenceriez par Versailles. Vous pouvez vous engager pour trois nouveaux Carêmes, sans autorisation préalable, mais en réservant l'année 1850, afin que je puisse disposer de vous pour cette année-là, s'il se présentait quelque occasion nécessaire.

Je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur M<sup>\*\*\*</sup>. J'agirai en conséquence. Nos Pères vous disent mille choses; et moi, je suis tout à vous en Notre-Seigneur.

## LXXXI

Paris, 25 octobre 1845.

Mon bien cher Père<sup>1</sup>,

Je suis arrivé hier à Paris en bonne santé, après avoir mis la dernière main à la régularité de notre maison de Nancy. Tout s'y passera désormais comme à Chalais. J'ai fait quelques préceptes formels pour l'extraction des livres de la bibliothèque, ainsi qu'à l'égard des simples promenades et visites. Les Frères vivent en bonne harmonie, et le Père Albert va bien. Cette petite communauté commence à s'animer et à rendre des services. Le Frère Victor laisse encore des espérances de guérison ; ce n'est pas lui dont je vous avais parlé dans ma dernière lettre, comme nous ayant quittés, mais de l'autre Victor qui est sorti de la maison depuis le mois de juin dernier.

A propos des habits, je dois encore vous présenter quelques observations, outre celles qui étaient

<sup>1</sup> Le T.-R. P. Jandel.

relatives à la coupe dans ma dernière lettre. Le Père Albert a apporté de Chalais un habit sans *rempli à la ceinture*, qui s'est considérablement retiré, et qu'on est obligé de couper par le milieu pour l'allonger au moyen d'une bande postiche. Il m'a dit qu'on n'avait pas fait de rempli sous prétexte que l'étoffe ne se retirerait pas, et qu'étant fort grosse d'ailleurs, le rempli eût été très-gênant. L'expérience prouve que ces calculs ne sont pas justes. Toute laine se retire, de quelque nature qu'elle soit, et même lorsqu'on l'a tenue dans l'eau avant de l'employer. Ayez donc soin de faire faire les remplis accoutumés, et, de plus, éviter soit pour les chemises, soit pour les tuniques, de prendre une étoffe trop forte et trop lourde. Vous ne devez pas considérer seulement le climat de Chalais, mais le climat général de la France.

Toute exagération dans l'étoffe de nos habits, loin de servir la régularité et l'uniformité, finirait par la détruire entièrement. Je sais que vous faites fabriquer une étoffe chez les Trappistes d'Aiguebelle; vous m'en enverrez un échantillon, et me direz le prix de revient d'un habit ainsi confectionné; car il est inutile de payer plus cher ce qu'on peut avoir partout à meilleur marché. Rien n'exige plus de circonspection que tout ce qui regarde l'habit religieux, pour ne tomber ni dans un excès ni dans un autre.

Je suis bien aise que vous ayez ajourné tout travail au noviciat; tel qu'il est, contenant huit cel-

lules et une grande salle, il suffit à nos besoins présents et à mes plans provisoires.

Le jeune X... est en route pour Chalais et vous arrivera probablement avant cette lettre; c'est un excellent jeune homme, pieux, ardent, pénitent, d'un esprit vif, d'une bonne famille de Normandie. Il vous remettra environ *mille francs* pour les frais de son noviciat. Là-dessus le Père procureur prendra tous les frais d'habillement, et, de plus, pour chaque trimestre et d'avance une somme de 150 francs; ce qui fixe à 600 francs par année la pension des novices qui apporteront quelque chose au couvent. Le Père procureur, ayant ainsi prélevé les frais d'habillement et le trimestre courant, mettra en réserve le reste de la somme, afin de la rendre au novice avec tous ses effets dans le cas où il se retirerait. Pareillement, pour les tertiaires vivant en communauté, jusqu'à ce qu'ils aient fait des vœux. Le Père procureur doit tenir une comptabilité particulière en ce qui les concerne, afin de leur rendre au départ ce qui excèderait leurs frais d'habillement et de nourriture, la pension étant réglée pour eux à 600 francs. Mais, une fois leurs vœux faits, leurs revenus sont acquis à la communauté, sauf les conditions testamentaires faites par eux avant l'émission des vœux.

Le père du Frère X... est venu me voir à Nancy pour me parler d'un arrangement en ce qui concerne les droits de famille de son fils. Il veut, dès à présent, partager son bien entre ses enfants, afin

que Frère X... puisse renoncer *légalement* à la succession paternelle, moyennant une rente de 1,200 francs payable dès aujourd'hui, et hypothéquée sur le domaine de ses sœurs. J'ai consenti à cet arrangement, et j'autorise le Frère X... à signer une procuration tendant à ce but, de *renoncer à la part du bien de son père à lui attribuée par donation entre-vifs, moyennant une rente hypothéquée de 1,200 francs, dès aujourd'hui payable*. Vous recevrez le modèle de cette procuration, et la ferez signer au Frère X... dans les formes indiquées, probablement devant notaire. Le Frère X... est apte à cet acte, puisqu'il a canoniquement renoncé à tous ses droits, et qu'il ne s'agit que de *légaliser* cet abandon, en échange d'une rente de 1,200 francs, qu'il est pareillement apte à recevoir pour sa communauté.

Notre affaire avec les forêts va se terminer prochainement, par un arrêt de la cour royale convenu entre les parties intéressées, et contenant une transaction sur le pied que vous savez. Nous éviterons ainsi la lenteur et l'incertitude d'une décision ministérielle. Par suite il est probable que la garderie se bâtera dans la campagne prochaine. Il y aura donc bien du mouvement à Chalais l'été prochain.

C'est le 16 août prochain que je partirai pour la visite de Chalais; M. de Saint-Beaussant s'y rendra en même temps. Nous devons, dans cette réunion, signer un contrat de société qui établira pour trente ans nos affaires temporelles sur une base sûre et légale. Il y aura cinq sociétaires : vous, le Père Bes-



son, le Père Aussant, M. de Saint-Beaussant et moi.

J'ai pris ma décision à l'égard de Champel, auquel j'ai entièrement renoncé. M. votre père est incertain s'il doit vendre ou garder; s'il garde, il vous donnera 4,000 francs pour compléter les 10,000 qu'il vous avait promis, et dont il nous a déjà versé 6,000; s'il vend, il vous donnera 50,000 francs en avancement d'hoirie, déduction faite, je pense, des 6,000 francs déjà versés. Il est convenu *secrètement* entre tous qu'il vous laissera juge de l'alternative; lui désire vendre et régler toutes ses affaires; M<sup>me</sup> Jandel voudrait qu'on ne vendît qu'une portion et qu'on gardât le reste. Mais, m'a dit M. votre père, ce sera vous qui déciderez lors de votre prochain séjour à Nancy, *en évitant tout ce qui pourrait faire croire à M<sup>me</sup> votre mère que vous vous êtes entendu avec lui*. Cela posé, je désire que vous arrangiez tout pour une vente; il est très-important pour nous, vu les dépenses de fondation de Chalais, et des agrandissements projetés et nécessaires, de pouvoir disposer d'une somme de 40,000 à 50,000 francs. Chalais fondé, tout le reste suivra de soi.

Je reçois une lettre du Père Besson, qui m'annonce votre départ pour Tain, et qui m'expose des choses qui exigent une prompte réponse. Je l'autorise à lire celle-ci en votre absence.

Bon courage et tout à vous de cœur en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Préch.

## LXXXII

Paris, 19 novembre 1845.

Mon bien cher Père<sup>1</sup>,

Je n'ai pas reçu la lettre que vous m'avez écrite à votre retour de Tain, soit qu'elle n'eût pas été mise à la poste, soit que la poste elle-même l'eût égarée. Cela m'a tenu quelques jours dans l'inquiétude ; votre lettre du 15 est venue heureusement m'en tirer, quoiqu'en se taisant sur diverses choses que devait contenir la lettre perdue.

J'adhère à l'avis du conseil relativement au Frère<sup>\*\*\*</sup>, puisque, d'une part, vous désirez le conserver, et que, d'une autre part, il accepte l'état d'isolement où il est réduit. Je pense qu'on pourrait lui confier la *réception première des étrangers*, surtout quand l'hospice sera établi ; il les recevrait dans les salles, ferait allumer le feu, porter les rafraîchissements, et ensuite introduirait près de vous et du Père pro-

<sup>1</sup> Le T.-R. P. Jandel.

cureur les hôtes qui le souhaiteraient. Nous verrons ensuite à lui faire prendre l'habit, circonstance qui, dans tous les cas, ne préjugerait en rien la question d'une maison de tertiaires, parmi lesquels il pourrait y en avoir de vêtus et de non vêtus, ou bien qui ne le seraient tous que dans l'intérieur du couvent. J'ai été surpris que vous attendissiez encore M.\*\*\* de Lyon. Je croyais qu'il avait renoncé à son dessein : s'il vient, ce sera une bonne acquisition.

Je consens volontiers que le Frère \*\*\* se borne au petit office de Saint-Dominique.

Je suis bien aise que la commune de Saint-Martin ait fait de nouvelles démarches près de vous. Il est essentiel de nous dégager de ce côté, nos promenades horizontales étant trop courtes et trop peu multipliées. Nous nous créerons ainsi cinq ou six kilomètres de promenades commodes, et nous pourrons faire le tour des rochers de Saint-Martin en allant ou revenant par le Pas-de-l'Ane, ce qui sera une course très-salutaire et agréable, sans être trop fatigante. Il est bon d'ailleurs de nous attacher tous nos voisins en leur faisant du bien. Quoi qu'il arrive, nous aurons toujours assez de prêtres à Chalais pour ce service, et j'ai d'ailleurs l'intention d'y laisser ensemble le noviciat et les études, fallût-il bâtir. C'est un des points que nous traiterons dans ma prochaine visite.

Dites-moi, dans votre prochaine, où en sont les travaux du mur du jardin, du four, de la buande-

rie, et si l'on a pratiqué dans votre quartier les deux cellules supplémentaires projetées. Avant de rien toucher au noviciat futur des étudiants, le Père Ausant m'en soumettra un plan détaillé.

Ci-jointe une lettre de remerciements pour le bon curé de Voreppe.

Le P.<sup>\*\*\*</sup> réussit bien à Nancy; il a prêché avec succès la retraite de rentrée du petit séminaire de Pont-à-Mousson. On a aussi été fort content du P.<sup>\*\*\*</sup> qui a prêché la Toussaint à la cathédrale et quatre sermons pour les morts à Saint-Epvre; M. le curé de Saint-Epvre l'a retenu pour Noël. Le Père Hertsheim a aussi prêché fort bien à Bouxières-aux-Dames, où il a commencé le ministère de la prédication.

Tout à vous de cœur en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---

## LXXXIII

Paris, 11 janvier 1846.

Mon bien cher Père <sup>1</sup>,

Je m'empresse de régulariser l'état du couvent de Chalais. Vous trouverez ci-joint deux pièces, l'une qui vous institue prieur de Chalais, l'autre qui institue vicaire le Père Besson. Vous communiquerez ces deux lettres à la communauté avec le cérémonial accoutumé. Je me confie à vous, mon bien cher Père, pour le gouvernement de Chalais, si important à notre fondation. Vous n'avez, grâce à Dieu, que des éléments de paix et d'amour, et il vous sera facile de les maintenir. Je prie Dieu de répandre ses bénédictions sur vous et sur toute la maison qui vous est confiée.

Tout à vous en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

<sup>1</sup> Le R. P. Aussant. Toutes les lettres qui suivent lui sont adressées.

*P. S.* J'ai reçu votre billet annonçant l'arrivée de ma lettre et le départ du Père Jandel. Cabat est à Paris, et m'a écrit une bonne lettre ; nous nous verrons demain. — Je réglerai plus tard la neuvaine expiatoire dont vous me parlez.

---

LXXXIV

Paris , 19 janvier 1846.

Mon bien cher Père ,

Ce que vous m'avez dit du mécontentement de M<sup>sr</sup> de Grenoble<sup>1</sup>, joint à d'autres considérations, m'a déterminé à ne pas vous laisser seuls à Chalais. Je viens donc de prendre des arrangements pour supprimer les commencements de notre maison de Paris, afin d'habiter Chalais pendant les six mois d'été, à partir des premiers jours de mai.

Le Père \*\*\* part vendredi matin pour Nancy, où sa présence fortifiera cette maison. Je quitterai Paris le 20 février, pour aller passer le carême à Strasbourg, et je serai à vous vers le 1<sup>er</sup> mai.

Vous annoncerez cette nouvelle à la communauté réunie.

Tout est tranquille à Nancy.

Tout à vous en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE ,

Des Fr. Prêch.

<sup>1</sup> A cause du départ du P. Jandel, appelé à Nancy.

*P. S.* J'écris à M<sup>gr</sup> de Grenoble pour lui faire part de ces arrangements, et vous pouvez en parler hautement.

---



LXXXV

Nancy, 22 octobre 1846.

Mon bien cher Père,

Dieu soit loué ! voilà une affaire bien difficile terminée, et terminée mieux que nous n'aurions osé l'espérer. Je suis de plus en plus ravi que M<sup>sr</sup> de Grenoble y soit entré officiellement, et ait tout vu par ses yeux. Il faut maintenant tout préparer pour la sortie du Père <sup>\*\*\*</sup>, c'est-à-dire lui faire des habits ecclésiastiques et lui composer un petit trousseau de linge, en sorte qu'il n'y ait aucun retard lorsque le rescrit arrivera de Rome, et que vous puissiez partir avec lui. J'ai réfléchi que peut-être vaudrait-il mieux que vous l'accompagnassiez jusqu'à Paris : il descendrait avec vous à notre résidence, y changerait d'habit le soir, et quitterait sans être aperçu. A Lyon, il pourra séjourner après votre départ, voir du monde et dire ce qu'il voudra, au lieu que, n'ayant d'argent et ne se trouvant seul qu'à Paris, tous ces inconvénients disparaîtraient. Vous auriez

la peine du voyage ; mais cela est peu de chose , et nous aurions en revanche le bonheur de nous revoir. Vous y réfléchirez de votre côté, et me donnerez votre avis.

Vous avez bien fait d'accepter l'ecclésiastique que vous proposait M<sup>sr</sup> de Grenoble ; nous ne pouvions lui refuser ce service de quelques mois. J'approuve aussi que vous le logiez dans la chambre de M. X..., et si celui-ci revient avant son départ pour Rome, ce que je ne crois pas, il n'y aura pas d'inconvénient à placer l'ecclésiastique dans votre ancienne cellule. Je me persuade de plus en plus que M. X... ne nous restera point, et j'insiste toujours pour que vous rompiez nos liens avec lui à propos de son voyage de Rome. Si donc il reparlait de nous envoyer sa bibliothèque, il ne faudrait pas l'accepter. Vous pourrez très-bien lui dire que, toute réflexion faite, nous avons renoncé à l'idée de recevoir des tertiaires d'une manière permanente, et que, quoique nous ayons été très-satisfaits de sa cohabitation, nous sommes persuadés qu'il vaut mieux, même pour lui, chercher une autre combinaison. Vous êtes bien à l'aise par sa longue absence et par son voyage, et peut-être vous épargnera-t-il lui-même la peine de vous expliquer.

Ne vous contristez pas du mauvais temps ; vous reprendrez les travaux au printemps, vous contentant de faire les petites choses qui seront encore possibles jusqu'à l'hiver. Je pense que les lieux du noviciat des étudiants sont en état.

Le Père Jandel, mon cher ami, vous a écrit au sujet de la question du *feu dans les chambres*.

Il n'a jamais rien trouvé qui l'interdise, sauf des décrets de la congrégation relatifs seulement à l'Italie, et qui n'ont aucune force de loi au delà des Alpes. Examinez cette question avec le Père Besson, et indiquez-nous, si vous rencontrez quelque chose, le lieu où cela se trouve. Il est inutile de s'imposer une obligation qui ne serait pas réelle, et dont l'observation présente des difficultés.

Adieu, mon bien cher Père, je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur. Tout va bien ici comme à Chalais.

J'ai prêché un grand sermon dimanche, qui a produit un bon effet; j'en prêche un second dimanche prochain.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---

## LXXXVI

Paris, 4 novembre 1846.

Mon bien cher Père,

Je vous envoie dans cette lettre mes dernières instructions au sujet du Père \*\*\*, ne pouvant plus douter que le rescrit de sa sécularisation ne soit très-prochain. Il peut remercier Dieu, qui l'a retardé, afin que tout se passât avec plus de maturité et de convenance. Lors donc que vous l'aurez reçu, vous le communiquerez seulement aux Pères du conseil, puis vous direz au Père \*\*\* que je l'ai appelé à Paris conjointement avec vous. Vous partirez ensemble pour Vienne, d'où un omnibus vous conduira à Givors; à Givors, vous prendrez le chemin de fer pour Saint-Étienne; une diligence vous conduira de Saint-Étienne à Paris, ou du moins jusqu'à Orléans, où vous prendrez le chemin de fer. Vous aurez soin, avant de partir, de m'écrire un mot, pour que je sois prévenu, et que je prenne mes mesures. J'ignore si vous avez déjà averti la com-

munauté de la sécularisation du Père \*\*\*... Vous auriez dû me dire positivement ce qui en était, et, en général, vos lettres ne sont pas assez explicatives. Il est bien entendu que le Père \*\*\* emportera tous ses effets et le trousseau que vous lui aurez préparé. Vous verrez s'il ne serait pas mieux de placer ce trousseau dans votre propre malle. Vous ne donnerez aucun argent au Père X, et emporterez seulement celui qui sera nécessaire pour votre voyage et pour le sien. Je vous donnerai une somme pour votre retour.

J'ai été ravi du départ du Frère X... Désormais je n'admettrai plus au noviciat que des jeunes gens sortant du monde et des jeunes prêtres ayant déjà un an ou deux de ministère, pendant lequel on aura pu reconnaître leur piété et leur capacité. Les séminaristes ne sont mus trop souvent que par l'imagination et un vain désir de changement, et leurs directeurs, en leur rendant témoignage, ne considèrent pas assez s'ils conviennent ou non à un Ordre religieux. J'ai consulté M. Tessier au sujet du Frère R...; il m'a affirmé très-positivement que sa maladie d'yeux n'était qu'une affection douloureuse, mais sans danger, et qu'il n'était pas plus exposé à perdre la vue que vous et moi. Cette incommodité ne l'empêchera nullement, même quand elle ne diminuerait pas, de prêcher et de confesser. C'est pourquoi, quand le moment de sa profession sera venu, vous communiquerez au conseil et au chapitre cet avis de M. Tessier, et vous ne mettrez au-

cun obstacle à ce qu'il prononce ses vœux. C'est une affaire réglée en ce qui me concerne.

La permission que j'ai donnée pour extraire des livres de la bibliothèque s'étend à tous les profès.

Je pense que vous profiterez des derniers jours de l'automne pour élever le mur convenu autour du fumier. C'est le seul travail qu'on puisse encore entreprendre, et il nous permettra de commencer la campagne prochaine par l'hospice. On pourrait aussi rectifier le mur qui donne sur le verger, si le temps ne manque pas. J'ai été bien aise d'apprendre que les travaux chez les étudiants étaient terminés, ainsi que le plancher de la future sacristie et le mur de soutènement au-dessous de la cour des cuisines.

J'ai écrit à M. de ... d'entrer au séminaire d'Autun, ainsi que le lui propose M<sup>gr</sup> d'Autun, d'y achever ses études théologiques, et de réserver la question de sa vocation pour après son sacerdoce. Vous auriez ainsi le temps de voir ce que deviendra sa santé.

Avant de mettre en mouvement M. Durand pour l'affaire du supplément de contenance dans nos bois, il serait nécessaire que vous fissiez procéder à une appréciation définitive de cette contenance par M. Charat, dans la partie qui est conservée. Il doit s'y trouver, selon les actes, huit hectares trente-neuf ares deux centiares. On verrait ce qui manque, et on jugerait ainsi de l'importance de la question. Il faudrait faire mesurer le tout, c'est-

à-dire le carré principal avec les lisières, afin d'être plus sûr de son fait. Vous me rendriez compte de cette expertise.

Ne vous découragez pas, mon cher enfant, pour les difficultés que vous rencontrez et que vous rencontrerez dans le gouvernement de notre maison de Chalais. Vous êtes bien heureux, étant si jeunes vous et le Père Besson, de n'en pas rencontrer davantage. Priez sans cesse Dieu et saint Dominique de vous éclairer, Dieu par ses grâces, saint Dominique par son intercession. Prenez comme pénitence les peines qui vous arrivent; offrez-les à Dieu en expiation de vos fautes et de vos faiblesses; donnez l'exemple de la régularité, de l'humilité, de la douceur, de la fraternité. Entretenez volontiers les Pères et les Frères en particulier, et tâchez de gagner leur cœur par la confiance que vous leur montrez. Vous auriez dû obéir pendant bien des années; il est juste que vous compensiez l'âge et les mérites par la vertu. Ouvrez-vous de vos peines au Père Besson, et en lui donnant à lui-même des conseils, recevez les siens dans un esprit de foi et de mépris pour vous-même. Oh! mon bien cher enfant, combien je voudrais être toujours avec vous, vous voir, vous parler, m'humilier devant vous! Je ne vous propose rien que je ne me sente prêt à faire, encore que je le fasse très-mal dans l'occasion. Il nous faut encore douze ans pour que notre œuvre arrive à maturité; Dieu achèvera de la bénir, j'en suis sûr, et les expériences par où nous

passons sont les voies de sa miséricorde bien plus que de sa justice. Aimons-le et servons-le avec confiance.

Je vous enverrai prochainement par le roulage un ballot contenant de la batterie de cuisine, des ornements et du linge d'autel, et peut-être un peu de linge.

Je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur, vous, mon Père, mon frère et mon enfant bien-aimé.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---



## LXXXVII

Paris, 28 décembre 1846.

Mon bien cher Père,

J'ai reçu vos lettres des 20 et 21, et j'ai été peiné d'apprendre que vous aviez pris un catarrhe en route ; j'espère qu'avec des soins vous en serez délivré prochainement. C'est, du reste, en ces occasions que nous avons quelque chose à offrir au bon Dieu. Nous devons alors songer aux religieux qui évangélisent dans les contrées sauvages ou barbares, et sont exposés à tant de maux du corps et de l'âme, sans avoir comme nous un gîte assuré au milieu de leurs frères. Le retour du Frère \*\*\* à la santé m'a comblé d'une grande joie ; je lui écris un mot pour l'engager à une plus grande obéissance en tout ce qui concerne la mortification.

La lettre du Révérend Père M. a été l'objet sérieux de mes réflexions depuis plusieurs jours. Plu-

sieurs fois déjà je m'étais posé la question des ecclésiastiques qui entrent parmi nous en ayant achevé leurs études théologiques ; et je m'étais demandé s'il ne fallait pas exiger d'eux une étude réelle et suivie pendant les trois années qu'ils doivent passer au noviciat des étudiants, selon nos constitutions. Ce qui me détournait de choisir l'affirmative, c'était le petit nombre d'ouvriers apostoliques que nous possédons, et le besoin de répondre plus promptement aux besoins si grands de l'Église de France sous le rapport de la prédication. Toutefois les observations du Révérend Père M., appuyées des vôtres et de celles du Père Maître, ont donné un autre cours à mes pensées. L'important pour nous n'est pas d'aller vite, mais de faire bien. Vingt prédicateurs dominicains réellement distingués sont plus profitables à la religion que cent médiocres et mal formés. Nous ne devons compte à la Providence que des moyens qu'elle met dans nos mains, et en retardant de quelques années le développement de notre Ordre, nous gagnerons en profondeur ce que nous perdrons en surface. J'ai donc résolu que les ecclésiastiques admis parmi nous, même lorsqu'ils seront prêtres et auront achevé leur cours de théologie, seront tenus de suivre nos classes pendant les trois années qu'ils doivent passer au noviciat des étudiants. Seulement on pourra leur permettre de faire quelques prédications isolées dans les lieux circonvoisins, afin d'essayer leurs forces. J'ai de plus résolu de ne

recevoir aucun ecclésiastique qui aurait plus de deux ou trois ans de ministère, et qui ne serait pas par son âge en état de se former à la vie religieuse. Tout ceci vient encore à temps, puisque vous n'avez au noviciat des étudiants que deux jeunes ecclésiastiques dont la profession est très-récente. Le Père R. fera donc trois années de théologie, et le Père S. y sera pareillement assujetti; mais comme je me suis engagé à ce qu'il donne le Carême à Voiron, il remplira cette mission, tout en assistant aux classes jusqu'à l'entrée du Carême, à moins que la préparation de sa station ne s'y oppose absolument. Si même le Père Jandel, qui doit être près de vous, pouvait se passer du Père HERNSEIM à Nancy pendant le Carême, j'enverrais ce dernier à Voiron à la place du Père S. Traitez cette question avec le Père Jandel. Dites-lui aussi que j'ai accepté pour lui à Saint-Sulpice, pour le dimanche qui précèdera le Carême, un sermon de charité en faveur de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul sur cette paroisse.

Vous ne m'avez pas rendu compte dans vos deux lettres de celle que je vous avais dit de lire en chapitre au sujet des récréations. C'est une faute dont je vous réprimande. Toutes les fois qu'un supérieur donne une commission, celui qui en est chargé doit lui en rendre compte, surtout si elle a quelque importance. Vous accuserez cette faute au nouveau Père Maître, qui vous imposera une pénitence à son choix.

Voici, de l'autre côté, une lettre que vous lirez aux Frères en chapitre, après l'avoir communiquée au conseil. Elle est relative aux études des ecclésiastiques. Je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## LXXXVIII

Paris, 28 décembre 1846.

AUX FRÈRES DE CHALAIS

Mes très-chers Frères,

Une question très-grave et qui intéresse au plus haut point l'avenir de notre œuvre s'est présentée. Vous savez que nos constitutions imposent trois années de séjour dans le noviciat des étudiants aux prêtres qui sont admis dans notre Ordre par les vœux solennels. Nos ancêtres et notre saint fondateur ont voulu par là pourvoir au danger qu'une seule année de noviciat simple ne fût pas suffisante pour former à l'esprit de notre Ordre les ecclésiastiques que l'on juge dignes d'y être reçus. Mais la question est de savoir si, pendant ces trois années, ils doivent être assujettis à l'étude positive de la théologie, comme les autres étudiants, ou si l'on peut déjà les employer au ministère apostolique. Il est bien manifeste qu'en les employant au

ministère apostolique, le but des constitutions n'est pas atteint; mais le doute venait de l'état présent où nous nous trouvons, c'est-à-dire du petit nombre d'entre nous qui sont déjà capables d'annoncer la parole de Dieu. N'était-il pas préférable de passer un peu par-dessus les règles, afin de présenter tout de suite au monde quelque résultat plus apparent de nos efforts? Je vous avoue, mes très-chers Frères, que j'ai d'abord penché pour l'affirmative; mais de nouvelles réflexions plus sérieuses m'ont enfin conduit à une tout autre détermination.

Il ne s'agit pas pour nous de pourvoir au delà de nos forces aux besoins de l'Église de France, mais d'y pourvoir dans la mesure des moyens que Dieu nous met dans les mains, et de ne pas perdre par une funeste précipitation tout le secours qu'elle peut attendre de nous. Il est certain qu'il y a peu de prédicateurs capables de répondre en ce moment au zèle des peuples pour entendre la parole de Dieu, et la plupart de ceux qui se vouent à l'apostolat n'atteignent pas ou n'atteignent qu'imparfaitement le but qu'ils se proposent, parce qu'ils se hâtent de se donner au peuple sans une suffisante préparation. Une fois lancés dans l'action, le temps leur manque, et ils finissent en quelques années par tomber épuisés. Si nous suivons la même route, mes très-chers Frères, nous succomberons aux mêmes écueils; nous perdrons l'avenir en voulant trop vite nous emparer du présent. Formons-nous lentement; Dieu bénira notre humilité, et le travail

mûrira notre esprit. Je sais par mon expérience personnelle ce que coûte la formation d'un prédicateur, et je dois dire à la louange des ecclésiastiques qui se présentent à nous, que tous, sans exception, sentent le besoin de recommencer et de fortifier leurs études antérieures. Quand même leur science théologique serait déjà fort avancée, il leur faudrait encore, pour entrer dans notre esprit, connaître saint Thomas; et comment le connaître sans une étude suivie, vraiment digne d'un aussi grand docteur?

J'estime donc, mes Frères, qu'il y a lieu, d'après l'avis unanime de trois anciens, d'établir cette règle, en conformité de nos constitutions, savoir : que tout ecclésiastique, même prêtre, sera pendant trois années, au sortir de son noviciat, assujetti à suivre nos classes dans le noviciat des étudiants. Outre les avantages que j'ai ci-dessus énumérés, cette règle fortifiera nos études par le concours d'hommes d'un certain âge; elle mettra de l'égalité entre tous les frères, et nous fondera tous dans un même esprit théologique, qui est l'esprit de saint Thomas. Seulement on pourra permettre à nos jeunes prêtres encore étudiants de faire quelques prédications isolées dans les lieux circonvoisins, afin d'édifier les populations et d'essayer ce qu'eux-mêmes pourront faire un jour. Ils seront tenus comme les autres à prononcer des discours devant la communauté, et à recevoir sous ce rapport la correction des supérieurs.

Je prie Dieu, mes très-chers Frères, de vous conserver dans la ferveur de votre sainte vocation, et de bénir la nouvelle année où nous entrons, qui est la neuvième de notre fondation.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---



## LXXXIX

Paris, 7 février 1847.

Mon bien cher Père,

Je ne vois aucun inconvénient dans les arrangements que vous avez pris pour le jubilé prochain; ils me semblent bons et utiles sous tous les rapports.

Vous recevrez prochainement par le roulage une caisse contenant un ornement donné à Chalais par M<sup>me</sup> Swetchine, ainsi que quelques livres, tels que les numéros du *Correspondant* de 1845 et ceux de 1846 qui vous manquaient encore. Désormais on adressera à Chalais le *Correspondant*, les *Annales de philosophie chrétienne*, l'*Univers*, la *Gazette de Lyon* et l'*Espérance de Nancy*. Vous ne livrerez pas à la lecture ces deux dernières feuilles, les gardant seulement pour vous. On nous les envoie gratuitement, et nous ne pouvons les refuser; mais il est inutile de les donner à la communauté.

La caisse contient encore les habits que vous aviez apportés avec vous, plus un habit presque tout

neuf. On en a donné un à M. Tessier ; personne autre n'en a demandé, et d'ailleurs je ne trouve pas convenable de vendre cette défroque. Vous userez tous ces restes au couvent ; on peut toujours en tirer parti pour des torchons.

Jusqu'à présent je n'avais rien réglé au sujet des formules dont nos religieux doivent se servir en écrivant aux supérieurs. Pour éviter l'incertitude et avoir un usage commun à cet égard, voici la règle que l'on suivra désormais. Tout religieux écrivant soit au Prieur provincial, soit à un Prieur conventuel, ou à ceux qui en feront réellement l'office, se servira de cette expression : *Mon Très-Révérénd Père*, et terminera sa lettre par cette formule : *Je suis avec respect, mon Très-Révérénd Père, votre très-humble et très-obéissant serviteur et fils en Notre-Seigneur*. Il en sera de même des novices et des étudiants écrivant au Père maître. Vous donnerez connaissance à la communauté de ce règlement en chapitre ; le Père maître le fera pour les novices simples.

Vous m'avez parlé de planter en betteraves le jardin intérieur du couvent. Ne serait-il pas mieux d'y tracer une allée tout autour, de diviser la plate-bande du milieu en compartiments, et d'y mettre des fleurs, ou bien de laisser cette plate-bande en prairie bien soignée ?

Il me répugne de voir ce lieu qui est sous nos fenêtres livré à une culture grossière, et qui y nécessitera la présence de gens de service. Il vau-

drait mieux, ce me semble, le réserver aux novices.

Je quitte Paris le 16 de ce mois; le Père Jandel y arrivera le 12.

Tout à vous de cœur en Notre-Seigneur, mon bien cher et bon Père.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

XC

Paris, 14 février 1847.

Mon Très-Révérend Père,

Vous trouverez ci-joint un billet du trésor de *trois mille francs* destiné aux dépenses de Chalais. Dans quelques jours, le Révérend Père Jandel vous expédiera un autre billet de *quatre mille neuf cents francs*. Celui-ci est destiné au paiement du troisième terme de Chalais, échéant le 25 mars prochain. Vous aurez soin de le faire parvenir à M. Gaymes, notre notaire, pour qu'il effectue ce paiement. La somme de 4,900 francs se décompose ainsi, savoir : 2,722 francs 23 centimes pour un dix-huitième du prix total de 49,000 francs ; puis 2,177 francs 77 centimes pour les intérêts à 5 pour 100 du capital *restant dû* de 43,555 francs 54 centimes.

J'ai reçu votre lettre du 9 février. Rien n'empêche que vous promettiez un de nos Pères pour l'an pro-

chain aux Visitandines de Romans, si vous croyez en avoir un de disponible à cet effet.

Quant à notre réclamation près des forêts, je pense aussi que l'intérêt est trop minime pour s'exposer à un procès, qui coûterait nécessairement plus que nous ne retirerions de la chose en elle-même. C'est pourquoi, dans le cas où l'affaire prendrait cette tournure, il faudrait aviser à un abandon ou à un accommodement.

L'accommodement pourrait se faire sur cette base : nous abandonnerions le terrain à l'administration, laquelle nous permettrait de couper *trois sapins* dans la forêt royale. Ces trois sapins représentent à peu près les 600 francs que valent les soixante-treize ares dont il s'agit. Comme il ne s'agirait pour les forêts ni d'*argent à donner* ni de *terrain à aliéner*, je crois que le conservateur aurait le pouvoir d'accepter cette proposition, sinon tout seul, du moins avec la simple autorisation du ministre ou du directeur général. S'il l'acceptait, on procéderait à une simple plantation de bornes au *point contesté*, et on en dresserait un procès-verbal signé de nous. Si, au contraire, l'arrangement était impossible ou inaccepté, et qu'il y eût un procès véritable à craindre, il faudrait se désister et n'en plus parler. Vous agirez maintenant d'après ces données.

Le Père Jandel est arrivé à Paris en bonne santé; je le quitte demain.

Adieu, mon bien cher et Très-Révérénd Père;

je ne vous traite pas plus cérémonieusement par diminution d'amitié, mais pour introduire des usages qui puissent demeurer entre ceux qui nous succéderont.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## XCI

Liège, 28 mars 1847.

Mon Très-Révérend Père,

J'ai été bien consolé d'apprendre les fruits que vous avez faits à Saint-Joseph-de-Rivière et à Voreppe. Je pense que les prédications du P. S. à Voiron auront été pareillement bénies; mais vous ne m'en avez rien dit. Pour ce qui est de la demande qu'en fait M. le curé de Saint-André, veuillez le remercier, en lui disant que le R. P. S. a besoin de se reposer et de travailler, et que d'ailleurs M. le curé de Saint-Joseph l'avait antérieurement invité sans que j'aie pu consentir à le lui donner. Les travaux du R. P. Jandel à Paris sont couronnés d'un plein succès; le curé et les fidèles sont on ne peut plus contents. Quant à moi, Dieu me comble de ses bontés comme à l'ordinaire. Nous devons donc lui rendre tous de vives actions de grâces et redoubler de ferveur dans l'amour et l'accomplissement de nos règles, ce qui est l'unique moyen de nous maintenir et de nous accroître. Nous serons de bons prédicateurs si nous sommes de bons religieux.

M. l'abbé A. doit vous arriver au commencement de la Semaine-Sainte. Je suis bien aise que le R. P. F. attende jusqu'à mon retour, qui aura lieu au plus tard la veille de l'Ascension, 12 mai prochain. Il serait même possible que j'arrivasse un peu plus tôt; mais cela n'est pas probable.

Vous avez bien fait, d'après l'avis de M. Durand, de laisser aller les choses avec les forêts. Si le conservateur accepte une expertise à l'amiable, il sera peut-être facile de s'entendre, et, dans tous les cas, on pourrait alors lui proposer ce dont je vous ai parlé.

Si vous pensez qu'un troisième mulet soit nécessaire à cause des travaux, vous pouvez l'acheter. J'imagine que vos travaux de menuiserie sont achevés, tels que les deux autels latéraux, les stalles, la double porte de ma cellule et les portes du placard du réfectoire qui est près de ma place, ainsi que la porte qui conduit à l'hospice. J'ai remarqué souvent le mauvais état de ces boiseries. Je ne vous dis rien sur l'ordre des travaux que vous connaissez.

Je verrai si je peux envoyer à Chalais le Frère Victor. Outre la dépense des voyages, il me semble plus convenable de laisser dans chaque maison les Frères convers qui y ont été admis. Ces changements les désorientent et leur mettent de la mobilité dans l'esprit. Dès que quelque chose leur déplaît, ils demandent à passer ailleurs, où il faut qu'ils fassent de nouveaux frais pour s'accommoder avec les autres.



Je n'approuve pas la pensée de remettre à la commune les 1,000 francs promis pour mettre en état le chemin des Étroits. Jusqu'à présent les travaux ne sont pas assez avancés pour croire que la route s'exécute réellement, et si elle ne doit pas s'exécuter tout entière, il est fort inutile de sacrifier un millier de francs. Nous payons temporellement notre dette à la commune en faisant travailler très-suffisamment. Dans tous les cas, rien n'est pressé.

Vous ne m'avez pas dit si vous aviez reçu l'ornement envoyé par M<sup>me</sup> Swetchine.

Je compte les jours avec impatience, et je vois s'approcher avec une joie bien vive le moment de vous revoir, de revoir Chalais et tous nos frères. Mon retour aura lieu par Paris; mais je ne ferai presque que le traverser.

J'ai causé avec le R. P. Jandel du projet de faire venir un Lecteur de Rome. Il s'est montré très-peu favorable à cette pensée, et m'a suggéré qu'il vaudrait mieux envoyer l'un des nôtres étudier deux ou trois ans à Ferrare près du R. P. Pellegrinetti, qui est très-attaché à nous, et qui, ayant été consulté, a répondu qu'il se mettait tout entier à notre disposition. Je me suis rangé à cet avis, et lors de mon retour à Chalais, vous aviserez à faire un choix.

Je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur comme mon enfant bien-aimé.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

## XCII

Liège, 10 avril 1847.

Mon Très-Révérend Père,

J'ai reçu votre lettre du 4 de ce mois, et je me décide à vous envoyer le Frère Victor, qui partira la semaine prochaine, en même temps que le P. Jandel pour Nancy.

Quant au chemin de Voreppe à Chalais, j'en apprécie comme vous les avantages ; mais une ou deux années de plus ou de moins ne font rien à la chose. Il faut savoir attendre et aller lentement dans les choses mêmes que l'on veut exécuter. Plus les travaux seront avancés du côté de Voreppe, plus il sera aisé d'obtenir leur achèvement du côté de Chalais.

Quant à présent, restons tranquilles.

Le retard de la saison me persuade de ne pas entreprendre cette année la bibliothèque, ni la cellule latérale à l'église, ni même la rectification du mur attenant à l'écurie. Laissons tout cela pour la

campagne de 1848, et bornons-nous aux travaux de l'hospice qui sont tout préparés.

Au sujet de cet hospice, je vous dirai que j'aimerais mieux avoir là dix bonnes chambres, cinq à chaque étage, que les quatorze projetées, qui m'ont toujours paru bien étroites. Dix personnes dans un aussi petit espace, c'est déjà beaucoup. Je suis d'ailleurs porté à cette rectification par la résolution où je serais d'élever d'un étage le *noviciat des étudiants*, de manière à ce qu'il pût contenir une vingtaine à peu près de personnes, ce qui laisserait à notre disposition pour les divers besoins le rez-de-chaussée actuellement occupé par les étrangers. Je n'entends point par là porter le nombre des Pères au delà de trente-deux, nombre extrême de Chalais, et bien suffisant, seulement prendre de la marge pour le logement des divers quartiers. Nous aurions alors *neuf* cellules au noviciat simple, *dix-huit* au noviciat des étudiants, *cinq* au quartier des Pères; en tout, juste *trente-deux*. Il resterait pour les convers et quelques étrangers les *sept* cellules du rez-de-chaussée nord et nord-est, et les *deux* cellules à côté de la lingerie; en tout, *neuf*; puis enfin les *dix* cellules de l'hospice; en tout, *vingt et une*. La totalité de la maison comprendrait ainsi cinquante-trois cellules habitables et tous les lieux réguliers, ce qui suffit. Je désire donc que vous borniez l'hospice à dix cellules, cinq à chaque étage, de manière qu'il ne serait pas besoin de pratiquer tant d'ouvertures dans un aussi étroit espace. Chaque cellule

prendrait jour sur la terrasse, ce qui ferait une fenêtre au-dessus de la porte d'entrée et deux de chaque côté. Nous réserverions pour ailleurs les quatre fenêtres économisées.

L'élévation du noviciat des étudiants ne serait pas une très-grosse dépense, puisque nous n'aurions ni fondement ni toiture à poser, et que les gros murs de cette partie sont excellents. Sans cette combinaison, nous n'aurons jamais un noviciat des étudiants bien organisé.

Mes projets de retour à Chalais sont changés par une circonstance imprévue. Le général Drouot vient de mourir à Nancy, Monseigneur m'a fait demander de prononcer son oraison funèbre à la fin de mai. Je ne pouvais le refuser, et c'est d'ailleurs une admirable occasion d'affermir notre maison de Nancy, outre l'avantage de rendre hommage à un homme aussi éminent sous tous les rapports que le général Drouot.

Je ne reviendrai donc à Chalais qu'au commencement de juin ; mais je ne le quitterai en revanche qu'à la fin d'octobre pour me rendre à Paris. Ce seront toujours cinq mois passés avec vous. Je quitterai la Belgique le 28 avril, et irai préparer l'oraison funèbre à *Vineuil, près Chantilly*.

Je regrette beaucoup, mon cher Père et mon cher enfant, ce retard inattendu ; mais je suis obligé d'obéir à la volonté de Dieu dans les occasions où elle est si manifeste. Vous savez tout mon bonheur

d'être avec vous, et que je fais un grand sacrifice en le retardant.

Le P. Besson réussit admirablement dans les missions de campagne, et je vois avec joie que nous aurons en lui un excellent ouvrier apostolique.

Vous veillerez avec soin sur le Frère Victor pour qu'il n'abuse pas de son zèle et qu'il soit très-obéissant.

Je suis bien cordialement, mon Très-Révérend et très-cher Père, tout à vous en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

### XCIH

Liège, 13 avril 1847.

Mon Très-Révérend Père,

Les Pères de Nancy ont perdu récemment un de leurs trois frères convers qui s'est retiré, et il est impossible que le Frère Victor se rende à Chalais, comme je lui en avais donné l'ordre, d'autant plus que le R. P. HERNSEIM est on ne peut plus gravement malade et presque sans ressources. Ne cessez de prier pour lui. Son état m'afflige au dernier point. Quelle perte, si Dieu le rappelle à lui ! Un homme si bon, un religieux si parfait, et qui annonçait tant d'heureuses dispositions pour le ministère apostolique ! C'est une grande épreuve. Il semble que, chaque année, Dieu veuille nous affliger par quelque endroit sensible, en même temps qu'il nous comble de ses bénédictions.

Ne cessez de vous confier à lui néanmoins et

d'adorer sa sainte volonté. Il sait ce qui nous convient.

Adieu, mon bien cher Père, je vous embrasse tendrement et tristement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---

## XCIV

Vineuil, près Chantilly, 1<sup>er</sup> mai 1847.

Mon Très-Révérend Père,

Je suis arrivé ici le 28 au soir. J'en repartirai le 18 mai pour Nancy. C'est le 25 que j'y prononcerai l'oraison funèbre du général Drouot. Le 7 juin, je bénirai à Bligny-sous-Beaune le mariage de la fille aînée de M. Foisset, et je vous arriverai à Chalais du 10 au 12.

M. le curé de Voiron m'écrit pour me témoigner sa satisfaction de la station du R. P. S., et il me le demande pour une prise d'habit qui doit avoir lieu dans sa communauté pour la première quinzaine de mai. Je lui réponds que cela dépend de l'état du P. S., et de s'adresser à vous. Agissez à cet égard librement, comme vous le jugerez à propos, et en consultant aussi les forces du P. S.

J'espère que vous voilà en pleins travaux pour notre hospice, et que je les trouverai déjà avancés dans six semaines. Combien je me réjouis de vous



revoir ! Je vous presse déjà tous sur mon cœur comme si je vous tenais. Oh ! que Dieu est bon et que je vous aime ! Adieu, mon cher Père et mon cher enfant ; donnez-moi de vos nouvelles et de tout Chalais.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## X C V

Vineuil, près Chantilly, 16 mai 1847.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

J'avais appris avec une profonde affliction le danger subit où vous vous êtes trouvé, et j'ai passé plusieurs jours dans une anxiété cruelle à votre sujet. Enfin une lettre du Père X... est venue me tirer de peine en m'annonçant votre convalescence; j'en ai rendu grâce à Dieu du fond de mon cœur. Ce doit être une occasion pour vous, mon cher enfant, de devenir encore meilleur, plus humble, plus obéissant, plus pénitent, et aussi de veiller avec soin sur les excès qui pourraient compromettre votre santé. Je crains, par exemple, qu'en allant et venant de Chalais à Voreppe et de Voreppe à Chalais, vous ne vous exposiez quelquefois, surtout pendant l'été, à des transpirations dangereuses. L'air de Chalais est vif, et un refroidissement subit peut avoir des suites terribles. Quand vous revenez, il vous faut donc changer immédiatement de chemise

et vous bien essuyer. Dieu n'est pas tenu de faire des miracles pour ses serviteurs.

Je vois avec plaisir que les travaux de l'hospice commencent, et qu'aussi le beau temps vous est enfin venu. L'hiver a été pénible et long partout. Votre grande affaire matérielle, cette année, est la disposition intégrale de l'hospice.

Je serai à Nancy le 20 au soir, et je compte toujours être à Chalais du 10 au 12 juin suivant.

Adieu, mon bien cher enfant; bénissez Dieu de ce qu'il vous a conservé, et aimons-le de plus en plus. Je vous embrasse tendrement dans les entrailles de son infinie bonté. Remerciez de ma part le Père X. de ses lettres, et assurez-le de mon affection.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## XCVI

Nancy, 29 mai 1847.

Mon très-cher et Très-Révérénd Père,

Voici huit à dix jours que je suis près de nos excellents Frères de Nancy, bien heureux de me retrouver enfin avec eux et sous les observances de notre cher Ordre. Le Révérend Père H. est en pleine convalescence, et déjà en meilleure santé qu'avant sa maladie; tout nous fait espérer que cette crise aura eu une heureuse influence sur son organisation un peu malade. Le Révérend Père Hensheim, depuis le 10 mai, n'a plus eu d'atteinte sérieuse; la tête se dégage peu à peu. C'est là qu'est le siège du mal. Le cerveau a contracté une irritabilité extrême, qui avait enfin produit une sorte de congestion; il en est quitte maintenant; mais il n'est pas probable qu'il puisse se livrer jamais à un travail très-sérieux, surtout à la prédication. Nous sommes toujours bien heureux de le conserver.

Une caisse contenant le saint Augustin, le Ro-

saire de notre Ordre et quelques autres livres, est toute préparée et clouée; elle partira très-prochainement pour Chalais, où elle me précèdera très-probablement; car, mon bien cher Père, au lieu de vous arriver le 12 juin, je ne puis plus vous le promettre que pour le 23. Le mariage de la fille aînée de M. Foisset a été retardé jusqu'au 21 par des circonstances imprévues. Le même jour j'irai coucher à Châlons; j'arriverai le 22 à Lyon, dans l'après-midi, et le 23 j'aurai le bonheur de vous embrasser avec tous nos Frères. Prenez un peu de patience jusque-là. Je ne vous quitterai point d'ailleurs avant la fin d'octobre ou le commencement de novembre.

Tout va bien ici. Les travaux pour les parloirs, réfectoire, hospice, cuisine, buanderie, chambres d'étrangers, avancent avec rapidité. Dès la fin de l'automne, la maison aura atteint sa complète organisation matérielle. Nous n'en sommes pas encore là à Chalais. Cependant avec l'hospice il y aura un grand pas de fait. L'an prochain, nous aurons le second étage des étudiants et quelques accessoires.

Je vous ai envoyé un exemplaire de *l'Éloge du général Drouot*, ainsi qu'à M. le curé et à MM. Rome et Durand.

Adieu, mon bien cher Père; je ne vous parle plus de votre santé, étant sûr qu'elle est au mieux maintenant par la grâce de Dieu. Dans votre réponse, qui doit me parvenir avant le 15 juin, jour de mon départ de Nancy, ayez soin de me parler

de votre situation financière, afin que je sache ce que je dois vous apporter d'argent.

Je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Nos Pères vous disent mille choses.

---

## XCVII

Nancy, 13 juin 1847.

Mon Très-Révérend et très-cher Père,

J'ai eu un grand bonheur à revoir votre écriture et à apprendre de vous-même le complet rétablissement de votre santé. Dieu en soit béni ! La convalescence de notre cher Père HERNSHEIM est longue et laborieuse ; mais enfin elle se soutient et nous fait espérer que Dieu nous le conservera. J'ai résolu de l'envoyer à Chalais dès qu'il pourra supporter le voyage ; nous pensons que ce sera dans le courant du mois d'août, lorsque M. de Saint-Beaussant viendra nous voir. Il l'amènerait avec lui.

A la place du P. HERNSHEIM, je compte assigner à Nancy un ou deux de nos Pères de Chalais. Nous en parlerons à fond lors de ma prochaine arrivée. En attendant, gardez le silence à ce sujet, et préparez pour l'ordination de juillet, à Grenoble, le Frère Bourard et ceux des Frères que vous jugerez en état d'avancer dans les ordres sacrés.

Je quitte Nancy le 15 au soir. Après avoir passé à Dijon, chez mon frère, le 17 et le 18, et à Bligny, près Beaune, la journée du 20, je coucherai à Lyon le 22, et le lendemain j'arriverai à Voreppe, comme de coutume, entre deux et trois heures de l'après-midi.

Je pense que vous aurez eu un peu de pluie. Nous en avons à Nancy depuis quelques jours. Les campagnes sont admirables jusqu'à présent et présagent une heureuse récolte.

Je vous embrasse bien tendrement, mon cher Père, et suis impatient de me retrouver au milieu de tous vos enfants.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---



## XCVIII

Bologne, 22 septembre 1847.

Mon Très-Révérend et bien-aimé Père,

Je suis arrivé hier au soir, à sept heures, au tombeau de notre saint patriarche, et j'y ai célébré la messe ce matin, à huit heures, ainsi que j'en étais convenu d'avance avec le P. HERNSHEIM, pour qui je l'ai spécialement offerte. Plaise à Dieu et à saint Dominique de nous le rendre ! J'ai bien prié pour lui, pour nous tous, pour le succès de mon voyage, pour l'achèvement de notre restauration en France, et j'ai eu bien vivement à la pensée notre cher couvent de Chalais, qui m'a paru bien petit en comparaison du couvent et de l'église de Saint-Dominique de Bologne. L'église est toute restaurée et m'a produit un grand effet. Je pensais, en la voyant, à notre pauvre petit Chalais, et cependant, à part le tombeau de notre saint patriarche, je ne donnerais certainement pas l'un pour l'autre, si cela dépendait de moi. Je me suis rappelé que saint Domi-

nique aimait les petites maisons, et j'ai imaginé que du haut du ciel il voyait avec plaisir notre pauvreté et notre simplicité. Qu'il en soit ainsi ! qu'il en soit ainsi, non pas aujourd'hui seulement, mais toujours !

Mon voyage a été très-heureux. Parti le 15 au matin, je suis arrivé le 16 vers les six heures du soir à Turin, où nos Pères nous ont accueillis on ne peut mieux. Il m'a fallu attendre deux jours pour trouver place dans la diligence qui devait me conduire à Plaisance, et de là à Bologne ; mais à Bologne j'ai trouvé immédiatement une place dans le courrier pontifical qui part ce soir, à cinq heures, et qui me rendra à Rome le samedi 25, au commencement du jour. J'aurai donc mis dix jours francs pour arriver.

Je n'ai encore rien à vous dire, mon bien cher Père, de l'objet principal de mon voyage. J'ai rencontré partout un grand amour pour Pie IX et de grandes espérances dans l'avenir. Dès que j'aurai pris pied à Rome, je m'empresserai de vous écrire. Je pense que le P. Jandel aura fait savoir au P. H. de me transmettre l'adresse de la personne qu'il connaît à Marseille, et qui doit m'être utile pour la translation du corps de notre cher Père Réquédât.

Adieu, mon bien cher Père, je n'ai pas besoin de vous dire combien je vous aime, vous et tous nos chers enfants. J'aspire déjà au moment de nous revoir sur notre sainte montagne. J'espère que les travaux seront bien avancés, que je trouverai le réfec-

toire pavé, la chambre provinciale planchéiée, le pavé d'une partie de l'église remis à neuf, les murs extérieurs en état, et l'hospice en bon train d'être fini. Que Dieu soit avec vous, et vous conserve dans tous les sentiments religieux qui nous unissent les uns aux autres. Je vous embrasse tendrement dans le Seigneur et me recommande à vos prières. Bien des choses au Père X. en particulier.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## XCIX

Rome, 25 septembre 1847.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Je suis arrivé ce matin à quatre heures moins un quart, et suis entré avec une grande joie dans Rome, quoique un peu fatigué d'avoir passé trois nuits et deux jours consécutifs en voiture. L'accueil de nos Pères a été on ne peut plus cordial et consolant pour nous tous; on voit qu'ils nous aiment et qu'ils ont grande espérance dans notre petite restauration française de Saint-Dominique.

Dieu en soit loué et béni!

J'ai reçu au moment même de mon arrivée votre lettre du 17. Il ne me paraît pas douteux que le P. A... doive visiter sa mère dans la triste situation où elle se trouve, et tenter ce moyen de la guérir. Il faudra s'adresser à la Congrégation des Évêques et Réguliers pour obtenir que les cinq mois de son noviciat lui soient comptés, et il ne paraît pas, au

dire de nos Pères de Rome, que la chose soit difficile; mais on ne peut en être assuré pleinement d'avance. Cependant demain matin, avant de jeter ma lettre à la poste, j'irai voir le cardinal Orioli, préfet de la Congrégation des Évêques et Réguliers, et s'il me dit quelque chose de tout à fait positif, je l'ajouterai en *post-scriptum*. Le P. A... peut, je crois, sans imprudence, aller voir sa mère; mais le moins de temps qu'il y restera sera le meilleur. Si son entrée en religion avait été la cause de la maladie, ce que vous ne me dites pas, et que son retour la fit disparaître, alors le cas deviendrait bien embarrassant. Le P. A... doit s'assurer aussi qu'il n'y a rien de fictif ou d'exagéré dans tout cela; car il serait possible qu'on cherchât seulement à le retirer de la vie religieuse. Comme je n'ai aucun renseignement, je ne puis rien lui dire là-dessus. Il est assez prudent pour bien juger de l'état des choses.

Il est probable que je ne resterai pas à Rome plus de quinze jours, et qu'ainsi j'en repartirai le 11 octobre, ce qui me ramènerait près de vous du 20 au 21.

Tout mon cœur m'y rappelle déjà.

Je vous écrirai plus au long d'ici à quelques jours. Pour le moment, je me borne à vous embrasser bien tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Le 27. — Je sors de chez le cardinal. La permission sera accordée dans quelques jours. Mais le P. A..., pour partir, doit attendre que je la reçoive et la notifie. C'est l'affaire de peu.

---

C

La Quercia, 11 octobre 1847.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Je vous écris de la Quercia, où je suis arrivé hier matin, après quatorze jours seulement de demeure à Rome, mais qui ont été bien suffisants pour les affaires que j'avais à traiter. J'ai vainement attendu le Maître général, qui était absent et malade; il annonçait son arrivée de jour en jour, puis il a fini par écrire au R. P. Gianmartini, son Vicaire général à Rome, de me donner tous les pouvoirs que je souhaiterais. Celui-ci m'a donc délivré une patente de *Vicaire général du Maître général pour toute la France*; en sorte que j'y puisse faire tout ce que le Maître général y ferait lui-même, selon nos constitutions, comme d'y établir des couvents, d'y instituer des prieurs, d'y donner les dispenses réservées au Maître général, et ainsi du reste. Ce pouvoir

étant beaucoup plus étendu que celui du Provincial, je pense qu'il vaut mieux que les Frères me désignent désormais sous le titre qui m'est donné plutôt que sous celui de Provincial, qui n'est pas exact.

Une fois muni de cette pièce, et, après avoir été admis à l'audience du Saint-Père, j'ai quitté Rome. Le Saint-Père m'a donné de sa propre main une indulgence pour nos deux couvents de Chalais et de Nancy, ainsi que sa bénédiction pour nous tous. Je ne vous dirai rien de lui ni de tout ce qui se passe à Rome, la matière étant trop importante pour être contenue dans une lettre. Je me bornerai aux choses les plus essentielles qui nous regardent spécialement.

Le cardinal Orioli n'a pu me remettre avant mon départ la dispense pour le R. P. A.; mais il m'a affirmé qu'elle serait donnée. Le P. A. peut donc, pour un mois seulement, l'aller et le retour compris, se rendre chez sa mère, sans que son noviciat soit interrompu.

Le R. P. Gianmartini m'a donné la dispense pour le Frère<sup>\*\*\*</sup>, et vous pouvez le vêtir, si déjà il est rentré à Chalais.

J'apporte deux cents médailles nouvellement frappées, qui représentent d'un côté sainte Catherine de Sienne, et de l'autre le Rosaire donné à saint Dominique. Ces médailles sont d'un bon goût, assez bien exécutées, et il faudra les distribuer avec ménagement. Le Saint-Père les a bénies. Elles ne peuvent



être vendues sans perdre l'indulgence, et d'ailleurs il ne convient pas de trafiquer de ces divers objets. J'en garderai cinquante pour moi, cinquante pour Nancy, et vous laisserai le reste.

Quant au but principal de mon voyage, tout ce que j'ai vu, et que je ne puis vous rapporter dans une lettre, ne m'a laissé aucun doute sur le péril où nous mettrait l'introduction d'un étranger parmi nous. Le P. Lamarche, que j'ai consulté, me l'a déconseillé très-vivement. Notre bonheur est de n'avoir aucun élément hétérogène, et nous devons le conserver à tout prix ; il vaut mieux tout souffrir que de perdre cet incomparable avantage. La réforme de la Quercia pouvait seule nous offrir quelques chances à cet égard ; mais elle est réduite à sept prêtres, dont le seul P. Pessegrinetti est capable d'un enseignement fort et élevé ; tous les autres sont des novices ou de jeunes étudiants. D'ailleurs, j'ai maintenant la faculté de créer des Lecteurs, autant qu'il sera nécessaire, sans recourir à Rome, et le Prieur Provincial l'a toujours de plein droit, comme c'est marqué dans les Constitutions, au chapitre *De studentibus*. Vous ne communiquerez ceci qu'au R. P. D. Je me réserve de le faire moi-même à la communauté, et de lui exposer les raisons du parti auquel je me suis définitivement et pour toujours arrêté. *Dominus providebit*. Si votre esprit a quelque peine à faire ce sacrifice, demandez-en à Dieu la grâce, et attendez mon retour. Je vous conjure, mon Père bien-aimé, d'assouplir de

plus en plus votre esprit, et de devenir plus que jamais un enfant de la sainte obéissance.

Je pars demain soir pour Florence. Je serai avec vous du 20 au 25, mon cœur y est toujours tout entier. Mille tendresses de ma part à tous les Frères, au P. D. en particulier, et pour vous, mon bien cher et bien bon Père, je vous embrasse comme je vous aime, dans les entrailles de Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Vous mettrez dans ma chambre l'*Univers* et le *Correspondant* depuis mon départ.

CI

Toulon, 9 novembre 1847.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Vous avez fort bien fait de répondre à M. de... que nous ne pouvions recevoir son père. Outre la chance de ne pas conserver le fils, nous aurions encore celle de garder le père sur nos bras. Nous devons prendre pour règle de ne recevoir aucun pensionnaire.

Je vais adresser immédiatement une pétition au ministre des finances, au sujet du bois de construction dont nous avons besoin, et j'espère que l'autorisation nous viendra en temps utile.

Une lettre du Père Jandel m'annonce que le P. Hensheim touche à sa fin, et qu'il est dans de grands sentiments d'une douce résignation à la volonté de Dieu.

Dans vos prochaines lettres, vous me tiendrez au courant avec détail des travaux qui s'exécutent à

Chalais, afin que je puisse m'en rendre un compte exact.

Dès que nos Pères de Nancy seront arrivés et casés, ayez soin de m'en donner avis, comme aussi de l'arrivée du jeune X..., qui devait être prochainement de retour.

Mon voyage a été très-heureux. On m'a fort bien accueilli à Toulon, et le résultat de ma première conférence me fait espérer que cette station ne sera pas sans fruit.

Mes amitiés au bon Père D... Je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

CII

Toulon, 19 novembre 1847.

Mon Très-Révérénd et bien cher Père,

Je reçois votre lettre du 16. J'apprends avec plaisir le bon effet que produit la nouvelle allée de Bellevue. Vous n'oublierez pas les quelques arbres qui doivent être plantés pour achever celle qui conduit aux Étroits le long de la prairie, ni d'en arracher quelques autres près du berceau, qui est à l'entrée du chemin du Pas-de-l'Ane.

La bonne arrivée de nos Pères de Nancy m'a été une consolation, surtout les bonnes dispositions du R. P. P...; mais vous n'avez pas songé à me dire si le R. P. X. se montrait satisfait de son changement, et si vous l'aviez établi comme Procureur. Vous réparerez ces deux inadvertances dans votre prochaine lettre. En général, lorsque vous m'écrivez, vous ne réfléchissez pas assez aux choses qui peuvent m'intéresser, et que j'ai besoin de savoir. Vous vous bornez à la chose principale qui vous

met la plume à la main, et ne vous occupez pas du reste. Ainsi encore, vous ne m'avez pas dit si les portes de la boulangerie et de la menuiserie étaient achevées, et produisaient un bon effet. Songez que je vis de cœur au milieu de vous, et que les moindres choses me sont précieuses. J'ai envoyé à M. le préfet de l'Isère ma pétition pour le ministre des finances.

Une lettre de Cartier, du 14 novembre, m'annonce la vente effectuée de nos rentes sur l'État, et qu'il en touchera le prix dès le 16. Vous recevrez donc bientôt les 3,000 francs.

M. Léon de \*\*\* est arrivé ici avec son père pour terminer les affaires qui les concernent tous deux. Le père a aujourd'hui 600 francs de rente assurés pour le reste de sa vie. Je lui ai offert de le recevoir à Nancy, comme portier du couvent, en qualité de Tertiaire. Cette position religieuse, isolée et tranquille, qui permet à son fils de suivre en paix sa vocation, lui a souri pleinement et il l'a acceptée. Seulement, de peur des gens qui l'ont connu dans le monde, nous cacherons son nom, et ce secret sera gardé même par rapport à nos religieux. Je vous l'impose ici, *sub præcepto formali*, sauf le P.\*\*\* à qui vous le communiquerez *sub eodem præcepto*. Le jeune \*\*\* partira dans quelques jours pour Chalais, où vous l'admettrez au noviciat; je renouvelle en tant que de besoin la dispense relative à l'habit qu'il a porté dans un autre Ordre. Sa santé m'a paru très-améliorée.

Il faut avoir patience par rapport au Frère A... Si dans quelques mois il n'a rien gagné, il sera facile de l'éloigner. Il nous restera encore six novices de 1847.

N'oubliez pas les réparations que vous devez faire à ma chambre.

Accusez aussi réception du tableau à M. Du Boys. Ma station de Toulon va bien. Priez pour moi qui vous aime et vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

### CIII

Toulon, 4 décembre 1847.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Je reçois votre lettre du 29, et j'écris au R. P. Jandel d'attendre mon retour à Chalais après sa station. Je quitterai Toulon le 5 janvier, et serai près de vous le 8 ou le 9, au plus tard.

MM. de \*\*\* sont encore ici.

Vous avez oublié, dans vos deux dernières lettres, de me faire part de la profession du R. P. Gérardot, en telle sorte que je ne la connais que par conjecture. C'est une négligence et une légèreté dont je vous réprimande, et pour laquelle vous irez demander une pénitence au R. P. Maître. Quand vous demandez une pénitence, vous ou tout autre Frère, vous devez vous mettre à genoux devant celui à qui vous la demandez, et lui exposer pourquoi, si c'est volontairement ou par ordre, et pour quelle cause, à moins que la cause ne doive rester secrète. Il est bon d'accoutumer vos religieux à



aller ainsi demander des pénitences particulières ; cet usage les maintiendra dans des sentiments d'humilité, de simplicité et de paternité. Pour moi, je suis toujours bien aise et heureux quand mon confesseur m'ordonne d'en aller demander, et je voudrais pouvoir me mettre ainsi aux pieds du dernier de nos domestiques. J'embrasse humblement les vôtres, en vous disant cela, mon bien bon Père ; car je ne vous corrige jamais sans convoiter le bonheur d'être corrigé par vous. Je vous aime toujours bien tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

CIV

Paris, 11 mars 1848.

Mon Très-Révérénd et bien cher Père,

... Avertissez-moi un peu d'avance, lorsque vous aurez besoin d'argent; soyez économe et ne faites que les travaux convenus dans une de mes dernières lettres. Il ne faut pas interrompre les travaux, ni en trop faire.

J'ai reçu encore quelques demandes pour entrer au noviciat, et je vous enverrai plusieurs novices dans le courant de l'été. Partez de cette idée, que notre Ordre est plus assuré que jamais, et qu'il y a seulement besoin de patienter un peu, jusqu'à ce que la république soit assise sur une Constitution déterminée par l'Assemblée nationale. Nos religieux doivent être sans crainte; ils seraient bien peu dignes de leur vocation, si les vicissitudes humaines les ébranlaient. Qu'ils se rappellent ces paroles du Sauveur à l'origine de l'Église : *Audituri estis praelia et opinionones praeliorum; nolite ab his*

*terreri*. Rien n'annonce la guerre au dedans et au dehors ; mais lors même que de grandes commotions devraient avoir lieu, nul plus que le Religieux ne doit se montrer fort contre ces ébranlements du monde. Une foule de saints ont vécu dans des circonstances terribles, et on a remarqué à la fois leur énergie, leur confiance et leur tranquillité.

J'espère qu'il en sera de même de tous nos chers enfants. Je regrette de n'être pas au milieu d'eux pour les conforter moi-même ; mais vous savez, et ils savent les devoirs qui me retiennent ici.

Le prospectus de l'*Ère nouvelle* est bien accueilli. Nous l'avons envoyé à tous les ecclésiastiques de France et à une foule d'autres personnes.

Adieu, mon bien cher Père, je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur, vous et tous les nôtres.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

CV

Paris, 17 mars 1848.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

... Paris est tranquille. L'opinion s'est montrée très-haut à propos de quelques actes qui avaient effrayé ; on espère que les choses marcheront bien.

On me porte comme candidat à l'Assemblée nationale, tant à Paris que dans plusieurs départements. Il est impossible que je refuse cette mission, dans le cas où elle me serait conférée. Ce sera une grande charge ; mais tout le monde se doit au pays dans de si graves circonstances. Veuillez me recommander aux prières de la communauté, avec laquelle je ne cesse pas d'être tout entier par le cœur. Donnez-moi de vos nouvelles. Comment vont les Frères ? Quels temps avez-vous ? Tout va bien à Nancy. L'échauffourée de Lyon contre les Ordres religieux n'aura probablement aucune suite. Dans tous les cas, ces proscriptions seraient très-passa-

gères ; il ne faudrait que courber la tête un instant.

Mille choses à tous nos Frères. Je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

CVI

Paris, 20 avril 1848.

Mon bien cher et Très-Révérénd Père,

Voici le Frère \*\*\* que je vous renvoie à cause de sa mauvaise santé; vous en tirerez le parti que vous pourrez, en ayant soin de ne pas le mettre à la tête des autres, à cause de son caractère un peu dominant. Je me suis arrangé ici pour manger chez M.\*\*\*, mon voisin et ami, et n'avoir plus qu'un serviteur pour la propreté des chambres et le service de réception.

Notre ancien Frère \*\*\* est arrivé ce matin. Il comptait que j'allais le recevoir; mais je lui ai signifié qu'il n'appartenait plus à la famille, et qu'il cherchât à se tirer d'affaire comme il le pourrait. Je suis décidé à ne jamais recevoir un apostat. Dans les temps actuels, c'est une rigueur absolument nécessaire.

*L'Ère nouvelle* a un grand succès d'abonnements;

nous ne sommes qu'au sixième numéro, et elle a déjà deux mille abonnés.

Je ne sais si ma candidature à l'Assemblée nationale réussira quelque part; dans tous les cas, je ne quitterais pas mon habit pour me rendre à l'Assemblée, quoi qu'il arrive. Vous avez eu tort de penser que je le ferais.

Adieu, mon bien cher Père, je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur. Que Dieu soit avec vous!

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## CVII

Paris, 3 mai 1848.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Me voici député de Marseille, où je ne me savais pas même porté. J'ai échoué à Paris, à Laval, à Saint-Brieuc, à Grenoble et à Toulon, où je n'avais voulu faire d'ailleurs aucune démarche. J'en suis d'autant plus sûr que mon élection a été la volonté de Dieu.

De l'avis de M<sup>sr</sup> l'archevêque et de personnes très-graves, je prendrai la soutanelle ou habit français, seulement pour aller à l'Assemblée, afin d'éviter une discussion qui pourrait être funeste aux Ordres religieux. Les Trappistes, même l'Abbé général, quand ils sortent de leur couvent, s'habillent ainsi.

Vous ferez part aux Frères de cette détermination, et vous leur en expliquerez les motifs. J'espère que l'Assemblée nationale aura terminé son œuvre dans quelques mois, et alors Dieu me permettra



sans doute de vous revoir tous et de vous presser sur mon cœur. En attendant, priez tous pour moi; j'ai un grand fardeau sur les épaules.

*L'Ere nouvelle* a aujourd'hui deux mille quatre cents abonnés.

Adieu, mon bien cher Père, je vous aime et vous embrasse tous bien tendrement en Notre-Seigneur.

**FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,**

Des Fr. Prêch.

CVIII

Paris, 3 mai 1848.

Mon Très-Révérénd et bien cher Père,

Je vous ai écrit ce matin, et j'ai oublié de vous dire de m'envoyer *immédiatement mon acte de naissance* contenu dans mon grand portefeuille. Il m'est nécessaire pour la vérification des élections. Je crains bien que vous ne soyez obligé de forcer encore la serrure du portefeuille ; car je ne vous ai pas laissé la clef par inadvertance.

Tout à vous en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## CIX

Dijon, 29 novembre 1848.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

L'affaire de Flavigny est conclue. Aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, vous préparerez tout pour la translation du noviciat, qui aura lieu en la manière suivante :

Le R. P. D. partira le premier avec les Frères F., de \*\*\* et Bourgnon de Layre; il partira le matin, par la diligence de Grenoble à Lyon. Lui seul sera en habit religieux; les autres Frères quitteront le leur et prendront des habits laïques, en vertu de la dispense que je leur accorde. Ils s'arrêteront à Lyon, à l'hôtel des *Courriers*, où descend la diligence, et ils y passeront la nuit. Le lendemain matin, ils partiront pour Châlons sur le bateau à vapeur de six ou de sept heures. Ils auront soin, dans l'intérieur du bateau, de prendre des places pour la diligence de Dijon, qui part de Châlons à six heures précises du soir, et, afin

d'être prêts à partir, ils dîneront dans le bateau à vapeur. Le lendemain matin, ils arriveront à Dijon entre trois et quatre heures, et descendront à l'hôtel du *Chapeau-Rouge*, qui est tout proche de l'évêché et du bureau des voitures. J'irai les prendre là dans la matinée.

Le lendemain du départ du P. D., le R. P. N. partira avec les Frères Perdrieu et D. Lui seul conservera l'habit religieux. Ils suivront la même route et le même ordre que je viens de tracer.

Le R. P. M. partira quinze jours avant le Carême pour les rejoindre. Il prêchera le Carême à Semur, ville de huit à dix mille âmes, à trois lieues de Flavigny. Vous lui ferez connaître mes intentions à son égard. Vous garderez le P. R. ainsi que le P. H. et les deux Lecteurs.

Pendant les huit jours qui commenceront avec le départ du P. D., la communauté récitera *les Litanies des Saints* après None, afin d'attirer la protection de Dieu sur cette fondation.

Le Frère F. est le seul dont le noviciat soit avancé; les autres ne le sont que de quelques semaines. J'obtiendrai pour le Frère F. la validité du temps qu'il a déjà accompli. Quant aux autres, ce seront quelques semaines de perdues, ce qui importe peu.

Vous m'écrirez aussitôt pour m'annoncer le départ précis du R. P. D., afin que je prenne mes mesures en conséquence.

Adieu, mon bien cher Père, voici enfin notre pro-

vince qui se complète au milieu même des tempêtes qui agitent l'Europe. C'est une obligation pour nous tous de redoubler de ferveur dans le service de Dieu. Soyez toujours bien bon, et aimez-moi comme je vous aime en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

CX

Dijon, 11 janvier 1849.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Les caisses et les malles destinées à Flavigny sont heureusement arrivées à Dijon, et sont parvenues à nos Frères, qui vont toujours bien. On travaille déjà, à cause de l'extrême douceur de la température, à la construction intérieure des cellules. Le R. P. \*\*\* m'a communiqué vos observations au sujet de la chapelle; mais cette chapelle n'étant que provisoire, je n'ai pas pensé qu'il y eût lieu de s'arrêter à vos projets. Ils gêneraient les bâtiments destinés à l'habitation, sans même donner lieu à une chapelle bien placée et convenablement disposée.

Je n'approuve pas que vous commandiez des vitraux peints pour les fenêtres du chœur de Chalais. Nous verrons plus tard à faire cette dépense s'il y a lieu.

Je n'approuve pas non plus que vous acceptiez une messe chantée, pour le mari de cette dame

qui vous en a prié. Vous lui direz que nos règles ne nous permettent pas de nous charger de ces sortes d'obligations.

A mon arrivée à Paris, du 10 au 15 février, je remettrai aux Dominicaines les 200 francs de Monseigneur de Grenoble. Ma station de Dijon est prolongée d'une conférence ; je ne terminerai que le 28, et ne partirai que le 31. Au sortir de Dijon, je passerai plusieurs jours à Flavigny, et n'arriverai à Paris que du 10 au 16, comme je viens de vous le dire.

Je vous remercie, mon cher enfant, des vœux que vous formez pour moi, au commencement de cette année. Dieu a béni bien remarquablement celle qui vient de s'écouler, et nous le devons, sans doute, malgré notre faiblesse et nos fautes, au respect que nous avons pour nos règles et à l'esprit sincèrement dominicain qui nous anime tous. Tâchons de le conserver et de le transmettre à nos successeurs. C'est ce qui doit sans cesse vous préoccuper, vous surtout, qui avez sous votre direction, pendant des années, ceux qui sortent du noviciat simple. Mon intention est de vous continuer encore dans la charge de Prieur pendant l'année 1849. A cette occasion où votre pouvoir se prolonge, vous irez trouver le R. P. Maître pour vous humilier devant lui ; vous lui confesserez quelques-unes des fautes principales de votre vie ; et vous recevrez de lui quarante coups de discipline en présence du Frère M., après quoi vous baiserez neuf fois les

pieds à l'un et à l'autre. Dans votre prochaine lettre, vous me remercirez de cette pénitence, vous me demanderez pardon des fautes de votre administration passée, et vous me promettrez pour l'avenir une obéissance encore plus exacte et plus religieuse.

Le R. P. S. doit quitter Hyères le 15; il passera deux jours à Chalais, puis se rendra à Charolles, son pays, pour y passer aussi deux jours. Vous lui direz que j'ai réglé ainsi définitivement son itinéraire. Il arrivera ensuite à Dijon, où il viendra me chercher à l'évêché.

Lorsque nos Pères iront de Chalais à Flavigny, ou de Flavigny à Chalais, ils ne passeront point par Dijon. Il y a une voiture qui va de Châlons à Paris, en suivant la route de Beaune, Pouilly et Semur. Semur n'étant qu'à trois petites lieues de Flavigny, il y a économie de temps et d'argent à suivre cette ligne. Nos Frères iront donc directement de Châlons à Semur et de Semur à Châlons, sauf le cas où ils ne trouveraient point de place dans la diligence.

Maintenant, mon bien cher Père, je saisis l'occasion du jour de l'an pour m'humilier devant vous en me prosternant à vos pieds, que je baise bien respectueusement. Je vous remercie des vérités que vous m'avez dites et des corrections que vous m'avez imposées en différentes rencontres, et vous prie de me continuer ces offices de fraternité et de miséricorde, parce que vous devez être assuré que je les aime, et que j'aspire au bonheur d'être gouverné,



repris, corrigé et humilié comme je mérite de l'être.  
Tout à vous en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Je reçois votre lettre du 9. Celle du P. X. ne m'est point encore parvenue. Vous devez le reprendre au sujet de sa conduite et lui dire les plaintes qu'on fait de lui. J'aviserais plus tard à lui donner une autre position. — Dites au P. M. qu'on désire avoir *trois* instructions de lui par semaine à Semur.

---

CXI

Dijon, 30 janvier 1849.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Les observations que vous me présentez au sujet des RR. PP. R. et M., me déterminent à vous laisser le P. R. jusqu'après Pâques et le P. M. jusqu'au moment où il se rendra à Semur pour sa station du Carême. Je vais en écrire au R. P. D.

Quant au R. P. Gérardot, mon intention est de lui substituer le R. P. C., qui a des dispositions pour la théologie, et qui n'a d'autre ministère à Nancy que celui de la confession. Le R. P. Gérardot est estimé dans le diocèse de Nancy, et il y fera certainement du bien. Je n'attends pour faire cet échange qu'une lettre du R. P. Souillard, qui est parti hier soir pour Nancy, et qui doit en conférer avec le R. P. Jandel. Si vous jugez à propos de prévenir le R. P. Gérardot, vous pouvez le faire.

. . . . .  
. . . . .

Je suis bien aise que vous fassiez déraciner la moitié de la haie vers le Chevalon. Cette suppression produira un bon effet pour la vue et aussi pour l'amélioration de la prairie. Mais cependant ce n'est point cela qui avait été convenu entre vous et moi ; on devait seulement tailler les deux haies en hauteur et en largeur ; et quoique votre travail présent soit meilleur, toutefois je ne pense pas que vous y fussiez autorisé. Même dans l'état normal des couvents, le Prieur ne peut y faire quelque changement notable sans l'assentiment du conseil ; autrement il dépendrait d'un Prieur de bouleverser les maisons. Il me semble donc que vous avez failli doublement, pour avoir agi sans autorisation aucune, puis contre ce qui était formellement convenu entre vous et moi. Je ne puis comprendre que vous agissiez ainsi à votre tête, malgré les reproches que je vous ai plusieurs fois adressés à ce sujet. Je vous préviens que si un pareil excès se renouvelle, je vous mettrai pour un mois de suite au pain et à l'eau ; c'est à vous de voir si cette pénitence vous convient. Pour cette fois, je me borne à vous imposer un jour de pain et d'eau, que vous accomplirez par terre au milieu du réfectoire, après avoir accusé votre faute au chapitre qui suivra la réception de cette lettre. Il y a en vous, mon cher enfant, un principe d'indépendance et de *proprio motu* auquel vous ne faites pas attention ; cela tient à ce que vous avez commandé avant d'avoir obéi. Faites-y réflexion et tâchez de vous corriger.

Je serai le 5 février à Flavigny, et y demeurerai jusqu'au 20, comme je crois vous l'avoir déjà marqué.

Tout à vous bien cordialement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Dites au R. P. M. que je le remercie de sa lettre, et que je suis très-content de tout ce qu'il me dit sur lui et sur les autres. Vous lui baiserez neuf fois les pieds de ma part, comme un signe de la satisfaction que j'éprouverais à lui donner moi-même ce gage de fraternité.

---

## CXII

Flavigny, 8 février 1849.

Mon Très-Révérénd et bien cher Père ,

Je reçois à l'instant votre lettre du 5 courant, et je m'empresse de vous témoigner ma peine de l'affliction que je vous ai causée par les expressions un peu vives de ma lettre précédente. Je n'ai jamais désapprouvé les petits travaux que vous avez fait faire sans m'en demander la permission, soit parce qu'ils m'ont paru convenables ou utiles, soit parce qu'un Prieur a le droit d'agir dans une certaine mesure ; mais comme j'étais convenu avec vous de ce qui regardait la haie du Chevalon, il m'a semblé que vous n'aviez pas tenu assez compte d'une décision formelle que je n'avais point retirée et que vous aviez acceptée. Quant aux sœurs de Bourgoïn, deux voyages de la Supérieure à Chalais, et un de vous chez elles dans l'espace de deux mois, avaient frappé quelques personnes, et il est vrai de dire que ce sont là des relations fréquentes,

quelque légitimes que puissent en être les raisons. Remarquez, mon cher ami, que vous n'êtes pas chargé officiellement par l'Évêque de la direction de ces religieuses, que vos démarches sont purement officieuses aux yeux du public, que la position de cette communauté est difficile, et que j'ai toujours craint que nous en fussions chargés, d'autant plus que l'œuvre de leur fondation nous est tout à fait étrangère. Je me mets à la place de ceux qui nous regardent, et j'entre dans les pensées qu'ils peuvent éprouver. Il est clair que voyant trois visites en deux mois, pendant l'hiver, ils sont induits à croire que nous nous chargeons ostensiblement des affaires et de la direction de cette communauté, et, cependant, je ne l'ai point entendu ainsi. Voilà pourquoi je vous retirais la pleine liberté de vos démarches à cet égard. Je ne crois donc point mes observations dépourvues de fondement, et je regrette seulement la forme vive que j'y ai donnée, puisque vous avez pu en être troublé. Vous savez combien je vous aime, quelle confiance j'ai en vous, et combien je suis heureux des services que vous avez rendus à l'Ordre ; je vous l'ai prouvé de la manière la plus évidente pour vous et pour tout le monde. C'est pourquoi je vous écris toujours avec la plus entière liberté, sans craindre d'aller trop loin, par la persuasion où je suis que vous ne pouvez pas douter de mon cœur à votre égard. Il m'arrive si souvent de me rendre à vos avis, que je dois naturellement être moins défiant de moi-même,

quand ma pensée ne se rencontre pas avec la vôtre. L'affaire de la haie était peu de chose en soi; celle de Bourgoïn est grave. La charité veut que nous rendions service à ces pauvres religieuses; mais la prudence veut aussi que nous gardions une extrême réserve. Vous savez combien le public est prompt à accuser ces sortes de rapports, et qu'il y a d'ailleurs ici des difficultés particulières.

Bref, mon cher Père, vous savez ce que je suis pour vous, et si je vous ai parlé un peu durement, vous n'en accuserez que ma confiance dans votre vertu et votre affection. Reprenez votre sérénité, et tenez votre cœur ouvert du côté du mien, comme le mien l'est du côté du vôtre.

Je réfléchirai de nouveau à l'affaire du remplacement du P. Gérardot; nous avons le temps jusqu'à Pâques pour prendre mûrement une décision.

A l'égard des étoffes, prenez le n° 1 pour les tuniques, et le n° 4 pour les chapes. Si cet essai ne réussit pas, nous viendrons aux n°s 2 et 3. Gardez les échantillons. Le P. \*\*\* gardera ceux que vous m'avez envoyés.

Je vous renouvelle l'expression de mes sentiments affectueux et vous embrasse bien tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

### CXIII

Flavigny, 12 février 1849.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Je vous remercie des renseignements que vous me donnez... Je ne vois aucune raison de douter de la sincérité de cette âme, et il est hors de doute par conséquent qu'elle est digne d'un haut intérêt. Mais il n'en reste pas moins très-difficile pour vous et pour moi de venir à leur secours d'une manière efficace. C'est à peine si je sais comment nous allons passer l'année, à cause de la situation de mes libraires, et, si je pouvais trouver de l'argent, il serait naturel et juste de l'appliquer d'abord à nos besoins propres. Tout ce que je puis faire est d'avoir présent le sort de cette œuvre, et de saisir l'occasion de leur être utile, si je la trouve; Dieu ne peut pas me demander au delà de ce qui m'est possible, et si sa volonté est que la chose réussisse par nous, il me donnera les moyens d'y pourvoir. Quant à vous, sous le rapport spirituel, vous pouvez sans doute



aider ces âmes affligées, et je ne m'oppose plus à ce que vous vous en occupiez, mais tout en vous recommandant une grande réserve. Une fois la direction générale d'une âme tracée, il n'est pas nécessaire de la voir fréquemment, et l'on peut s'entendre par lettres sur bien des choses.

Je vous recommande aussi désormais, pour les dépenses de réparation de Chalais, de ne point trop faire à la fois ; rien ne nous presse plus. Il vaut mieux, chaque année, donner un peu de travail aux ouvriers de Voreppe, que d'épuiser les travaux qui nous restent à faire. Je ne vois guère pour cette année que *le plancher de la grange, le mur au-dessus de l'auge, et le mur au-dessus du chemin de Bellevue*. Bornez-vous à ces trois objets, sauf de menus détails qui paraîtront urgents et que je ne puis prévoir. L'an prochain, nous ferons autre chose, et ainsi de suite chaque année.

Je pars demain pour Paris, et j'y serai le 15 au matin. Priez Dieu particulièrement pour moi pendant ce séjour.

Je vous renouvelle l'expression de mes sentiments affectueux, et vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## CXIV

Paris, 27 février 1849.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Je viens d'écrire au R. P. M. pour lui envoyer provisoirement des pouvoirs de confesser. Je lui ai communiqué aussi mon intention de lui confier, après Pâques, la chaire de morale à Chalais, sans pour cela lui retirer ses stations de l'*Avent* et de *Carême*. Vous n'en direz rien encore autour de vous, de peur de décourager le R. P. Gérardot. Après le retour du P. M., vous l'installerez en cette qualité, et enverrez à Flavigny les Pères R. et Gérardot. Il est bien entendu que le P. M. sera logé hors du noviciat.

Nous n'avons pas pu parvenir à trouver un second convers pour Flavigny. Comme vous avez offert un des vôtres dans le temps, vous y enverrez immédiatement celui que vous jugerez le plus convenable. Le R. P. D. est très-pressé d'être plus au large à cet égard.

Ma station s'est ouverte dimanche en présence d'une immense assemblée et avec un grand succès. Les dispositions sont on ne peut meilleures à mon égard. L'archevêque de Paris est excellent, et voudrait avoir une maison de notre Ordre à Paris même. J'espère que ce sera la quatrième, mais non pas avant quatre à cinq ans. J'ai dîné hier avec plusieurs évêques chez le ministre des cultes ; ils m'ont tous admirablement traité, particulièrement l'évêque de Langres, sur les dispositions duquel j'avais des doutes, d'après ce qu'on avait écrit de Langres au P. M. Il faut attacher peu de foi à ces rapports sur la disposition des esprits.

Je n'ai encore rien pu faire pour nos sœurs de Maubec. On a grand'peine ici à soutenir nos Dominicaines de la rue de Charonne.

Tout va bien, grâce à Dieu, à Nancy et à Flavigny.

Priez pour moi, mon bien cher Père, qui vous aime tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

CXV

Paris, 3 avril 1849.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Le Frère \*\*\* m'ayant écrit pour me demander une prolongation de séjour près de son père, je ne pense pas qu'il y ait lieu de lui faire aucun reproche. Je ne lui ai pas répondu, dans l'incertitude où j'étais si ma lettre lui arriverait à temps, et ainsi il n'a pu faire autre chose que d'attendre que l'état de son père lui permît le retour.

Aussitôt le retour du P. M., qui aura lieu quelques jours après Pâques, vous ferez partir pour Flavigny les Pères Gérardot et \*\*\*. Je ne leur envoie pas d'assignation, parce que je la leur donnerai à Flavigny, où j'arriverai moi-même le 24 ou le 25 courant. Il y aura ainsi, en me comptant, six Pères à Flavigny, le P. \*\*\* y étant déjà assigné; c'est le nombre parfaitement nécessaire pour que

toutes les opérations du noviciat y aient lieu bien régulièrement.

Amyot m'a écrit qu'il n'avait été question, entre lui et M. Sappey, que de l'autel. Dans tous les cas, rien ne presserait pour les vitraux, et il ne faut pas vous en occuper présentement.

Je suis affligé de la détresse de nos sœurs de Maubec, mais je n'y puis absolument rien. Je n'ai pas reçu à Paris plus de 400 francs en tout de nos meilleurs amis. Il serait contraire à mon devoir de prendre à notre charge personnelle une communauté que nous n'avons pas fondée, et que nous n'avions aucune raison de fonder. S'il n'existait en France aucun couvent de Dominicaines, on pourrait croire que celui de Maubec est une racine plantée par la main de Dieu dans des vues de restauration; mais nous avons huit couvents de Dominicaines en France, et presque tous sont d'une régularité exemplaire et fervente. Nos sœurs de Maubec peuvent donc facilement se fondre dans ces maisons, et y apporter leur part d'édification, sans qu'il en résulte aucun dommage pour notre Ordre. Cette pensée est on ne peut plus simple et naturelle; tout au plus existerait-il quelque difficulté pour la liquidation de leurs affaires. En toutes choses, l'impossible est la limite; il faut savoir accepter ce qu'on ne peut empêcher. Si Dieu m'avait envoyé quelques moyens d'aider nos sœurs, je les eusse saisis avec empressement; mais nulle part je n'ai trouvé d'ouverture. Vous pouvez toutefois, mon cher ami, leur

prêter la vache dont vous parlez ; ce n'est plus là qu'une affaire de charité. Quant à M. de Saint-Beausant, mon intention n'est pas que vous lui écriviez. Peu ne servirait à rien ; beaucoup serait une indiscretion, après ce que nous lui devons.

J'envoie les 200 francs de Monseigneur de Grenoble à nos sœurs de Paris. Je ne me rappelais pas que Monseigneur m'en eût chargé pour cette année. Ce sont 200 francs dont il vous sera redevable.

Je suis ravi que vous ayez envoyé Eugène à Flavigny. Ce sera un bon fonds de convers avec celui qui y est déjà. J'approuve le marché que vous avez conclu avec son cousin, pourvu qu'il ne s'agisse pas pour son remplacement d'une somme supérieure à 5 ou 600 francs, et que vous soyez sûr, en l'ayant vu de près, de n'être pas trompé.

Quant à la demande de six bréviaires par un Frère d'Amérique, il faut lui répondre de s'adresser à nos Pères de Gand, vu que l'édition, si elle a lieu, ne s'imprime pas en France, mais en Belgique. Nos Pères belges sont beaucoup mieux placés pour ces envois sous tous les rapports.

S'il arrive des Frères italiens, vous les recevrez provisoirement, et en les avertissant que vous allez m'écrire à leur sujet. Je ne pense pas qu'il en vienne ; ils préféreront naturellement les couvents napolitains.

Je suis incertain au sujet de la pénitence hebdo-

madaire que vous me rappelez. Il faudrait voir si les Frères en reparleront et y réfléchir.

Adieu, mon bien cher Père, je vous aime et vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

Flavigny, 6 mai 1849.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Le R. P. Jandel vient de m'écrire au sujet des élections. Il pense que nous devons nous abstenir, à cause de l'irritation produite par la ligne politique qu'ont adoptée les journaux religieux. Le parti démocratique est exaspéré, et il est à craindre que notre intervention, si pacifique qu'elle fût, eût un mauvais résultat. Je lui ai répondu que j'entraiss dans sa pensée, et ainsi nous nous abstiendrons de voter, à Flavigny comme à Nancy. Vous en ferez de même à Chalais. Sans doute, il vaudrait mieux remplir le devoir électoral; mais comme il s'agit d'un petit nombre d'hommes, et que nous avons des raisons graves tirées du bien public lui-même, et non pas d'un intérêt égoïste ou de la paresse, je crois que nous pouvons nous abstenir consciencieusement.



Je suis arrivé ici depuis quelques jours, tout y va bien au temporel et au spirituel. Je vois avec plaisir qu'il en est de même à Chalais. Je vous recommande à Dieu et vous embrasse bien cordialement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,  
Des Fr. Prêch.

---

## CXVII

Flavigny, 13 mai 1849.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Je répons en détail à votre lettre du 6 courant :

1° J'accepte M. l'abbé G., à condition que M<sup>sr</sup> l'évêque de Grenoble lui donnera la permission d'entrer chez nous ;

2° Mon intention, en vous écrivant de faire la réparation, derrière le noviciat, était que vous la fissiez d'après le plan indiqué dans votre précédente lettre ; mais puisque vous y revenez, et toute réflexion faite, j'aime mieux que vous vous borniez dans cette réparation au strict nécessaire. J'ai des raisons pour diminuer nos dépenses autant que possible ;

3° Il faut 1,200 francs pour acheter un remplaçant, et 800 francs pour s'assurer d'avance. Cette somme est trop considérable pour la sacrifier, même

en faveur d'un bon sujet. J'espère que saint Dominique protégera ce pauvre Frère, et je lui recommande de faire une neuvaine en son honneur dans les temps qui précéderont le recrutement ;

4° J'approuve la présentation des Frères \*\* et \*\*\* pour le diaconat, à l'ordination du mois de juillet prochain ;

5° Vous avez bien fait de communiquer aux étudiants la *Gazette de Lyon*. A Nancy, on ne reçoit pas non plus l'*Ère nouvelle*. On a bien voulu me la continuer à moi personnellement.

Je crois, mon cher ami, n'avoir rien oublié. Vous remercirez de ma part le P. M. du mot qu'il m'a écrit ; je suis on ne peut plus heureux de le savoir à sa place.

La maison de Flavigny s'organise ; les gros travaux sont achevés ; nous n'avons plus que de la menuiserie. L'esprit y est très-bon sous tous les rapports. Je n'ai pu, pour le moment, décharger le R. P. \*\*\* d'une de ses deux fonctions, rien ne s'opposant dans la règle à leur cumul, surtout quand il y a nécessité. Or, il y a nécessité jusqu'à nouvel ordre, puisqu'il est impossible de toucher ni à Chalais, ni à Nancy, où tout est réduit au strict nécessaire. Nous n'avons encore reçu qu'un novice, bien qu'il s'en présente encore chaque jour comme postulants ; plusieurs ne sont libres que pour les mois d'automne, ce qui arrive, du reste, presque toujours.

Flavigny a un calme plus grand que Chalais,

parce qu'il n'y vient pas cette foule d'étrangers qu'il faut recevoir au couvent. Même avec nos ouvriers, c'est à peine si je vois et si j'entends quelque chose. La campagne, tout autour de nous et sous nos yeux, est devenue très-belle et très-gracieuse, par l'effet du printemps, sans perdre son caractère un peu sauvage.

Adieu, mon cher ami, priez pour moi qui vous aime bien tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Rien de nouveau et même aucune réponse au sujet de l'érection de notre province. Il faut attendre évidemment la fin des événements qui s'accomplissent à Rome, et qui sont bien douloureux.

Le Père M. est retenu à la cathédrale de Grenoble pour le Carême de 1851.

---

## CXVIII

Flavigny, 28 mai 1849.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Vous avez bien fait de demander les quittances à M. Gaymes. Mais maintenant il s'agit de prendre d'autres précautions à l'égard des hypothèques ; je crains que les recherches nécessaires n'aient pas été faites. Peut-être aussi y aurait-il des hypothèques légales à la charge de M. Sappey. Veuillez en écrire à Amyot, et lui dire de ma part, sans qu'il en fasse rien connaître à M. Gaymes, de vérifier si nous sommes bien en règle et au courant de la situation de M. Sappey en ce qui pourrait intéresser Chalais.

Voici des pouvoirs pour le Père H.

Vous pouvez écrire à M.\*\*\*, de Toulon, que je l'admets à l'épreuve du noviciat, et qu'il peut venir à Flavigny. Faites-lui connaître nos règles au sujet de la pension de 500 francs pendant l'année du noviciat.

Vous pouvez faire dans l'écurie des mulets le changement que vous me proposez, puisque vous avez les planches et que le travail sera peu de chose.

Monseigneur ne vient bénir la chapelle de Flavigny que le 11 juillet, et je dois prêcher à son petit séminaire pour la fête de l'établissement, le dimanche 29 du même mois. Mon voyage pour Nancy est donc retardé jusque-là, et je n'arriverai ainsi à Chalais que dans le cours du mois d'août.

Avez-vous soin que les exercices de prédication se fassent régulièrement à Chalais? Nous allons les reprendre pour le noviciat.

Tout à vous bien tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

CXIX

Flavigny, 2 juillet 1849.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Ne vous occupez plus de l'affaire des hypothèques, Amyot m'a écrit directement, ni de celle du Missel et du grand Vespéral; nous aurons quelque occasion de les faire venir.

Je ne m'oppose pas à la profession du Frère \*\*\* si vous jugez avec le conseil qu'il est en état de la faire.

Les nouvelles que vous me donnez du R. P. T. et du Frère N. m'ont vivement peiné. Pensez-vous qu'en permettant au P. T. d'aller passer un mois dans sa famille, à l'époque des vacances scolaires, cette distraction pût améliorer l'état de son esprit? En serait-il de même pour le Frère N.? Ne voyez-vous aucun inconvénient à ces deux mesures? Répondez-moi promptement à ce sujet. Dès que le Frère N. sera ordonné prêtre,

nous tâcherons de donner de l'occupation à son activité; mais comment faire jusque-là?

J'approuve que vous entriez en marché avec l'entrepreneur des forêts pour le transport d'une partie des matériaux avec nos mulets, et pour les fenêtres en molasse qui nous sont restées, comme aussi pour l'extraction de pierres vives sur notre territoire. Quant aux poulains dont vous me parlez, il n'y faut pas songer. Nous devons éviter tout ce qui a l'air d'une espèce de commerce. Mon intention est que nous ne gardions qu'un seul mulet, et que nous diminuions nos vaches dans la proportion de ce qui est nécessaire pour le service de la communauté et des étrangers. Nous vendrons le foin qui ne sera pas consommé par les bestiaux.

Je vous engage, quand on viendra à bâtir la garderie, à vous montrer très-condescendant et bon voisin. Il est inutile de se créer des affaires pour rien, et des religieux surtout perdent toujours à se montrer difficiles dans les choses d'intérêt. Ayez soin de me prévenir si les travaux commençaient dès cette année, ainsi que des arrangements conclus par vous avec l'entrepreneur.

Je n'ai pas bien compris ce qui restait à faire derrière le maître-autel, ni pourquoi vous avez fait mettre des filets aux stalles du chœur. Il me semblait que tout était bien et terminé comme il était. Ne faites rien non plus à ma cellule, qui peut parfaitement rester telle qu'elle est.

Nous mettons la dernière main à notre chapelle.



Les autres travaux sont terminés. La chapelle est très-convenable, et tout ce rez-de-chaussée est admirablement distribué. Nous y avons une nef et un sanctuaire larges et bien éclairés, un chœur de trente stalles, trois autels, une sacristie, un petit oratoire, et le chapitre, avec des dégagements très-bien ménagés. Nous attendons soixante personnes invitées, sans compter les ecclésiastiques qui se promettent de venir, uniquement pour la cérémonie spirituelle.

M. de Saint-Beaussant arrive le 5 ou le 6.

Adieu, mon bien cher Père, tout à vous en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* La station du Père S. à Saint-Thomas-d'Aquin se termine le dimanche 8 juillet. Son succès a été jusqu'au bout fort consolant.

---

CXX

Flavigny, 15 juillet 1849.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Vous avez dû recevoir la lettre où j'autorisais la profession du Frère \*\*\*. J'autorise aussi le petit réservoir dont vous me parlez dans votre lettre du 6, qui s'est croisée avec la mienne.

Notre fête du 11 s'est passée admirablement. Près de cent ecclésiastiques s'y étaient rendus des divers points du diocèse, et beaucoup de personnes de tout rang, soit des environs, soit de plus loin. Une grande cordialité a régné dans cette nombreuse assemblée; Monseigneur a parlé à plusieurs reprises d'une manière nette, convaincue, et qui nous adoptait pleinement à la face du ciel et de la terre. A l'issue de la bénédiction, qui a duré deux heures, on s'est rendu processionnellement au jardin pour y planter et y bénir un arbre commémoratif. Le dîner était de soixante couverts. Nous avons reçu

CXXI

Flavigny, 25 juillet 1849.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Le P. Jandel et le P. Besson regardent comme impossible l'abandon même momentané de la maison de Nancy, à cause des engagements sacrés que nous y avons pris, et des racines que nous avons déjà jetées dans le sol lorrain. Tout notre plan ne peut donc plus porter que sur le transfert de nos études à Paris, ce qui est plus facile, puisqu'on ne nous a donné ni un sou ni un homme à Grenoble. M<sup>sr</sup> l'archevêque de Paris écrirait d'ailleurs à M<sup>sr</sup> de Grenoble.

Le cas échéant, ne vaudrait-il pas mieux vendre la maison de Chalais? En l'offrant aux Chartreux pour 60,000 francs, il nous reviendrait 25,000 francs, plus la vente des mulets et des vaches, et du foin de cette année, ce qui nous ferait une assez bonne somme. Nous transporterions à Paris le linge, les

livres, les ornements d'église, les paillasses vides, tout ce qui serait transportable. Il y aurait encore du vin à vendre.

Si, en effet, nos études s'établissent à Paris, je ne vois plus guère à quoi pourra nous servir Chalais, qui ne sera jamais apte à devenir une maison professe, et avant que nous ayons besoin d'ouvrir un second noviciat, il s'écoulera bien des années. Tout sera changé alors, et Chalais sera bien loin. Les Chartreux, qui ont déjà manqué Chalais, le dernier morceau de leur désert acquérable, ne s'exposeront pas une seconde fois à le manquer.

Donnez-moi votre avis là-dessus immédiatement. Écrivez à Paris, où je serai le 1<sup>er</sup> août, rue de *Vaugirard*, n<sup>o</sup> 89.

Bien des choses de ma part à nos nouveaux diacres. Je les embrasse et me recommande à leurs prières.

Tout à vous en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Un profond secret sur tout ceci.

---

## CXXII

Nancy, 19 septembre 1849.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Je quitte Nancy lundi prochain 24, et serai à Flavigny le dimanche 30, afin d'être prêt à partir pour Paris au moment où m'y appellera M<sup>gr</sup> l'archevêque de Paris. Dès à présent, j'ai pris toutes mes mesures pour l'exécution de nos projets, et je viens vous les communiquer, telles qu'elles ont été délibérées dans le conseil de Nancy :

1<sup>o</sup> Le R. P. Jandel est transféré à Flavigny, dont il sera Prieur, le P. \*\*\* demeurant Sous-Prieur et maître des novices. Le P. Nicolas, qui était venu à Nancy pour visiter son père gravement malade, y restera et y sera assigné avant le départ du P. Jandel qui se mettra en route le 1<sup>er</sup> octobre, mais n'arrivera que du 8 au 10 à Flavigny, à cause d'une retraite qu'il doit donner à nos sœurs de Neufchâteau, de concert avec le P. Besson, nommé Prieur, le P. S. étant Sous-Prieur;

2° Le P. H. sera envoyé de Nancy à Chalais, dès que j'aurai reçu un dernier avis officiel de M<sup>sr</sup> l'archevêque de Paris ;

3° Le Frère M. est assigné à Nancy en remplacement du P. H., et il recevra le sacerdoce aux fêtes de Noël. Il ne partira que sur avis ultérieur ;

4° Vous serez nommé Prieur du couvent de Paris, et vous vous y rendrez par la route de Dijon et de Tonnerre, avec les Pères M. et M., et les novices restants, dans l'ordre que je vous indiquerai plus tard. Le P. H. restera à Chalais pour y attendre l'époque de ses retraites, et il se rendra ensuite à Gray, où vous lui annoncerez qu'il doit prêcher l'Avent. Gray est une petite ville riche et commerçante de la Haute-Saône. — Le Sous-Prieur de Paris sera désigné ultérieurement, de concert avec vous.

M<sup>sr</sup> de Grenoble m'a écrit la lettre la plus aimable et la plus cordiale pour me témoigner son regret de l'abandon provisoire de Chalais ; il se loue beaucoup du bien que nous y avons fait, et désirerait que deux Pères y restassent pour continuer à évangéliser son diocèse.

Nos deux maisons de Flavigny et Paris seront successivement grossies par les novices et étudiants de notre province de Belgique. Les Pères de Tirlemont m'ont écrit pour me prier de recevoir leurs novices, avec une autorité absolue sur eux, et moyennant une pension. Leur noviciat achevé, ils se ren-

dront à Paris pour les études. J'ai accepté cette offre, après en avoir délibéré avec le conseil de Nancy ; il nous a paru que cette marque de confiance nous était honorable, et qu'elle tournerait au profit de notre Ordre, sans avoir pour nous aucun inconvénient. Il y aura même, par suite, plus d'émulation au noviciat et dans les études.

Vous communiquerez à la communauté, en chapitre, les projets de Paris et de Belgique. Quant aux changements dans le personnel, il est inutile d'en parler encore.

Vous avez dû recevoir 1,000 francs du P. Bourard, Procureur de Flavigny.

Dites-moi où en sont les travaux de la garderie, de la fontaine, du mur derrière le noviciat, et si les deux sapins plantés l'an dernier ont réussi, ainsi que l'avenue supérieure du chemin du Chevallon.

Tous nos Pères vont bien malgré le choléra. Les Pères Besson, Jandel et Nicolas ont grandement secouru et édifié la commune d'Harancourt, près Marsal.

A bientôt et tout à vous en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Vous irez en temps utile faire nos adieux à Grenoble et à Voreppe, et expliquer notre départ. Mille choses à nos amis.

## CXXIII

Flavigny, 24 juin 1850.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Je reçois une lettre du P. H., qui me dit n'avoir pu mettre la main sur le registre où vous aviez écrit les livraisons en travail et matériaux, faites à l'entrepreneur de la garderie. Il a tous les registres de comptabilité sauf celui-là. Maintenant que faut-il faire?

Donnez-moi aussi des nouvelles de l'affaire du Polonais. Le P. Jandel a-t-il essayé de prêcher hier, et dans ce cas, comment la chose a-t-elle réussi pour sa gorge?

Nous avons donné hier l'habit à M. X. et à un ecclésiastique du Mans. Nous sommes ainsi vingt-deux religieux sous l'habit, dont seize novices.

Voici un mot de remerciement pour M. Froger, le statuaire. Si par hasard je n'avais pas bien lu son nom, je vous prie de le rétablir.



Mille choses à tous nos Frères, et tout à vous bien tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Une lettre de Rome m'annonce que le Pape devait nommer directement notre Général vers la mi-juin. Je ne sais rien de plus encore. Vous prendrez quatre abonnements de six mois, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, à *la Voix de la vérité*, pour nos quatre maisons, dont vous donnerez l'adresse avec cette suscription : *Au Prieur des Dominicains, etc.*

Ce journal n'a aucune signification comme doctrine; mais il donne toutes les nouvelles religieuses avec une foule de renseignements qui tiennent au courant de l'état des esprits, c'est ce qui nous convient le mieux. Notre abonnement actuel expire au 30 juin.

Les bureaux sont à Paris, place du Collège-Louis-le-Grand, n° 3.

---

## CXXIV

Flavigny, 29 juin 1850.

Mon Très-Révèrend et bien cher Père,

J'écris aujourd'hui à M. le Préfet de police pour le mettre au courant de l'affaire Garlicky, et comme je suis dans de bonnes relations avec lui, je crois que tout se passera bien.

Si M. Tessier persiste à croire que le séjour de Chalais serait favorable au R. P. M., vous le ferez partir immédiatement par la route de Dijon et Châlons. Vous lui donnerez une lettre pour le P. H., et lui enjoindrez de ma part de le regarder comme son Prieur.

Je vous renvoie la liste des livres demandés par le P. R. Il vaut mieux les acheter à Paris que d'en dépouiller nos autres bibliothèques; ce système de transvasement perpétuel aurait de grands inconvénients. Aucun de ces ouvrages n'est d'ailleurs considérable. Vous vous adresserez pour l'achat à MM. Sagnier et Bray, en les prévenant que vous les

rembourser, *s'ils le préfèrent*, ou qu'ils imputeront le prix sur ce qu'ils me doivent, en cas qu'ils n'y voient pas d'inconvénients.

Puisque le R. P. Jandel est fatigué, il vaut mieux ne pas l'exposer à la fatigue de la chaire. Le P. D. retournera avec le P. S.

M. de Narp me dit que vous souffrez souvent de la migraine. Peut-être vous fatiguez-vous trop. Veillez à ne pas prendre de la besogne au-dessus de vos forces, je vous en prie bien.

Si le P. M. part, vous délibèrerez avec le conseil sur le sous-maître à donner aux étudiants, et me ferez part de votre pensée commune.

Tout va bien ici.

Je vous embrasse tendrement en N.-S.

Fr. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

P.-S. Toujours rien de Rome.

---

CXXV

Flavigny, 30 juillet 1850.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

J'approuve tout ce que vous avez fait pour la Saint-Dominique, et je suis ravi que M. l'abbé Bautain soit des nôtres ce jour-là et donne le Panégyrique de notre saint patriarche. Vous lui en ferez de ma part tous mes remerciements.

Puisque M. Lecourtier est prévenu et nous accepte pour Notre-Dame, c'est moi qui me chargerai cette fois du sermon. J'arriverai à Paris entre la Saint-Dominique et l'Assomption.

Étant très-pressé, je ne puis vous répondre encore pour l'étoffe dont vous me communiquez un échantillon.

Tout à vous en N.-S.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Recevez le convers en question, et gardez-le à Paris provisoirement, sans rien changer à votre personnel de service.

---

## CXXVI

Flavigny, 6 août 1850.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Je vous remercie des détails que vous me donnez sur la fête de saint Dominique, et qui m'ont beaucoup consolé. Tout s'est aussi passé à merveille ici. Nous avons, tant ecclésiastiques que laïques, vingt-huit hôtes à table. On était venu des environs, et notre chapelle n'a pas désempli. Après vêpres, nous avons été bénir processionnellement une sainte Vierge en pierre que nous avons placée sur un rocher, dans le bois qui est au-dessus de nos jardins. Nous avons tracé dans ce bois des sentiers fort agréables et très-ombragés, avec des places de repos, qui augmentent de beaucoup nos moyens de promenade à l'intérieur. Ce petit bois est tout à fait joli.

J'ai reçu une lettre du R. P. Jandel, datée de Rome, le 25 juillet. Il devait être admis le 28 à l'audience du Souverain Pontife. Rien n'était encore

officiellement décidé sur sa promotion, et probablement elle ne deviendra définitive qu'après cette audience. J'attends une seconde lettre. Le P. Jandel ne se trouvait point mal de son voyage.

Je partirai pour Paris jeudi ou vendredi soir. Je me réjouis bien de vous revoir.

Le P. H. m'a écrit au sujet d'un postulant convers dont vous vous êtes entretenu avec lui, et qui s'appelle Xavier \*\*\*. Vous pouvez le recevoir, parce que nous trouverons sa place à Chalais ou à Nancy, et même à Flavigny. Avant tout, dites au P. H. d'écrire au R. P. H. pour le lui proposer. Dans sa dernière lettre, assez récente, le P. H. m'annonçait qu'il allait prendre un domestique dont on lui disait beaucoup de bien. Il est, par suite, nécessaire de savoir de lui où il en est à cet égard. Étant à Paris, nous achèverons de régler cette affaire.

Je vous embrasse bien cordialement en N.-S.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Vous pouvez faire transporter dans notre chœur d'en haut l'autel de la chapelle Saint-Jean, et mettre dans celle-ci le Frère sacristain, qui est propre et surveillera ainsi l'église.

---

## CXXVII

Turin, 5 septembre 1850.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Je suis arrivé ici hier soir après trois jours et trois nuits de route, sauf un repos de cinq heures à Chambéry, dont j'ai profité pour rendre visite à l'archevêque. Il avait été content du R. P. D., et pense qu'il pourra donner avec fruit des retraites ecclésiastiques; le clergé s'était montré satisfait comme lui. Cela m'a fait grand plaisir et j'en ai écrit au R. P. D. L'incommodité que j'avais emportée de Paris m'a encore un peu tracassé, mais sans mettre obstacle au voyage; les vingt-quatre heures de repos que je prends à Turin, en attendant Cartier qui arrive ce soir, achèveront de me guérir.

Nous partirons demain pour Gênes, d'où nous gagnerons Lucques. De Lucques à Sienne, sans passer par Florence, qu'on laisse beaucoup à gauche, il y a un chemin de fer. C'est une grande abréviation. De Sienne à Rome, ce n'est plus qu'une petite trotte



que nous ferons avec le courrier de Florence, si nous y trouvons des places, ou par voiturin. Selon l'une ou l'autre hypothèse, nous serons à Rome le 10 ou le 12. Sans le temps perdu à attendre Cartier, j'y serais certainement arrivé le 10; mais j'en suis bien dédommagé par la compagnie ultérieure de cet excellent ami. Je vous écrirai de Rome le plus vite possible.

Tout me persuade que j'ai accompli la volonté de Dieu en entreprenant ce voyage bien contre mon gré, et qu'il en résultera quelque chose d'utile pour sa gloire, le bien de notre ordre et de la religion.

Vous tiendrez M<sup>me</sup> de X. et nos amis au courant de mes nouvelles, à mesure que vous en recevrez; car je ne pourrai écrire à beaucoup de monde à la fois.

Je n'ai rien remarqué d'hostile à Chambéry et à Turin dans les populations. On m'a beaucoup salué à Chambéry. A Turin, j'ai vu les ecclésiastiques et les religieux dans les rues comme à l'ordinaire.

Si vous pouvez organiser pour Vineuil avec M<sup>me</sup> de X. le séjour successif de quelques-uns des nôtres, ce sera une bonne chose. On n'irait jamais que deux, un Père et un étudiant. On partirait le lundi matin, et l'on serait de retour le samedi suivant avant midi. Lorsqu'on serait à Vineuil, l'étudiant ne devrait jamais sortir seul de la maison, pour ne pas donner lieu à des jugements téméraires. Il faut beaucoup plus de prudence dans les campagnes que partout ailleurs.

Je vous renouvelle la recommandation de faire exécuter les choses matérielles qui ont été réglées par la visite provinciale.

Ménagez votre santé; ne prenez pas un travail au-dessus de vos forces. Il ne sert à rien de s'user en quelques années, d'autant moins que le ministère sacerdotal devient plus fructueux à mesure qu'on avance dans la vie.

J'espère vous revoir bientôt, vous et tous les nôtres, et vous embrasse tendrement en N.-S.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## CXXVIII

Gênes, 7 septembre 1850.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Nous sommes arrivés ici hier soir, Cartier et moi, et en bonne santé. Nous y passons la journée de demain, fête de la Nativité; puis nous nous embarquerons sur le bateau à vapeur *le Castor*, qui nous rendra à Cività-Vecchia le mardi 10, de bon matin. Nous serons à Rome le même jour.

Cartier m'a apporté une longue lettre du R. P. Jandel, datée du 23 août, qui m'a confirmé dans la pensée que mon voyage à Rome était réellement opportun et voulu de Dieu. Je crois qu'il terminera bien des difficultés. L'affaire du généralat est toujours dans la même situation, mais plus décidée que jamais en principe pour le R. P. Jandel et pour nous. Il m'écrit au long pour me montrer la nécessité de faire venir le P. Besson à Rome, et je ne pense pas qu'il soit possible de s'y refuser. Le cas échéant, j'enverrai le R. P. H. à Nancy comme Prieur; c'est la seule combinaison réalisable. Ce

couvent est très-simple à conduire, composé de religieux excellents; le P. H. est connu déjà et estimé de la ville : il serait remplacé comme maître des étudiants par le P. R. Le Frère X., qui a reçu dispense pour sa profession, va vous arriver; ce sera un bon auxiliaire de la discipline en attendant les autres.

Je vous écrirai souvent, écrivez-moi aussi régulièrement. Par mer, les lettres ne mettent que six jours à faire le trajet de Rome à Paris. Le bateau à vapeur de poste part de Cività-Vecchia les 9, 19 et 29 de chaque mois. On m'assure ici qu'il en est de même de Marseille; cependant j'ai des doutes à cet égard, et je vous prie de le vérifier, ce qui vous sera facile par M<sup>me</sup> de X. Vous concevez que la moindre erreur à cet égard peut causer un retard énorme. Il faut calculer la distance de Paris à Marseille, de manière à ce que la lettre y arrive à temps pour le départ, et mettre sur l'adresse en le soulignant : *Voie de mer*.

Le P. X., dans un billet que je reçois de lui, se plaint que vos envois par le roulage ne viennent plus directement à Flavigny, mais vont à Dijon, d'où ils reviennent ensuite et coûtent le double de port. Il est probable que le marchand d'étoffes envoie les colis par le roulage des diligences et non par le roulage ordinaire. Il faudrait voir cela, et avoir un roulage régulier, auquel vous vous adresseriez toujours. La chose est importante pour la célérité et l'économie.

Le bateau à vapeur payé jusqu'à Cività-Vecchia, je n'ai encore dépensé que 260 francs; la dépense totale n'ira donc guère qu'à 300 francs et autant pour le retour. Cette voie jusqu'à Gênes par terre, puis par mer à Cività-Vecchia, est extrêmement rapide, et évite le trajet de mer de Marseille à Gênes, qui est long et douloureux.

Mes amitiés aux Pères. Je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Il est bien entendu que, quand vous avez à m'écrire plus tôt, il ne faut pas attendre la voie de mer. Les lettres vont en *dix* jours par terre, en *six* jours par mer.

---

## CXXIX

Rome, 13 septembre 1850.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Je suis arrivé à Rome le 10 septembre au soir avec Cartier, après un voyage court et heureux ; et je me félicite on ne peut plus d'être venu. La province de France va être canoniquement reconnue, du moins on m'en a donné l'assurance la plus positive ; ce sera un dernier pas de fait. Quant à la nomination du P. Jandel, je la crois plus que jamais impossible, et je m'en réjouis, vu la difficulté qu'il y aurait pour lui de faire un bien véritable et de compenser ainsi la perte de sa personne pour nous et de celle du P. Besson. Pour ce qui me concerne personnellement, je me suis rendu un compte exact de ma situation morale ici, lequel m'a fort rassuré ; ma présence achèvera d'éclaircir quelques nuages.

La décision du Saint-Père à l'égard du généralat ne saurait tarder, je vous la communiquerai aussitôt.

Je vous ai écrit de Turin et de Gènes.

Priez bien pour moi qui vous aime et vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

Mille choses à nos Pères.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Mon voyage m'a coûté, tout compris, 350 francs, c'est-à-dire 150 francs de moins que de coutume.

---

CXXX

Rome, 20 septembre 1850.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

J'ai une bonne nouvelle à vous donner. Notre province de France a été reconnue canoniquement par un acte du 14 de ce mois, avec son rang, ses droits et ses privilèges, tels qu'ils existaient avant la suppression violente des Ordres religieux dans notre pays. Le lendemain, par un second acte du Vicaire général de l'Ordre assisté du définitoire, j'ai été nommé Provincial pour quatre années. Ce sera le temps que durera chez nous le provincialat; les Prieurs conventuels n'auront que trois ans. Aussitôt mon retour, qui ne saurait beaucoup tarder, je ferai procéder aux élections dans nos couvents de France.

Rien n'est encore décidé pour le Général. Je crois toujours que le P. Jandel ne sera point nommé. Le Pape hésite devant sa jeunesse, sa faible santé, l'opposition d'une grande partie de l'Ordre, et la



crainte qu'il ne succombe à un trop lourd fardeau. Mon opinion est aussi en ce sens ; mais je laisse à Dieu le soin de décider, car il y a vraiment bien des difficultés à s'arrêter à un jugement net et définitif.

J'écris à Flavigny et à Nancy pour leur annoncer l'érection de notre province. C'est un grand pas de fait.

Je n'ai encore rien reçu de vous.

Je vous embrasse bien tendrement en Notre-Seigneur. Veuillez communiquer ces nouvelles à \*\*\*, en lui présentant mes hommages affectueux ; il est inutile que je lui écrive un mot, qui ne lui dirait que les mêmes choses.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Dés Fr. Prêch.

---

## CXXXI

Rome, 23 septembre 1850.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Par le paquebot du 21, je vous ai donné la bonne nouvelle de l'érection de notre province et de ma nomination au provincialat. J'ai aujourd'hui quelque chose de plus consolant encore à vous dire. Samedi soir 21, le Saint-Père m'a reçu en audience particulière, et, après m'avoir témoigné sa satisfaction de l'érection de notre province et du bon ordre que nous avons établi dans nos couvents, il m'a annoncé que le R. P. Jandel était définitivement nommé au poste suprême de Vicaire général de l'Ordre *usque ad beneplacitum*. Le Pape a préféré ce titre à celui de Maître général, pour ménager les susceptibilités de l'Ordre, qui jusqu'à présent a toujours nommé ses Maîtres généraux. Voilà donc cette grande affaire terminée. La politique, comme vous le pensez bien, n'a eu aucune part à cette détermination du Souverain Pontife ; au contraire, les opinions

qu'on nous prête ont été le principal obstacle qui a suspendu la conclusion. Il est important que vous le sachiez, et que vous et nos Pères vous vous régliez là-dessus.

Je pars demain 24 avec Cartier, par la route de Florence, Gênes et Turin. Nous serons à Chalais le samedi 5 octobre. Écrivez-moi là immédiatement pour me mettre au courant de ce qui s'est passé pendant mon absence.

Le R. P. H. partira pour Nancy après la fête du Rosaire. Il y trouvera encore le P. Besson, qui l'installera comme Prieur. Je lui enverrai plus tard ses lettres patentes.

J'ai reçu ce matin votre lettre du 11. Il m'a semblé que vous étiez, en l'écrivant, un peu affecté de ce que le R. P. Jandel me disait dans sa lettre à votre sujet, et peut-être aussi des petites corrections que je vous ai faites dans le cours de la visite provinciale. Il ne faut point vous laisser aller à cette pensée. Plus je vous aime et ai mis en vous ma confiance, plus il est naturel que je vous prouve l'un et l'autre en vous reprenant avec liberté. Le couvent de Paris est une position nouvelle et difficile, vous y êtes très-occupé extérieurement; il est fort simple que vous n'ayez pas pu pourvoir à tout avec la même exactitude. Je vous ai dit vos fautes; d'autres les ont vues. C'est à vous maintenant de faire des efforts pour répondre à la pesanteur de votre charge sans vous laisser aller au découragement. Quand je le jugerai à propos, je disposerai

de vous autrement ; jusque-là, marchez avec courage et bonne volonté. Dieu vous aidera, et je ferai toujours mon possible pour vous aider avec lui.

Je vous renouvelle, mon cher enfant, l'expression de toute ma tendresse.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

CXXXII

Nancy, 8 novembre 1850.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Voyez si le R. P. R. consent à prêcher à Bonne-Nouvelle le dimanche 24 de ce mois, sans perdre son jour des Carmes, qui échoit le dimanche qui précède et le dimanche qui suit le 24; mais mon intention est qu'on ne lui donne pas d'ordre à ce sujet. Quant au P. S., qui réussit très-bien ici, il a besoin de repos pour se préparer à son Avent, et il n'y faut pas penser.

Je quitterai Nancy le mardi 12, vers six heures du soir, et arriverai le lendemain un peu après midi. Le R. P. S. me précèdera d'un jour.

Notre maison de Nancy va bien.

Tout à vous bien tendrement en N.-S.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Quant au curé de Saint-Médard, répondez qu'il nous est impossible, cette année, de le satisfaire, mais que nous espérons en 1852 correspondre à ses vœux.

---

CXXXIII

Paris, 30 juin 1851.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

J'approuve que vous reveniez à Paris mercredi prochain, et que vous ameniez avec vous le R. P. X. Je suis peiné d'apprendre que les plaies de sa gorge ne soient pas cicatrisées, et il nous faut espérer qu'il trouvera à Paris les secours dont il a besoin pour son entière guérison.

Quant au R. P. C., il ne faut pas songer encore à son retour, mais lui accorder tous les moyens de repos et de confort dont il a besoin pour se remettre.

Nous parlerons du reste à votre retour.

Tout à vous bien cordialement en N.-S.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

---

## CXXXIV

Chalais, 16 août 1851.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Je suis arrivé hier à Chalais, jour de l'Assomption, à 11 heures du matin, après avoir célébré la sainte Messe à Voreppe. J'ai trouvé Chalais dans le meilleur état. Les fenaisons étaient heureusement terminées de la veille. Le nouveau bâtiment produit un très-bon effet par sa hauteur, la régularité de ses fenêtres et les proportions de la toiture. Pour obtenir la régularité des fenêtres, le Frère Saint-Beaussant n'a eu qu'à changer la place d'une seule, au premier étage, dans l'ancien noviciat des étudiants, et ce changement a permis de mieux distribuer deux cellules de ce noviciat, dont l'une était trop longue et l'autre trop étroite. Le passage entre les deux noviciats produit un bon effet, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. La salle de récréation, maintenant



planchéiée, est on ne peut plus agréable à voir. Le nouvel étage est sans distribution intérieure, et on ne fera ce travail que l'an prochain, afin de nous donner tout entiers à la réparation des toits. Le Frère Saint-Beaussant a fait faire 47,000 essandoles, et il nous reste encore des tuiles et des ardoises. Les pluies du mois de juillet n'ont pas causé autant d'humidité que je le croyais; on tient toutes les fenêtres ouvertes dès qu'il fait beau, et depuis huit jours nous n'avons point à nous plaindre sous ce rapport.

Chalais n'a, pour ainsi dire, pas souffert du terrible effet des eaux dans les journées du 31 juillet et du 1<sup>er</sup> août. Nous n'avons rien perdu, sauf l'écoulement d'une très-petite portion de prairie, près du nouveau verger. Le chemin du Chevalon n'est plus qu'un ravin, du moins dans la partie qui longe notre propriété. Celui de Chalais à Voreppe n'a souffert que très-légèrement par la descente de quelques terres en deux ou trois endroits. Les eaux suivaient les torrents tout tracés, et venaient aboutir à Roise, qui a manqué d'emporter une partie de Voreppe.

Je vous donne ces détails, parce que je suis sûr qu'ils vous intéresseront. Dans huit jours, les bâtiments et les cours seront complètement nettoyés et prêts à recevoir nos frères, lesquels partiront en trois convois consécutifs de trois religieux chacun, à partir du lundi 25 de ce mois. Les départs auront lieu le 25, le 26 et le 27, à neuf heures et demie du

soir. On arrive à Châlons à neuf heures du matin. On en part à dix, et on est à Lyon le soir même à cinq heures. Nos Frères coucheront à Lyon, et le lendemain ils en partiront à sept heures du matin, par une des voitures qui font ce trajet, et arriveront à Voreppe à quatre heures de l'après-midi. Le R. P. R. partira le dimanche 24, à neuf heures et demie du soir, afin de pouvoir s'arrêter un jour à Châlons, ainsi qu'il me l'a demandé. Vous réglerez en conseil la distribution des religieux pour chaque convoi. Je craindrais de me tromper en faisant de loin cette désignation.

Le P. L. vous arrivera le 21 de ce mois, et le P. B. le 29.

Il n'y avait aucune raison de suspendre la vestition de l'abbé L., puisque son père avait consenti, il y a un an, à son entrée parmi nous, et voulait même payer à M<sup>gr</sup> l'évêque d'Orléans les frais d'éducation de son fils, afin de lui rendre toute sa liberté. Mais la suspension, si elle a eu lieu, n'a pas de grands inconvénients.

En décachetant mes lettres, vérifiez par un coup d'œil s'il s'agit d'affaires, et ne lisez que celles-là. Les personnes qui m'écrivent sur des sujets privés m'ont plusieurs fois demandé si nul autre ne lisait ma correspondance.

Je vous renouvelle, mon bien cher Père, l'expression de tous mes sentiments affectueux, et me re-

commande à vos prières ainsi qu'à celles de tous mes chers enfants.

Tout à vous en notre bon Maître.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

*P.-S.* Il est inutile de rien changer à l'état de la cellule que j'occupe.

---

CXXXV

Chalais, 29 août 1851.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Tous nos frères sont arrivés en bonne santé. Demain je constituerai canoniquement la communauté, et nous chanterons dimanche la grand'messe et les vêpres avec la bénédiction du saint Sacrement.

Nos frères ont été respectés et accueillis tout le long de leur route. On leur a fait à Voreppe particulièrement une excellente réception. M<sup>gr</sup> l'Evêque de Grenoble, que j'ai vu lundi dernier, m'a paru ravi du retour de nos religieux, et m'a dit que le R. P. Prieur serait invité au synode diocésain qui doit se tenir dans le courant du mois de septembre, après la retraite ecclésiastique. Tous nos amis de Grenoble sont les mêmes que vous les avez vus, et plus chauds encore, s'il est possible. MM. X. X. X. m'ont demandé de vos nouvelles et chargé instamment de

vous porter leurs souvenirs. Ils regrettent beaucoup que vous ne soyez pas revenu.

Je quitte Chalais lundi matin 1<sup>er</sup> septembre. Je verrai, en passant, nos sœurs de Bourgoin. Je serai à Dijon, chez M. Dugied, le 3 et le 4, et à Flavigny le 5.

J'ai reçu pour le P. S. une lettre de M. C. H., qui lui a déjà écrit une fois. Il demande à entrer chez nous comme Frère convers, sans se croire définitivement appelé. Si le P. S. veut lui répondre, négativement bien entendu, son adresse est rue de l'Épine, 16, à Lyon.

Nous avons reçu les ornements de Lyon.

Tout à vous bien cordialement en N.-S.

Fr. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

P.-S. Je reçois votre lettre du 27 au sujet du R. P. Bourard. Il n'est pas le moins du monde question que ce religieux ne vienne pas à Paris, et le R. P. X. ne m'a point demandé de le garder à Flavigny. C'est lui, au contraire, qui l'a offert spontanément à la maison de Paris. Mais il y a des raisons pour que le P. Bourard ne parte point avant mon arrivée à Flavigny et avant que j'aie installé son successeur. Je serai le 5 dans ce couvent, et le P. Bourard partira le 6. Quant au petit nombre de religieux pour le chœur, le P. Bourard ne les augmentera pas, puisque, aussitôt son arrivée, le P. R.

ira prendre sa place. Vous voyez qu'il n'y a pas dans tout cela l'ombre d'hésitation. C'est huit jours de retard, et encore je vous les aurais épargnés, si j'avais pu quitter Chalais avant l'installation de la communauté. Je ne puis pas être en deux lieux à la fois. Quant au sermon du dimanche 7 septembre, veuillez dire de ma part au P. S. de le donner.

---

## CXXXVI

Gand, 26 janvier 1852.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Je suis arrivé heureusement ici dimanche matin, à neuf heures. J'y resterai jusqu'à nouvel ordre, rue du Poivre, n° 19, lieu de notre couvent. C'est là que je vous prie de m'adresser mes lettres.

Par acte de ce jour, j'ai institué le R. P. D..... pour mon Vicaire général pendant le temps de mon absence.

Il y a beaucoup de bien, et un bien nécessaire à faire ici. Mon séjour sera très-profitable à nos maisons de Belgique. J'envoie à Chalais l'ordre de faire partir le Frère H. pour Gand.

Mille choses à nos Pères. Je me recommande à leurs prières, aux vôtres, et vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur.

FR. H.-D. L.,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Remettre au Frère H. des ceintures et des disciplines. — Prier le P. Bourard de m'apprendre immédiatement le résultat de notre procès et de l'entretien qu'il a eu samedi avec M. Moullin, notre avoué.

---



## CXXXVII

Gand, 29 janvier 1852.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Une lettre de Rome, datée du 18 courant, m'annonce que la cause de la réforme de nos provinces d'Italie a complètement échoué, à la suite de conférences secrètes tenues entre le cardinal Orioto, Préfet de la Congrégation des Évêques et Réguliers, le Père Buttaoni, Maître du sacré Palais, le Père Gaude, Procureur général de notre Ordre, et le R<sup>me</sup> P. Jandel. Ce dernier a supplié le Pape de convoquer le plus tôt possible un chapitre général pour l'élection du Général : le Saint-Père y a consenti. Mais il hésite encore sur l'époque, entre septembre prochain et la Pentecôte de 1853. Comme la situation du P. Jandel n'est plus supportable, il est à croire que le chapitre aura lieu en septembre. Le R. P. Besson me presse, au nom du R<sup>me</sup> Vicaire général, de tenir notre chapitre afin d'y choisir les deux électeurs du Maître général pour la province

de France. C'est ce que je compte toujours faire pour le 10 mai prochain. Dans ces circonstances, je suis plus certain que jamais d'avoir accompli la volonté de Dieu en suspendant mes conférences et en visitant nos provinces du Nord. Je n'en sens pas moins vivement cette séparation de tant d'âmes qui me sont chères, et dont la présence et l'entretien faisaient la consolation de ma vie.

Ci-joint un mot pour le Frère hollandais.

Mille choses à nos Pères, et tout à vous en Notre-Seigneur.

FR. H.-D. L.,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Écrivez-moi à Gand jusqu'à nouvel ordre.

---

## CXXXVIII

Flavigny, 7 mai 1852.

Mon Très-Révérénd et bien cher Père,

Le R. P. M. part ce soir pour Chagny, afin de vérifier ce qui s'y est passé, et de faire toutes les démarches nécessaires pour éclaircir la véritable source du scandale. Aucun religieux de Flavigny n'a pu se trouver là mercredi soir, et les deux qui sont absents, réunis ensemble d'ailleurs, sont de très-bons religieux. Nous soupçonnons un domestique, le dernier venu de Paris, qui nous a quittés indûment dans la nuit du mardi au mercredi, d'avoir pris un habit de l'Ordre et de s'en être revêtu ; encore cela nous paraît très-improbable<sup>1</sup>. Le P. M. déposera une plainte, s'il y a lieu, et on fera insérer dans les journaux de la localité les rectifications nécessaires. Je vous tiendrai au courant des renseignements que je recevrai.

<sup>1</sup> Le Père Lacordaire ne se trompait pas dans ces conjectures ; voir au post-scriptum.

Le R. P. S. a besoin d'un grand repos. Il a coup sur coup trois stations à donner à Paris, savoir : l'Avent de 1852 à Saint-Roch, le Carême de 1853 à Saint-Thomas-d'Aquin, et l'Avent de la même année à Notre-Dame de Lorette. Je crois donc d'un grand intérêt de le décharger des prédications isolées qu'on lui demande de tous côtés, et qui, en le troublant et l'épuisant, le détourneraient du travail et de la paix dont il a besoin pour préparer ses stations. Veillez aussi sur le R. P. Bourard et le R. P. R. Ils professent et prêchent en même temps aux Carmes : c'est un double et grand fardeau. Empêchez leur zèle de s'étendre au dehors. Vous êtes à Paris dans une position particulière, où il est très-facile de se laisser aller aux demandes multipliées et d'épuiser les sujets. Cette partie de votre tâche est fort délicate et exige à la fois de la fermeté et des ménagements.

Mon intention est de vous envoyer prochainement le R. P. Ch. et le Frère M. ; mais très-probablement le R. P. P. sera assigné à Nancy.

Nous sommes on ne peut plus contents de Frère Furette, qui est dans une grande tranquillité d'esprit, et qui édifie le noviciat par sa régularité.

Je vous recommande de soigner votre santé. Veillez bien aussi sur tout ce qui concerne le chœur, et que la multitude des confessions ne vous détourne de présider à l'office que dans le cas de pressante nécessité. Ayez soin d'accorder à vos religieux les dispenses nécessaires quand vous les verrez faiblir.

Votre travail est très-grand et exige des ménagements.

Je vous renouvelle, mon Révérend et bien cher Père, l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

*P.-S.* Ci-joint un mot pour M. Jules Bréchemin, dont je ne connais pas l'adresse. Veuillez la mettre sur le dos, et faire jeter à la poste ce billet. — Je rouvre ma lettre pour vous dire qu'à l'instant même je trouve ma bourse vide dans les tiroirs de ma table, vide de 35 francs, que j'y avais laissés. J'ai maintenant la certitude que ce domestique est l'auteur du scandale. Il a quitté le couvent dans la nuit du 4 au 5, en ouvrant frauduleusement la grande porte près de la cuisine, et probablement il se sera revêtu d'un habit de l'Ordre, afin d'attraper de l'argent. Il venait, en effet, de Flavigny, et se rendait à Paris. Mais le bon Dieu l'aura arrêté dès le premier jour. Car je suppose qu'il aura été arrêté à Chagny, et qu'il aura été facile de reconnaître que c'était un homme sans lettres. Peut-être serait-il bon de prévenir M. le curé de Saint-Jacques, qui l'avait recommandé, et M. le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où il a servi.

## CXXXIX

Flavigny, 8 mai 1852.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Après en avoir conféré avec le R. P. \*\*\*, je détermine ainsi la conduite que vous devrez tenir pour la cérémonie du 10 mai. Vous et le R. P. S. seulement, vous vous rendrez à la cérémonie vêtus de la chape ; si le R. P. S. est empêché par son indisposition, vous choisirez un autre religieux à sa place. Nous devons, en pareille circonstance, faire le strict nécessaire et rien de plus : le nécessaire, parce que notre principe est la neutralité en politique ; rien de plus, parce que la dignité et le respect de toutes les convictions honnêtes sont un autre principe qui nous dirige et doit nous diriger constamment. Je ne pense pas qu'une vaine curiosité puisse faire regretter à nos religieux le spectacle de cette cérémonie ; si un pareil sentiment trouvait accès dans leurs âmes, ce serait une raison de plus pour les priver d'une aussi puérile satisfac-

tion. Nous sommes des hommes de paix et de solitude ; tout éclat doit nous être indifférent, toute pompe étrangère. Nous avons vu et nous verrons passer bien des gouvernements ; nous ne devons être systématiquement hostiles à aucun , mais respecter ce qu'ils font de bien , et respecter aussi en leur présence tous nos droits et tous nos devoirs. C'est ainsi que nous nous sommes acquis l'estime des populations dans un pays très-divisé , c'est ainsi que nous la conserverons. Cette conduite est difficile, délicate, périlleuse quelquefois ; mais elle est la seule honorable et qui soit sûre de n'avoir jamais de regrets.

Je vous renouvelle, mon Très-Révérénd et bien cher Père, l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

*P.-S.* Envoyez-moi un exemplaire de l'*Histoire universelle* de César Cantu, en français. Achetez-la.

---

CXL

Chalais, 27 avril 1853.

Mon Très-Révérend et bien cher Père,

Veillez dire au prince de Beauvau que l'emploi que j'aimerais le mieux de la somme qu'il nous destine, serait de la consacrer au maître-autel de la chapelle de Flavigny. Il n'y a plus rien à faire à Nancy pour longtemps; on y a bâti, réparé, amélioré, depuis dix ans, et nous avons encore 8,000 francs à payer pour l'acquisition du jardin contigu qui vient d'avoir lieu. Le prince pourrait assigner son aumône à ce jardin; mais ce ne serait pas, comme il le souhaite, un monument visible et durable. Quant à la statue de marbre, ce serait trop beau pour nous, et hors de proportion avec ce que nous faisons et devons faire.

Je m'entendrai directement avec MM. Sagnier et Bray pour l'affaire des traductions.

J'ai vu Bargemont. La chapelle est bien, quoique petite; mais le couvent n'est qu'une mesure sans im-



portance. Le tout est situé sur une petite éminence plantée de vieux arbres, d'un effet assez pittoresque ; il y a là cinquante ou soixante ares de terres, pas davantage. Le climat est froid pour la Provence, Bargemont étant un trou au pied d'une chaîne des Alpes assez haute. C'est d'ailleurs au bout du monde, et il y aurait folie à préférer cela à ce qu'on nous offre en Poitou. Même en supposant que M. de Ville-neuve ajoutât 40,000 francs à sa donation, je ne crois pas que, tout pesé, il y eût avantage d'aucun genre à lui donner la préférence. Ce ne pourrait pas même être une infirmerie.

Tout le monde me paraît ici en bonne santé, et les études marchent bien.

. . . . .

Je vous remercie des bonnes nouvelles que vous me donnez de notre couvent de Paris, et vous renouvelle, mon bien cher Père, l'expression de mes sentiments affectueux.

Écrivez-moi à Chalais, jusqu'à nouvel ordre. Veuillez dire au R. P. Bourard que je lui répondrai sous peu.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

---

## CXLI

Flavigny, 8 juin 1853

Mon Très-Révérend Père,

J'ai reçu les deux mille francs contenus dans votre lettre du 6 de ce mois.

Je ne verrais aucun inconvénient au voyage de Châlons dont vous me parlez, s'il s'agissait d'autre chose que le motif qui vous y porte. Il ne me semble pas convenable d'entrer dans une vocation religieuse en cette manière. Que nous envoyions à nos sœurs ou à d'autres communautés, des âmes que nous croyons bien disposées, rien de mieux, pourvu que cela se fasse avec prudence et lenteur; mais, cela fait, c'est aux supérieurs à discerner si le sujet leur convient, s'ils reconnaissent en lui les marques sérieuses d'une vocation pour leur Ordre, si le caractère et les circonstances ne présentent pas des inconvénients. Entrer dans ces questions délicates sous quelque prétexte que ce soit, c'est s'exposer beaucoup; faire un voyage dans un tel but, comme

pour forcer la main aux supérieurs, c'est s'exposer davantage encore. Pour moi, je ne me permettrais pas une telle intervention, et, par conséquent, je ne puis la permettre à un autre. Vous me dites, mon bien cher Père, que faute de pouvoir se faire comprendre, cette personne risque sa vocation. Mais comment une postulante ne peut-elle se faire comprendre des supérieurs qui doivent l'apprécier? Quoique je ne sache pas de quoi il s'agit, cette circonstance seule m'induirait à croire qu'une âme en cet état et dans cette disposition n'est pas appelée de Dieu. Il n'y a rien de plus facile que d'être entendu et compris quand on veut se donner à lui. Restez donc tranquille à cet égard, et, en général, soyez d'une grande indifférence pour le succès des vocations, vous bornant à mettre sur la voie et laissant faire à Dieu. C'est la conduite que j'ai toujours tenue pour celles qui nous regardent, et si par cette froideur nous avons manqué peut-être quelques âmes, je n'en ai aucun regret. D'autres, parmi nous, ont poussé de jeunes personnes dans les monastères, et j'en ai assez vu de tristes résultats pour me confirmer dans la pratique que j'ai adoptée.

Quant au Frère L., je n'ai songé à lui donner l'activité du ministère que parce que j'ai cru qu'il en avait besoin. C'est une âme droite, sincère, mais très-jeune, active, intempérante, et qui, dans la solitude, surtout à Paris, éprouve des difficultés intérieures et extérieures auxquelles le ministère aurait peut-être remédié. Tel était mon but. Mais, puisque

vous jugez qu'il n'est pas encore assez mûr, je ne demande pas mieux que de le laisser encore en expectative. Lui-même, dans une lettre que je viens de recevoir, me témoigne des craintes d'entrer aussi tôt dans la vie apostolique, ce qui me donne une grande latitude.

Je vais écrire à Saint-Cloud pour qu'on ne compte pas sur nous le carême prochain. Vous garderez ainsi le R. P. C. Trois de vos religieux étant absents, il vous en restera sept, et le R. P. B. fera le huitième. C'est un homme mûr, qui pourra confesser beaucoup et vous aider ainsi très-effectivement. Vous serez moins à plaindre qu'à Nancy, où la clientèle est très-nombreuse, et où cependant, à l'époque des stations, il ne reste quelquefois qu'un religieux. La nécessité fait la loi. C'est, du reste, une situation transitoire.

Ci-joint un bon de 200 francs que vous encaisserez dans la caisse provinciale au 1<sup>er</sup> juillet, en m'en donnant avis.

Je vous renouvelle, mon bien cher Père, l'expression de mes sentiments affectionnés.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

---

## CXLII

Flavigny, 25 juillet 1853.

Mon Très-Révérend Père,

Je ne vous ai adressé aucun reproche au sujet de la lettre anonyme que je vous ai transmise, absolument aucun, et par conséquent je n'ai pas pensé que vous eussiez abusé de votre ministère. J'ai cru seulement que la calomnie avait pu être imaginée par suite d'actes tels que ceux du Père Bourard, et peut-être aussi par quelque imprudence de l'excellent Y. D'où j'ai conclu qu'il y avait prudence à ne plus se permettre au dehors ces sortes de choses très-bonnes en elles-mêmes, et qui font certainement du bien à quelques âmes. Encore que vous eussiez imposé la pénitence telle qu'elle était indiquée, je ne l'attribuais point à mal et ne vous ai rien dit au sens que je l'aurais trouvée coupable. Je prenais simplement une mesure de précaution.

Des trois personnes dont vous parlez comme auteur de la lettre, je n'ai jamais vu l'une, et n'ai eu aucune

confidence avec les deux autres, de quelque nature qu'elle fût. Y. est le seul laïque avec qui j'aie eu des relations spirituelles, parce que j'ai reconnu en lui un cœur très-pur, très-bon, très-attaché. La petite confrérie de la Passion n'a subsisté qu'un instant entre Y. et les deux autres, et rien n'y a donné lieu à aucune mauvaise interprétation. C'est sans m'en avoir prévenu qu'on a commencé à imposer des pénitences un peu fortes au chapitre des Tertiaires, et je me suis occupé avec sollicitude de l'opinion qui avait été manifestée par la fraternité. Comme il y avait consentement presque unanime, j'ai laissé faire. Ce qui se passe d'ailleurs publiquement n'est pas sujet aux mêmes interprétations, bien qu'il puisse y avoir aussi quelque inconvénient.

Voilà pour le passé; quant à l'avenir, je crois toujours utile de s'abstenir à l'égard des personnes du dehors, et je ne l'ai pratiqué moi-même que dans des cas très-rares, après une longue et parfaite connaissance du cœur. Bien que vous soupçonniez ceux que vous me marquez, il n'est pas impossible que leur haine gratuite ait été éveillée par quelque chose qu'ils auront entendu; autrement je ne m'expliquerais pas qu'ils eussent attendu si longtemps. Il n'est pas impossible que ce qui s'est passé au chapitre des Tertiaires y ait donné lieu, quelques-uns de ceux-ci ayant certainement conservé des relations avec les deux démissionnaires. J'estime donc toujours qu'il faut s'abstenir. Mais, puisque vous estimez

que la précaution est inutile pour votre communauté prise en masse, vous pouvez suspendre à son égard la promulgation du précepte que je vous ai notifié, me réservant de traiter ce sujet à la prochaine visite provinciale.

Je vous le répète, mon bien cher Père, je croyais dans ma lettre vous avoir traité avec toute la confiance imaginable, et je regrette que vous ne l'ayez pas vu. Si je vous avais cru coupable, je ne me serais pas borné à des précautions pour l'avenir.

M<sup>lle</sup> X m'a écrit trois lettres; je n'ai répondu que quelques lignes insignifiantes à la première, et n'ai pas voulu entrer dans ce qui la concerne. Il en est de même de la novice de Pau que vous me mentionnez; je lui ai écrit deux lignes et n'ai pas même répondu un mot à ses propositions pour Prouille. La Prieure et l'aumônier m'écrivent lettre sur lettre pour avoir un religieux pour leur donner une retraite et préparer leur retour à la régularité; ils vous ont même envoyé 500 francs pour frais de voyage. Pourquoi le P. Bourard n'irait-il pas, au sortir de Poitiers? S'il peut démasquer cette novice, ce sera un service éminent rendu à cette communauté qui depuis plusieurs années s'adresse à nous et espère en nous. Les frais du voyage étant largement payés, nous n'avons aucun risque à courir. Mandez-moi donc de nouveau à quelle époque le R. P. Bourard pourra se rendre à Poitiers et à Nay, afin que je réponde aux communications qui m'ont été faites de ces deux villes.

Mettez tout simplement les 1,200 francs de M. Vagner dans la caisse provinciale ; vous les porterez à Nancy aux échéances marquées.

La Saint-Thomas s'est très-bien passée à Oullins ; c'est le 15 août, jour de l'Assomption, que nos Tertiaires feront leurs vœux dans la chapelle même d'Oullins. Tout est réglé pour la prise de possession entre les anciens directeurs et nous ; elle aura lieu à la distribution des prix, le 17 août prochain.

Je vous renouvelle, mon bien cher Père, l'expression de mes sentiments affectionnés en N.-S.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

---



## CXLIII

Flavigny, 6 août 1853.

Mon Très-Révérend Père,

Notre fête a été bien belle. MM<sup>grs</sup> de Dijon et d'Autun sont venus comme ils l'avaient promis. Près de deux cents prêtres se sont joints à eux, des diocèses de Dijon, Autun, Sens et Nevers, et une multitude de laïques des environs. Dès neuf heures, Flavigny était comble et la chapelle envahie, ce qui a obligé de commencer l'office une heure plus tôt. Nous n'avions invité que quarante personnes; il a fallu y ajouter vingt des plus qualifiées, dans le moment même; le reste n'a pris que des rafraîchissements. Les évêques ont paru très-satisfaits, et l'évêque de Dijon en particulier a été d'une grande et publique cordialité.

Il est probable que nous garderons André.

Je vois deux obstacles à faire l'échange entre les Pères Bourard et C. pour les stations dont vous me parlez. Il y faudrait premièrement le consen-

tement de M. le curé de Melun, à qui le R. P. Bourard est promis, et en second lieu celui de M. le curé de Saint-Cloud, à qui le R. P. C. est promis d'autre part, si je m'en souviens bien, pour le carême prochain. Sans ce double consentement, il n'est pas possible de conclure l'affaire, la première chose étant de tenir ses engagements.

Quant aux demandes qui vous sont faites de Châlons ou de Nantes, je ne pense pas qu'il soit convenable de s'y rendre : non que vous ne puissiez remplir ce ministère à la satisfaction des personnes qui vous en témoignent le désir, mais parce que votre présence à Paris est absolument nécessaire pour la confession dans notre église et la direction du couvent. Il ne manque pas d'ailleurs de monastères à Paris où vous puissiez donner des retraites, s'il devient évident que ce ministère soit dans votre vocation. Les besoins de notre province deviennent si compliqués, que chacun doit s'occuper plus spécialement de ses fonctions et négliger les accessoires. Le bien que vous faites dans le saint tribunal suffit assurément pour satisfaire votre âme et récompenser votre dévouement.

Vous trouverez ci-joint un bon de 538 francs pour être versés à M. Hanicq au compte du Père Vicaire Général. Vous les avancerez de votre caisse à la caisse provinciale, qui vous les remboursera à la première occasion. En attendant, le bon devra rester dans la caisse de votre couvent pour y être votre titre sur la caisse provinciale.

Le R. P. H. va prêcher, en septembre, la retraite pastorale de Grenoble. Veuillez dire à M<sup>gr</sup> l'archevêque que, s'il réussit, je le mettrai à sa disposition pour celle de Paris en 1855. C'est six semaines d'attente.

Tous vos envois sont arrivés à point.

Le R. P. S. vous aura dit quelque chose des belles offres qu'on nous fait à Toulouse. J'ai écrit au Père Vicaire Général pour lui en proposer l'acceptation.

Je vous renouvelle, mon bien cher Père, l'expression de tous mes sentiments affectueux et dévoués, et vous remercie des prières que vous avez adressées à Dieu pour moi le jour de ma fête.

Fr. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

---

CXLIV

Flavigny, 22 août 1853.

Mon Très-Révérend Père,

Le Révérendissime Vicaire Général vient d'autoriser la fondation immédiate d'un couvent à Toulouse. Aucune de nos maisons établies n'en souffrira, et vous garderez le nombre de *douze* religieux que je vous ai promis. Les études matérielles seront établies provisoirement à Toulouse, et l'on travaillera pendant ce temps-là à agrandir Chalais pour les y centraliser un jour. Je vous recommande de nouveau les plans relatifs à cet agrandissement.

Veillez dire au R. P. S. que j'ai reçu sa lettre au sujet de M. Morin, et que je l'en remercie.

Je n'irai point à Paris avant ou après mon discours de Sens, et partirai pour Toulouse dans les premiers jours de septembre. Il importe de ne pas ébruiter ce projet de fondation, de peur qu'on n'y

suscite des obstacles près de M<sup>gr</sup> l'archevêque de Toulouse.

Tout s'est très-bien passé à Oullins. Nos Tertiaires y sont installés.

Tout à vous en N.-S.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

---

## CXLV

Flavigny, 27 août 1853.

Mon Très-Révérend Père,

Je pars lundi 29 pour Sens, d'où je me rendrai à Toulouse par la route de Lyon et de Montpellier. J'y arriverai le 5 septembre, et aussitôt que j'aurai conclu avec M<sup>sr</sup> l'archevêque de Toulouse et acheté ou loué une maison, je reviendrai par Chalais, où je ferai la visite provinciale. De Chalais j'irai droit à Paris, que je traverserai seulement pour gagner la Belgique et y faire la visite provinciale ; au retour de Belgique, je ferai la même visite à Paris, puis à Nancy et enfin à Flavigny. Il est probable que cette tournée s'achèvera du 20 au 25 octobre, et que je serai à Toulouse pour la Toussaint avec une colonie de nos religieux.

Ci-joint un bon de *deux mille francs* pour le couvent de Flavigny. Aussitôt après avoir touché cette somme sur le banquier, savoir au 1<sup>er</sup> septembre, vous la ferez passer au R. P. Prieur de Flavigny.

Le Frère X. a été déchargé de la procure de cette maison, et le Frère X., non encore profès, a été institué *Pro-procureur*. Nous espérons que sa santé achèvera de se rétablir dans cet emploi, et qu'il pourra professer. Nous y tenons beaucoup, parce que c'est un excellent religieux.

Je vous envoie par le chemin de fer un rouleau de papier, c'est la copie des constitutions du Tiers-Ordre enseignant. Cette copie est destinée au Révérendissime Vicaire Général; je vous prie de la lui faire passer par la *prochaine occasion sûre* que vous rencontrerez.

Adieu, mon bien cher Père, priez pour moi et pour notre fondation de Toulouse. Je vous renouvelle l'expression de mes sentiments affectionnés.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

---

## CXLVI

Toulouse, 8 septembre 1853.

Mon Très-Révérend Père,

Je n'avais point promis de station à M. le curé de Sainte-Eulalie de Montpellier, et je ne me souviens même pas qu'il m'en ait demandé une. Veuillez lui écrire pour lui rendre compte de ce malentendu. En général, quand on vous demande une station qui n'est pas du ressort de votre juridiction, il n'y a qu'une chose à faire pour éviter tous les quiproquo, c'est de dire qu'il faut s'adresser à moi directement.

M<sup>gr</sup> l'archevêque de Toulouse a autorisé la fondation d'un couvent de notre Ordre dans sa ville épiscopale. Mais les maisons que l'on avait montrées au R. P. S. et qu'il n'avait pu visiter, se sont trouvées dans un état qui aurait exigé de considérables travaux, sans pouvoir jamais contenir plus de quinze à vingt religieux. J'y ai renoncé et me suis arrêté à un hôtel du même prix, très-commode, en très-bon



état, avec cour et jardin, et qui logera au moins autant de monde. Ce ne pourra être qu'une simple maison professe, et tant mieux.

Je pars ce soir pour Chalais, où je serai le mardi 13 au plus tard.

Tout à vous bien cordialement en N.-S.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

---

## CXLVII

Chalais, 18 septembre 1853.

Mon Très-Révérend Père,

J'ai achevé hier soir la visite provinciale du couvent de Chalais, et je le quitte demain pour faire mes visites à l'ancien et au nouvel évêque, ainsi qu'à nos amis. J'arriverai à Paris le dimanche 27, vers cinq heures du matin. Mon intention est de repartir le lendemain pour Gand. Ce n'est qu'à mon retour, quelques jours après, que je ferai la visite de votre communauté.

Les lettres que vous m'avez adressées me sont parvenues. Je ne passerai point à Flavigny en me rendant à Paris; ainsi n'y adressez point de lettres pour moi.

Le R. P. M. est arrivé hier en bonne santé. MM<sup>grs</sup> de Grenoble et de Paris ont visité Chalais à la fin d'août,

et se sont montrés on ne peut plus gracieux et satisfaits.

Tout à vous en N.-S.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

---

## CXLVIII

Flavigny, 24 octobre 1853.

Mon Très-Révérend Père,

Je vous envoie les lettres dimissoriales pour les Frères F. et L. Vous savez qu'il faut les porter d'avance à Saint-Sulpice. Les Frères, après avoir fait ici leur retraite préparatoire, vous retourneront la veille ou l'avant-veille de l'ordination, et vous les garderez jusqu'à nouvel ordre.

Aussitôt que vous aurez reçu les 2,000 francs de Sagnier et Bray, vous en enverrez 1,500 à Flavigny; les 500 autres seront versés dans votre caisse, ainsi qu'il est marqué dans le bon ci-joint.

Je recommande à vos prières notre fondation de Toulouse, et vous renouvelle, mon bien cher Père, l'expression de mes sentiments affectionnés en Notre-Seigneur.

Fr. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

*P.-S.* Un mot échappé à M<sup>me</sup> de X. m'a fait penser que peut-être vous auriez l'intention de remplacer votre orgue par un autre, avec le secours de nos amis ou de personnes bienveillantes pour l'Ordre. Mon intention est que vous ne vous arrêtiez point à cette pensée, si elle vous était venue. Ce serait un luxe inutile. On a déjà dépensé beaucoup pour la chapelle des Carmes, et l'heure n'est pas loin peut-être où ceux qui nous veulent du bien auront à pourvoir à des besoins plus pressants. Je suis étonné qu'on nous donne tant en ornements de luxe et qu'on songe si peu au nécessaire. Si vous ou d'autres le peuvent, je crois qu'il serait mieux, dans l'occasion, de donner cette direction à nos amis. Car notre nombre augmente chaque jour, et je crains de laisser à mes successeurs un fardeau bien lourd à porter.

---

## CXLIX

Toulouse, 7 décembre 1853.

Mon Très-Révérend Père,

Vous m'avez, il est vrai, demandé un carême pour une paroisse de Rennes; mais je ne m'y suis jamais engagé, et cette station n'est pas inscrite sur mes livres, chose à quoi je ne manque pas lorsque je fais une promesse à cet égard. Ainsi l'erreur de M. le curé de Saint-Sauveur est aussi bien pour 1854 que pour 1855. En général, lorsqu'on vous demande une station qui ne ressort pas de votre juridiction, mais du Provincial, le plus simple est de ne promettre sous aucune forme, et de renvoyer à moi purement et simplement, afin qu'on ne s'autorise pas d'une sorte d'engagement que vous auriez pris, ce qui est déjà arrivé pour la paroisse de Sainte-Eulalie de Montpellier, dont le curé était persuadé que j'avais promis par vous un prédicateur à son église, ce qui m'a mis dans l'embarras. Dites que vous n'y pouvez rien et que cela me regarde.

Quant au R. P. S., il prêche le carême prochain à Langres, sur la demande expresse de M<sup>sr</sup> l'évêque de Langres, et ce que l'on a dit au R. P. Bourard est une pure imagination.

Je me suis trompé sur le chiffre qui doit rester dans la caisse provinciale, par suite du dernier versement de M. Sagnier; il est, comme vous me le marquez, de 756 fr. 75 c., plus 100 francs versés par M<sup>me</sup> du P., de Versailles; en tout : 856 fr. 75 c. MM. Sagnier et Bray verseront 3,000 fr. du 20 au 25 courant.

Des cinq prédicateurs que M<sup>sr</sup> l'évêque de Moulins demande pour le Carême de 1855, le R. P. F. est le seul libre; mais d'autres demandes antérieures, quoique non réglées, passent auparavant. Veuillez répondre à M. l'abbé Gibert que je puis disposer du R. P. F. *pour le Carême de 1856*, et qu'il vous donne le plus tôt possible à cet égard une réponse définitive.

Je crois vous avoir dit que tous les mercredis, à 8 heures du matin, nous dirions une messe au tombeau de saint Thomas d'Aquin, pour les besoins de l'Ordre, et de la Province de France en particulier. Veuillez en prévenir votre communauté.

Tout à vous bien cordialement en N.-S.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.

*P.-S.* Je vous renverrai les Constitutions du Tiers-Ordre par la prochaine occasion.

CL

Toulouse, 24 décembre 1853.

Mon Très-Révérend Père,

Vous trouverez ci-joint un bon de 6,000 francs à distribuer *par égale portion* aux couvents de Flavigny et de Chalais. Je devais en envoyer 4,000 à Flavigny; mais j'ai calculé que les honoraires des stations de l'Avent apporteraient environ une somme de 1,000 francs à cette maison, et je me borne à l'envoi strictement nécessaire.

Vous avez dans la caisse provinciale un billet de 600 francs sur M. Wagner, échéant au 31 de ce mois. Veuillez l'envoyer au R. P. H., pour qu'il le touche et en donne quittance à M. Wagner. Il vous en fera parvenir ensuite le montant, que vous verserez à la caisse provinciale sans l'inscrire à nouveau, puisque déjà cette somme a été portée, si je ne me trompe.

Je vous souhaite une bonne année, mon bien cher Père, et vous embrasse en N.-S.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Prov. des Fr. Prêch.



*P.-S.* M<sup>me</sup> de X. m'annonce qu'on veut vous donner deux pièces de vin. En ce cas, vous donneriez du vin à vos religieux à l'un des repas. Si le choléra prenait de la force, et que le médecin crût nécessaire que la communauté fit gras, je vous autorise à suivre ses conseils en envoyant à l'hospice par moitié les religieux.

---

## DEUXIÈME SÉRIE



LETTRES A M. A. DE SAINT-BEAUSSANT



CL I

Paris, 14 février 1847.

Mon cher ami,

Je ne puis quitter Paris sans vous faire mes compliments de condoléance sur la mort de M. de R\*\*\*, votre beau-frère, et sans vous dire quelques mots d'amitié. Je vous vois d'ici à toutes les bonnes œuvres, attiré vers le repos par le bonheur de prier Dieu, et vers l'activité par les besoins innombrables qui sollicitent votre cœur. Hélas! nous en sommes tous au même point. Je rencontre sans cesse des âmes qui demandent à se retirer; mais Dieu les repousse sans cesse dans l'action. Il faut un peu nous laisser faire par la Providence : elle sait mieux que nous ce qui nous convient. Dans la jeunesse, on se croit assez fort pour diriger sa vie où l'on voudra; plus vieux, et même plus fort, on s'assied volontiers au gouvernail, en laissant doucement sa main dans celle de Dieu. Nous en sommes là, vous

et moi. Mais je remarque pourtant que l'âme imbibée de Dieu l'emporte et le retrouve partout, et que les rapides moments où l'on jouit de Lui sont bien doux et bien nombreux. C'est un bon Maître qui voit la peine qu'on se donne pour le servir et qui y compatit.

Vous avez donc enfin jeté bas notre infâme voisine, c'est un grand pas. Je vous recommande le pavé du grand cloître, dès que la saison permettra de l'entreprendre. Je vous remercie d'avoir conservé le premier étage tel qu'il est ; c'est une chambre de moins, mais une grande commodité de plus. Il importe de ne pas étriquer une maison de manière à ce qu'on n'y trouve plus une seule chambre un peu vaste. Lorsque nous serons débarrassés des marbres et des persiennes, et que nous aurons des volets intérieurs, tout sera on ne peut mieux. Il s'écoulera du temps avant que nous y soyons à l'étroit.

Je pars demain matin pour Liège. J'ignore ce que Dieu m'y réserve. Le pays est un peu plus calme que l'année dernière ; mais l'opposition contre ce qu'on appelle la domination du clergé y est toujours bien vive et âpre. Les hommes de notre siècle, sous aucune forme monarchique ou démocratique, ne veulent être gouvernés par la religion ; il leur faut la conscience qu'elle n'est rien qu'une pratique individuelle accordée à certaines âmes dans une mesure aussi petite que possible. Les pauvres gens en seront bien punis ! L'horizon se couvre de plus

en plus, et probablement de grandes misères sociales nous révéleront l'impuissance de gouverner le monde avec un mécanisme purement matériel. Nos ennemis s'en aperçoivent déjà et ont une horrible peur de cette révélation. Un pair de France disait l'autre jour à quelqu'un : « Nous avons deux grands ennemis : le *communisme* et le *clergé*. » En effet, le communisme menace les intérêts des possesseurs actuels de la terre et du pouvoir; et le clergé, par sa nécessité même, menace leur orgueil de venir à leur secours par la puissance de Dieu. Ils voient le mal, ils connaissent le remède, mais ils le haïssent autant et plus que le mal. Oh! que les chrétiens sont heureux, mon cher ami, de voir si clairement la vérité, d'en jouir avec tant de consolation, et de ne vouloir d'autre mal à leurs ennemis que de leur porter secours et bonheur! Tout le monde, du reste, ne porte pas l'aveuglement aussi loin que ce pair de France. Un député disait l'autre jour : « Pour moi, depuis que l'on pille, j'adore les prêtres. »

Continuons, mon cher ami, chacun selon nos forces, à servir l'Église : elle seule bientôt aura le secret du désintéressement, de la vie sobre, d'une conscience libre, d'une ambition honnête, et, quelque grande que soit la corruption que l'on cherche à nous opposer partout, la nature humaine se retournera vers nous. Voyez quel mépris en quelques jours pour deux hommes qui bravaient la conscience publique, N... N... Un prince n'avait pas cru mieux

se populariser qu'en choisissant celui-ci pour témoin de son mariage, et, cette popularité de fange, la voilà par terre sous les coups de tout le monde. Quelle leçon !

Adieu, mon cher ami, ne m'oubliez pas devant Dieu ; rappelez-moi au souvenir de nos amis communs et croyez-moi éternellement le vôtre.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## CLII

Vineuil, près Chantilly, 9 mai 1847.

Mon bien cher ami,

Je réponds un mot à votre lettre du 7. Il me semble important qu'il n'y ait aucune quête au service du général Drouot, et qu'on ne fasse pas payer les chaises, ou seulement comme à l'ordinaire. Il y aurait une enceinte gratuite pour les personnes qui se présenteraient avec des billets d'invitation. Quant à la question de savoir s'il faut inviter les corps constitués, je n'ai rien à dire, ni pour ni contre, m'en remettant à la sagesse de qui de droit.

Je conserve toujours de l'espérance pour notre pauvre Père Hensheim. On prie tous les jours pour lui. Le P. X. est tombé malade à Chalais d'une fluxion de poitrine; mais c'est un mal bien connu et transitoire. Priez cependant pour lui. Je me réjouis de vous revoir dans votre maison et hors de votre grippe. Dites, je vous prie, au P. Z., que j'ai



reçu ses lettres, et que je n'ai rien de nouveau à lui dire. Le 20, au soir, je serai à vous comme j'y suis pour toute l'éternité.

Tout à vous en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

## CLIII

La Quercia, 11 octobre 1847.

Mon bien cher ami,

Je sors de Rome, où je n'ai passé que quatorze jours ; mais ces quatorze jours ont été bien remplis. Nos Pères m'ont accueilli avec la plus entière confiance, la plus vive affection, et j'emporte les pouvoirs les plus étendus qu'il y avait moyen de me donner pour l'achèvement de notre œuvre en France. Le Souverain Pontife m'a aussi reçu avec une grande bonté, et m'a donné de sa propre main des indulgences pour nos deux maisons de Nancy et de Chalais. C'est un homme évidemment suscité de Dieu, et rien ne saurait vous peindre l'empire qu'il exerce sur les Romains ; l'enthousiasme est comme au premier jour, sinon qu'il est plus réglé sans être moins ardent. Rome est comme dans une fête continuelle ; et au milieu de l'exaltation des espérances, pas un cri, pas un mot qui soit reprochable. La ville est d'une tranquillité parfaite. Seulement, lorsque le

Pape émet une mesure désirée, tout d'un coup, comme par enchantement, les rues s'illuminent et se remplissent, la foule monte au Quirinal avec mille flambeaux ; le Souverain Pontife paraît, il salue, il ouvre ses bras ; puis il entonne sa bénédiction, tout se tait, tout s'agenouille ; on éteint les torches, et chacun retourne chez soi avec plus de calme que d'honnêtes gens du monde au sortir d'un salon. Cela dure ainsi depuis dix-huit mois, et je ne serais pas étonné que cela durât dix ans ; tout le temps qu'il plaira au Pape de prendre pour achever ses réformes. Cependant, à Rome, les appréciations de ce singulier mouvement sont très-diverses, selon le point de vue, les idées, les intérêts et les désirs de chacun. Il y en a qui sont effrayés, et qui voient dans ce spectacle touchant le jeu d'une faction qui s'arme lentement des bienfaits du Souverain, jusqu'au jour où, se croyant assez forte, elle révélera sa dernière pensée, et montera au Quirinal, non plus pour recevoir la bénédiction du Pape, mais pour lui dicter des lois, c'est-à-dire pour faire passer le sceptre des mains sacerdotales aux mains séculières. D'autres sont pleins d'une inébranlable confiance en la mission de Pie IX, dans la force de son cœur et dans le caractère du peuple romain. Ce peuple, disent-ils, n'a rien de semblable avec les autres nations de l'Europe. Façonné par la religion, vivant au plus profond de son atmosphère, devant tout ce qu'il est à la papauté, il aime sincèrement l'Église et son chef, et ne demandait à Dieu qu'un

Pape assez pur et assez énergique pour vouloir le délivrer des abus d'une administration vieillie et compliquée. Il a trouvé ce Pape en Pie IX ; il croit à sa sincérité ; il sait que nul autre ne lui donnerait autant que Pie IX est résolu de lui donner ; il sait encore que le bon vouloir de son Père est assiégé de toutes parts, qu'on lui oppose la religion, la politique, le danger des nouveautés, et qu'enfin il est seul, absolument seul avec Dieu et son cœur. C'est pourquoi le peuple lui fait un rempart de sa joie, de ses applaudissements, de sa bonne conduite, et s'en rapporte pleinement à tout ce qu'il voudra. C'est là, selon l'opinion que je vous expose, tout le calcul du peuple romain. Le Pape était impuissant si son peuple ne l'eût porté chaque jour dans ses bras ; son peuple l'a compris, et il le portera dans ses bras, au mépris de toutes les prévisions des politiques, tant que l'œuvre de la réforme ne pourra s'accomplir qu'à force d'en adorer l'auteur. Toutefois il est des esprits sincères qui, tout en admirant Pie IX, craignent qu'il ne succombe sous une tâche qui semble exiger tout autant de génie que de cœur. Le cœur du Pape est souverainement bon ; mais son génie est-il égal à son cœur ? Sait-il où il va ? N'est-ce pas un fleuve qui ignore son embouchure dans un océan sans rivages ?

Voilà à peu près, mon cher ami, les divers jugements que j'ai entendu prononcer. Si les Romains persévèrent dans leur admirable conduite, nous verrons, en contraste avec les révolutions purement

humaines, une révolution faite par un Pape au sein d'un peuple chrétien ; et, ce spectacle étant pour l'avenir du christianisme de la plus haute importance, je crois fermement que Dieu se propose de le donner. Il nous fera voir parmi tant de princes ingrats et trompeurs, parce qu'ils n'écoutent que la vile politique des intérêts, il nous fera voir un prince puissant dans l'Évangile la connaissance des droits des nations, et trouvant dans son cœur la volonté d'en assurer la jouissance à son peuple. Priez chaque jour pour qu'il en soit ainsi. La chrétienté tout entière doit plus que jamais son assistance au Vicaire de Jésus-Christ, et je vous avoue qu'il eût été beau de voir les Évêques de France élever une voix unanime pour demander à Dieu, de concert avec leur troupeau, de bénir les intentions et les actes de notre bien-aimé Pontife.

Adieu, mon cher ami, j'ai bien prié pour vous dans les sanctuaires que Dieu m'a fait la grâce de revoir. Je serai de retour à Chalais du 20 au 25, et ma station de Toulon commencera le dimanche 7 novembre. Bien des choses à tous nos amis. Je vous embrasse, comme mon bon frère, et avec une inaltérable affection.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

CLIV

Paris, 1<sup>er</sup> mars 1848.

Mon cher ami,

J'ai reçu vos deux lettres et je remercie Dieu qui a épargné jusqu'à présent notre chère maison de Nancy. Vous avez bien fait d'éloigner les Frères provisoirement. Ici, pas une église, pas un couvent, pas un prêtre n'a été menacé ou insulté ; les prêtres circulent avec leurs habits et n'ont jamais cessé de le faire. Moi-même, j'ai traversé une fois plusieurs rues très-peuplées, sans qu'on fit attention à moi. M. le curé Desgenettes a eu sur une place, non loin de son église, une sorte de petite ovation. C'est une merveille. Paris est maintenant plus calme qu'il y a quinze jours. Je n'ai jamais rien vu de ma vie qui m'eût plus frappé que ces événements ; il me semblait voir Dieu de mes propres yeux.

Je pense que les Frères pourront rentrer très-prochainement à Nancy ; je vous laisse juge du moment. Donnez-leur de mes nouvelles et dites-leur

que je m'en rapporte à vous pour l'époque de leur  
retour. . . . .

Adieu, mon cher ami, prions Dieu et espérons.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

CLV

Paris, 4 mars 1848.

Mon cher ami,

Consultez avec le R. P. Prieur sur la somme à verser pour les ouvriers sans travail. Je ferai tout ce que vous jugerez à propos sur ce point.

M<sup>gr</sup> l'archevêque de Paris vient de me nommer Vicaire général de Paris. Ce n'est qu'un titre honorifique, mais glorieux à notre Ordre renaissant, un exemple de rapprochement entre le clergé séculier et le clergé régulier.

C'est pourquoi j'ai accepté.

On a montré beaucoup de désir partout de voir la presse catholique prendre une nouvelle attitude, et je suis à la tête d'un journal qui commencerait à paraître le 15 avril. Vous en recevrez le *prospectus* qui est déjà adressé à Paris. On le tire à soixante mille exemplaires, et tous les ecclésiastiques de France en recevront un. Il est intitulé : *l'Ère nou-*



*velle.* M<sup>gr</sup> l'archevêque de Paris l'approuve et le soutiendra.

Dites à nos Pères de ne pas s'effrayer de cette nouvelle charge. Les Dominicains doivent se porter partout où il y a péril et besoin ; c'est le seul moyen de nous établir par le concours de Dieu et des hommes.

Tout est tranquille à Grenoble et à Chalais au delà de toute expression. Communiquez tout ceci aux Pères. Je bénis Dieu de leur rentrée ; c'est maintenant comme si nous étions en France depuis cent ans.

Mes amitiés aux Frères, et tout à vous en Notre-Seigneur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

---

## CLVI

Paris, 25 avril 1848.

Mon bien cher ami,

Enfin voici notre journal à flot. Ce n'a pas été sans peine. Il nous est venu depuis huit jours mille abonnés et nous en avons onze cents le 15; ce matin le chiffre s'élève à deux mille cent dix-huit. Cette surcharge inattendue a été cause de quelques embarras dans l'administration, et c'est pourquoi vous avez eu des numéros qui ont manqué à Nancy. On a tâché de tout réparer par des envois postérieurs. Ce succès rapide n'avait pas eu d'exemple parmi les catholiques. Si d'ici au 15 juillet nous gagnons mille abonnés, le journal sera établi sans actionnaires, avec seulement *dix mille francs de souscriptions*. Il est vrai que nous n'avons plus ni timbre ni cautionnement.

Ces trois mois vont décider si les catholiques approuvent ou non notre ligne, s'ils la trouvent trop

modérée et trop froide, et s'ils préfèrent une excitation fébrile à une chaleur mesurée par la raison et la charité. Les séances de l'Assemblée nationale donneront lieu d'ailleurs à des discussions qui nous permettront d'ici au 15 juillet de nous montrer tout entiers. Priez pour nous.

Le F. X. a quitté Chalais, ne pouvant plus supporter la vie religieuse. Sa tête s'encombrait de plus en plus d'idées fausses et impraticables auxquelles il a fini par succomber. Il vient d'arriver à Paris en habit laïque, et je l'ai séparé de nous pour toujours. Ce pauvre frère est le seul de nos anciens, formés en Italie, qui nous donnait encore de l'inquiétude, tous les autres sont excellents. Quant aux nouveaux, comme nous les formons nous-mêmes, il nous est plus facile de les connaître à fond et de ne faire que de bons choix. J'ai bien remercié Dieu de nous avoir arraché sans dommage cette épine du pied.

Chalais est toujours parfaitement tranquille.

Veillez, mon cher ami, donner ces nouvelles à nos Frères, en leur faisant mes amitiés.

Ma candidature a été combattue à Paris avec acharnement, et néanmoins j'ai été porté sur un assez grand nombre de listes de toute nature. Il n'y a du reste aucune chance de succès, et je doute même fort d'être nommé en province, quoique porté dans plusieurs départements. C'est Dieu qui décidera s'il a voulu ou non m'imposer ce terrible fardeau.

Adieu, mon cher ami, écrivez-moi quelquefois, à moi votre frère et votre ami jusqu'à la mort.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Je n'ai pas reçu le mémoire de Joseph Régnier sur les *Ouvriers*.

---

## CLVII

Paris, 2 juillet 1848.

Mon cher ami,

Je pars demain à sept heures du matin, pour aller passer quinze jours à Chalais. Ma visite de Nancy n'aura lieu qu'au mois d'octobre. J'arriverai à Chalais mercredi prochain dans la soirée. Faites donc vite tous vos préparatifs et venez me rejoindre, que nous passions ensemble ces quelques jours. Hélas! nous en aurons peu eu cette année qui soient heureux. Prenons ceux-ci au vol.

Nous vendons depuis huit jours dix mille numéros de l'*Ère nouvelle* dans les rues de Paris. Nos abonnés augmentent. C'est le réabonnement du 15 qui décidera de notre sort. Il est probable que nous tiendrons.

Mes amitiés à nos Frères et à \*\*\*.

Tout à vous de cœur.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

## CLVIII

Paris, 3 août 1848.

Mon cher ami,

Hier soir, l'Assemblée a voté le cautionnement de 24,000 francs pour les journaux. Notre grande affaire aujourd'hui est donc de les trouver. Veuillez donc voir M. Husson et lui reparler de propositions qu'il nous avait faites, savoir...

Le récit que vous me faites de notre saint Dominique de Nancy m'a tout à fait touché. C'est une grande grâce. C'en sera une autre, mon cher ami, de vous avoir dans notre maison, et je vous donne de tout mon cœur l'autorisation nécessaire. Il suffira de repousser la clôture à la porte de l'*atrium* du réfectoire, et de mettre une séparation de six à sept pieds entre la cour de la cuisine et le passage conduisant à l'*atrium* au bas de l'escalier de bois.

Écrivez-moi tout de suite, je vous en prie. Vous savez combien je suis à vous.

Fr. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

## CLIX

Flavigny, 27 janvier 1853.

Mon cher ami,

Le R. P. \*\*\* et moi avons vainement cherché, soit dans nos constitutions, soit dans Fontana, soit dans la règle du Tiers-Ordre, rien qui indiquât la *nécessité*, pour un délégué du Général ou du Provincial, d'être lui-même Tertiaire pour recevoir validement du Tiers-Ordre. La règle du Tiers-Ordre ne parle que de *Tertiaires vivant en congrégation ou fraternité* et nulle part de *Tertiaires individuels*. Le directeur d'une fraternité doit être *un religieux du Grand-Ordre*, d'après le chapitre 20 de la règle, et il n'est même dit nulle part dans cette règle qu'un *prêtre séculier puisse être délégué à cet effet*; si on le fait, c'est par voie d'interprétation, parce que la règle n'interdit pas formellement de déléguer ce pouvoir à un prêtre séculier. Quant aux Tertiaires individuels, il n'en est pas question, et par conséquent on reste à cet égard

dans le droit commun de la délégation. Tout délégué peut ce que peut le déléguant, à moins de condition expresse contenue dans une loi, laquelle interdise la délégation ou la soumette à des restrictions clairement énoncées.

Le Général a évidemment le droit d'admettre au Tiers-Ordre par lui-même : le peut-il par délégation? on ne le sait pas. Mais peut-il déléguer purement et simplement un prêtre séculier? on ne le dit nulle part, ni pour le Tiers-Ordre en fraternité ni pour le Tiers-Ordre individuel. On le présume pour l'un et pour l'autre, et il est très-naturel que *l'usage ait voulu* que le prêtre séculier, directeur d'une fraternité, soit lui-même du Tiers-Ordre. Cet usage nous l'avons toujours suivi. Quant au Tiers-Ordre individuel, à cause des difficultés et même des impossibilités, nous avons suivi un usage contraire soit en France, soit en Belgique, *mais en déléguant au nom du Général.*

L'affirmation du Général Vincent Ajello n'est pas décisive, parce qu'il déléguait le *pouvoir absolu* d'admettre au Tiers-Ordre, et par conséquent même au Tiers-Ordre réuni en fraternité, et que la règle exigeant que le directeur seul d'une fraternité admette au Tiers-Ordre et soit lui-même religieux du Grand-Ordre, il faut au moins qu'il appartienne au Tiers-Ordre. Mais, en ce qui me concerne, je ne délègue jamais des prêtres séculiers non Tertiaires que pour le Tiers-Ordre individuel, ce qui limite leurs pouvoirs et change la question.



Il est vrai qu'ici il s'agit de personnes se destinant à vivre en communauté, quoique n'y vivant pas encore canoniquement, et cette situation est, en effet, très-grave. Il faut un directeur; ce directeur doit être approuvé par l'autorité ecclésiastique, laquelle jusqu'à présent n'est pas intervenue. Aussi n'avais-je encore rien décidé à cet égard, tout en offrant de donner les pouvoirs pour le Tiers-Ordre individuel au curé dont vous me parliez. Le meilleur est d'attendre. Je vais écrire à ces dames de se mettre en rapport avec M<sup>gr</sup> l'évêque de Bayonne, et que jusqu'à son autorisation obtenue je ne puis pas, ni directement ni indirectement, coopérer à l'établissement d'une communauté ou congrégation dans son diocèse. Ce moyen détourné serait très-dangereux.

Je vous renouvelle, mon cher enfant, l'expression de mes sentiments affectueux en N.-S.

FR. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,

Des Fr. Prêch.

*P.-S.* Vous communiquerez cette lettre au R. P. Prieur, au R. P. Bourard ; ci-joint une lettre où l'on me demande des sermons. Je prie le R. P. Prieur de voir ce qu'il peut à cet égard.

FIN

## TABLE

---

AVERTISSEMENT. . . . .	1
PREMIÈRE SÉRIE. — Lettres à des Religieux. . . . .	5
DEUXIÈME SÉRIE. — Lettres à M. A. de Saint-Beaussant. . . . .	145
TROISIÈME SÉRIE. — Lettres à une femme du monde. . . . .	219

---

DEUXIÈME AVERTISSEMENT. . . . .	229
PREMIÈRE SÉRIE. — Lettres à des Religieux. . . . .	233
DEUXIÈME SÉRIE. — Lettres à M. A. de Saint-Beaussant. . . . .	427

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It highlights the importance of using reliable sources and ensuring the integrity of the data throughout the process.

T













